

Association Française des Études Canadiennes  
(A. F. E. C.)

1984  
17

**ETUDES CANADIENNES**  
**CANADIAN STUDIES**

*REVUE INTERDISCIPLINAIRE DES ÉTUDES  
CANADIENNES EN FRANCE*

# ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDES CANADIENNES

## A.F.E.C.

### MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME D'AQUITAINE

Domaine Universitaire 33405 TALENCE - France

L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDES CANADIENNES s'est constituée à Paris, le 13 mai 1976. Elle a pour but la promotion des études canadiennes en France. Elle est ouverte à toute personne physique ou morale, qui désire œuvrer dans ce sens, quelle que soit sa profession ou sa nationalité. L'Association Française d'Études Canadiennes est pluridisciplinaire, et elle organise des colloques pluridisciplinaires (Bordeaux, mars 76), géographie (Paris, décembre 76), histoire (Paris, janvier 77), littérature (Paris, décembre 77), colloque juridique (Bordeaux, novembre 78), littérature (Paris, octobre 79), démographie historique (Paris, octobre 79), colloque Louis Hémon (Brest, novembre 80), droit et sociologie de l'information (Bordeaux, mai 81), histoire (Nantes, octobre 82), sociologie du théâtre (Bordeaux, mai 83), colloque J. Cartier (Rennes, avril 84).

### COMPOSITION DU BUREAU

- Président* : Pierre GEORGE (Université de Paris I, géographie).  
*Vice-Présidents* : Auguste VIATTE (Ecole polytechnique fédérale de Zurich, littérature).  
: Jean MARMIER (Université de Rennes, français).  
*Secrétaire général* : Pierre GUILLAUME (I.E.P. de Bordeaux, histoire contemporaine).  
*Secrétaire-trésorier* : Jean-Michel LACROIX (Université de Bordeaux III, anglais, études canadiennes).  
*Resp. publications* : Pierre SPRIET (Université de Bordeaux III, anglais).

La cotisation 84 à l'AFEC (\$ 22, £ 11, ou 110 Francs) comprend le service d'ÉTUDES CANADIENNES 1984, nos 16 et 17 (juin et déc. 84), du *Bulletin d'information* (5 nos par an) et de l'annuaire de l'Association.

Cotisation 85 (nos 18 et 19) : \$ 22, £ 11, 120 Francs.

Comme toute association à buts non lucratifs, l'AFEC accepte les cotisations de soutien, de montant libre, et accueille aussi des membres d'honneur.

*Les cotisations sont à faire parvenir :*

à Jean-Michel LACROIX, 6 rue Jean-Racine 33170 Gradignan, France.  
(sous forme de chèque postal ou bancaire).





## AVANT-PROPOS

Ce numéro revêt un caractère spécial à un double titre : il rassemble les communications du colloque international organisé par l'AFEC à Rennes et à Saint-Malo du 9 au 11 avril 1984 à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier au « *Canada*. » Il introduit d'autre part quelques modifications au niveau de la présentation matérielle. Après près de dix ans d'existence, notre revue entend se mettre plus rigoureusement en conformité avec les normes des publications scientifiques internationales, et ce, dans le droit fil des recommandations de la *MIDIST*. Le caractère bilingue d'*Études Canadiennes/Canadian Studies* justifie à nos yeux l'adoption des normes *MLA* (*Modern Language Association of America*). Nous demandons désormais à tous les collaborateurs de la revue de se confirmer à ces exigences.

L'unité thématique de ce volume tient au caractère unique du phénomène Jacques Cartier mais le succès de notre entreprise est dû pour une bonne part au dynamisme et à l'efficacité de notre vice-président J. Marmier, organisateur du colloque. La richesse des interventions nous contraint exceptionnellement de ne pas inclure dans ce numéro spécial la revue des revues et les comptes rendus.

P. SPRIET

J.-M. LACROIX



## SOMMAIRE

Jean BERENGER, Les États de Bretagne et la colonisation nord-américaine .....	p. 7
André LESPAIGNOL, Saint-Malo et la découverte du Canada .....	p. 19
Philippe PETOUT, Saint-Malo au temps de J. Cartier .....	p. 25
J. F. BOSHER, Les origines cosmopolites du commerce canadien à Bordeaux de 1671 à 1684 .....	p. 29
T. J. A. LE GOFF, Les origines sociales des gens de mer en France au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	p. 37
Michel MOLLAT DU JOURDAIN, Quelques documents inédits concernant le troisième voyage de Cartier et Roberval .....	p. 39
Frank LESTRINGANT, La Conférence de Saint-Malo aujourd'hui .....	p. 53
Arthur STABLER, En marge des récits de voyage : André Thevet, Roberval, Jean Alfonse et Jacques Cartier .....	p. 69
Maurice LEBEL, Observations sur le vocabulaire et les images dans les trois récits de voyages de Jacques Cartier au Canada. ....	p. 73
Michel BIDEAUX, Qui est l'auteur de la Relation de 1534? .....	p. 83
Marie-Christine GOMEZ-GERAUD, Jacques Cartier devant les corps malades .....	p. 91
Normand DOIRON, Sainte-Croix : le nom et le lieu .....	p. 99
Jean-Pierre SANCHEZ, Jacques Cartier et le royaume de Saguenay ...	p. 107
Alonzo LE BLANC, Jacques Cartier et la baie des Chaleurs .....	p. 119
Étienne VAUCHERET, Les mœurs guerrières des Indiens selon les premières découvertes .....	p. 125
Jean-Claude LASSERRE, Jacques Cartier et le Saint-Laurent : hasards et grandeurs d'une « découverte » .....	p. 137
Marcel TRUDEL, Pour une mesure plus exacte du rôle de J. Cartier ...	p. 149
Daniel-Henri PAGEAUX, Jacques Cartier et la France des lumières ...	p. 155
Guy LECOMTE, Découvrir le Canada au XX <sup>e</sup> siècle : le cas de Georges Bugnet .....	p. 161
Jean MARMIER, Un Jacques Cartier « pour la jeunesse canadienne » ..	p. 169
Aurélien BOIVIN, Jacques Cartier, héros de roman québécois .....	p. 175
Cedric MAY, Pierre Perrault et la suite du monde .....	p. 185
Bernard HUE, Image et mirage poétique dans l'œuvre de Pierre Perrault : <i>Toutes Isles</i> .....	p. 191
Maurice P. GAUTIER, Un ancien de la « Royal Navy » au Canada, 1837-1839 .....	p. 197
Jacques PORTES, 1938 : Le 400 <sup>e</sup> anniversaire du voyage de Jacques Cartier en perspective .....	p. 207
Claude GALARNEAU, Les Français au Canada (1815-1860) .....	p. 215
Guy SYLVESTRE, Jacques Cartier et les lettres .....	p. 221
Hubert MICHÉA, Note concernant les procédés de navigation à « latitude constante » au XVI <sup>e</sup> siècle .....	p. 225



# LES ÉTATS DE BRETAGNE ET LA COLONISATION NORD-AMÉRICAINE

par Jean BERENGER

Université de Haute-Bretagne (Rennes II)

En 1604, lors de leur session annuelle, les États de Bretagne protestent vigoureuusement contre le monopole que des Malouins prétendent obtenir dans leur commerce avec le Canada.

Il importe que le commerce général avec tous les royaumes voisins et même avec Terre-Neuve, le Canada et ailleurs soit libre, ce néanmoins quelques particuliers de la ville de Saint-Malo prétendant au moyen de certaines lettres du Roi par eux obtenues défendre le trafic au dit Canada, sous prétexte qu'aucuns de leurs prédécesseurs en firent la première découverte et rendent le commerce aux dits lieux particuliers et privatifs, le tout au préjudice du public.<sup>1</sup>

Ce texte est significatif dans la mesure où il résume la position des États face à toutes les tentations de monopole favorisées par le pouvoir royal. Celui-ci n'est pas hostile à la colonisation à condition qu'elle ne lui coûte rien. Henri IV, comme Jacques I<sup>er</sup>, en Angleterre à la même époque, cherche des particuliers qui veulent bien investir outre-Atlantique, dans l'espoir de s'assurer de gros profits et de rentrer dans leurs fonds.<sup>2</sup> La colonie de peuplement, la *plantation*, comme l'on dit, est à ce prix. Elle est liée à l'essor des grandes compagnies marchandes qui investissent, si elles obtiennent le monopole du trafic. Les villes bretonnes sont opposées à cette évolution et se servent des États de Bretagne pour défendre leurs intérêts maritimes et commerciaux, en contradiction manifeste avec toute la politique de colonisation. C'est le sens du combat que vont mener les États de Bretagne : empêcher l'octroi de monopoles royaux et par là même s'opposer à la colonisation du Canada.

Nous verrons donc successivement quels sont les intérêts bretons en Amérique du Nord, comment les États ont lutté pour empêcher l'établissement d'un monopole commercial à leur détriment, et comment ils ont dû accepter finalement un compromis.

\*

\* \* \*

Les intérêts bretons, en Amérique du Nord, sont étroitement liés à l'essor du trafic maritime avec le Nouveau Monde, à la pêche à Terre-Neuve, et au commerce des fourrures.

La pêche à la morue est encouragée par une véritable révolution alimentaire dans l'Europe du xvi<sup>e</sup> siècle.<sup>3</sup> L'augmentation de la population, la diminution relative de l'élevage en Europe occidentale, et les pratiques religieuses imposées par la Contre-Réforme (150 jours maigres par an prescrits par le concile de Trente<sup>4</sup>) élargissent un marché déjà en plein essor. En 1517 un texte anglais estime que toutes nations réunies — Anglais, Français, Portugais et Espagnols — les terre-neuviens sont au nombre de 100; en 1578 une lettre de Parkhuipest estime qu'il y a 150 navires fran-

çais et bretons, 100 espagnols, et près de 50 anglais sur les bancs de Terre-Neuve. En 1607 on compte 250 voiles anglaises et 230 françaises qui pratiquent la pêche à la morue au large des côtes américaines.<sup>5</sup> En 1628, la flotte malouine compte à elle seule 112 navires<sup>6</sup> et la ville de Saint-Malo vit depuis un siècle au rythme de la campagne annuelle à Terre-Neuve, qui durait de la mi-avril à la mi-août, faute de pouvoir emporter beaucoup de ravitaillement. Au retour la ville est envahie par le poisson qui est étalé et séché partout sur la grève, sur le sillon. Les guerres de religion n'ont pas empêché les Malouins d'armer leurs vaisseaux pour Terre-Neuve, même pendant la Ligue, car il s'agit pour eux d'un intérêt vital. Lorsque les États de la Ligue, en 1591, voudront taxer lourdement la morue, ils s'aliéneront les villes maritimes et en particulier Saint-Malo : le tarif était de 10 écus, c'est-à-dire 30 lb par millier de morue verte exporté, alors que les Malouins jugeaient le taux de 4 sols raisonnable, par conséquent la Ligue exigeait 150 fois ce que les Malouins consentaient.<sup>7</sup>

Vers 1570, on armait encore de petits navires, des pinasses de 50 tonneaux, pratiques pour s'approcher des côtes et nécessitant des investissements modérés : environ 4000 livres dans le cas de Pranrien.<sup>8</sup> Encore ce capital est-il divisé en plusieurs parts, douze en général, ce qui réduit les mises de fonds et répartit les risques. Quantité de bourgeois peuvent donc s'associer à la pêche de Terre-Neuve. En 1590 un navire de cette importance, *Le Croissant*, rapporte 2200 livres (32 milliers de poissons secs, 19 milliers de morues vertes, 5 milliers de menus poissons séchés)<sup>9</sup>, ce qui assure un profit de l'ordre de 50 % du capital investi. Les gains des salariés étaient également importants. En 1586 un contremaître touchait 170 livres pour une campagne effective de 5 mois.<sup>10</sup> L'évolution de la technique — apparition vers 1560 de la morue séchée ou *stockfish* — a été déterminante car elle nécessite toute une organisation, provoquant une certaine concentration au profit des ports les plus importants et d'une riche bourgeoisie, capable d'armer de gros navires. Sur place les capitaines de navire se sont partagé les grèves : sur la côte occidentale de Terre-Neuve les marins de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Granville fréquentent le « Petit Nord, » tandis que les Malouins étendent aussi leurs activités à Saint-Pierre et Miquelon, et se glissent dans le golfe du Saint-Laurent, atteignant Anticosti et l'île du Prince-Édouard. En dépit d'une appropriation toute théorique de Terre-Neuve par Sir Humphrey Gilbert en 1583, il n'y eut pas de colonisation permanente à Terre-Neuve, mais uniquement des installations *temporaires*, pour la durée de la campagne d'été, destinées au séchage du poisson. En dépit de conflits sporadiques, les arrangements coutumiers prévalent, car les pêcheurs sont irrémédiablement hostiles à l'installation de colons paysans, ce qui freinera la colonisation de Terre-Neuve. Et les Malouins qui louent de l'artillerie aux seigneurs des environs sont assez nombreux et assez forts pour se faire respecter, au point que les Anglais leur demandent des passeports à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>11</sup>

Le commerce des fourrures est très étroitement lié aux activités de la pêche, car le terme même de fourrure inclut la peau d'animaux marins, comme le morse ou le phoque. En touchant terre en Amérique, les marins entraînent obligatoirement en relation avec les Indiens et l'apport de fourrures terrestres ne pouvait qu'améliorer le bilan d'une campagne. Si la consommation de fourrures a connu en Europe à la fin du Moyen Age un net déclin par suite de la concurrence des étoffes de luxe italiennes, anglaises ou flamandes, l'Amérique du Nord va offrir la possibilité d'une relance : la peau de castor permet de fabriquer un feutre d'une très grande résistance, fort appréciée en chapellerie. Or la bièvre (la variété européenne de castor) avait pratiquement été exterminée à la fin du Moyen Age et l'Amérique relança l'utilisation du feutre. Très tôt on note l'association des deux activités : la pêche et le commerce des fourrures, puisque le Dieppois Jean Parmentier aurait rapporté un premier chargement de fourrures dès 1520. Mais le véritable démarrage se situe vers

1550, pour atteindre un niveau élevé à partir de 1580. A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle les sites de traite se répartissent entre trois secteurs géographiques nord-américains : I — les rivages de Terre-Neuve, les îles du golfe fournissent les peaux de phoques ; II — les peaux de castor proviennent des régions situées sur la rive septentrionale du Saint-Laurent et progressivement l'action de la traite s'étend jusqu'aux sources de la rivière des Outaouais ; III — des fourrures variées (lynx, martre, etc.) proviennent de la rive méridionale du Saint-Laurent et d'Acadie.

On doit remarquer que, provenant du Canada et d'Acadie, les animaux à fourrure ne sont pas chassés par les marins et que ceux-ci se limitent au commerce de troc avec les Indiens, qui découvrent rapidement l'intérêt des marchandises européennes (eau-de-vie, mais aussi textiles, produits métallurgiques et bientôt armes à feu). Ces premiers contacts entre producteurs indiens et trafiquants français nous sont mal connus, mais il semble qu'ils sont antérieurs au premier voyage de Jacques Cartier en 1534.<sup>12</sup> Il s'agit de toute façon d'une véritable révolution culturelle pour les habitants du Nouveau Monde, puisqu'ils peuvent, en traitant d'égal à égal avec les matelots européens passer en quelques années de la technologie du Néolithique à la technologie de l'âge de la Renaissance. Mais il est à peu près sûr que les pêcheurs et traitants de fourrures s'identifient très souvent ; en tout cas le premier négociant connu est Étienne Bellenger, qui est précisément à la fois marchand de poisson et pelletier. Il effectua deux voyages avant 1582 et un en 1583 ; il arma un navire le *Chardon* qu'il confia au Rouennais Costé ; celui-ci rapporta un important chargement que Bellenger vendit au riche bourgeois parisien Valentin Pérosse, qui passait pour le spécialiste du traitement des fourrures américaines.<sup>13</sup>

Étant donné l'importance de ces intérêts économiques on comprend que les villes bretonnes et Saint-Malo en particulier aient eu recours aux États de Bretagne.

L'institution des États provinciaux est toujours difficile à présenter à nos contemporains car elle ne peut être assimilée à une assemblée représentative. La réunion des États est d'origine médiévale ; créée par les ducs, très vivante au xv<sup>e</sup> siècle, elle a été maintenue après 1532 et, fait exceptionnel en France, durera jusqu'à la Révolution française. Elle représente les trois Ordres ou trois États qui sont censés composer la société bretonne : clergé — noblesse — et villes privilégiées. Il s'agit donc d'une assemblée de notables, qui défend les intérêts des groupes dirigeants ; la noblesse représentait ses paysans, les prélats parlaient au nom du clergé, les échevins, quel que fût leur mode de recrutement, incarnaient la communauté urbaine.

L'Assemblée des États se convoque depuis 1630 de deux ans en deux ans et la convocation s'en fait par des lettres de cachet du Roy, écrites à tous les Evêques, Abbés et Chapitres, aux Barons et à une certaine quantité de gentilshommes et à toutes les communautés de la Province, et c'est ce qui compose les trois corps de l'Église, la Noblesse, le Tiers Estat et toute l'assemblée des États... Le corps de l'Église qui est le premier dans les États est composé de neuf Evêques qui sont dans la Province (Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieux, Tréguier, Dol, Léon, Quimper, Vannes et Nantes),<sup>14</sup> des députés de neuf chapitres des églises cathédrales de leurs diocèses et de 42 abbés, lesquels ont tout droit d'entrée dans l'assemblée. Le corps de noblesse est composé des Barons et de tous les gentilshommes. Les Baronniees sont au nombre de neuf.<sup>15</sup> Il faut remarquer que quoique le Roi n'écrive qu'à un certain nombre de gentilshommes, néanmoins tous ceux qui sont originaires de la Province ou qui y ont des terres ont droit d'entrer dans les États. Le corps du Tiers Estat est composé des députés des quarante principales communautés de la Province, quelques unes pourront y envoyer deux députés et les autres un seulement, mais quel que nombre de députés qu'elles y aient, ils ne font qu'une voix.<sup>16</sup>

Il n'y a que six villes de Haute-Bretagne qui font élire les députés aux États par les habitants âgés de plus de 25 ans (Nantes, Saint-Malo, Dol, Dinan, Ancenis et Chateaubriant); dans tous les autres cas les députés sont désignés par le corps de ville : il s'agit généralement des procureurs syndics de la communauté, mais nombre de petites villes trop pauvres n'envoient personne. Les députés des villes sont liés par des instructions particulières et fort précises qu'ils ne doivent outrepasser en aucune façon, car ils sont responsables devant leurs commettants. En fait la représentation du Tiers Etat est dominée par la ville de Rennes et surtout par les grands ports. Le procureur syndic de Saint-Malo joue un rôle prépondérant en matière économique. C'est lui qui dirige la politique coloniale des Etats : tous les procès-verbaux des requêtes relatives au Canada et à Terre-Neuve sont présentés par ce magistrat malouin, qui ne manque pas de préciser que les députés des autres villes maritimes sont d'accord avec lui. Jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, Nantes, en particulier, approuve et soutient systématiquement le procureur syndic de Saint-Malo. Quant aux deux premiers ordres, le haut clergé et la noblesse ils sont toujours prêts à soutenir les revendications des grands ports, parce qu'ils étaient conscients de l'importance du commerce maritime pour la prospérité de la province. Il ne faut donc pas chercher aux États une opposition quelconque des marchands avec les propriétaires fonciers, mais bien plutôt une spécialisation relative. Les seigneurs terriens font confiance aux notables de Saint-Malo, d'autant qu'ils ont tous une même conception globale de la politique économique; ils veulent tous défendre la liberté, les propriétaires fonciers étant attachés à la liberté du commerce des grains, afin d'exporter vers le royaume ou l'étranger leurs excédents de blé.

Les Etats vous répètent, Sire, leurs très humbles requêtes à ce que Votre Majesté soit agréable de les maintenir en leurs droits et conformément aux édits de vos prédécesseurs, leur permettre le transport et le trafic des grains et de toutes sortes de marchandises hors votre royaume et les décharger absolument des taxes.<sup>17</sup>

Selon les États de 1599 c'était le seul moyen pour la province de rétablir sa prospérité après les troubles de la Ligue.<sup>18</sup>

Les États de Bretagne ont de puissants moyens d'action dans la mesure où ils votent les impôts que la province paie à la Monarchie : impôts directs, assez faibles, mais surtout « don gratuit » et impôts extraordinaires. Ils jouissent de l'autonomie financière et leur caisse est gérée par le trésorier des États. Elle est alimentée par les devoirs, impôts sur les boissons, affermés lors de chaque session à des financiers, qui les perçoivent au nom des États, selon des barèmes votés par ces derniers.<sup>19</sup>

Le pouvoir royal est donc obligé de les convoquer régulièrement, annuellement à l'époque qui nous intéresse, tous les deux ans à partir de 1630. Sans le vote des États le pouvoir royal ne pourrait lever d'impôts sur la Bretagne, à moins d'accomplir une véritable révolution et d'établir une administration royale des finances en Bretagne. Il n'en a ni l'envie ni le pouvoir et préfère collaborer avec les représentants des trois Ordres.<sup>20</sup>

Ainsi s'explique le pouvoir des États dans la province dans le domaine politique. A chaque session les Ordres sont autorisés à présenter des remontrances appelées contraventions au contrat, et à nommer des députés en Cour, chargés de les présenter au Roi, après la tenue des États. Le roi n'est pas tenu de satisfaire les demandes de la province, mais il doit en tenir compte s'il veut que la session suivante se déroule dans de bonnes conditions.

Enfin les États disposent d'une administration permanente dirigée par le pro-

cureur général syndic qui fonctionne entre deux sessions de l'Assemblée. Les officiers des États sont élus par les Ordres et rééligibles ; ils jouissent d'une grande autorité, car ils appartiennent en même temps au milieu parlementaire.

Nous voyons donc que Saint-Malo a su utiliser les institutions traditionnelles de la province pour défendre sa propre politique coloniale face au pouvoir royal : en fait ceux-ci sont les porte-parole des milieux marchands de Saint-Malo dans le domaine qui nous intéresse.

\*

\* \*

C'est que face aux intérêts bretons se développe une offensive du pouvoir royal en faveur du monopole commercial et de la colonisation.

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle nous n'avons pas en France un *corpus* aussi remarquable que le *corpus* anglais de l'époque élisabéthaine, dont Richard Hakluyt est le plus illustre représentant : des théoriciens militant pour la *plantation*, la colonie de peuplement en Amérique du Nord, tout au plus le cosmographe André Thévet n'a-t-il pris position, après 1580, pour une colonie de peuplement outre-Atlantique. Mais la théorie mercantiliste a aussi des partisans en France et les individus isolés (ou porte-parole de groupes de marchands) trouvent une oreille complaisante à la Cour, dans la mesure où l'attribution d'une charte ne coûte pas bien cher au pouvoir royal.

C'est pourquoi dès 1577 le roi Henri III accordait à un gentilhomme breton, Troilus de la Roche de Mesgouez, <sup>21</sup> le monopole du commerce des fourrures canadiennes assorti du droit de propriété sur les terres de la Nouvelle-France. Il avait été page du duc d'Anjou et s'était assuré la protection de Catherine de Médicis. Il était devenu gouverneur de Morlaix, qui était alors un port de commerce important, et il pouvait apprécier le profit que procurait l'importation des fourrures américaines. Mais sa première expédition, l'année suivante, qui avait pour destination la vallée du Saint-Laurent fut bloquée par les Anglais et, à cause des guerres civiles, il ne put tirer parti de son privilège que vingt ans plus tard, en 1597.

C'est en 1588 qu'Henri III fut à nouveau sollicité et cette fois par des Malouins qui se déclaraient héritiers de Jacques Cartier. A cette époque les États de Bretagne régirent pour la première fois, le 17 mars 1588, en chargeant les députés en Cour « de faire révoquer une clause insensée dans les lettres du Roi obtenues par deux particuliers laquelle interdit à tous marchands le commerce du Canada pendant douze ans. »<sup>22</sup>

En effet le 14 janvier 1588 des lettres patentes octroyaient à Etienne Chaton, écuyer, sieur de la Jaunaye<sup>23</sup> et à Jacques Noël, capitaine de marine, maîtres-pilotes de Saint-Malo, neveux et héritiers de défunt Jacques Cartier, privilège pour le trafic des mines et pelleteries au pays de Canada pendant 12 ans.<sup>24</sup> Le roi leur concédait en outre 60 personnes extraites des prisons, pour servir à l'exploitation des mines. Leur argumentation était basée sur le fait que François I<sup>er</sup> devait encore 8630 livres tournois à Jacques Cartier, que Noël avait hérité des papiers, mémoires, et instructions du même Jacques Cartier et qu'enfin les deux associés ont fait plusieurs fois ledit voyage et qu'ils continuent même à présent de trafiquer avec les sauvages, qu'ils

en ont amené plusieurs à Saint-Malo, et qu'ils ont découvert des mines. Ainsi les deux compères reprenaient à leur compte toute la tradition de Cartier : les dettes non payées depuis 1541 (ils avaient présenté les comptes), leur propre expérience, l'espoir de trouver des mines d'or (on ressuscitait les « diamants du Canada »), l'utilisation des forçats, si préjudiciable à l'expédition de 1541, pour exploiter la colonie. A cela s'ajoutaient des prétentions plus directes, les gages impayés du sieur de la Jaunaye (6600 livres) et la perte de trois pataches au service du Roi en 1587.<sup>25</sup>

Dès le 9 février les bourgeois de Saint-Malo se réunissent et délibèrent sur l'octroi de la lettre patente à Jacques Noël, qui est présent à l'assemblée : l'interdiction de tout commerce pendant douze ans est jugée « chose préjudiciable à la généralité de cette communauté » et ils décident de faire opposition devant le Parlement de Bretagne.<sup>26</sup> La ville paya un procureur à Rennes et la procédure fut rapide. Le 11 mars, Saint-Malo obtenait un avis favorable à la révocation du privilège, pourvu que les habitants se substituent aux charges imposées par le roi à Noël et La Jaunaye, car les lettres obtenues par ces derniers s'appuyaient sur un faux. La Jaunaye n'était ni neveu, ni explorateur ; quant à Noël les voyages qu'il a pu faire en Nouvelle-France, comme tant d'autres, ne peuvent lui constituer aucun droit : neveu de Cartier, il a des cohéritiers.<sup>27</sup>

Mais la même semaine, le 17 mars, les États de Bretagne réunis à Nantes prennent en considération la requête des habitants de Saint-Malo contre les capitaines La Jaunaye et Jacques Noël et décident de faire présenter au roi des remontrances à ce sujet, dans l'intérêt de la liberté du commerce.<sup>28</sup> Ils chargent les députés en Cour de cette mission qui fut accomplie dans les meilleurs délais. Une copie authentique des lettres patentes a été annotée par les membres du Conseil d'État, qui devait conclure en leur faveur. Il accuse même une violente hostilité à l'égard de Jacques Cartier, qui serait, en fait, resté débiteur des habitants de Saint-Malo ; ses découvertes même étaient contestées. Le 9 juillet 1588 un conseil tenu à Rouen concluait dans ce sens.

Le Roy accorde la révocation des lettres de permission obtenues par les sieurs de la Jaunaye et Jacques Noël, excepté pour le regard des mynières dont il a fait la recherche et des couvertures,<sup>29</sup>

et le Conseil d'État prenait en considération l'argument d'intérêt général : « la liberté ancienne et accoutumée du commerce de la dite province en général. »<sup>30</sup>

Avec la paix générale que sanctionne l'Édit de Nantes, Henri IV prêta une oreille complaisante à une politique économique de type mercantiliste, que lui suggérait Leffemas, alors que Sully resta indifférent, pour ne pas dire hostile, à l'effort canadien. Durant les guerres de religion, Henri IV a pu mesurer la force de l'or espagnol et l'importance d'un empire colonial, c'est pourquoi il s'intéresse à l'Amérique du Nord, où l'expansion peut être tentée sans se heurter ni aux Hispano-Portugais, nos ennemis potentiels, ni aux Anglo-Hollandais, nos alliés.<sup>31</sup> Il confie la mission à Troilus de la Roche, renouant ainsi directement avec la tradition des Valois. Comme il n'a pu le pourvoir que d'un seul vaisseau, l'expédition de 1598 au Canada échoue. Le projet est repris en 1599, mais sous la forme d'un monopole commercial pour le trafic privé sur la rivière du Saint-Laurent, qu'il octroya cette fois à un marin normand, Chauvin. Celui-ci choisit pour base Tadoussac, mais échoua, ce qui ne découragea pas Henri IV ; en 1603 il accorde sa confiance à un autre Normand, gouverneur de Dieppe. Il est chargé de fonder une compagnie de commerce qui exploitera la terre entre le 40° et le 52° parallèles.

L'expédition dirigée par le Malouin Gravé du Pont, qui connaît les parages, et

par Samuel Champlain réussit mais provoqua une réaction des États de Bretagne. Le 22 octobre 1603 ils chargent les députés en Cour « d'intervenir contre ceux qui prétendent au privilège exclusif du commerce au Canada. »<sup>32</sup>

L'expédition de 1604 est dirigée par le nouveau Lieutenant général ès pays du Canada, Terre-Neuve, Labrador, Pierre du Gua, Sieur des Monts, et Champlain. Elle aboutit à la fondation de Port-Royal (Annapolis sur la côte d'Acadie) en Nouvelle-Écosse. Henri IV a renoncé à l'exploitation des mines et au mythe d'un nouvel Eldorado pour encourager la *plantation*. La compagnie de commerce attire une nouvelle fois les remontrances des États de Bretagne qui, le 4 décembre 1604, chargent encore les députés en Cour « d'obtenir que le commerce soit entièrement libre. »<sup>33</sup> Cette attitude trouve un écho dans l'opinion que traduisent les pasquinades de Maître Guillaume. Les marchands et pêcheurs du Pays Basque, de La Rochelle, de Normandie, acceptent eux aussi fort mal le privilège royal accordé à la Compagnie de la Nouvelle-France qui lèse leurs intérêts particuliers. L'opposition est si forte que le roi doit se résigner en 1607 à la laisser dissoudre et en 1608 le privilège est limité aux castors et pelletteries.

L'expédition de 1608 conduite par le tenace Champlain aboutit à la fondation de Québec, mais Henri IV pressé de toutes parts y compris par ses alliés hollandais doit libérer le commerce des fourrures.

Les difficultés de la jeune colonie obligent Champlain à intervenir sans cesse pour obtenir l'appui du gouvernement et de Marie de Médicis. Celle-ci nomme en 1612 le prince de Condé vice-roi du Canada et lui accorde le monopole des fourrures pour une durée de 12 ans, mais il rétrocède ce privilège à des armateurs de Rouen et du Havre, qui en échange fournissent des capitaux à Champlain. Ainsi les Malouins se trouvaient de nouveau exclus de Tadoussac. C'est pourquoi ces derniers firent entendre leurs doléances à l'Assemblée des États de 1616. Ceux-ci chargent à nouveau les députés en Cour de représenter « que le Canada a été découvert par Jacques Cartier, originaire de Saint-Malo et de se plaindre des Lettres qui accordent le commerce exclusif dans la partie et en endroits qui y est favorable. »<sup>34</sup>

L'article 7 des remontrances précisait :

Des particuliers de vos villes de Rouen et du Havre de Grâce auraient par faveur obtenu autres lettres de Votre Majesté par lesquelles ils prétendent se rendre proprement et primitivement à tous autres français la permission et licence du dit trafic à commercer le Havre appelé Tadoussac, qui est entièrement le seul pays où se fait et se peut faire le dit trafic.<sup>35</sup>

Dans sa reprise du 11 mars 1617, Louis XIII abolit à nouveau le principe du monopole : « le Roi accorde la révocation et le privilège accordé à des particuliers de Rouën »<sup>36</sup> tout en confirmant le 27 mai à la Société des Marchands le même monopole, deux mois après avoir donné satisfaction aux États, car Champlain avait présenté au roi son magnifique programme d'action. Les hésitations de Louis XIII se traduisirent par une action des Malouins devant le Parlement de Rouen et une intense contrebande.

Les Malouins ont toujours le soutien des États qui, en 1618, ordonnent la poursuite de procès perdus en Conseil d'État,<sup>37</sup> au sujet du privilège commercial et décident l'année suivante (3 octobre 1619) de « soutenir la liberté du commerce au Canada en cas de plaintes. »<sup>38</sup>

En 1620 les titulaires du monopole changent devant l'inaction des Normands, qui n'ont pas su remplir leur contrat (envoyer six familles par an au Canada). L'Ami-

ral de France, le duc de Montmorency, remplace le prince de Condé comme vice-roi et des marchands de La Rochelle, associés à la famille Decaen, remplacèrent les Rouennais jusqu'au siège de La Rochelle.

Voyant que le pouvoir royal était décidément favorable aux compagnies de commerce, certains financiers tâchèrent de convaincre les États en associant la province à la colonisation en lui accordant le monopole du commerce avec le Canada et Terre-Neuve. François du Noyer, Sieur de Saint-Martin, agissant au nom de l'Hôtel de Ville, avec l'appui du Conseil du roi demanda la création d'une commission pour élaborer les statuts d'une compagnie. Les États nommèrent neuf députés, trois de chaque ordre; pour le Tiers ce furent le député de Saint-Malo, celui de Nantes et le sénéchal de Guérande.<sup>39</sup>

Il s'agissait d'une offre exceptionnelle : en concentrant tout le trafic américain dans un port breton, la Compagnie aurait pu développer les activités industrielles et commerciales de la province. Les députés du Tiers se montrèrent réservés et finalement enterrèrent le projet grâce à un artifice de procédure : ils se retranchèrent derrière leur mandat impératif pour conclure qu'ils ne pouvaient prendre aucune décision et les autres Ordres suivirent; le 31 décembre 1622 le projet était enterré.

C'est Richelieu qui devait l'exhumer en 1626 et rédiger le projet de la Compagnie du Morbihan au mois de mars, qui fut approuvé par un Édit royal en juillet de la même année, légèrement modifié en août.<sup>40</sup> L'Édit du roi pour l'établissement du commerce en havre du Morbihan comptait 21 articles et prévoyait la constitution d'un capital de 1600000 livres, auquel on pourrait incorporer chaque année 50 % des profits. Il s'agissait bien d'une compagnie à monopole, tous les autres privilèges de commerce étant révoqués (article 19), la Compagnie recevait la possession de terres de la Nouvelle-France (article 16) ainsi que d'une terre en Morbihan pour la construction d'une ville et d'un port (article 3).

La promulgation de l'Édit souleva une violente opposition en Bretagne. Les viles estimaient qu'il causerait leur ruine, le Parlement de Bretagne y vit un attentat à son pouvoir et le gouverneur César de Vendôme le considéra comme un empiètement sur ses privilèges d'Amiral de Bretagne.<sup>41</sup> Les États présentèrent une requête devant le Parlement de Bretagne, tandis que les procureurs syndics de Nantes, Rennes, Saint-Malo et Hennebont intentaient de leur côté une action devant la même juridiction : le Parlement devait surseoir à l'enregistrement de l'Édit jusqu'à la prochaine séance des États de Bretagne « où ils espèrent faire voir à l'œil et toucher du doigt qu'il s'est oncques présenté novellité de conséquence plus fâcheuse et ruineuse que celle là. »<sup>42</sup> Le 15 mars 1627, le Parlement de Bretagne renvoyait l'Édit à l'examen des États.<sup>43</sup>

Lors de la tenue de 1628, les États admirent l'Édit en principe, mais contestèrent tout monopole en faveur de la Compagnie des Cent associés. Celle-ci, constituée le 7 mai 1627, comprenait des créatures de Richelieu-Razilly, hommes d'affaires parisiens, des gros marchands de Paris et de Bordeaux.<sup>44</sup> Les Bretons semblent s'être tenus à l'écart de la nouvelle entreprise, malgré le vœu formulé par les États réunis à Nantes le 15 janvier 1628.<sup>45</sup> Cette défaite apparente était moins grave qu'elle ne le paraissait d'abord. D'une part la Compagnie des Cent associés ne tarda pas à périlcliter : la guerre franco-anglaise entraîna l'occupation de Québec et de l'Acadie par les Britanniques; Richelieu, préoccupé par la lutte contre les Habsbourg ne s'intéressa plus guère à la colonisation et après 1650 les guerres indiennes interrompirent l'arrivée régulière des peaux de castors. En 1660, la compagnie était en faillite. D'autre part les marins bretons continuèrent à avoir libre accès aux pêcheries de Terre-Neuve et à s'approvisionner en fourrures par le biais de la contrebande.

Après 1627 les États de Bretagne cessèrent de s'intéresser aux affaires coloniales, car les intérêts des grands ports étaient saufs.

\*

\* \*

En conclusion, nous voyons que la Bretagne est hostile à la politique de colonisation au Canada dans la mesure où celle-ci est liée à la création de compagnies à monopole, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. L'ensemble des marchands malouins, comme l'ensemble des notables bretons veulent pouvoir trafiquer librement au Canada et refusent que le commerce et les pêcheries d'Amérique du Nord profitent à quelques-uns d'entre eux.

Dans la mesure où cette politique est en contradiction avec celle du pouvoir royal et celle des financiers parisiens, la lutte est inégale. Victorieux jusqu'en 1627, les États durent céder en apparence devant Richelieu, mais ils sauvèrent leurs intérêts en pratiquant la contrebande des fourrures et en conservant la liberté de la pêche à Terre-Neuve, qui continua de faire la fortune de Saint-Malo jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On ne peut cependant pas dire que la Bretagne a favorisé la colonie de peuplement ; son idéal était le commerce à Tadoussac, que l'on pratiquait avec les Indiens sur un pied d'égalité. En cela leur politique s'apparente beaucoup plus à celle des Hollandais de Nieuw-Amsterdam, qui se contentaient d'un comptoir qu'à celle des Anglais de Virginie ou à celle défendue par Champlain, puis après 1664 par l'intendant Talon. La politique coloniale bretonne n'était pas favorable à l'édification d'une Nouvelle-France, et dans ce conflit avec le pouvoir royal, les Bretons parviennent assez bien à défendre leurs intérêts.

## NOTES

<sup>1</sup> *Registre des délibérations des États 1604*. A. D. Ille-et-Vilaine, C 2646 p. 264.

<sup>2</sup> Charte de fondation de la Virginie accordée par Jacques I<sup>er</sup> à la Compagnie de Londres. Roland Marx, *Documents d'Histoire Anglaise* (Paris : A. Colin, 1972), pp. 103-105.

<sup>3</sup> Fernand Braudel, *Civilisation matérielle et capitalisme* (Paris : A. Colin, 1979), tome I, pp. 164-167.

<sup>4</sup> La ration des soldats, dans un texte de 1569, prévoit pour les jours *maigres* une petite morue ou quatre harengs, à la place de la viande. Joüon des Longrais, *Jacques Cartier. Documents nouveaux* (Paris, 1888), dossier XL, III : Les Malouins à Terre-Neuve, p. 203.

<sup>5</sup> J. Berenger, Y. Durand, J. Meyer, *Pionniers et Colons en Amérique du Nord* (Paris : A. Colin, 1972), pp. 88-90.

<sup>6</sup> Joüon des Longrais, *op. cit.*, p. 200.

<sup>7</sup> L'imposition de 4 sous tournois par millier (565 kg) a été ratifiée par Henri IV en 1594. A. M. Saint-Malo, FF 1-26, 17 octobre 1594.

<sup>8</sup> Succession de Guillaume Pépin, propriétaire d'une part d'1/12<sup>e</sup> évaluée à 330 lb tournois. *Officiel de Saint-Malo*, 1563-1566, 1<sup>er</sup> septembre 1564.

<sup>9</sup> *Délibération* de la Communauté, 1590, 8 et 26 octobre.

<sup>10</sup> *Officiel de Saint-Malo*, 1584 et 1587, 16 juillet 1586.

- <sup>11</sup> Joüon des Longrais, *op. cit.*, p. 195.
- <sup>12</sup> Voir à ce sujet l'analyse d'Alonzo Leblanc dans sa communication : « Jacques Cartier et la Baie des Chaleurs. »
- <sup>13</sup> J. Berenger, Y. Durand, J. Meyer, *op. cit.*, *passim*.
- <sup>14</sup> Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Dol, Tréguier, Léon, Cornouailles (Quimper-Corentin), Vannes et Nantes.
- <sup>15</sup> Les plus importantes sont la baronnie de Léon, propriété des Rohan et la baronnie de Vitré, propriété des Montmorency-Laval. En 1613 la noblesse compte 130 représentants. A. du Bouetz de Kerorguen. *Recherche sur les Etats de Bretagne* (Paris, 1875), p. 33.
- <sup>16</sup> Bechameil de Nointel, *Rapport sur la province de Bretagne 1697* publié par J. Berenger, J. Meyer : *La Bretagne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris : Klincksieck, 1976), pp. 112-113.
- <sup>17</sup> *Registre des délibérations des Etats*, 1604, A.D. Ille-et-Vilaine, C 2646, p. 399.
- <sup>18</sup> Michel Rabiniaux, *Les Etats de Bretagne de 1599 à 1605*, Mémoire de maîtrise dactylographié (Rennes : I.A.R.H., 1971), pp. 99-100.
- <sup>19</sup> A. du Bouetz de Kerorguen, *Recherches*, p. 163.
- <sup>20</sup> Cette pratique établie au XVI<sup>e</sup> siècle s'est maintenue même sous le gouvernement personnel de Louis XIV. A. Rebillon, *Les Etats de Bretagne de 1661 à la Révolution*. (Rennes, 1913).
- <sup>21</sup> Marcel Trudel, *Dictionnaire biographique du Canada* (Montréal, 1970), article La Roche.
- <sup>22</sup> *Précis des délibérations des Etats*. B.N. Paris, Ms français, 8294, f<sup>o</sup> 529.
- <sup>23</sup> Sur Jacques Noël, voir Marcel Trudel, *Dictionnaire biographique du Canada*, article Noël. Sur Etienne Chaton, Sieur de la Jaunaye, brevet de capitaine au 29 août 1575 publié par Joüon des Longrais, *op. cit.*, p. 149.
- <sup>24</sup> Lettres patentes du 14 janvier 1588 publiées par Joüon des Longrais, *op. cit.*, dossier XXXIX : Concession de privilèges au Canada, pp. 150-151.
- <sup>25</sup> Joüon des Longrais, *ibid.*
- <sup>26</sup> *Délibérations 1586 - 1588*, A.M. Saint-Malo, B.B. 7-86, publiées par Joüon des Longrais, *op. cit.*, p. 152.
- <sup>27</sup> Joüon des Longrais, *op. cit.*, p. 154.
- <sup>28</sup> *Extraits des cahiers de Remontrances*, série C, liasse Canada, publiés par E. Quesnet, *Mélanges d'Histoire et Archéologie bretonnes* (1855), tome I, pp. 126-127. *Délibérations des Etats*, A.D. Ille-et-Vilaine, C E942, p. 635.
- <sup>29</sup> Joüon des Longrais, *op. cit.*, p. 156.
- <sup>30</sup> *Arrêt du Conseil en conformité d'une requête des Malouins*, A.D. Ille-et-Vilaine, Série C, Liasse Canada, publié par Joüon des Longrais, *op. cit.*, pp. 157-158.
- <sup>31</sup> J.-P. Babelon, *Henri IV* (Paris : A. Fayard, 1983), pp. 762-764.
- <sup>32</sup> *Précis des Délibérations des Etats*, B.N., Ms Fr., 8294, f<sup>o</sup> 529.
- <sup>33</sup> *Précis des délibérations, ibid. Remontrances de 1604*, A.D. Ille-et-Vilaine, C 2646, p. 260.
- <sup>34</sup> *Précis des délibérations*, B.N., Ms Fr., 8294, f<sup>o</sup> 529.
- <sup>35</sup> *Remontrances du 5 novembre 1616* A.D. Ille-et-Vilaine, C 2649, p. 145.
- <sup>36</sup> *Ibid.*, C. 2649, p. 146.
- <sup>37</sup> *Précis des délibérations*, B.N., Ms fr., 8294, f<sup>o</sup> 529.
- <sup>38</sup> *Ibid.*
- <sup>39</sup> Etats de 1622, *Registre des délibérations*, A.D. Ille-et-Vilaine, C 2650, p. 301.
- <sup>40</sup> B.N., Paris, Cinq cents de Colbert, 203, f<sup>o</sup> 197. Publié par Marcel Trudel, *Histoire du Canada par les textes : la Compagnie de la Nouvelle-France* (Montréal, 1964).
- <sup>41</sup> Charles Bourel de la Roncière, *Histoire de la Marine française* (Paris, 1909), tome III, pp. 496-502 : la Compagnie des Cent associés.
- <sup>42</sup> Texte publié par Dugast-Matifeux, *Annales de la Société Académique de Nantes* (1854), tome XXV, pp. 87-88.
- <sup>43</sup> *Registre secret du Parlement de Bretagne*, 15 mars 1627. Dugast-Matifeux, *op. cit.*, pp. 89-90.
- <sup>44</sup> B.N., Ms fr, 18593, f<sup>o</sup> 343 : *Noms, surnoms et qualitez des associez de la Compagnie de la Nouvelle-France*.
- <sup>45</sup> *Registre des délibérations*, 27 janvier 1628. A.D. Ille-et-Vilaine, C 2651, p. 633.

*Résumé :*

Les Etats de Bretagne et la colonisation nord-américaine

La ville de Saint-Malo et plus généralement les Bretons soutenus par leur Parlement réussirent jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle à s'opposer à la politique royale qui accordait privilèges et monopoles à des particuliers et à des Compagnies pour le commerce avec l'Amérique du Nord (Terre-Neuve, Canada, Acadie). Les Bretons étaient en faveur du libre accès aux territoires de pêche et de chasse et ils ne souhaitaient pas voir des colons s'y installer. Lorsque le conflit tourna à leur désavantage, ils conservèrent néanmoins le droit de pêcher librement dans la zone de Terre-Neuve et ils continuèrent le fructueux commerce de la fourrure en contrebande.

*Summary :*

The States of Brittany and the Colonization of North America

The town of Saint Malo and more generally the Bretons supported by their Parliament succeeded right up to the beginning of the 17th century in opposing the royal policy which granted privileges and monopolies to individuals and to Companies for trade with North America (Newfoundland, Canada, and Acadia). The Bretons were in favour of free access to the hunting and fishing grounds and were opposed to the establishment of colonies. When the conflict turned against them, they nonetheless managed to retain full fishing rights in the Newfoundland zone and continued a lucrative if illegal for trade.



## SAINT-MALO ET LA DÉCOUVERTE DU CANADA

par André LESPAGNOL

Université de Haute-Bretagne (Rennes II)

Quel fut le rôle historique réel de la cité malouine dans la découverte du Canada ? Ainsi posée en ce lieu, en ce moment même où s'organisent avec faste les cérémonies commémoratives du 450<sup>e</sup> anniversaire du premier départ du Découvreur malouin, cette question pourrait passer pour une provocation gratuite... Et pourtant, pour qui feuillette d'un peu plus près le « dossier Cartier » — un dossier dont les pièces essentielles, rappelons-le, ont été publiées voilà plusieurs décennies par ces érudits exemplaires que furent Joüon des Longrais et le Canadien H.P. Biggar — la question n'apparaît pas du tout superfétatoire, pour peu que l'on veuille bien enlever les lunettes de l'hagiographe et éviter les pièges de l'auto-célébration locale, industrie principale du Saint-Malo contemporain.

A condition, bien sûr, de formuler clairement les termes de la question. Que Jacques Cartier ait été malouin, point de doute, même si certains chercheurs locaux estimables ont pu émettre l'hypothèse qu'il est né en fait à Paramé, paroisse contiguë aujourd'hui absorbée dans le « grand Saint-Malo... » ; que ses trois expéditions successives vers l'Amérique soient parties du port malouin, où les navires avaient été équipés, point de doute non plus, et si l'expédition de 1541 est partie de Solidor en Saint-Servan, cela ne fait que mieux ressortir que, dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle, l'organisme portuaire malouin englobait déjà tout l'estuaire de la Rance, comme il le fera aux siècles suivants. Il ne s'agit point ici de sombrer dans les délices de l'hypercritique à la mode 1900... Saint-Malo, *patrie* du Découvreur et de la majeure partie de ses marins a bien été sa base d'armement et de départ ! Mais il ne faut pas confondre une simple *localisation* avec la *responsabilité historique* d'une cité, d'une place marchande, d'un milieu économique-social. Ce qui est en cause, ce qui pose problème c'est le rôle historique de la bourgeoisie marchande malouine dans la genèse, l'organisation, la mise en œuvre de l'entreprise « canadienne » qu'a effectivement dirigée Cartier entre 1532 et 1542. La revendication de paternité malouine sur la découverte du Canada est-elle historiquement fondée, ou bien ne constitue-t-elle qu'un de ces mythes de compensation que s'est construit la société malouine, depuis qu'en réaction au déclin irrémédiable de la cité elle a entrepris de se créer une véritable « légende des siècles » et une « galerie des grands hommes » où Cartier figure comme le héros primitif ? La réponse sera nuancée, à l'image d'une réalité plus complexe qu'il n'apparaît au premier abord.

A première vue en effet, à la première lecture des documents disponibles, la revendication de paternité malouine apparaît plus que douteuse, à la limite de la tentative d'usurpation, d'un double point de vue : l'entreprise maritime qui aboutira à la découverte du Canada a été conçue et décidée pour l'essentiel hors de Saint-Malo, et elle a été menée à bien contre le milieu marchand malouin dans sa majorité.

Première évidence, l'entreprise de découverte à laquelle Cartier a attaché son nom a été non l'affaire d'une ville ou d'un milieu marchand mais une *affaire d'État*, plus encore que ne l'avait été la première expédition américaine menée au nom du roi de France, celle du Florentin Verrazzano en 1523-1524, où comme M. Mollat l'a montré, les milieux d'affaires italiens de Lyon et Rouen avaient sans doute joué un rôle moteur. Ici le rôle de l'État apparaît décisif dans la genèse du projet, comme le montre l'intervention directe du roi François I<sup>er</sup> lui-même, depuis sa rencontre avec

Jacques Cartier en août 1532 jusqu'à la préparation de l'expédition de colonisation de 1541-1542 qu'il suivit de très près à partir de 1538. Non moins essentiel fut le rôle de grands personnages de l'entourage royal, comme l'Amiral de France Philippe de Chabot, et surtout Jean Le Veneur, celui-là même qui, en tant qu'Abbé du Mont Saint-Michel, présenta le pilote malouin au roi à l'occasion de la visite de celui-ci au sanctuaire. C'est lui qui semble bien avoir été le promoteur de l'expédition de découverte de 1534, et qui, par ses négociations à Rome en 1533 pour obtenir un amendement à la Bulle « Inter Caeteras » en créa les conditions de possibilité diplomatiques. S'il y a du neuf à découvrir quant à la genèse de l'expédition de 1534 c'est assurément du côté de cet important personnage — Aumônier de France, Conseiller du Roi, Cardinal — encore bien mal connu qu'il faut le chercher.

D'autre part l'organisation des expéditions successives de 1534 à 1542 n'a été possible que grâce à l'intervention de l'État, qu'il s'agisse du financement, assuré pour l'essentiel par le Trésor Royal comme le prouvent plusieurs documents (même si Cartier, comme plus tard Roberval, a dû certainement effectuer des avances...), ou — fait plus important encore — des mesures administratives de coercition qui ont permis à Cartier, en 1534 ou 1535, d'opérer des réquisitions de navires et surtout de matelots, pour ne point parler du recrutement de prisonniers en 1541. L'entreprise de découverte à partir de 1534 est ainsi pleinement une entreprise officielle engagée par l'État Français, dont Cartier n'est que l'exécutant en tant que « capitaine et pilote pour le Roy » : Saint-Malo n'en est pas plus « responsable » que ne l'est Palos dans l'expédition de Colomb, ou Lisbonne dans celle de Vasco de Gama.

Second fait incontournable, Saint-Malo — entendons par là la majorité écrasante du milieu marchand local — a tenté dès 1534 de s'opposer à l'entreprise de découverte, voire même de la saboter, et a maintenu une hostilité fondamentale au projet de colonisation jusqu'en 1543. Les preuves documentaires de cette hostilité locale abondent, à commencer par les attendus du célèbre ordre d'embargo pris le 19 mars 1534 par le tribunal de Saint-Malo à l'encontre des navires partant pour Terre-Neuve tant que Cartier n'a pas complété ses équipages :

estant l'empeschement que lui ont donné et donnent journellement aucuns tendant empescher la dicte navigation contrevenant au plaesir et voulloir du Roy nostre souverain seigneur et aussy plusieurs bourgeois et marchands de ceste dicte ville envoyant aux dictes parties de Terre Neuffve pour leur profit particulier, lesquels ont caiché et fait cacher lesdits maistres de navires, maistres mariniers et compaignons de mer que par ce moyen est du tout empescher l'entreprinse et voulloir dudit seigneur.

Le même scénario se reproduira au printemps 1535, tandis qu'en 1541 cette même mauvaise volonté se traduira par le refus des armateurs malouins expédiant des navires pour Terre-Neuve de prendre à fret des marchandises pour l'expédition royale de colonisation !

Ainsi, pour chacune de ses trois expéditions, Cartier a dû réquisitionner navires et hommes, employer la coercition pour achever ses armements, preuve évidente d'une résistance locale massive sinon unanime.

Il reste bien sûr à s'interroger sur les raisons de cette hostilité sourde. La première motivation, toute concrète et immédiate c'était tout simplement la crainte des armateurs de se voir enlever leurs meilleurs pilotes et matelots par les réquisitions opérées par Cartier, au risque de mettre en péril la campagne de pêche qu'ils préparaient. Mais il y avait à coup sûr des motivations plus profondes : l'entrée en scène de l'État dans les eaux de l'Amérique du Nord leur apparaissait sans doute lourde

de menaces à plus ou moins long terme pour les intérêts bien réels et déjà considérables qu'ils avaient dans cet espace des « Terres Neuves » où ils pratiquaient depuis trente ans la pêche morutière, et peut-être déjà pour quelques-uns un début de traite des fourrures avec les Indiens. La crainte du « privilège, » d'un monopole sur la pêche ou la traite que le roi pourrait accorder à quelque groupe de « particuliers » hantait sans doute déjà les esprits... non sans raison, comme allait le montrer la suite de l'histoire au XVII<sup>e</sup> siècle, pour ce qui concerne la traite de la fourrure au moins. On voit ainsi se nouer à Saint-Malo, dès le commencement du processus de colonisation, le conflit d'intérêt latent entre bourgeoisie marchande portuaire et politique coloniale étatique.

Peut-être aussi ces tensions des années 1534-1541 sont-elles déjà révélatrices d'un trait profond de mentalité collective. Si elle devait donner maintes preuves durant trois siècles d'un esprit d'entreprise hors du commun, qui n'excluait pas le risque calculé ni la lutte, la bourgeoisie malouine ne fut jamais portée vers les expéditions de découverte ou de colonisation, vers des aventures incertaines qui répugnaient à son utilitarisme marchand, comme le soulignait pertinemment deux siècles plus tard un pamphlet de ses rivaux nantais :

Si l'esprit de colonie n'a jamais régné à Saint-Malo, l'on ne doit pas s'en étonner; au contraire il serait surprenant qu'une ville qui n'a de goût que pour les entreprises qui peuvent l'enrichir sûrement, beaucoup et en peu de temps se fût appliquée à défricher, à planter et à entretenir des colonies... .

Quelles qu'en aient été les motivations le fait en tout cas est bien patent : c'est à Saint-Malo même que Jacques Cartier a rencontré le premier obstacle qu'il a eu à surmonter sur la route de la découverte. A ce stade de l'analyse la cause paraît entendue : la revendication malouine de paternité sur la découverte du Canada frôle l'imposture historique, c'est à tout le moins un véritable retournement de l'histoire réelle. Et pourtant l'histoire n'est pas si simple. Pour irréfutables qu'ils soient, les faits ci-dessus ne représentent qu'une partie du dossier, la plus visible sans doute, pas nécessairement la plus décisive. Face à ces résistances locales on pourrait en effet s'étonner de l'obstination de Cartier à faire de Saint-Malo sa base d'armement, notamment après les difficultés rencontrées en 1534. Ce n'était évidemment pas par masochisme ou par simple attachement sentimental à sa ville natale que Jacques Cartier — et derrière lui ses commanditaires officiels — ont choisi et maintenu pendant dix ans Saint-Malo comme base de départ de l'entreprise canadienne parce qu'ils y trouvaient des conditions favorables.

Premier facteur, décisif sans doute pour le pilote malouin : Jacques Cartier a pu trouver dans sa ville natale des appuis et des collaborations essentielles pour la réalisation de ses expéditions. Car l'opposition majoritaire du milieu malouin ne signifiait pas opposition unanime. Malgré l'hostilité rencontrée Cartier n'était ni un marginal ni un individu isolé dans sa ville : il a pu y trouver les appuis nécessaires, en entraînant derrière lui une fraction du milieu local, grâce à son réseau de relations familiales. C'est ce que révèle notamment le fameux rôle d'équipage de 1535 conservé aux Archives municipales de la ville, où l'on peut repérer parmi les cadres de l'expédition, maîtres, pilotes, officiers marinières, des personnages comme Guillaume Le Breton, Jacques Maingard, Macé Jalobert, Étienne Nouel, qui étaient tous apparentés à Cartier, beaux-frères ou neveux... Ces hommes n'étaient évidemment pas des recrues forcées, mais des volontaires, auxiliaires dévoués de leur capitaine et parent, ce qui constituait un atout non négligeable pour la réussite de l'expédition.

Mais il faut aller plus loin dans cette analyse des soutiens locaux de Cartier. Si l'on excepte Nouel, les personnages cités plus haut sont en fait des parents par

alliance de Cartier, alliés à la famille de sa femme, Catherine des Granches. Il ne s'agit pas là d'une indication anecdotique, mais d'une piste essentielle : derrière Cartier il y a son beau-père, Jacques des Granches, grand notable de la ville dont il est connétable depuis 1520, et avec lui tout un clan familial, l'un des plus importants de la ville, avec ses familles alliées comme les Maingard, les Jalobert, les Le Breton, les Le Gobien... On peut hasarder l'hypothèse que Jacques des Granches a dû jouer un rôle important dans la genèse et la réalisation de l'entreprise canadienne, peut-être dès 1532 pour la mise en relation de Cartier avec Jean Le Veneur, plus tard à coup sûr pour la préparation des armements successifs. Nous avons au moins une trace documentaire à l'appui de cette hypothèse, puisque dans une lettre du 8 avril 1541 à Charles-Quint le ministre espagnol Haro rapporte les informations d'un espion qui signalait que « le beau-père dudit Jacques Cartier était à Dinan, à 4 ou 5 milles de distance où il achetait les provisions nécessaires à la ditte flotte et les envoyait au dit port . . . » C'est peu et c'est beaucoup : Cartier avait sur place, derrière lui, un homme puissant, riche, expérimenté, capable de l'aider efficacement dans ses opérations d'armement, et notamment d'effectuer les avances de fonds nécessaires pour activer les achats de vivres ou de matériel. D'une certaine manière Cartier avait sans doute dans sa propre famille « son » Alonse de Cville... Nul doute que ce n'ait été là un des facteurs qui expliquent l'efficacité avec laquelle Cartier a pu réaliser ses armements successifs, et notamment respecter pour l'essentiel les délais prévus... en contraste flagrant avec l'incapacité dont fera preuve Roberval en 1541. Nul doute non plus que cette présence sur place d'appuis importants n'ait pesé fortement dans la décision de Cartier de conserver Saint-Malo comme port d'armement malgré les obstacles rencontrés en 1534.

Une fraction non négligeable du milieu malouin — et pas seulement Jacques Cartier — a ainsi participé volontairement et consciemment à l'entreprise de découverte et contribué à sa réussite. Mais c'est plus globalement encore que le port a participé à l'entreprise, de manière involontaire cette fois. Par la pression ou la réquisition le port malouin a fourni — fût-ce à son corps défendant — l'essentiel des moyens matériels et humains de la Découverte. Les moyens matériels c'est-à-dire les navires (2 en 1534, 3 en 1535, 5 en 1541 plus un affrété à Roberval), tous les navires, de types très divers (« nef », « courlieu », « galion »), choisis parmi les meilleurs et les plus adaptés à la navigation projetée. Les moyens humains d'autre part, « pilotes et mariniers, » « les meilleurs qu'il a sceu choisir en Bretagne » précise un rapport d'espion de 1541 : 60 hommes en 1534, 120 en 1535, plus de 300 en 1541, tous puisés dans le réservoir local de main-d'œuvre maritime, qui englobait le pays malouin et le pays de la Rance.

Mais Saint-Malo n'a pas seulement fourni des moyens en quantité suffisante, il a pu fournir des moyens matériels et des hommes *adaptés* à l'objectif poursuivi, dans la mesure où le port breton, qui était depuis deux siècles un port notable de cabotage européen, s'était déjà lancé depuis une trentaine d'années dans l'aventure océanique. Depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle les Maloins participaient à la reconnaissance des côtes septentrionales de l'Amérique du Nord — on leur attribuait la découverte de l'île du Cap Breton en 1504 — et s'étaient lancés parmi les tous premiers, au moins dès la décennie 1510-1520, dans la grande pêche morutière dans les eaux de Terre-Neuve. Saint-Malo était peut-être déjà, au temps de Cartier, le premier port morutier français, comme le suggère ce rapport d'un espion au service de l'Espagne qui signale en avril 1541 que 24 navires ont été armés et expédiés pour Terre-Neuve cette année-là par le port malouin. Et c'est sans doute l'expérience collective malouine de la pêche morutière sur la côte nord-est de Terre-Neuve, la côte du « Petit Nord, » vécue personnellement par Cartier selon toute vraisemblance, qui a fourni à l'expédition son objectif de départ, son *hypothèse* pour amorcer la quête

du passage vers le Cathay, c'est-à-dire cette trouée sans fond dans la côte américaine que les pêcheurs malouins appelaient alors la « Baies des Châteaux, » où nombre d'entre eux avaient sans doute subodoré l'ouverture d'un détroit, voire d'une mer inconnue.

Dans ces conditions on comprend que le choix de Jacques Cartier par le pouvoir royal pour conduire l'expédition de 1534 ait été non seulement celui d'un individu aux qualités et à l'expérience maritime éprouvées, mais tout autant le choix d'une ville et d'un port où se trouvaient rassemblées les conditions préalables nécessaires à la réalisation d'une telle entreprise de découverte, les navires, les hommes, l'expérience de la navigation vers l'Amérique du Nord, et la connaissance des côtes nord-américaines. Choix nécessaire, sûrement pas : Dieppe, Honfleur voire La Rochelle eussent pu faire l'affaire ; mais choix de hasard encore moins. Disons tout simplement choix logique d'un port qui était sans doute déjà le premier port terre-neuvier français.

Que le milieu malouin dans sa majorité ait été étranger voire hostile à l'entreprise de découverte devient dès lors secondaire. La volonté royale par le choix d'un capitaine malouin et l'utilisation des moyens de coercition étatiques allaient permettre la *mobilisation, volens nolens*, de ce précieux potentiel accumulé dans une province jusque là périphérique qui venait précisément en cette année 1532 d'être officiellement intégrée au royaume.

Quant à savoir s'il est légitime que Saint-Malo ait pu depuis trois siècles tirer gloire — et profit — de ce rôle historique fondamentalement ambigu, c'est là une question « morale » qui échappe à l'historien... qui serait porté à y voir un bel exemple de ce qu'il est convenu d'appeler les « ironies de l'histoire ! ».

#### Résumé :

##### Saint-Malo et la découverte du Canada

Ce n'est pas la ville de Saint-Malo qui est à l'origine des voyages de découverte de Cartier au Canada. Les armateurs et les négociants de la ville y furent hostiles et ils n'y contribuèrent que sous la pression et par la réquisition. Cartier apparaît comme l'instrument d'une politique qui est celle du pouvoir royal et ses voyages se situent dans le contexte du conflit latent qui opposait la bourgeoisie marchande portuaire et la politique coloniale de l'Etat.

#### Summary :

##### Saint-Malo and the Discovery of Canada

It was not the city of Saint-Malo which was at the origin of the discovery voyages of Jacques Cartier to Canada. The city's shipowners and great shipping merchants were opposed to these voyages and only contributed to them when either pressured or conscripted. Cartier appears as the instrument of royal policy and his voyages are situated in the context of the latent conflict which opposed the bourgeois shipping merchants to the colonial policy of the State.



## SAINT-MALO AU TEMPS DE JACQUES CARTIER

par Philippe PETOUT  
Musée de Saint-Malo

A côté de périodes plus prestigieuses comme les <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècles qui ont laissé plus de traces tant dans les archives que dans les pierres, l'histoire malouine durant la vie de Cartier paraît moins connue. Pourtant, il ne fait guère de doute que l'épisode des voyages du grand Malouin s'est inscrit dans le contexte économique favorable d'un port qui s'ouvre de plus en plus à une vocation internationale.

Port franc depuis la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, Saint-Malo faisait déjà figure à cette époque d'un des plus actifs carrefours du commerce régional. Ses marchands entretenaient des relations régulières avec les côtes de l'Atlantique, l'Espagne, le Portugal, les Flandres et l'Angleterre. C'est un entrepôt international que signale déjà Bertrand d'Argentré en 1582 : « Tout ce qui est apporté en France des pays étrangers, écrit-il, a son premier apport là, en si grande abondance que toutes les Provinces en sont fournies. » Un texte contemporain de la mort de Cartier en 1557 concernant la délivrance par Henri II de droits d'octroi sur les marchandises donne une idée du trafic portuaire à cette époque. On y trouve des vins, du cidre, des pièces de drap de Paris, de Rouen, d'Angleterre, des étoffes précieuses comme le taffetas d'Ostende et les soieries orientales, des barils de poissons, du bétail, des toiles et surtout la morue que l'on a fait sécher depuis 1519 sur l'isthme du Sillon, seule voie d'accès à cette ville-presqu'île depuis la terre ferme.

Le « plus beau port de mer » du royaume, pour reprendre l'expression de Charles VIII, restait toutefois très sommairement équipé et d'un abord redouté que seuls connaissaient ses fameux pilotes dont faisait partie Jacques Cartier qui fut chargé d'en relever les courants. Quelques quais de terre protégés par des rondsins de bois aux alentours de la Grande-Porte permettaient le déchargement des marchandises qui ne devaient pas faire un long séjour en ville. A marée haute, le havre d'échouage devenait un vaste port de refuge qui pouvait accueillir près de trois cents navires, ce qui était son atout essentiel.

A l'époque de Cartier, la principale pièce de défense de ce port est constituée par le puissant château dont les tours élevées par les ducs de Bretagne, Jean V, François II et Anne, surveillent aussi la ville. La cité dirigée par le pouvoir ecclésiastique du seigneur-évêque et de son chapitre se limitait aux seize hectares de sa surface primitive d'avant les accroissements du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle. L'enceinte médiévale commencée au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle à l'époque de la fondation de la ville n'a cessé de s'améliorer. Le privilège accordé en 1557 par Henri II devait permettre encore de « payer et subvenir aux frais de construction et édification de trois plates-formes commencées en ladite ville par notre commandement et ordonnance. »

Au-dessus des maisons de bois couvertes de chaume, le seul édifice remarquable était l'église cathédrale que Jacques Cartier fréquenta souvent et où il fut inhumé en 1557. Les parties principales de l'édifice actuel, sauf son collatéral nord et le haut clocher reconstruit après la dernière guerre, étaient alors construites. Il y avait aussi en ville trois autres lieux de culte beaucoup plus modestes : la chapelle Saint-Thomas près du château qui fut affectée en 1252 au service de l'Hôtel-Dieu dans ce quartier de Buhen où se trouvait encore la maison urbaine de Cartier ; la chapelle Saint-Aaron (1433), et celle de Notre-Dame-de-Grande-Puissance fondée en 1541 près de la tour

des Bés, sanctuaire votif des marins. D'après un aveu de 1558, les chanoines déclarèrent posséder dans l'intra-muros onze maisons prébendales dont la psalette, le doyenné, la chantrerie, des jardins et dépendances formant un quartier au nom évocateur de « Pourpris » situé autour de la cathédrale.

Le Saint-Malo de la première moitié du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle ne devait pas avoir la densité de constructions qu'il présentera un siècle et demi plus tard. Les comptes des receveurs du chapitre ne signalent guère plus de 150 maisons dans l'intra-muros à cette époque. Les jardins étaient encore très nombreux. Peut-être faut-il donc supposer une population urbaine de 3 000 habitants à cette époque. Cependant la ville ne cessera d'attirer et sa population atteindra près de 10 000 habitants à la fin du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, les anciens comptes fournissent des renseignements intéressants sur la toponymie locale et l'on peut supposer que certaines des rues qui ont conservé leurs noms anciens avaient très probablement les mêmes directions que celles que l'on peut voir aujourd'hui, la reconstruction d'après guerre ayant respecté dans ses grandes lignes l'organisation antérieure.

Si la quasi-totalité des maisons de bois du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle ont disparu, quelques logis de pierre eux ont survécu aux deux grands incendies de 1661 et de 1944. De l'époque de Cartier, subsiste un « ostel » à tourelle du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle dont on trouve mention dès 1486 dans les plus anciens comptes de la seigneurie ecclésiastique sous l'appellation de « jardin et meson de la Houssaye. » Grâce à la copie d'un acte de partage de 1596, nous avons pu établir que ce logis avait appartenu à Alain Launay et à son épouse Françoise Le Gobien. Cette dernière, née en 1534, était le dernier enfant de Pierre Le Gobien, sieur des Douets et de Frotu, « promoteur de l'évêque » en 1515 et 1528, puis « alloué » de Saint-Malo en 1527. Ce Pierre Le Gobien était d'autre part cousin germain de Catherine des Granges, la femme de Cartier. L'un des frères de Françoise Le Gobien qui hérita probablement cette demeure de ses parents, s'occupa de la liquidation des affaires de Cartier et Catherine des Granges fit en sa faveur après le décès de son mari, donation d'une « moitié de jardin, estable et sou y estanten scitué en cested. ville jouxte la rue de Buhen. » Il ne fait donc aucun doute que Cartier connut la plus ancienne maison de notables malouins qui soit restée encore en place. Même restauré, ce logis de tradition médiévale donne une bonne idée de l'habitat de riches bourgeois de la fin <sup>xv</sup><sup>e</sup>-début <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Comme le prouve l'exemple magnifiquement restauré du manoir de Limoélou, les notables possédaient déjà des propriétés de campagne. Le manoir de Cartier avec sa tourelle témoigne encore de l'empreinte médiévale alors que des modes nouvelles se font jour à la même époque sur les bord de la Loire.

À côté du pouvoir ecclésiastique exercé en commun par l'évêque et son chapitre, il fallut compter de plus en plus avec celui des marchands qui dès 1308 avaient tenté d'établir ici une « commune jurée. » En 1496, ceux-ci refusaient de paraître devant les chanoines et commencèrent à tenir leurs réunions à part dans les locaux de l'abbaye Saint-Jean, association de gens d'affaires remontant au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, inspirée des institutions des villes hanséatiques. Après un long procès, la reine Anne fit comparaître en 1513 les parties intéressées. Elle interdit aux gens d'Eglise d'user de privilèges réservés aux souverains et reconnut aux bourgeois le droit de s'assembler en maison de ville.

Par la suite, la municipalité malouine se vit accorder différents privilèges d'octroi pour l'entretien de ses fortifications, de son artillerie, de sa fameuse meute de chiens de guet, les salaires des portiers et autres employés communaux ainsi que la pompe publique de la Grande-Porte alimentée par canaux de terre depuis les hauteurs de Saint-Servan. En 1534, François I<sup>er</sup> qui avait visité Saint-Malo et son port en 1517, y institua le jeu de papegaut suite à une requête des habitants qui souhaitaient for-

mer « des gens de défense expérimentés en l'art de l'arbalète, de l'arquebuse et autres exercices de guerre. » Ce privilège fut étendu en 1537, confirmé et de nouveau étendu par Henri II vingt ans plus tard.

Dans son aveu de 1558, le chapitre déclara tenir du roi « en franc regaire et fief amorti la ville et cité de Saint-Malo, ville et cité de franchise et immunité à tous les délinquants et immunité d'église. » A côté des chanoines dont la reine Anne avait su ménager les susceptibilités, l'évêque restait un puissant personnage et souvent un fervent allié du roi. A l'époque de Cartier, le siège malouin est tenu par des membres issus de la grande bourgeoisie d'affaires tourangelle, tels les Briçonnet ou les Bohier. Guillaume Briçonnet qui fut transféré en 1493 de l'évêché de Toulon à celui de Saint-Malo n'était autre que le favori de Charles VIII et sa nomination en Bretagne n'était donc pas étrangère à la politique d'annexion du duché par le royaume. Trois de ses fils, nés d'un précédent mariage avec Raoulette de Beaune, fille de l'argenter royal, furent à leur tour évêques dont l'un, Denis, succéda à son père au siège malouin en 1513. Pour des raisons de santé ce dernier choisit son neveu François Bohier pour lui succéder : c'est celui-ci qui dut bénir Cartier et ses compagnons avant leur départ pour le second voyage, le jour de la Pentecôte 1535. Malgré la présence de ces lettres — Denis Briçonnet s'intéressa aux sciences, aux lettres et fut l'auteur de plusieurs ouvrages — Saint-Malo ne semble connaître aucune vie artistique ou intellectuelle, absorbée qu'elle est par ses activités liées à la mer et au négoce.

## OUVRAGES CONSULTÉS

*Histoire de Saint-Malo et du pays malouin*, sous la direction d'André Lespagnol. Toulouse : Privat, 1984.

Jean-Pierre Leguay, *Un réseau urbain au Moyen Age : les villes du duché de Bretagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Paris : Maloine, 1981.

Michel Josseaume, « Un privilège malouin au XVI<sup>e</sup> siècle, » *Annales de la société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1973.

Frédéric Joûon des Longrais, *Jacques Cartier, documents nouveaux*. Paris : Picard, 1888.

Bertrand Robidou, *Histoire et panorama d'un beau pays*. Dinan, 1861.

Abbé F.G.P.B. Manet, *Biographie des malouins célèbres* (Saint-Malo, 1824). Marseille : Lafitte Reprints, 1977.

### Résumé :

Evocation de l'activité portuaire de Saint-Malo au XVI<sup>e</sup> siècle ; description de la ville, de ses enceintes et de ses principaux édifices ; renseignements d'archives sur ses notables (évêques, chanoines et marchands).

### Summary :

Evocation of the shipping activity in the port of Saint Malo in the 16<sup>th</sup> century ; description of the city, of its walls and of its principal buildings ; archival information on its leading citizens (bishops, canons, and merchants).



## LES ORIGINES COSMOPOLITES DU COMMERCE CANADIEN A BORDEAUX, 1671 à 1684

J.F. BOSHER

York University, Toronto

L'entreprise maritime de la France en Amérique du Nord, qui remonte à l'époque de Jacques Cartier, et au-delà, s'est avérée bien cosmopolite. Malgré les efforts disciplinaires de la monarchie et de l'Église, les armements pour la Nouvelle-France dans les ports du Ponant engageaient des éléments, négociants, marchandises, navires, marins, capitaux, assurances, d'un peu partout dans ce grand monde atlantique. Une foule de gens très divers attend celui qui cherche les origines du commerce canadien à Bordeaux.

L'importance de Bordeaux dans ce commerce relève du fait que pendant les vingt ans de la fin de la Nouvelle-France, la majorité des vaisseaux destinés à Québec partaient de la Gironde. Si l'on remonte cette série de navires au fil des années pour en retrouver les débuts, on arrive, bien sûr, à l'époque de Colbert, plus précisément à l'expédition de deux navires armés à Bordeaux en 1671. Sans être les premières expéditions bordelaises au Canada, ce sont néanmoins les premières de la série continue, provenant d'un commerce ininterrompu. A partir de 1671, il y avait un départ tous les ans, parfois deux ou trois, sauf en 1678 et en 1681.<sup>1</sup> En 1684, quand six vaisseaux partent pour Québec, dont deux armés à Bordeaux même, le commerce du Canada y est déjà bien établi. Au moins vingt-et-un vaisseaux sont partis de Bordeaux pour Québec de 1671 à 1684. Qui les armait ? Qui avançait les fonds nécessaires ? Par quelle initiative et quel concours s'expliquent ces débuts du commerce avec le Canada ?

Personne n'a sous-estimé l'influence de l'État dans ce domaine, quoique les démarches de Colbert et ses agents ne soient pas très claires. Ce n'est pas sur l'initiative de la Compagnie des Indes, qui remplaça la Compagnie de la Nouvelle-France en 1663, que les premières expéditions partirent de Bordeaux, mais plutôt grâce à la dissolution de ce monopole vers 1670, quand on commença d'accorder des passeports pour des expéditions particulières.<sup>2</sup> Déjà par deux arrêts du Conseil du 27 juin et du 3 octobre 1671, Colbert fonda la *Compagnie privilégiée des marchands de Bordeaux* « pour la fabrique et construction de navires, le commerce et la pesche aux pays du Nord... Amérique et Nouvelle France. »<sup>3</sup> Parmi les membres de cette compagnie on compte au moins deux des intéressés (Pierre Loustau et François Saige) dans les expéditions au Canada du printemps précédent. Au moins deux autres (Pierre Cournut et Joseph Lombard) s'intéresseront au commerce canadien par la suite, et l'un d'eux, Lombard, commissaire de la Marine, directeur du domaine d'Occident, agent de Colbert, allait engager onze émigrants en 1685 au nom de l'Intendant de Québec.<sup>4</sup> En plus, Lombard allait marier sa fille avec un marchand tourangeau, Louis Bigot, devenu contrôleur au bureau de la comptabilité de Bordeaux, qui prêtait à la grosse aventure, souvent aux terre-neuviens et parfois aux expéditions pour Québec. Est-ce par hasard qu'en 1684 un autre marchand tourangeau, Étienne-Luc Mercier (*circa* 1647-1709), représente à Bordeaux le propriétaire de la *Sainte Agnesse* de La Rochelle en partance pour Québec, et commence ensuite à envoyer des marchandises au Canada pour son compte ?<sup>5</sup> Il est facile, en tout cas, de reconnaître en général l'initiative de l'État colbertiste dans le commerce colonial à cette époque, mais difficile de préciser ses moyens et ses limites. Qui répond à l'initiative gouvernementale de commercer avec le Canada à partir de Bordeaux ?

L'initiative est évidemment celle d'un groupe de négociants, d'origines variées, dont le chef était Charles Aubert de La Chesnaye (1632-1702), né à Amiens, établi à Québec depuis 1655 comme facteur de quelques marchands de Rouen, et destiné à devenir le marchand le plus important de Québec.<sup>6</sup> Dans le commerce Normandie-Québec, Aubert de La Chesnaye prit pour associé un négociant bordelais qui était allé au Canada à peu près en même temps que lui, Jacques de Lamothe (*circa* 1629-1679), fils d'Ambroise de Lamothe, « marchand-bourgeois de Bordeaux. »<sup>7</sup> Vers 1669, quand leur commerce avec la Normandie rencontra quelques difficultés, ces deux partenaires se tournèrent vers La Rochelle. C'est là que, le 19 mars 1669, Lamothe épousa la fille d'Emmanuel Le Borgne, ci-devant gouverneur de l'Acadie, né à Calais, toujours actif dans le commerce transatlantique, et proche parent d'un troisième associé, le rouennais Charles Bazire (1641-1677), dont la mère était une certaine Jeanne Le Borgne.<sup>8</sup> Lamothe se fixa à Bordeaux tout de suite après son mariage, et Aubert de La Chesnaye passait souvent à La Rochelle, où il s'est même établi pendant près de six ans à partir de 1672, ayant confié à Bazire ses affaires à Québec. Voici le noyau du groupe qui envoya au moins sept des dix vaisseaux armés entre 1670 et 1679, année du décès de Lamothe.

À Bordeaux, Lamothe intéressait à ses affaires Étienne d'Harriette, riche négociant huguenot d'une famille rochelaise, et en 1671 ils achetèrent ensemble le *Saint Jean* d'Amsterdam, 270 tonneaux, le tout premier navire de la série.<sup>9</sup> L'histoire du *Saint-Jean* est exemplaire du caractère cosmopolite des débuts du commerce canadien. Dans la charte-partie du 16 avril 1671, on apprend que Pierre Guillebaud, capitaine du *Saint-Jean* et propriétaire pour un seizième, s'engagea, moyennant mille livres par mois et un « chapeau » de 150 livres, à transporter une cargaison jusqu'à Québec, avec escale à Saint-Martin-en-Ré, patrie de ce capitaine, pour une partie additionnelle de la cargaison.<sup>10</sup> L'expédition paraît dans ce document entièrement due à Lamothe, mais le 4 mai d'Harriette signa avec lui un contrat par lequel ils achetèrent ce navire pour 12 000 livres.<sup>11</sup> Le capitaine Guillebaud était autorisé à signer ce contrat par une procuration notariée en Hollande par les onze propriétaires du navire qui étaient, semble-t-il, loin d'être tous des Hollandais.<sup>12</sup> On relève les noms de Jean-Emmanuel Hucgla d'une famille bordelaise associée autrefois à la Compagnie de la Nouvelle-France, de Jacques Formont de la famille du grand banquier parisien, Louis Formont, qui prêtera à la grosse aventure aux expéditions canadiennes par l'entremise de son associé, Étienne d'Harriette, et on relève les noms d'au moins deux autres Français, Jean du Roy et Jean Cavallier. Mais deux semaines plus tard, le 21 mai, pour payer les avances des vingt marins de l'équipage, Lamothe emprunta 2 000 livres à la grosse aventure à 18 % d'intérêt à deux étrangers, l'Anglais Thomas Arundell de Bideford, et le Hollandais Adrien Van Rymsdick.<sup>13</sup> L'équipe mixte qui est à l'origine de cette première expédition de Bordeaux à Québec est typique de celles qu'on trouve à l'origine de la plupart des vingt-et-une expéditions d'avant 1685.

Le groupe le plus cosmopolite était celui des banquiers de Bordeaux qui baillaient les fonds à nos expéditions. L'appât de leur argent comptant, prêté à la grosse aventure, attirait puissamment les expéditions canadiennes vers Bordeaux. Des dix-huit banquiers bordelais dont nous avons retrouvé les noms, et qui prêtaient à nos expéditions, quatre venaient de Hollande, un de Zélande, un d'Angleterre, et le banquier parisien, Evrard Jabach, était d'origine allemande. Ces étrangers ont prêté plus de la moitié de notre total, soit 18 000 livres sur 32 000 livres.<sup>14</sup> Quatre de ces étrangers, et ceux qui prêtaient le plus, étaient liés par leurs relations avec leur chef de file, Jean de Ridder, qui entra lui-même dans le commerce de Québec dans les années 1670. En 1679 il céda à François Saige « toutes les sommes à lui dues par divers particuliers... à Kébec en Canada. »<sup>15</sup> De Ridder était natif de la ville de Leiden mais naturalisé français en 1646, après avoir épousé la fille d'un pasteur de Bor-

deux qui était aussi la sœur du notaire de Ferrand.<sup>16</sup> Deux de leurs filles avaient épousé deux autres de nos banquiers, l'Anglais Arundell et le Hollandais Van Haemstede. De plus, de Ridder était l'associé du banquier parisien, Jabach, dont il prêtait les fonds aux expéditions canadiennes. Des onze banquiers qui semblent être français, trois des plus gros prêteurs étaient rochelais, parisien et tourangeau.

Des seize capitaines des navires de nos vingt-et-une expéditions (quelques-uns ont fait plusieurs voyages) aucun n'est bordelais. Il y avait quatre Rochelais, deux Québécois, un de Vigny de l'archevêché de Rouen, et huit au moins venus des petits ports de pêche de la côte atlantique entre l'île Dieu et Royan.<sup>17</sup> Ce contingent de capitaines de navire révèle, en effet, un aspect majeur de notre sujet : le commerce du Canada à Bordeaux naquit au sein d'un grand et ancien commerce lié à la pêche, commerce d'autant plus important qu'à cette époque le commerce des Antilles était encore dans son enfance. Pour les premiers négociants du Canada à Bordeaux la cargaison classique de retour était représentée par les produits de mer venus de Gaspé, de l'île Percée, d'Acadie, ou de Terre-Neuve. Tout compte fait, les fameux castors et les pelleteries en général ne remplissaient les cales que de trois ou quatre navires au maximum. Assez typique est la charte-partie pour le *Saint-Pierre* de Bordeaux, expédié à Québec en 1684 par Pierre Cournut qui a chargé le capitaine de retourner « par l'isle Percée, Cansso et Plaisance le long de la Coste de Terre-neuve pour trouver une cargaison de retour. »<sup>18</sup>

En effet, la plupart des armateurs, des banquiers et des capitaines de navire de qui dépendaient les vingt-et-une premières expéditions pour le Canada s'intéressaient depuis longtemps à la pêche de la morue à Terre-Neuve. Prenons, par exemple, le cas de François Saige, l'un des armateurs de quatre des premières expéditions, fils d'un procureur au présidial de Bazas, membre d'une famille de notables qui avait déjà fait souche à Bordeaux. En 1670, Saige arma pour Terre-Neuve *La Marguerite* de Bordeaux, 70 tonneaux, et la moitié du *Saint-Joseph* de Bordeaux, 60 tonneaux, et du *Mathieu*, de Bordeaux, 120 tonneaux, et le quart du *Saint-Simeon* de Bordeaux, 80 tonneaux.<sup>19</sup> S'il devient en 1671 directeur de la *Compagnie privilégiée des négociants de Bordeaux*, c'était en partie pour expédier la *Ville de Bordeaux* au Groenland pour la pêche à la baleine et le *Saint-Guillaume* (construit dans son atelier) à Terre-Neuve en 1673.<sup>20</sup> La signature de François Saige paraît avec celles de Guillaume Jung, de Jean Nougès et de presque tous les gros poissonniers sur une protestation dressée le 6 février 1684 contre les fermiers du droit de la comptabilité de Bordeaux.<sup>21</sup> Dans l'inventaire dressé à son décès, survenu le 26 février 1686, son « astelier à bastir des navires » à Paludate, en amont de Bordeaux, témoigne de son commerce de poissons, plus ancien, et c'est d'une quantité énorme de morues, de « langues de morue » etc. que sont remplis sa boutique et ses magasins, rue du Port-Saint-Jean, paroisse Saint-Michel, tout près des autres poissonniers, tels que ses beaux-frères les Barranguets et ses gendres Guillaume Tausin et Bertrand Lachèze.<sup>22</sup> Quant aux banquiers qui commençaient en 1671 à prêter à la grosse aventure aux armateurs pour Québec, ils étaient accoutumés depuis longtemps à prêter aux armateurs pour les bancs de Terre-Neuve.

Il me reste à présenter les armateurs de nos vingt-et-une expéditions. A part le groupe fondateur Lamothe-d'Harriette-Aubert de La Chesnaye, ils sont difficiles à connaître à cause de la coutume voulant qu'ils partagent les armements en quarts, en huitièmes, en seizièmes, etc. Ils sont, certes, bordelais ou rochelais pour la plupart, mais dans l'analyse des armateurs de cette époque il faut tenir compte des différences religieuses, qui étaient en même temps des différences sociales. Par leurs attaches en Hollande, en Suisse, en Allemagne, et en Angleterre, et même en Nouvelle-Angleterre, les négociants protestants n'étaient pas français au même titre que les catholiques, du moins de l'avis des dirigeants français, notamment de Louis XIV.

De plus en plus cosmopolites, par suite de l'émigration des réfugiés, les familles d'armateurs huguenots ne se cachaient pas encore sous l'étiquette de « nouveaux convertis. » Étienne d'Harriette était ouvertement huguenot quand il armait deux expéditions pour Québec par lui-même et au moins trois autres en association avec Lamotte et Aubert de La Chesnaye. Au moins quatre autres expéditions étaient armées par les huguenots rochelais, Samuel Bernon, Isaac Mouchard et François Defaye, dont les agents à Bordeaux étaient Joseph Sigal, d'une famille huguenote de Toulouse, Pierre Blanzly, huguenot de La Fère en Tardenais, Pierre Minvielle et Jean Batailley, huguenots de Bordeaux.<sup>23</sup>

Pour bien évoquer le cosmopolitisme de ces armateurs huguenots, il faut noter que les sept banquiers étrangers que nous avons déjà présentés étaient protestants, comme au moins quatre des banquiers français. Ce groupe protestant avança près des trois quarts des fonds empruntés par nos armateurs. Les capitaines des navires, également, quoique plus difficiles à saisir, étaient souvent calvinistes selon les recherches de Louis Pérouas, de Marcel Delafosse, de Pierre Boissonnade, de F.C. Lane, et de nous-même.<sup>24</sup> En somme, les débuts du commerce canadien à Bordeaux étaient bien ancrés dans un milieu vulnérable à la politique funeste de l'État et de l'Église qui mena à la révocation de l'Édit de Nantes en octobre 1685. Il apparaît que le cosmopolitisme visé par la révocation était un des éléments essentiels pour les débuts du commerce canadien à Bordeaux.

## NOTES

- 1 Voir le Tableau I en annexe.
- 2 Pierre Clément, ed., *Lettres, Mémoires et Instructions de Colbert*, vol. I, p. 505.
- 3 Pierre Boissonnade et Charliat, *Colbert et la Compagnie de Commerce du Nord* (Paris, 1930), p. 83.
- 4 A.D. Gir., not. Belso-Dubos (Bordeaux) 5 avril 1685. Je remercie Mlle Jane McLeod pour cette référence.
- 5 A.D. Gir., not. Lemoine (Bordeaux) 20 sept. 1710, f. 738.
- 6 Lionel La Berge, *Rouen et le Commerce du Canada de 1650 à 1670* (L'Ange-Gardien, 1972), *passim*.
- 7 À partir de 1656 on entend parler de Lamothe à La Rochelle et à Québec où il s'établit pendant quelques années à partir de 1661. Le 22 mars 1661 la compagnie de Beaupré lui accorde une terre de dix arpents à l'île d'Orléans. En 1662, il est passager et propriétaire de *La Fortune Dorée* de Rouen, 140 tonneaux, capitaine François Janot, qui fait escale à La Rochelle avant de traverser l'Atlantique pour toucher à Québec le 4 août. Lamothe signe le contrat de mariage d'Aubert de La Chesnaye à Québec en 1664 avec le gouverneur, l'évêque et l'intendant.
- 8 Saint-Barthélémy (La Rochelle) 19 mars 1669, mariage; A. Godbout, *Origine des familles canadiennes-françaises* (Lille, 1925), p. 43. Par son mariage Lamothe se lia aussi avec un autre marchand dans le commerce du Canada, Pierre Garbuzat de Lyon, qui avait épousé Françoise Le Borgne en 1655.
- 9 L'autre départ de 1671, de la *Sagesse*, se termine bientôt par un naufrage à Nantes, et le départ de la *Plume d'Or* de La Rochelle, capitaine J. Goision, en remplacement.
- 10 A.D. Gir., not. Ferrand (Bordeaux) 16 avril 1671 f. 1114 et 1146.
- 11 A.D. Gir., not. Ferrand, 4 mai 1671, f. 1256, achat de navire.
- 12 On relève les signatures d'Enert Terbo, Jean Dutry, Jean Merriman, Arnaud Walraff, Jean Crock, James Rans, la dame Thérèse, et les quatre cités.
- 13 Not. Ferrand, 21 mai 1671, f. 280-283.
- 14 Voir le Tableau II en annexe.
- 15 A.D. Gir., not. Doamlup (Bordeaux) 9 avril 1679 fol. 96.
- 16 A.D. Gir., not. Bérangier (Bordeaux) 12 nov. 1641, mariage et not. Ferrand 10 déc. 1669, mariage et 7 juillet 1671 fol. 1725, inventaire.
- 17 Voir le Tableau III en annexe.
- 18 Not. Ferrand 10 avril 1684, f. 103.
- 19 Not. Ferrand, 1670 *passim*, particulièrement le 27 avril 1673 et 27 juil. 1673.
- 20 *Loc. cit.*
- 21 A.D. Gir., not. Loste (Bordeaux) 6 fév. 1684, f. 54 et 99.
- 22 Not. Ferrand, 26 fév. 1686 f. 406, inventaire et 22 jan. 1687, fol. 259 signé par Jean Tausin, Pierre et Fortis Dubergier, Pierre Barranguet, Marguerite Barranguet (femme de Bertrand Lachêze), Catherine Caussade (veuve de Bonnet), Jean Taris, Antoine Géraud et Pierre Roudès.
- 23 Je remercie vivement monsieur P.L. Coyne de Bordeaux pour des renseignements sur quelques-uns de ces Huguenots.
- 24 Louis Pérouas, *Le Diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724* (Paris, 1964), pp. 131-136; Marcel Delafosse et Etienne Trocmé, *Le Commerce rochelais de la fin du xv<sup>e</sup> siècle au début du xvii<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1952), p. 17; Pierre Boissonnade, « La Marine marchande, le port et les armateurs de La Rochelle à l'époque de Colbert, 1662-1683, » *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section de géographie*, XXXVII (1922), pp. 34-36; F.C. Lane, « Colbert et le commerce de Bordeaux, » 19<sup>e</sup> année (1926), pp. 169-190, p. 189.

Mes remerciements à Pierre Guillaume qui a corrigé le texte français de cet article préparé pour le Colloque Jacques Cartier à Rennes, 11 avril 1984.

Tableau I

Vaisseaux destinés à Québec à partir de Bordeaux  
de 1671 à 1684

Année	Vaisseau	Port d'origine	Capacité	Capitaine	Propriétaires et Armateurs
1671	<i>Saint-Jean</i>	Amsterdam & Bordeaux	295 tx.	Pierre Guillebaud	D'Harriette & Lamothe
	<i>Sagesse</i>	Bordeaux	130 tx.	André Chaviteau	Pierre Lostau Pierre Saige
1672	<i>Saint-Simon</i>	Bordeaux	80 tx.	Jacques Arnaud	François Saige, Lamothe « affréteur et chargeur pour 50 tonneaux »
1673	<i>Saint-Simon</i>	Bordeaux	80 tx.	Jacques Arnaud	François Saige, Lamothe l'un des chargeurs
1674	<i>Nativité</i>	Québec	130 tx.	Bourdon d'Hombourg	Aubert de La Chesnaye, Lamothe et le capitaine
1675	<i>Nativité</i>	Québec	130 tx.	Bourdon d'Hombourg	Aubert de La chesnaye, Lamothe et le capitaine
1676	<i>Grand Saint-Joseph</i>	La Rochelle	250 tx.	Jean Grignon	Aubert de La chesnaye Lamothe
1677	<i>Grand Saint-Joseph</i>	La Rochelle	250 tx.	Bourdon d'Hombourg	Aubert de La Chesnaye Lamothe
1679	<i>Aymable</i>	Chaillevette	70 tx.	Jean Javeleau	Lamothe, armateur
1680	<i>Soleil Couronné</i>	La Rochelle	200 tx.	Pierre Gaigneur	Gaigneur G. Jung signa à Bordeaux
	<i>Aymable</i>	Chaillevette	70 tx.	Jean Javeleau	D'Harriette affréteur
1682	<i>Samuel</i>	La Rochelle	200 tx.	Jean Baptiste	S. Bernon & Cie. P. Blanzly signa à Bordeaux
	<i>Diligente</i>	Bordeaux	45 tx.	Pierre Dubois	D'Harriette
1683	<i>Maline</i>	Brest	159 tx.	Alain Durand	G. Jung signa à Bordeaux
	<i>Petite-Suzon</i>	La Rochelle	60 tx.	Jean Guillet	Isaac Mouchard J. Sigal signa à Bordeaux
1684	<i>Saint-Joseph</i>	Bordeaux	80 tx.	Pierre Rivière	Fr. Saige, affrété à P. Minvielle, J. Batailley et Fr. Defaye
	<i>Saint-Pierre</i>	Bordeaux	65 tx.	Pierre Le Breton	Pierre Cournut
1684	<i>Mathieu</i>	La Rochelle	50 tx.	Mathieu Augizeau	Jean Grignon
	<i>Saint-François Xavier</i>	La Rochelle	250 tx.	Bourdon d'Hombourg	Le Capitaine, G. Jung signa à Bordeaux

<i>Deux-Sœurs</i>	La Rochelle	180 tx.	Jacques Chauvau	Isaac Mouchard J. Sigal signa à Bordeaux
<i>Sainte-Agnesse</i>	La Rochelle	300 tx.	Joseph Vivier	J. Gitton Et. Luc Mercier signa à Bordeaux

*Sources :*

A.D. Gir. 6 B 285\* à 290\* ; 6 B 66\* à 70\* ; not. Ferrand et not. Loste et not. Cazenave.

A.N. Québec, not. Becquet (Québec) 2 octobre 1975 et 6 octobre 1671

not. Teuleron (Québec) 19 mai 1671.

A.N. T T 263 B Listes des contributions à l'église réformée de La Rochelle.

*Tableau II*

Résumé de quelques sommes d'argent prêtées à la grosse aventure aux armateurs des vaisseaux expédiés de Bordeaux à Québec, 1671 à 1684

*Allenet (André)	[Bordeaux] .....	1 500 livres
*Arundell (Thomas)	[Angleterre] .....	5 000
Bigot (Louis)	[Tours] .....	2 000
Billatte (Pierre)	[Bordeaux] .....	1 000
*Calendrini (Théodore)	[Amsterdam] .....	600
Chavat (Henri)	.....	1 100
Cornut (Pierre)	[Bordeaux] .....	1 600
*Craon (Léonard)	[Zélande] .....	2 000
*Dubergier (Pierre)	[Bordeaux] .....	500
Dupuy (Héliès)	[associé de Michel Réau] .....	740
*Formont (Louis)	[Paris; associé d'Etienne d'Harriette]	
*De Haemstède (Georges)	[Hollande] .....	500
*D'Harriette (Etienne)	[La Rochelle] .....	4 000
*Jabach (Evrard)	[Paris; associé de Jean de Ridder].	
Nouguès (Jacques)	[Bordeaux] .....	2 000
Réau (Michel)	[associé de Héliès Dupuy] .....	
*De Ridder (Jean)	[Hollande] .....	5 000
Rouer de la Villeraye (Louis)	[né à Amboise, établi à Québec] ..	990 livres 15 sols
*Van Rymsdick (Adrien)	[Hollande] .....	5 000
	Total	33 530 livres 15 sols

\* Protestant

*Sources :*

A.D. Gir., not. Ferrand (Bordeaux) et not. Loste (Bordeaux)

A.N. Québec, not. Becquet (Québec) 2 oct. 1675.

### Tableau III

#### Origines des capitaines des vingt-et-un vaisseaux partis de Bordeaux pour Québec de 1671 à 1684

##### *Des petits ports de pêche*

Pierre Guillebaud .....	Saint-Martin-de-Ré
Jacques Arnaud .....	La Tremblade
Alain Durand .....	Ile Dieu
Jean Javelleau .....	Chaillevette
Jean Guillet .....	Royan
Mathieu Augizeau .....	Saint-Gille
Pierre Breton .....	Tallemont

##### *De La Rochelle*

André Chaviteau  
Jean Grignon  
Pierre Gaigneur [ou Le Gaigneur]  
Joseph Vivier

##### *De Québec*

Jean-François Bourdon, sieur d'Hombour  
Jean Baptiste

##### *Vigny, archevêché de Rouen*

Pierre Rivière

##### *Inconnu*

Pierre Chauvau

*Sources : les mêmes que pour le tableau I.*

##### *Résumé :*

Les origines cosmopolites du commerce canadien à Bordeaux de 1671 à 1684  
Les premiers négociants bordelais qui commencèrent à commercer avec le Canada au XVII<sup>e</sup> siècle étaient souvent d'origine étrangère ou liés à des familles de négociants installés dans d'autres pays européens et dans bien des cas de religion réformée. La Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 eut des conséquences négatives sur ce cosmopolitisme qui était pourtant à l'origine du commerce avec le Canada.

##### *Summary :*

The Cosmopolitan Base of the Canadian Trade at Bordeaux from 1671 to 1684  
The first great shipping merchants from Bordeaux who began trading with Canada in the 17th century were quite often either of foreign origin or were linked to merchant families in other European countries. In addition they were in many cases members of the Protestant religion. The Revocation of the Edict of Nantes in 1685 had negative consequences on this cosmopolitanism which was nevertheless at the base of the Canadian trade.

# LES ORIGINES SOCIALES DES GENS DE MER EN FRANCE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

par T.J.A. Le GOFF

York University, Toronto

L'analyse repose sur un dépouillement préliminaire de notre fichier informatique portant sur quelque 45 000 officiers mariniers, matelots et ouvriers classés à la fin de l'Ancien Régime, recouvrant toute la côte depuis Dunkerque jusqu'à la Loire et la plupart des ports de la Méditerranée. Nous avons pu dresser ainsi la statistique de la profession des pères de quelque 24 000 officiers mariniers et matelots :

	Nord de la France	Méditerranée
— élite	2,6 %	3,4 %
— militaires	0,6 %	2,3 %
— boutiquiers, artisans, employés	26,2 %	25,4 %
— construction navale	2,3 %	5,4 %
— journaliers, domestiques	9,7 %	8,3 %
— agriculture	18,7 %	14 %
— gens de mer : officiers	1,5 %	1,9 %
— gens de mer : marins	38,3 %	39,2 %
— non-identifiables	0,1 %	0,1 %
— Nombre de professions connues	20 065	4 290
— Total des officiers mariniers et matelots dans les fichiers	30 110	4 984

Il en ressort que le renouvellement de la population des gens de mer reposait comme la plupart des occupations en France sous l'Ancien Régime, pour une bonne part, sur l'auto-recrutement. A chaque génération s'y ajoutait néanmoins un nouvel apport de gens de l'« extérieur, » non seulement des métiers apparentés à celui du matelot, mais de milieux sociaux plus éloignés.

Parmi ces groupes, le plus marqué reste l'agriculture, d'où venaient des jeunes hommes de condition mixte, pas tous des marginaux ; mais malgré son nombre absolu, la proportion de jeunes ex-paysans reste plutôt basse par rapport à la part du monde de l'artisanat et des journaliers. Une analyse plus poussée par région montre cependant une exception importante à cette règle : l'actuel département de la Manche, où la proportion des marins fils d'agriculteurs se rapproche de la proportion de la population globale dans le secteur agricole.

Le peu d'attrait exercé par le métier de matelot pour la paysannerie semble assez comparable à la situation dans l'Ancien Régime, comme l'ont démontré les travaux de M. Corvisier. Comme à l'armée, on note également une diminution de l'apport paysan, une tendance à une sorte de prolétarianisation, et probablement à l'urbanisation du recrutement. Sans doute la structure sociale de la paysannerie française a-t-elle aidé à retenir aux campagnes bien des jeunes gens en temps de paix, et l'attrait des soldes élevées en temps de guerre a dû s'exercer davantage en direction des groupes plus dépourvus.

Quoi qu'il en soit, vus dans leur ensemble, les gens de mer semblent avoir constitué un groupe plus varié par ses origines et peut-être plus instable vers 1786 qu'il ne devrait l'être vers 1730. Mais la possibilité de s'élever par l'état de matelot à un rang supérieur paraît très réduite, indication, s'il en était encore besoin, de la persistance de cette ligne de clivage fondamentale de l'Ancien Régime qui passait entre riches et pauvres.

Le texte intégral de cette communication sera publié prochainement par les Éditions Privat dans un volume de *Mélanges* en l'honneur de Pierre Goubert, sous la direction d'Alain Croix et de François Lebrun.

## QUELQUES DOCUMENTS INEDITS CONCERNANT LE TROISIEME VOYAGE DE CARTIER ET ROBERVAL

par Michel MOLLAT DU JOURDIN

Membre de l'Institut, Université de Paris IV

L'excellent corpus, publié en 1930 par H.P. Biggar, à Ottawa, n'a tout de même pas épuisé la totalité de la documentation archivistique relative à Jacques Cartier et à Roberval.<sup>1</sup> Il reste encore à glaner ici et là. Ainsi, voici peu d'années que G. Mauduech, conservateur aux Archives départementales de la Seine-Maritime, a retrouvé huit documents concernant les deux explorateurs parmi les arrêts du Parlement de Rouen pour 1540 et 1541 et un autre dans un cahier de la Cour des Aides. Présentés à une exposition temporaire tenue en cette ville en 1976, ces documents ont malheureusement bénéficié seulement d'une reproduction ronéotypée de diffusion limitée.<sup>2</sup> A ces textes, nous pouvons ajouter quatre autres provenant du tabelionage de Rouen et de Honfleur et un cinquième extrait des registres des notaires de Bordeaux aux Archives départementales de la Gironde.

Sans doute, ces documents n'apportent pas de révélations sur la troisième expédition en Nouvelle-France, mais ils complètent le dossier existant et, joints à ce que l'on sait déjà, permettent, semble-t-il, de préciser l'interprétation de certains aspects de l'organisation de ce voyage, d'abord l'embauche des prisonniers destinés au peuplement des pays transmarins. La commission de « capitaine général et maistre pilote » décernée à Jacques Cartier, le 17 octobre 1540 contenait la faculté de lever 50 détenus « propres, suffisants et capables pour servir en icelle expédition. »<sup>3</sup> Deux actes, l'un du 7 février, l'autre du 9 mars 1541 n.st.,<sup>4</sup> précisèrent la commission donnée à Roberval le 15 janvier précédent en ce qui concerne le recrutement du personnel de l'expédition, mais ne spécifiaient pas l'effectif des prisonniers et Roberval pouvait s'en faire remettre « jusques à tel nombre qu'il advisera » dans le ressort des Parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Dijon. Son choix ne semblait devoir comporter d'autre critère que l'acceptation par ces volontaires, ou prétendus tels, d'aller, à leurs frais pendant deux ans « peupler les pays transmarins. »<sup>5</sup>

Du recrutement des détenus semble avoir dépendu la rapidité des préparatifs et la possibilité de respecter la date prévue pour l'appareillage de l'expédition. Jacques Cartier avait commencé l'embauche peu après la délivrance de sa commission de capitaine général, c'est-à-dire dès la fin d'octobre 1540, dans les prisons de Bretagne, de Chartres et de Rouen. Le délai n'était pas trop long avant le départ prévu au printemps. En effet, les documents découverts ces dernières années dans les registres du Parlement de Rouen contiennent un exemple des difficultés qui pouvaient survenir. En novembre, « Jehan Legier, soy disant lieutenant et commis de Jacques Cartier » excipait devant la Cour de Rouen de lettres patentes du 3 de ce mois et d'une missive du roi datée du 16, aux fins d'obtenir remise d'un clerc originaire du diocèse de Thérouanne, Laurent Le Conte, condamné à mort en raison de trois homicides. Sur les entrefaites, d'autres lettres du chancelier et du roi lui-même, des 17 et 19 du même mois, ayant plongé la Cour dans la perplexité sur la suite à donner à la requête de Jacques Cartier, le Parlement avait sursis à l'exécution du criminel et demandé au chancelier des éclaircissements ; la réponse de ce dernier est malheureusement inconnue jusqu'à présent.<sup>6</sup>

Roberval ne commença sa recherche de prisonniers qu'après la délivrance des lettres patentes du 7 février dont il a été question plus haut. Cette circonstance ini-

tiale est une des causes probables du retard pris par Roberval sur Jacques Cartier. Aux recrues faites à la fin de 1540, celui-ci en avait ajouté une vingtaine en janvier suivant, avant même que Roberval ait organisé sa recherche. Le rassemblement des prisonniers avait été fixé au 10 avril à Saint-Malo. Jacques Cartier semble avoir recruté en temps utile les 50 hommes prévus ; en revanche, la documentation ne peut, sauf lacunes, porter au compte de Roberval que 30 personnes dont 13 arrivées de Bordeaux à Saint-Malo sur un bateau dieppois, seulement le 19 mai, soit quatre jours avant l'appareillage ! Nous pouvons, en effet, à l'aide d'un document nouveau, ajouter un trentième nom, celui d'une femme du pays de Caux, Jeanne Vimont, engagée à la fin d'avril.<sup>7</sup>

Le 23 mai, quand les cinq bâtiments de Cartier prirent la mer, Roberval avait quitté Saint-Malo depuis huit jours au moins ;<sup>8</sup> il se trouvait ce jour-là devant les tabellions de Honfleur, ainsi que l'indique un des actes inédits dont nous faisons état. Les démarches de Roberval en Normandie en 1541 éclairées par cet ensemble de documents illustrent son activité avant et après le départ de Cartier, mettent en évidence ses difficultés financières, et par là même, éclairent les motifs du retard du premier.

La méthode employée par Roberval en Normandie pour le recrutement des prisonniers destinés à coloniser la Nouvelle-France est identique à celle qu'il utilisera en d'autres régions et à celle de Cartier en Bretagne et dans le ressort du Parlement de Paris. L'un et l'autre ont constitué par-devant notaires des procureurs investis de pleins pouvoirs. A ce que l'on sait de la personne de ces derniers et des dates des actes de procuration, il est possible d'ajouter certains compléments et de préciser quelques-unes des modalités prévues pour leur action.

La ressemblance générale des termes des procurations a du moins l'avantage de manifester l'unité et la similitude de l'action des hommes chargés de représenter les intérêts de Roberval, de dépister spécialement les prisonniers susceptibles d'embauche, de solliciter et d'obtenir des juridictions compétentes leur livraison, qui n'était pas un élargissement, enfin de leur faire signer un engagement de deux ans stipulant leur propre prise en charge de leurs dépenses sous la garantie de cautions valables. Un aspect intéressant de cette procédure est qu'elle voilait son aspect de déportation sous la reconnaissance du principe du volontariat. La répartition des tâches des procureurs correspondait à la géographie des instances judiciaires supérieures, sans négliger d'ailleurs le rôle des juridictions inférieures.

Aux quatre procurations constituées par Roberval que Biggar a publiées, il est possible d'en ajouter trois autres des archives rouennaises. Les sept procurations ainsi connues s'échelonnent du 27 février au 18 août et couvrent à peu près la totalité du territoire du royaume. Elles furent passées dans la région parisienne et en Normandie, d'où Roberval ne semble guère s'être personnellement éloigné pendant la préparation de sa campagne outre-mer. Il faut noter une certaine déconcentration des responsabilités, car à leur tour, les procureurs de Roberval ont délégué leurs pouvoirs à des substituts, et parfois c'est à l'occasion de ces substitutions que sont connues les procurations constituées par Roberval. Rappelons, pour mémoire, à l'aide du recueil de Biggar, les procurations données à Paris le 27 février respectivement à Paul d'Aussillon, seigneur de Sauveterre, pour exercer dans la sénéchaussée de Carcassonne, et à Guillaume de Magdallian, seigneur de Montataire, beau-frère de Roberval pour les ressorts des Cours souveraines de Paris et de Dijon. En ce qui concerne le Sud-Ouest, c'est-à-dire les sénéchaussées, bailliages et prévôtés de Poitou, Saintonge, Aunis, Angoumois, Périgord, Quercy, Guyenne, c'est à Saint-Christophe-en-Halatte, bailliage de Senlis, que Roberval constitua ses procureurs, Pierre de Bidoux, seigneur de Lartigues, et Guichard de Roffignac, seigneur de Gour-

ville, le 3 mars 1541. Un mois plus tard ce dernier délégua à son tour ses pouvoirs devant un notaire de Bordeaux, à trois gentilshommes du midi, Jacques de Cannac, seigneur de Pliault, Louis de Rostaing, seigneur de Latour et Arnault Estève, seigneur de Langon.<sup>9</sup> L'arrivée de 13 prisonniers du Sud-Ouest à Saint-Malo le 19 mai résulte de l'activité de ces représentants de Roberval, mais faute de documents, on ne peut pas apprécier son importance. Le temps a manqué aussi aux procureurs et sous-procureurs de Roberval en Normandie, région vers laquelle il convient avec lui de porter notre attention. Nous reviendrons sur la procuration faite le 11 mars devant les tabellions de Rouen au profit d'Alonce de Civile, qui rendit bien d'autres services à Roberval.<sup>10</sup> Mais à Rouen encore, le brouillon d'un acte du tabellionage contient procuration de Roberval au profit de deux personnages dont on ne sait que les noms : Estienne Pourros (?) et Nicolas le Travailleur. Un mois plus tard, Roberval venu de Saint-Malo à Honfleur, comme nous le savons, se présenta le 23 mai 1541 à deux tabellions de cette dernière ville pour donner pouvoir de recruter des prisonniers dans les ressorts des Cours de Paris et de Rouen à un avocat au Parlement de la capitale, Jean Coiffart. Celui-ci, dès le lendemain (24 mai), mais cette fois devant les tabellions de Rouen, constituait un sous-procureur en la personne d'un certain Jean Massonier (ou Massonnet), que l'on retrouve en août suivant qualifié « maistre » et agissant directement au nom de Roberval pour assembler des prisonniers.<sup>11</sup>

Le nom de Coiffart exige un instant d'attention. Ce ne fut pas seulement en Normandie que Jean Coiffart subdéléguait les pouvoirs reçus de Roberval. L'extension de la mission que celui-ci lui avait confiée l'amena à faire de même pour la sénéchaussée de Lyon. En juin 1541, un homme de loi, lyonnais semble-t-il, « maistre Jehan Perrochon, » agissant comme substitut de Jean Coiffart, envoya à Roberval, sous caution, un détenu extrait d'une prison de Lyon, Guillaume Fournier.<sup>12</sup> D'ailleurs, les divers procureurs de Roberval travaillaient de concert, sans empiètements d'attributions ; ainsi, Coiffart et Magdaillan avaient instrumenté de concert pendant six semaines dans les ressorts des Parlements de Paris et de Dijon, mais sans aucun résultat. C'est tout juste s'ils avaient fait transférer en avril un condamné à mort, de la prison du bailli d'Autun à la Conciergerie du Palais à Paris ; encore fallut-il laisser le bourreau accomplir sa tâche, faute pour ce criminel, un nommé Gehan Gouyn, de pouvoir assumer les frais de son voyage au Canada.<sup>13</sup>

Mais d'autres liens que la procuration passée à Honfleur, avec tous ses effets, unissaient Roberval à Coiffart, ou pour mieux dire aux Coiffart. Avocats au Parlement de Paris, de père en fils, les Coiffart appartenaient au milieu des robins de la capitale et y habitaient un hôtel en la paroisse Saint-Méry. Leur rôle dans l'expédition canadienne ne fut pas, comme pour un Aussillon ou un Lartigue, une participation à l'aventure et à ses périls. Plus prosaïquement, Jean Coiffart acheta à Roberval la seigneurie de Bacouel, en Valois, avec ses droits et appartenances, ainsi qu'un moulin à eau, l'une pour 2 000 livres, l'autre pour 1 200 ; ces sommes avaient été remises par Coiffart en plusieurs versements à Roberval, ce qui donne à penser que, à court d'argent pour financer son entreprise, celui-ci était débiteur de Coiffart et avait peut-être déjà engagé ses biens envers lui. En outre, dix jours plus tard, Roberval reconnut avoir reçu 300 livres de Jean Coiffart et 900 de son père, sans en formuler le motif, ni l'objet ; cela laisse supposer qu'il s'agit d'un prêt ; et cette fois, c'est la seigneurie même de Roberval qui constitua la caution du remboursement. Ces deux transactions, du 20 juin et du 1<sup>er</sup> juillet, furent, une fois encore, passées devant les tabellions de Honfleur.<sup>14</sup>

Les besoins financiers de Roberval sont connus. La place tenue par la Normandie pour y remédier ne s'explique pas seulement par le voisinage de cette province avec la Picardie, où la famille de l'explorateur était implantée. Les ressources nava-

les des ports de la côte et de la Basse-Seine, et, plus encore, les capitaux rouennais lui furent d'un certain secours. Nous retrouvons ainsi Alonce de Civille. Celui-ci était l'un des hommes d'affaires les plus importants de la capitale normande ; il appartenait à une famille des plus représentatives, émigrée comme plusieurs autres de Castille à Rouen à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Bien implanté par ses biens et sa parenté dans la société rouennaise, Alonce possédait l'office de vicomte de Rouen. De son père, il avait hérité, outre son prénom, ce qui est cause de confusions, le dynamisme et une renommée internationale : l'ambassadeur portugais, João de Silveira disait d'Alonce 1<sup>er</sup> qu'il était « riche et très influent ». Ce dernier avait laissé à son fils, avant de mourir en 1524, l'exemple de son intérêt financier à la découverte de la « Francesca » par Giovanni Verrazano. Les Civille étaient en relations étroites avec les banquiers italiens de Rouen et de Lyon.<sup>15</sup> Serait-il donc imprudent d'associer le nom d'Alonce de Civille aux relations nouées par Roberval avec la banque lyonnaise ? Le 23 mai 1541, en effet, quelques jours après le départ de celui-ci pour Honfleur, un commis de « la banque de Lyon », Marc Dupré, arrivait à Saint-Malo « pour bailler un paquet de lettres au seigneur de Roberval. »<sup>16</sup>

En tout cas, nul mieux qu'Alonce II de Civille ne pouvait faciliter les opérations de Roberval, au moins en Normandie. La procuration générale dont il fut l'objet le 11 mars 1541 de la part de Roberval survint opportunément deux jours après l'enregistrement au Parlement de Rouen des lettres patentes du 7 février commissionnant Roberval à recruter des prisonniers. En raison des occupations d'Alonce, un autre Rouennais, Pierre Martin, lui était adjoint. Un nouveau document du tabellionage rouennais révèle alors un exemple du rôle joué par Civille : le 28 avril, un marchand de grains de Saint-Vigor-sur-Duclair, Martin Vimont, se reconnaît débiteur envers lui de 100 livres payées en son nom pour le voyage au Canada de Jeanne Vimont, sa fille, détenue à Rouen.<sup>17</sup> Les autres services rendus par Civille à Roberval, pour connus qu'ils soient, ne doivent pas être omis. En juin, Alonce est caution de ce Guillaume Fournier déjà rencontré à sa sortie d'une prison lyonnaise et destiné, lui aussi, au Canada.<sup>18</sup> Plus importantes encore furent les avances de fonds consenties à Roberval pour la location et l'achat de navires. De nouveau, les opérations eurent lieu à Honfleur. Cartier et Roberval avaient ensemble, le 8 mai 1541, à Saint-Malo, loué une nef la *Marie*, alias *Lechefraye* (80 à 100 tx.) : ce bâtiment était à Honfleur le 17 juin. Roberval l'acheta, mais Alonce de Civille devait en effectuer le paiement (2 700 livres) en deux termes, en septembre et à Noël. Le même jour, Roberval loua la *Sainte-Anne* du Mesnil-sous-Lillebonne (80 tx.) et c'est encore Civille qui en cautionne le loyer. En même temps, Roberval avait loué un autre bateau, la *Vallentyne* de Honfleur (92 tx.) et Civille avait également cautionné ce contrat ; le bail de ce bateau fut transformé en cession le 14 août, pour 4 500 livres, encore à la charge de Civille qui dut verser, au surplus, une indemnité aux vendeurs pour l'immobilisation du navire (300 écus). En trois mois, Civille s'était engagé pour plus de 8 000 livres au nom de Roberval.<sup>19</sup> Faut-il s'étonner que ce dernier ait cherché par ailleurs des remèdes à son endettement en des opérations de guerre de course dont les Anglais, en particulier, se plaignirent.<sup>20</sup>

De plus, le contrat d'achat de la *Vallentyne* contient une disposition révélatrice : le paiement, mis à la charge d'Alonce de Civille, est prévu en deux termes égaux, le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> mai 1542. Ces échéances lointaines attestent, évidemment, le report à l'année suivante du départ manqué en mai avec Jacques Cartier. Ce retard suscita à Roberval des difficultés qu'éclaircit les documents nouveaux tirés des registres du Parlement de Rouen. En juillet, le 10, le Chancelier de France transmettait à cette Cour les observations du roi sur le retard de Roberval à prendre livraison de détenus à lui concédés : « Le roi, ajoutait-il, a trouvé bien étrange que ledit Roberval ne soit pas encore party. » A cela, ce dernier donna suite et réponse en souscri-

vant la procuration déjà citée à Jean Massonier et en écrivant de Honfleur au Parlement, le 18 août (4 jours après l'achat de la *Vallentyne*). Il fait valoir pour excuse les « trop grands frais » d'entretien des prisonniers, et promet d'exposer au roi dans les jours prochains les causes de son retard « telles qu'il aura occasion de se contenter de moi. »<sup>21</sup>

En somme, et cela peut fournir une réflexion finale, les documents récemment mis à jour conforteraient l'hypothèse que Roberval, prêt à toutes les expériences et à toutes les aventures sans en posséder personnellement les moyens, subit, du côté de la mer les mêmes conséquences de ses ambitions brouillonnes que, plus tard, dans ses tentatives minières. Il convient en effet de situer sur le plan de l'histoire économique les entreprises françaises outre-mer, celles de Jacques Cartier et Roberval comme celles des frères Verrazano.

## NOTES

<sup>1</sup> H.P. Biggar *A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval* (Ottawa : Arch. Publ., 1930). Rappelons aussi Joüon des Longrais, *Jacques Cartier. Documents nouveaux* (Picard, 1888) et E. Morel, Jean-François de la Roque, *Bull. Soc. histor. Compiègne*, VIII (1895), pp. 5 et s.

<sup>2</sup> G. Mauduech, Catalogue de l'exposition *Des conquistadores aux Lumières : Normandie, Antilles, Amériques du Centre et du Sud* (Rouen : Arch. Dép., 1976, ronéot.) pp. 127-138 et 141.

<sup>3</sup> *Actes François 1<sup>er</sup>*, n° 11680 (copie XVI<sup>e</sup> s., Bibl. nat., ms. fr., 5503, f° 197). En éditant le texte de cette commission, Biggar (*op. cit.*, 131) n'a pas mentionné la version rouennaise (A.D. Seine-Mar., B, Parlement, Reg. Patentes, f° 6 v°-8 v°), transcrite par G. Mauduech, *op. cit.*, pp. 127-129.

<sup>4</sup> *Ordonnances de François I<sup>er</sup>* (Paris : Impr. Nat., 1890), IV, 179. n. 11822 et Biggar, *op. cit.*, pp. 199-202, 228-230, qui ne mentionne pas l'enregistrement par le Parlement de Bordeaux (Arch. départ. Gironde, 3E 1065). En cette ville, un *vidimus* de l'acte du 7 février a été transcrit le 4 avril 1541 à la suite d'une procuration reçue par des notaires, que Biggar (*op. cit.*, pp. 221-225) n'a que partiellement retrouvée au château de Roberval.

<sup>5</sup> M. Trudel, *Hist. de la Nouvelle-France. I. Les vaines tentatives* (Montréal-Paris : Fides, 1963), pp. 125-126, 141-142.

<sup>6</sup> A.D. Seine-Mar., B, Parlement, Reg. Patentes fos 8 v°-10, transcr. Mauduech, *op. cit.*, pp. 130-133.

<sup>7</sup> Biggar, *op. cit.* pp. 267, 274, 289-292; Trudel, *op. cit.*, pp. 140-141; A.D. Seine-Mar., E, Tabell. Rouen meubles. 1<sup>re</sup> série, 28 avril 1541; g. 961, 3 avril 1541 n. st.

<sup>8</sup> Biggar, *op. cit.*, p.296 : « Huict jours a et plus que ledict seigneur est, il et ses gens, allé à Honnefleu. »

<sup>9</sup> Biggar, *op. cit.*, pp. 214-215, 218-224; A.D. Gironde, 3 E 1065 minutes Beval (3 avril 1541). Biggar avait lu Camiac (au lieu de Cannac) et Henry (au lieu de Arnault) Estève.

<sup>10</sup> Biggar, *op. cit.*, pp. 230-234; A.D. Seine-Mar., B, Tabell. Rouen meubles, 1<sup>re</sup> série, samedi 23 avril 1541.

<sup>11</sup> L'acte (perdu) passé à Honfleur le 23 mai 1541 a été transcrit à Rouen le lendemain; A.D. Seine-Mar., E, Tabell. Rouen meubles, 1<sup>re</sup> série (mardi 24 mai 1541). A.D. Seine-Mar., B, Parlement, reg. Patentes f° 10 V°(transcr. Mauduech, 136-137). Le 31 du même mois, à la requête de Roberval, le Parlement de Rouen ordonna de livrer les prisonniers de la conciergerie du palais (sans en indiquer ni les noms, ni le nombre), sauf un prêtre coupable de sodomie, renvoyé à l'évêque de Lisieux, A.D. Seine-Mar., B, Parlement, reg. Arrêts 4 mai-30 juillet. Dans la transcr. Mauduech (134-135), rectifier l'« *Escaux* » en *Lisieux*.

<sup>12</sup> Biggar, *op. cit.*, pp.326-327.

<sup>13</sup> Biggar, *op. cit.*, p. 275.

<sup>14</sup> Biggar, *op. cit.*, pp. 309-311. Bacouel est un lieu-dit de la commune de Rhuis, limitrophe de celle de Roberval, dans le canton de Pont-Sainte-Maxence et l'arrondissement de Senlis (départ. de l'Oise). En même temps que la seigneurie de Bacouel, Roberval céda à Jean Coiffart une rente sur la seigneurie de « Ruy. » A l'évidence, il s'agit, avec le fief de Roberval, d'un ensemble cohérent de biens et revenus fonciers dans le même secteur géographique. Les Coiffart étaient une famille de noblesse de robe, originaire de Champagne (Bibl. Nat. : Pièces originales 801, n. 18214; Dossiers bleus, 201 n° 5115; Cabinet d'Hozier, 99, n° 2643). Nicole, père de Jean, reçut entre 1516 et 1519, une commission de recherche des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquets (*Actes François 1<sup>er</sup>*, VIII, 512, n° 26276).

<sup>15</sup> M. Mollat, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Age* (Paris : Plon-Picard, 1952), pp. 511-515, 521. Du même, en collab. avec J. Habert *Giovanni et Girolamo Verrazano, navigateurs de François 1<sup>er</sup> (1524-1529)* (Paris : Impr. Nat, 1982), p. 95. Chr. Douyère *Les marchands étrangers à Rouen au XVI<sup>e</sup> siècle (vers 1520-vers 1580)* (Paris : thèse Ec. Chartes, 1973, 2 vol. dactyl.), II, pp. 148 et s.

<sup>16</sup> Biggar, *op. cit.*, p. 296.

<sup>17</sup> A.D. Seine-Mar., E, Tabell. meubles 1<sup>re</sup> série (jeudi 28 avril 1541).

<sup>18</sup> Voir ci-dessus n. 12.

<sup>19</sup> Biggar, *op. cit.*, pp. 304-309, 364-366, Mollat, *Commerce maritime normand*, p. 267; Trudel, *op. cit.*, p. 153.

<sup>20</sup> Trudel, *op. cit.*, p. 153; Biggar, *op. cit.*, pp. 406-411, 441-442. De la mauvaise réputation de Roberval en affaires, le nonce pontifical en France, Capodiferro, s'est fait l'écho, non sans fantaisie, auprès du cardinal Farnèse, dans une lettre écrite à Angoulême le 10 novembre 1542, où il écrit que « le roi a donné voilà des mois 40 000 écus à Robert Valle (*sic*), normand et grand corsaire, pour qu'il aille avec un autre corsaire jusqu'au Canada, qu'il prendrait au nom du roi ; mais ce *galant homme* vola d'abord son compagnon et s'en alla où il voulut » (J. Lestocquoy, *Correspondance des nonces en France*, t. III (1541-46) (Rome-Paris, 1943), p. 160, n° 81). On ignore de qui le nonce avait appris la brouille entre Cartier et Roberval.

<sup>21</sup> A.D. Seine-Mar., B, Parlement, Reg. Patents, f° 10 v°-11 (transcr. Mauduech, 136-138).

## ANNEXES

Rouen, 23 avril 1541

Jean de La Salle, commissaire de Roberval, constitue des procureurs chargés de poursuivre une procédure pénale engagée devant le bailli de Rouen à la suite des agissements faits contre lui, la veille, par les hommes d'un certain « Brunellys. »

Arch. dép. Seine-Maritime, série E, Tabellionage meubles (1<sup>re</sup> série).

Du samedi XXIII<sup>e</sup> jour d'avril aprez Pasques V<sup>c</sup>XLI

Noble homme Jehan de La Salle, commissaire et domestique de Messire Jehan François de La Rocque, chevalier, seigneur de Roberval, lieutenant général pour le Roy nostre sire de certaine armée naguères ordonnée par le Roy estre faicte et conduite ceste présente année pour l'acroissement de nostre sainte foy chrestienne en dyvers pays transmarins et maritymes non conssez ni occupez et dominez par aucuns princes chrestiens, tant en Canada, Ochelaga, Saguenay que autres lieux et terres, constitue ses procureurs Estienne Pourros (?), Nicolas le Travailleur et une espace en plaiderye, et espécial de poursuivre, conduire et mener affin certaine plainte que l'en dit avoir esté formée en justice pour raison de plusieurs excez qu'il disoit lui avoir esté faiz le jour d'ier après mydy par aucuns estans de la complicité ou adhérence d'un surnommé Brunellys, et sur ce faire faire les informacions et confrontacions de tesmoings et autres choses qui seront requises et nécessaires estre faictes pour le faict de ladite matière, et généralement etc... Promectant tenir et obligeant biens et héritages. Présens : Guillaume Sergent et Jehan Badoyn (?).

(Signé) De La Salle (un paraphe)

Rouen, 28 avril 1541

Martin Vimont, marchand de froment à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, s'oblige envers Alonce de Civille, seigneur de Saint-Martin, commis de Roberval, pour 100 livres avancées par ledit de Civille pour les frais de voyage au Canada de Jeanne Vimont, fille de Martin, détenue en la prison du Palais à Rouen.

Arch. dép. Seine-Maritime, série, E, Tabellionage meubles (1<sup>re</sup> série)

Dud. jour de jeudi (XXVIII<sup>e</sup> jr d'avril mil V<sup>c</sup>XLI)

Martin Vimont, marchand de froment, demourant en la paroisse de Sainte Marguerite sur Duclair,<sup>1</sup> confessa soy estre soumis et obligé par ces presentes envers

<sup>1</sup> Sainte Marguerite sur Duclair, comm., cant. Duclair, arr. Rouen, Seine-Maritime.

noble homme Alonce de Civille, seigneur de St Martin, commis de noble messire Jehan François de la Roque, chevalier, seigneur de Robert Val, lieutenant général pour le Roy de certaine armée naguères ordonnée par le Roy estre faicte et conduite en ceste présente année pour l'accroissement de nostre foy chrestienne conduire ès pays transmarins et maritimes non possédez (occupez) et dominez par aulcuns princes chrestiens tant en Canada Ochelagua, Saguenay que autres lieux et terres, en la somme de cent livres et ce pour la subv... et nourriture de Jehanne Vimon, fille dudit Martin, de présent détenue et prisonnière en la conciergerie du palays Royal à Rouen, appellante de la court comme disoit ledit Martin, au moyen de laquelle somme ledit Martin disoit led.sgr. de Saint Martin la tirer hors de sa dite prison pour par elle faire le voiage aux lieux dessusdits et paier ladicte somme de cent livres audit sgr.de St Martin alors et incontinent que la compaignye faisant le voiage sera preste de partir à aller audict voiage et à ce tenir obligeant corps, biens et héritages. Présens : Claude Lassus(?) et Guillaume Le Tellier de la Poterie Mahieu prez Montfort.<sup>2</sup>

(une croix)

<sup>2</sup> Montfort, fief, comm. Saint Paër, cant. Duclair etc.

Rouen, 24 mai 1541

En vertu d'une procuration reçue de Roberval devant le Tabellionage à Honfleur le 23 mai, Jean Coiffart, avocat au Parlement de Paris, délégué à Jean Massonier, ses pouvoirs pour recruter des prisonniers destinés au voyage du Canada.

Arch. départ. Seine-Maritime, série E, Tabellionage meubles (1<sup>re</sup> série)

Du mardi XXIII<sup>e</sup> jour de may V<sup>C</sup>XLI

Honorable homme maistre Jehan Coiffart, advocat en Parlement à Paris, procureur deument fondé de Messire Jehan François de la Rocque, chevalier, seigneur de Robertval, lieutenant du Roy nostre dit seigneur ou voiage ordonné par ledit seigneur Roy estre fait à Canada, Ochelaga, Saguenay et autres pays transmarins comme il appert par procuration de laquelle la teneur ensuit :

A tous ceulx qui les présentes lettres verront ou orront . . . Surville, escuier, garde du scel aux obligations de la viconté d'Auge, salut, savoir faisons que par devant maistre Jehannin Guerould et Hervé de Harp Tabellions jurés pour le Roy nostre seigneur en ladite viconté au siege de Honnefleu, fut présent Messire Jehan François de la Rocque, chevalier, seigneur de Roberval, lieutenant du Roy nostre dit seigneur ou voiage ordonné par ledit Seigneur Roy estre fait à Canada, Ochelaga, Saguenay et autres pays transmarins, lequel de son bon gré faist, nomma, ordonna et estably son procureur général et espécial c'est assavoir honorable homme maistre Jehan Coiffart, advocat en Parlement à Paris, auquel led.seigneur constituant a donné et donne plain pouvoir, puissance et autorité de requérir et demander ès Parlement de Paris, Rouen et ès ressors d'iceulx et faire admener tous et chacuns les prisonniers condamnés et arrêter autres qui voullentouement voudroient aller audit voiage, chome de composer avec eulx pour tels prix et sommes de deniers qu'il verra bon

estre tant pour leur despence de deux ans que pour leur conduite et naufrage jusques esdit pays, recevoir les deniers desdits cauxions, aussy de re(ce)voir de tous les procureurs dudit seigneur de Roberval qui par cy devant ont eu et receu aucuns deniers sur son nom et souz sa charge, lesquelz ils n'auroient bailliez audit seigneur constituant, d'autres prisonniers qui par cy devant se seroient soumis aler (audit) voiage, et soy en tenir pour content et (donner) acquit suffisant, mesmes de prendre... cauxions des prisonniers qui seront admenez tant pour les prix de leurs compositions que pour les admener souz bonne et seure garde à leurs despens entre les mains dudit seigneur constituant ou ses commis dedens le deuxième jour de juing prouchain venant, et de substituer ung ou plusieurs procureurs ou commis qui aura(?) autre ou semblable pouvoir que dessus, et pour luy y faire et procéder tout autant que ledit seigneur constituant feroit ou faire pourroit en sa personne sy présent en sa personne y estoit. Le tout selon et en suivant les lettres de commission audit seigneur constituant données par le Roy nostredit seigneur. Promectant ledit seigneur de Robertval de bonne foy et sur l'obligacion de tous ses biens et héritages tenir et avoir agréable tout ce que par sondit procureur comme dit est sera fait, procuré ou besogné. En tesmoing de ce, nous, à la requeste desdits tabellions, avons mis à ces présentes le scel dessus dit. Ce fut fait le XXIII<sup>e</sup> jour de may l'an de grâce mil cin cens quarante ung en présence de vénérable personne messire Robert Toupelin, prestre, et Jehan Guerould l'ainné dit de Facquam, du mestier de la mer, demourant audit Honnefleu, tesmoins. Ainsy signé : J. Guerould et Le Loup, deux signes(?) passés et scellés sur double queue de cire verd.

Lequel procureur par vertu de ladit constitution de pouvoir à lui donné, contenu dans ladit procuracion, substitua et soulz estably en lieu de luy en nom dudit seigneur de Roberval, procureur substituant Jehan Massonier demourant à Paris, auquel par la présente ledit substituant a donné tout et tel povoir que donné luy a esté par ladite procuracion, et a promis ledit seigneur de Roberval par lesdites présentes (3 mots barrés) tenir et avoir agréable tout ce qui par sesdits pro-cureurs et ses substitutz sera fait et besogné. En tesmoing etc. Présens : et Robert Bouton

Rouen, 30 mai 1541

Arrêt du Parlement de Rouen réglant la délivrance de prisonniers à Roberval.

Arch. départ. Seine-Maritime, série B, Parlement, Registre d'arrêts, 4 mai-30 juillet 1541.

Transcription dans le catalogue de l'exposition « Des conquistadores aux Lumières... », Rouen, arch. départ. S.M., 1976, p. 134-135.

Du pénultième de may V<sup>c</sup> XLI

Sur la requeste présentée de la part de Jehan François de la Roque, seigneur de Robertval, lieutenant du Roy, commis par ledit seigneur en l'expédition par luy ordonnée estre faite en Canada et autres pays transmarins, par laquelle ledit suppliant requéroit avoir et luy estre faite délivrance d'aucuns prisonniers estans en la conciergerie, par luy énoncé et bailliez par rolle, pour son service en ladite expédition, suyvnt le voulloir du Roy, et à ces fins estre permis ausdits prisonniers ven-

dre ou faire vendre de leurs biens jusques à telle somme que se pouroient monter par extimacion les fraiz et depens de leur ordinère et nauilage jusques à ce qu'ils fussent embarquez, et autres fraiz en ce nécessères.

La court, oy le procureur général du Roy, a ordonné et ordonne, suyvant autres arrestz précédemment donnez et à ce que le voiage et expédicion dudit sieur de Robertval ne soient retardez, que les prisonniers estans en ladite conciergerie, autres que messire Symon Thierry, prêtre, accusé et chargé de cryme sodomite pour lequel le suppliant se pourra porvoyr devers l'evesque de Lisieux auquel ledit Thierry a esté envoyé à pugnyr que autres prisonniers cy-devant audit suppliant octroyez, se délivrez et baillez ne luy avoient esté, luy seront délivrez et actuellement baillez, ou à ses commis lesquelz nomeront dedans huy [taine] ceulx qui se sont chargez et chargeront de mener et conduire lesdits prisonniers, ce qu'ils feront et seront tenuz faire soulz bonne et seure garde, aux despens d'iceulx prisonniers, et rapporter et mettre devers ladite court certificacion en forme deue comme ils les auront renduz et livrez audit de Robertval pour les employer en ladite expédicion, en satisfaisant toutefois au préalable par lesdits prisonniers avant que sortir de la prison aux amendes adjudgées au Roy et intérests des parties à l'instance desquelz ils sont détenuz. Et pour ce faire ont esté et sont lesdits prisonniers permis vendre leurs biens ou passer procuracion à ces fins, parce que les deniers seront apportez en justice pour estre délivrez<sup>1</sup> ausdites parties intéressées et au Roy pour le payement de l'amende en quoy ils auront esté condamnés, et le résidu, si néanmoins en y a, à eulx baillé. Et par faute de pouvoir par lesdits prisonniers fournir promptement à ladite satisfaction, seront délivrez et baillez audit sieur de Roberval ou ses commis en baillant par iceulx prisonniers caucion de ce faire, ou en habandonnant par eulx et faisant cession de leursdits biens. Et à la charge qu'après avoir esté menez hors de ce Royaume, s'ilz estoient trouvez en icelluy avant que avoir fait ledit voiage et fait le service pour le temps ordonné et limité par les lettres de commission dudit sieur de Robertval, les arrestz et jugemens cntre eulx donnez seront mis à exécution à l'encontre d'eulx, sans autre sollempnité ou figure de procès. Dont lesdits prisonniers seront deuement advertiz en ladite conciergerie.

Et enjoint la cour audit sieur de Robertval, ses commis, sergens ou autres de par luy dépputez ou à dépputer, de mener et conduyre lesdits prisonniers et les tenir souzb bonne et seure garde, sans les laisser aller. Et leur fera desfense de les mettre en liberté, ne souffrira porter armes jusques à ce qu'ils soient hors dudit royaume, sous peine d'en répondre et s'en prendre à eulx.

Signé avec paraphe

De Marcillac Dupuy

<sup>1</sup> barré : « à qui et ainsi qu'il appartiendra »

**Résumé :**

Quelques documents inédits concernant le troisième voyage de Cartier et Roberval. Des documents récemment mis à jour permettent de mieux cerner le contexte socio-économique dans lequel se situent les expéditions outre-mer au XVI<sup>e</sup> siècle. L'une des sources de financement du troisième voyage de Cartier au Canada avec Roberval fut le recrutement de prisonniers de droit commun qui pouvaient acheter leur future liberté en payant leur voyage et en s'engageant à s'installer dans la colonie.

Several Unpublished Documents Concerning the third voyage of Cartier and Roberval. Some recently revealed documents contribute to a better understanding of the socio-economic context in which are situated the overseas expeditions in the 16th century. One of the sources of financing for the third voyage of Cartier to Canada with Roberval was the recruitment of common law prisoners who could buy their future freedom by paying their passage and accepting to settle in the colony.







## LA CONFÉRENCE DE SAINT-MALO, AUJOURD'HUI

par Frank LESTRINGANT  
Université de Haute-Alsace

La Conférence de Saint-Malo est devenue légendaire : en 1550 ou au début de l'année 1551, elle aurait réuni différents géographes et navigateurs dans la maison même de Jacques Cartier à Limoïlou. Parmi les invités de l'illustre Malouin, il y aurait eu Sébastien Cabot, le fils de Jean Cabot, André Thevet, le futur cosmographe des rois de France, et — pourquoi pas ? — l'humaniste François Rabelais en quête d'informations pour la rédaction alors en cours du *Quart Livre des faits et dits héroïques du bon Pantagruel* (1552), où Abel Lefranc se plaisait jadis à reconnaître la trace du voyage de 1535.

Outre les conséquences littéraires que l'on sait — et qu'a hardiment déduites Henri Malo dans un article du *Mercur de France*<sup>1</sup> —, cette réunion au sommet aurait impliqué sur le plan stratégique un projet d'alliance entre la France et l'Angleterre visant à reprendre le Pérou aux Espagnols par la voie amazonienne. Cette entreprise conjointe franco-anglaise aurait été le développement de la longue navigation conduite en 1526-1530 par Sébastien Cabot jusqu'au Rio de la Plata à la recherche d'un hypothétique « destroit de mer plus proche que celui de Magellan. »<sup>2</sup> Le professeur David Beers Quinn n'hésite guère à reconstituer de toutes pièces les termes du débat et sa possible conclusion. Sébastien Cabot aurait eu un échange de vues particulièrement fécond avec le « doyen » des affaires franco-américaines sur les chances de réussite d'une telle aventure. Arguant de l'énormité des distances et des dangers à vaincre avant que l'empire espagnol pût être seulement atteint, l'interlocuteur de Jacques Cartier aurait exercé sur celui-ci une influence modératrice, voire décourageante. Le projet n'aurait pas tardé à être abandonné, et David Beers Quinn y voit, au terme d'un étourdissant échafaudage d'hypothèses, « a result of the St Malo conference. »<sup>3</sup> Ajoutons à cette splendide page de fiction historique, qui se résorbe tout entière dans l'absence de réalisation concrète, la participation, qu'aucun document n'atteste, du capitaine Jean Ribault, futur chef de l'éphémère « Floride française » en 1562-1565,<sup>4</sup> à ces pourparlers secrets. Voici de quelle manière l'historien britannique argumente, en un énoncé purement tautologique et dont le progrès n'est que rhétorique :

Whether Jacques (*sic*) Ribault was also present at these discussions is not apparent; it is not unlikely.<sup>5</sup>

En d'autres termes, si rien ne le prouve, ce n'est pourtant pas impossible. On ne saurait à la fois mieux et moins dire.

Cette reconstruction qui, lentement élaborée depuis un siècle, paraît aujourd'hui faire autorité, à tel point que la version s'en divulgue jusque dans le journal de l'Association « France-Canada, »<sup>6</sup> repose sur une seule et unique source : les allégations du « cosmographe de quatre rois » André Thevet, dont on sait que les dires sont pour le moins sujets à caution. Dès 1557, l'année même de la mort de Jacques Cartier — et il ne s'agit peut-être pas là d'une simple coïncidence —, Thevet affirme dans plusieurs chapitres des *Singularitez de la France Antarctique*, lesquels démarquent par ailleurs le *Brief recit*, et *succincte narration* de 1545, qu'il a rencontré personnellement le célèbre Malouin et s'est entretenu avec lui de questions touchant à la « marine » et aux navigations vers les Terres-Neuves.<sup>7</sup> Thevet précise en outre qu'il

n'existe pas d'écrits antérieurs sur le sujet — ce qui est une flagrante inexactitude :

Qui m'a d'avantage invité à ce faire, c'est que je n'ay point veu homme, qui en aye traicté autrement, combien que la chose ne soit sans merite en mon endroit.<sup>8</sup>

Ce « mérite » que Thevet s'attribue généreusement vient de ce qu'il a rencontré Cartier face à face et que son information est donc directe et orale. Thevet n'a pas encore lui-même exploré le Canada, ou du moins sa frange maritime, comme il le prétendra plus tard, mais il a eu conversation avec l'insigne découvreur. L'*autopsie* de ce dernier apparaît contagieuse, et par là le savoir du cosmographe se trouve fondé sur l'expérience, non sur la compilation des livres. Nous avons montré ailleurs comment, par une sorte de vertu incubatrice, l'amitié avait pour fonction chez Thevet d'asseoir l'autorité d'une parole.<sup>9</sup> L'on verra plus loin que telle semble avoir été la principale raison d'être de la Conférence de Saint-Malo : le contact prolongé et assidu avec des hommes d'expérience de la notoriété d'un Sébastien Cabot ou d'un Jacques Cartier, dans l'espace restreint d'une maison située en un lieu particulièrement symbolique, puisqu'il s'agit de la presqu'île — ou de l'île — de Saint-Malo, réalisera pour Thevet les conditions d'une authentique « incubation » — comprise au sens mystique et religieux du terme. C'est de cette contagion prolongée durant « cinq mois » entiers que naîtra le fondement de son autorité de cosmographe universel. Ce qui importe alors, c'est moins un échange réel d'informations que le lien presque physique noué en cette occurrence hautement révélatrice avec les plus grands navigateurs du temps.

### *Une fiction plausible*

Mais pour l'instant, dans cette première phase de la narration thévétienne qui correspond aux *Singularitez* de 1557, ni la date ni la durée, ni même le lieu de la rencontre ne sont précisés. Ces compléments d'information ne seront livrés qu'en 1575, dans les amples chapitres que la *Cosmographie universelle* consacra au Canada et à Terre-Neuve.<sup>10</sup> Notons encore, à la profondeur archéologique de cette première strate, quelques bourdes et coquilles qui tendraient à faire douter des connaissances réelles que Thevet pouvait avoir sur cette région du Nouveau Monde. Par exemple, la fameuse Baie des Chaleurs, ainsi baptisée par Cartier lors de son voyage de 1534, devient-elle, par la vertu d'une métamorphose des plus cocasses, l'Abbaye de Chaleur.<sup>11</sup> De plus, le nom de Sébastien Cabot, dont Thevet allait faire à partir de 1575 l'un des principaux acteurs de la Conférence de Saint-Malo, et qu'il aurait donc personnellement rencontré, est écorché en « Sebastian Babate Anglois. »<sup>12</sup> Mais de pareilles erreurs ne sont pas nécessairement imputables à l'auteur et ne sauraient constituer une preuve à charge contre lui. En effet, l'on sait par l'« avertissement » du libraire M. de La Porte que la fièvre contractée par Thevet lors de son voyage au Brésil lui interdit « de revoir son livre avant que le baillier à l'Imprimeur. »<sup>13</sup> La mise au propre du manuscrit et les ultimes corrections furent donc l'œuvre d'Ambroise de La Porte, lui-même emporté par la maladie avant d'avoir pu mener à bien sa tâche, et de Mathurin Héret, étudiant en médecine et helléniste estimable, qui attendait de voir son nom inscrit en page de titre du volume, ce dont on peut conclure qu'il fut le rédacteur principal des *Singularitez*.<sup>14</sup> En conséquence, la responsabilité d'André Thevet apparaît moindre dans cet ouvrage publié à la hâte — le Cardinal de Sens semble avoir poussé à la roue pour l'édition de 1557 — que dans ses œuvres ultérieures, dont l'élaboration sera beaucoup plus lente — une dizaine d'années pour la *Cosmographie universelle* et les *Hommes illustres* — et l'information plus ample et plus fouillée. Toute conclusion hâtive tirée des silences ou des omissions de ce premier texte américain d'André Thevet doit être écartée pour les raisons mêmes

qui sont explicitement formulées aux liminaires de l'œuvre. Ainsi l'absence d'allusion au premier voyage au Brésil ne permet-elle pas de trancher de façon péremptoire — comme le fit au début de ce siècle H. P. Biggar, et, plus récemment, Suzanne Lussagnet<sup>15</sup> — dans le sens d'une forgerie tardive du cosmographe. Si Thevet s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle de corriger son texte après qu'il fut « dressé » par d'autres — les libraires de La Porte, Mathurin Héret —, il ne serait guère étonnant qu'il n'ait pu contrôler les coupes pratiquées par les rédacteurs dans la masse de documents par lui rapportée du Brésil. Plusieurs passages des *Singularitez*, notamment les conclusions des chapitres 58 et 59, laissent clairement entendre que cette première version du reportage américain procède d'un tri effectué au sein d'une matière plus abondante. L'ouvrage serait de la sorte un « sommaire, » lancé dans l'attente du plus grand œuvre, et dans lequel la règle de la variété, bien faite pour recréer l'esprit d'« un chacun honneste Lecteur, »<sup>16</sup> entraîne des sacrifices quant à l'étendue de l'information. C'est « pour éviter prolixité »<sup>17</sup> et donner à titre apéritif un échantillon du livre à venir — « nous pourrons quelquefois en écrire plus amplement, » déclare d'ores et déjà le « singularisateur » Thevet<sup>17</sup> —, que ce premier texte multiplie les ellipses et les omissions. Viendra, avec la *Cosmographie universelle*, le temps de l'exhaustion : devenu dans l'intervalle « cosmographe du Roy, » l'auteur étalera à loisir le fruit de ses expériences pérégrines, réelles ou fictives, et en étoffera le récit de révélations nouvelles. C'est à ce moment que se dessine la Conférence de Saint-Malo.

En attendant, l'on en trouve les prémisses, non seulement dans ces allusions déjà mentionnées à d'hypothétiques entretiens avec Jacques Cartier, mais encore dans l'éigmatique témoignage sur le détroit de Magellan et la Terre Australe, recueilli d'« un certain pilot Anglois, homme autant estimé et expérimenté à la marine que lon pourroit trouver, »<sup>18</sup> lequel aurait assuré au cordelier l'existence d'hommes « puissans et tous noirs » en ces confins glacés. Est-il possible de concilier cet extraordinaire rapport digne des *Aventures d'Arthur Gordon Pym* — qui lui aussi découvrira des nègres dans les parages du pôle Sud<sup>19</sup> — avec la quête de Sébastien Cabot en direction de l'hypothétique passage austral dans les années 1526-1530 ? Toujours est-il que l'esquisse est déjà tracée de ce qui deviendra par la suite cette réunion de techniciens des mers propre à donner crédit aux dires les plus invraisemblables du cosmographe.

La *Cosmographie universelle* de 1575 voit se préciser la relation de Thevet à Jacques Cartier qui est désormais gratifié du titre d'« un de mes meilleurs amys, »<sup>20</sup> et dont l'auteur aurait reçu « plusieurs advisemens » sur le fait du pilotage à proximité des terres neuves. C'est surtout le moment où s'invente, à des fins véridictoires, la rencontre de Saint-Malo. Pour donner la preuve d'un fait des plus « incroyables » mais en même temps des plus considérables quant à l'avenir de la Nouvelle-France — la découverte « d'une fleur de lys bien effigée » au cœur d'un arbre Cotony que l'on vient d'abattre, heureux présage pour la jeune colonie —, Thevet produit les témoins suivants :

Le Capitaine Jacques Cartier, avec lequel me suis tenu cinq mois, en sa maison à Saint Malo en Bretagne, et autres Capitaines et Gentilshommes dignes de foy, mesmes un Chanoine de la ville d'Angers, qui assista à l'ambarquement, m'asseurèrent tous la chose estre veritable.<sup>21</sup>

On remarque que le mythe de la Conférence est encore embryonnaire. Si le séjour au domicile de Cartier est ici affirmé pour la première fois, il n'est pas le prétexte pour un « sommet » maritime international. Plus efficace que ce catalogue d'autorités alléguées à tour de rôle en une liste — convention du genre un peu usée —, la réunion en un même lieu et en un même moment des garants nécessaires consti-

tuera dans les derniers écrits de Thevet, le *Grand Insulaire* inachevé et l'*Histoire de deux voyages* (1588) une trouvaille particulièrement ingénieuse. La petite fiction anime le récit, la preuve devient vivante. Qui plus est, l'allégation toute rhétorique des témoignages se trouve dès lors érigée à la dignité d'un événement historique. Le rite d'autorisation du discours prend place dans l'induvitable enchaînement des faits. C'est alors, en quatre passages concordants du *Grand Insulaire* et de l'*Histoire*,<sup>22</sup> que les circonstances et les protagonistes de la singulière conférence sont précisés. Autour de Jacques Cartier et d'André Thevet viennent s'agréger Sébastien Cabot — « le capitaine Gabotte fils du grand Gabotte honorable vieillard avec lequel je conferay neuf jours entiers »<sup>23</sup> et un certain « Pylote Dannemarquoy nommé Bayarin » ou « Bayarni, »<sup>24</sup> « qui avoit fait en vingt deux ans quatre voyages à Thyle. »<sup>25</sup> De telles autorités en une matière aussi technique — la navigation côtière dans les parages de l'Islande, du Groënland et du Labrador — se passent de commentaires comme de toute discussion. Le lieu et la date sont enfin donnés. À plusieurs reprises, Thevet indique qu'il résidait à cette époque chez Jacques Cartier, « estant logé en sa maison de st Malo en lisle, »<sup>26</sup> et le millésime est précisé en toutes lettres : « qui fut l'an mil cinq cens cinquante. »<sup>27</sup>

Ces deux détails, tard venus sous la plume du cosmographe, appellent quelques remarques. Tout d'abord, il est fort peu probable que la Conférence de 1550 ait eu pour théâtre, comme on se plaît à le dire, le manoir de Limoïlou, situé en terre ferme à une lieue de la citadelle de Saint-Malo. Thevet ne cesse d'affirmer, dans toutes les versions de l'épisode, que la réunion se tint à « st Malo en lisle, » c'est-à-dire, si l'on veut accorder quelque sens à la lettre de l'expression, dans l'enceinte même de la ville close. Du reste le cosmographe, qui devait bien connaître les lieux, a constamment insisté, dans les descriptions qu'il a données de la citadelle, sur cette configuration insulaire. Ainsi dans la *Cosmographie universelle* :

Elle est sur un promontoire tout entouré de mer : si que durant le montant, vous diriez que c'est une Isle, et une des plus fortes places de Bretagne.<sup>28</sup>

Et il renchérit plus loin :

Quant à la forteresse de S. Malo, elle est telle qu'il y a peu de moyen d'y entrer ou sortir que par un chemin fort estroit, et encore iceluy défendu par le flux d'eau que fait la mer.<sup>29</sup>

Cette ville, dont les marées font une île, avait tout naturellement sa place dans l'archipel infini du *Grand Insulaire* de 1588, où elle vogue à la remorque de « Gersay » :

Or pour n'oublier rien, et continuer ma route, ayant par plusieurs fois navigué cette mer perilleuse, pour ranger saint Malo, en l'isle, ainsy dite à cause que quand la mer est par son desbordement grande, la ville qui est evesché est toute tournoyée d'eauë, et d'une telle façon que de loin la contemplant soit par mer, ou par terre, jugeriez estre une vraie Isle...<sup>30</sup>

Dans le même passage sont évoqués « les braves mariniers, » au rang desquels figure Jacques Cartier, « celluy qui a decouvert le premier Canada et grande riviere de Dochelagua. »

Dans l'économie symbolique qui est celle de l'œuvre de Thevet, il eût été absurde que la Conférence se déroulât sur le plancher des vaches, et quand bien même, comme à Limoïlou, à portée de vue de l'océan. Il fallait un site éminemment emblématique où les hommes de mer — Cartier, Cabot et aussi Thevet tel qu'il s'invente — fussent en situation de navigation, quasiment embarqués derrière les hauts-bords de granit. Si l'on veut alors faire correspondre coûte que coûte ce lieu symbolique avec

une réalité locale, pourquoi ne pas placer la réunion historique de 1550 non loin de la tour Quiquengrogne, dans la maison de la rue de Buhen, où l'on prétend que le navigateur résida ?<sup>31</sup> L'insistance descriptive avec laquelle Thevet évoque la ville de toutes parts assiégée par le « flux et reflux si grand qui va jusques à la ville de Dinan par un canal d'eau de la mer, » interdit de séparer le grand homme du site, et le portrait de Jacques Cartier en navigateur de la cité insulaire qui lui sert tout à la fois de cadre et d'emblème :

De plus, l'incubation n'a de valeur qu'au prix de ce resserrement obsidional : la clôture de l'île fortifiée isole du reste du monde l'aréopage des maîtres de l'art nautique réunis le temps d'une conférence de quelques jours ou de plusieurs mois. Admis parmi cette élite et contaminé en quelque sorte par elle, Thevet devient par la vertu des murs qui l'entourent et de la mer qui l'encerclent un navigateur à part entière. N'observe-t-on pas en effet que c'est à partir du moment où naît la fiction malouine que le cosmographe assure avoir lui-même rangé Terre-Neuve, Anticosti et la baie du Saint-Laurent, à l'instar de Cabot et de Cartier ses illustres prédécesseurs ? L'île d'Anticosti est rebaptisée pour l'occasion « Isle de Thevet » sur telle carte du *Grand Insulaire* : à son retour d'un hypothétique voyage austral accompli dans les années 1550-1551 et dont nous aurons à reparler, le cordelier n'aurait-il pas été le premier « entre ses compagnons » à y mettre le pied ?<sup>32</sup> L'identification procède alors d'une stricte contagion, et c'est pourquoi la Conférence de Thevet avec Cabot et Cartier ne put avoir d'autre lieu que la cité close.

Une fois établi le lieu — imaginaire ou réel — de la fameuse Conférence, reste à en fixer la date. C'est là que réside la principale difficulté : le millésime de 1550, donné en toutes lettres dans son *Grand Insulaire* par Thevet, ne saurait être retenu pour une raison très simple : à moins d'avoir été doué d'ubiquité, le cordelier ne pouvait se trouver simultanément sur les rivages septentrionaux de la Bretagne et sur les routes du Proche-Orient : en cette même année nous savons par la *Cosmographie de Levant* qu'il visita par exemple les ruines de Chalcédoine en compagnie de Pierre Gilles et qu'il s'attarda de longs mois à Constantinople.<sup>33</sup> Du reste, le périple levantin de Thevet se déroule du 23 juin 1549, date de l'embarquement depuis Venise, à l'été ou à l'automne de 1552. Il ne quitte Jérusalem pour s'en retourner en France via le Liban, la Syrie et Chypre, que le « quinzième jour après Pasques, mil cinq cens cinquante deux, » c'est-à-dire le 2 mai de cette année-là.<sup>34</sup> Le problème ici rencontré est comparable à celui de l'improbable premier voyage « aux Indes Australes, et Occidentales, » que le cosmographe vieillissant situe d'ailleurs dans le flou de la même période. Il y a contradiction formelle dans le *Grand Insulaire* de 1586-1590 entre les allégations relatives à un voyage oriental qui s'étendrait désormais, pour la seule étape égyptienne, à « six années » entières, et une traversée transocéanique à destination du Brésil et des pays de la Plata que le cosmographe aurait accomplie en compagnie de son « intime ami, » le pilote Guillaume Le Testu, aux alentours de 1550. En ce déclin de sa carrière et de sa mémoire, le cosmographe du roi s'emploie avant tout à faire valoir ses services passés dont il amplifie la durée et les difficultés avec un acharnement presque pathétique face à de possibles concurrents — Belleforest, Nicolay — qui briguent la charge, plus prestigieuse que réellement lucrative, qu'il s'obstine à monopoliser depuis des décennies. Disparaissent alors, et jusqu'à nous, ses origines obscures, de même que s'efface la remarquable brièveté de certains de ses plus lointains périples. Son séjour au Brésil français, d'où, à peine débarqué, il dut être rapatrié gravement malade, n'a pas dépassé dix semaines, de la mi-novembre 1555 au 31 janvier 1556. Or c'est à présent d'années écoulées « parmi les plus cruels de l'Univers » qu'il parle ostensiblement. Et non content d'allonger la durée de ses périgrinations les mieux attestées comme l'expédition de 1555 où il accompagne Villegagnon à Guanabara,<sup>35</sup> Thevet semble en inventer d'autres de toutes piè-

ces : ainsi en irait-il de ce « premier » voyage au Brésil et sur les côtes de la Patagonie qui lui aurait permis au retour, suivant la « volte » péri-atlantique, de visiter la Floride, le mystérieux royaume de Norambègue hérité de la choronymie verrazzanienne — et où l'intrépide cordelier ne craint pas de séjourner dans une inexistante ville fortifiée sortie de son imagination<sup>36</sup> —, Terre-Neuve et son archipel peuplé de démons, le Canada et le pays d'Hochelaga reconnus quinze ans plus tôt par Cartier.

Devant ces contradictions patentes et ces affirmations invérifiables, l'attitude critique la plus commode, la plus confortable aussi, est le rejet pur et simple. Telle fut la position de la plupart des érudits américains ou canadiens du dernier siècle : Henry Harrisse,<sup>37</sup> H.P. Biggar,<sup>38</sup> et plus récemment, au début de son enquête au moins, W.F. Ganong,<sup>39</sup> qui ont déclaré l'apport géographique de Thevet « of very slight value, » appartiennent tous à quelque titre au « courant hypercritique » dont Numa Broc a excellemment retracé l'histoire.<sup>40</sup> Prétendant exclure tout autre document que les sources originales et mêlant à l'occasion les armes de la polémique à l'enquête policière la plus minutieuse, une telle école ne craignait pas de s'attaquer aux idoles du nouveau culte scientifique. Il serait facile, en appliquant à Thevet le traitement réducteur qu'Henri Vignaud employa — et avec quel succès ! — envers « Colomb, de faire du voyageur et cosmographe français ce personnage « arriviste et mythomane » qu'il fut sans aucun doute à l'instar de l'illustre Gênois.<sup>41</sup>

Mais la condamnation morale, quand bien même appuyée sur les preuves les plus sérieuses, sert peu l'historien, et la psychologie par laquelle l'on voudrait expliquer les faits et gestes d'un acteur de l'histoire à la biographie incertaine procède toujours, à un moment ou à un autre, d'une reconstruction parfaitement arbitraire. Inversement, croire Thevet sur parole revient à accumuler les incohérences — et Jean Adhémar en fit à ses dépens l'expérience dans le petit essai hagiographique qu'il publia en 1947 aux Éditions franciscaines.<sup>42</sup> Dédaignant les données rares mais à peu près sûres de la *Cosmographie de Levant* écrite en 1553-1554, au lendemain du périple oriental, le biographe se fondait presque exclusivement sur les allégations tardives et contradictoires de la *Cosmographie universelle* — ouvrage à partir duquel Thevet prend un malin plaisir à brouiller les pistes. C'est ainsi que perdant le fil d'un invraisemblable parcours qui suppose un développement sur des chronologies parallèles, Jean Adhémar était obligé de conclure à un « singulier voyage en zig-zag : mission dont l'intérêt nous échappe »<sup>43</sup> et qui, pour les seules années 1545-1546, passerait successivement par Turin, Bizerte, Naples, Mantoue, Angoulême et Paris.

Que conclure en définitive, et quelle voie adopter ? Il est indéniable que le premier voyage au Brésil et la conférence de Saint-Malo pourraient être des forgeries sans conséquence. Biggar remarquait fort justement :

It was easy in 1587 to speak of a voyage which took place thirty-six years previously without much danger of contradiction.<sup>44</sup>

Nous avons plus haut rappelé comment du simple point de vue symbolique le « sommet » de Saint-Malo trouvait son entière justification : rite d'autorisation fondant une vérité du discours. Le problème à la limite n'est pas de savoir s'il s'agit ou non d'un mensonge, mais de déterminer si la preuve inventée sur le tard est efficace — et elle l'est très certainement dans l'économie de la parole thévétienne, d'autant que tous les acteurs de l'événement, à l'exception, bien sûr, du seul Thevet, sont morts à cette date.

Il semble possible toutefois d'aller plus loin dans l'analyse. Renonçant pour le moment à établir la certitude historique de l'événement — ce qui est hors de question étant donné les lacunes de notre information sur ce point —, nous pouvons néanmoins découvrir un autre type de consistance à ces multiples affirmations concordantes de la *Cosmographie* et de l'*Insulaire*. A la motivation épistémologique s'ajoute en effet une motivation d'ordre politique. Replacée dans son contexte, la Conférence de Saint-Malo apparaît d'emblée en relation étroite avec la rivalité des impérialismes européens dans la conquête et l'exploitation du Nouveau Monde. La réunion de Cabot et de Cartier — et accessoirement du scandinave Bayarin — signifierait la convergence des intérêts des puissances du Nord de l'Europe contre le monopole maritime détenu conjointement par l'Espagne et le Portugal. D.B. Quinn y voit un projet d'action commune qui aurait pu être esquissé après 1550. Jusqu'au 24 mars 1550 en effet, date à laquelle la paix fut signée entre la France et l'Angleterre, et même au cours des mois suivants, où les prises continuèrent,<sup>45</sup> les guerres écossaises avaient alimenté l'antagonisme entre les deux nations. Mais la perspective d'un nouveau conflit entre la France et l'Empire à partir du mois de septembre 1551 renverse les alliances et rassemble les deux puissances riveraines de la Manche dans la lutte contre l'hégémonie maritime de l'Espagne. De 1552 à 1555, les corsaires François Le Clerc et Jacques Sores multiplient les attaques meurtrières sur les « îles du Pérou, » pillent Cuba et rasant La Havane.<sup>46</sup> En juillet 1555 enfin, c'est le premier (faux) départ du Havre de Villegagnon allant fonder en baie de Rio de Janeiro l'amorce d'une éphémère France Antarctique qui empiétait délibérément sur des territoires que les Portugais considéraient comme leur domaine réservé. Rien d'invasible par conséquent à ce que des contacts aient été pris de manière plus ou moins officieuse pendant le lustre 1550-1555 entre techniciens des affaires maritimes des deux côtés de la Manche. La fourchette chronologique peut même être resserrée, si l'on teint compte du fait que Thevet ne fut pas de retour du Levant avant le milieu ou le terme de l'année 1552. De plus, l'on sait que le règne du jeune Edouard VI s'acheva le 6 juillet 1553, et que celui-ci, tout en favorisant sur le plan intérieur la propagation de la Réforme calviniste, avait eu pour effet à l'extérieur la reprise d'une politique de concurrence coloniale principalement dirigée contre l'Espagne. L'événement le plus significatif à cet égard est le rappel dès le 9 octobre 1547 — soit huit mois à peine après l'avènement du « nouveau Josias » — du « pilote nommé "Shabot" attendu d'Espagne pour servir l'Angleterre et y demeurer. »<sup>47</sup> L'on imagine bien que ce coûteux transfert, qui fut facilité par la trahison du *piloto mayor* et *cosmografo real* de Charles-Quint, ne s'était pas effectué sans quelques arrière-pensées à long terme de la part du Conseil privé qui gouvernait pendant la minorité d'Edouard VI. Outre la recherche du passage du Nord-Est vers le Cathay qui prit corps avec la désastreuse expédition de Willoughby et Chancellor vers la Mer Blanche en 1553, le projet avait été formé d'attaquer les possessions espagnoles d'Amérique par le « ventre mou » de l'Amazonie et en conjonction avec la flotte française. Des conversations avaient eu lieu à cet effet entre Sébastien Cabot, John Dudley, comte de Warwick et bientôt duc de Northumberland, l'homme fort du régime à partir de 1550, et l'ambassadeur de France à Londres, Montmorency-Laval-Boisdauphin. Selon Henry Harrisse,<sup>48</sup> ce projet ne peut avoir été envisagé qu'à l'époque du pouvoir personnel de Northumberland, c'est-à-dire entre 1550 et le milieu de l'année 1553. Après la mort du roi-enfant, son tuteur et ministre fut décapité, l'ambassadeur Boisdauphin rappelé en France, et l'avènement de la catholique Marie Tudor, mariée en 1554 au futur Philippe II d'Espagne, devait exclure pour l'avenir immédiat toute entreprise dirigée contre l'Empire de Charles-Quint et de son fils. C'est du reste à ce moment, le 9 septembre 1553, que l'Empereur réclama à la nouvelle reine d'Angleterre « le capitaine Cabote cide-

vant pilote de noz Royaulmes despaigne, »<sup>49</sup> sous le prétexte de lui « communiquer aucuns affaires concernans la sheureté de la navigation de noz Royaulmes et pays. » Mais le roué Cabot invoqua son âge et la maladie pour demeurer en Angleterre où il dirigeait depuis 1551 la Compagnie des marchands aventuriers.

Si, comme le suggérait D.B. Quinn, la Conférence de Saint-Malo eut un réel objet politique et s'il faut y voir autre chose qu'une invention de Thevet, elle a nécessairement pris place entre le retour de celui-ci du Levant et la mort d'Edouard VI, c'est-à-dire à la fin de 1552 ou dans la première moitié de l'année 1553. Une autre difficulté vient de ce que Thevet ne parle jamais, dans les différentes versions de la Conférence, de l'enjeu stratégique si précisément évoqué par HARRISSE et par QUINN. Les propos échangés alors, si l'on en croit le cosmographe, n'auraient eu trait qu'au cabotage au long des côtes de l'Atlantique Nord et aux perspectives de colonisation de l'arrière-pays. Du pilote du roi d'Angleterre, il dit par exemple qu'il lui donna en cette circonstance

quelques memoires tant de la terre ferme de Courte-Réal (Corte Real), que des rivières comprises depuis le cercle Arctique jusques au goulphe des Isles des Diables (où il perdit deux navires et beaucoup de ses mariniers et soldats Anglois) et de là à la riviere d'Ochelagua et Saguenai.<sup>50</sup>

Quant à Jacques Cartier, il aurait entretenu son jeune ami des avantages et richesses d'Anticosti<sup>51</sup> ou de « Belle Isle de Canada. »<sup>52</sup> Rien de toute manière dans ces conversations que Charles de la Roncière a résumées plaisamment — Thevet soutirant à chacun de ses interlocuteurs un plan d'île, une description, des informations nautiques<sup>53</sup> — qui contienne la plus petite allusion à l'aventureuse stratégie amazonienne. Il est vrai toutefois que « François et Anglois » apparaissent souvent associés dans les projets coloniaux que Thevet multiplie sur les rivages édeniques de la « Norambègue, » et jusque dans les îles de l'archipel des Terres-Neuves, à Saint-Julien, qui est peut-être le Labrador péninsulaire,<sup>54</sup> à Belle-Isle ou dans l'île de l'Assomption, autre nom d'Anticosti.<sup>55</sup> Dans tous les cas, ils se heurtent de concert au « merveilleux goulfé d'avarice et ambition » des Espagnols, qui prétendent occuper « dix mille fois plus de pays qu'il ne leur en faut et qu'ils n'en peuvent peupler. »<sup>56</sup> Ces déclarations polémiques, directement empruntées par Thevet aux commentateurs du protestant Urbain Chauveton sur le *Brief discours et histoire d'un voyage de quelques François en la Floride* de son coreligionnaire Nicolas Le Challeux (Genève, 1579),<sup>57</sup> ne sauraient pour cette raison être antérieures au début des années quatre-vingts. Elles appartiennent donc à un contexte historique tout différent de celui qui a peut-être occasionné, en 1552-1553, la Conférence de Saint-Malo. Dans l'intervalle, le double désastre de la France Antarctique en 1560 et de la Floride française cinq ans plus tard a consolidé l'hégémonie atlantique de l'Espagne, face à laquelle l'Angleterre d'Elisabeth est désormais seule à pouvoir affirmer des ambitions maritimes.

Est-on dès lors en droit d'appliquer de manière rétroactive ces accusations tardives et parfaitement datées à l'Espagne des années 1550 ? En d'autres termes, la communauté d'intérêts entre la France et l'Angleterre, sur laquelle Thevet ne cesse de mettre l'accent dans ses écrits postérieurs à 1580, est-elle autre chose que le reflet de la situation présente, et peut-on y lire une véritable analyse historique portant sur une période bien révolue, celle où tous les espoirs étaient encore permis aux deux principales concurrentes des puissances ibériques ? La Conférence de Saint-Malo ne résulterait-elle pas en définitive de la projection, sur une période de trente années antérieure, des préoccupations actuelles de la monarchie française, au moment même où se noue l'intrigue du « Secret de la Reine, » bientôt rompue le 26 juillet 1582 par le nouvel échec de la Terceira ?<sup>58</sup> L'hypothèse ne doit pas être écartée : il y a trop d'anachronismes semblables dans l'œuvre — souvent

retroprojective — d'André Thevet pour que l'on ne songe pas à lire les tardives révélations sur la conférence de 1552-1553 comme l'écho, reporté dans un passé aussi prestigieux qu'indistinct, d'une volonté politique précise mais impuissante à se réaliser concrètement. L'exemple de la fictive Ville-Henry de Guanabara, tel que nous l'avons analysé ailleurs,<sup>59</sup> en est à la même date l'illustration flagrante.

De toute évidence, la construction événementielle que suppose la Conférence de Saint-Malo demeure fragile. Elle se trouve pourtant étayée par un élément extérieur au corpus thévétien et qui apporte à celui-ci un prolongement inattendu. Dans une page de son opuscule des *Secrets de la Lune* publié à Paris en 1571, mais dont le privilège remonte au 6 mars 1566, le médecin et mathématicien Antoine Mizauld, pour introduire l'« histoire merveilleuse d'une pierre Lunaire veuë et observée par l'Auteur, » met en scène un mystérieux personnage dont l'évocation fait inmanquablement penser au « cosmographe du roi : »

Il me souvient d'avoir veu la semblable (pierre) à un mien ami fort docte et ingenieux : qui à l'imitation du prudent Ulysses, avoit fait longs et divers voyages, tant par mer, que par terre, à fin de pouvoir cognoistre les mœurs, et singularitez des païs, et signamment les secrets, et choses rares de nature. Qui fut cause que par deux fois il visita les païs Antartiques, et terres appellees neuves, pour autant que depuis cent ans elles ont esté trouvees et decouvertes.<sup>60</sup>

La comparaison du voyageur au long cours avec Ulysse est sans doute topique, mais on la retrouvera un peu plus tard sous la plume de Joachim du Bellay, aux limites de la *Cosmographie universelle*, pour caractériser le même Thevet.<sup>61</sup> Plus significative est l'insistance portée sur la recherche des « singularités, » véritable leit-motiv du discours thévétien depuis la Préface de la *Cosmographie de Levant* en 1554. Décisive apparaît enfin l'allusion aux deux voyages accomplis dans les « pays antarctiques et terres neuves. » Si le passage concerne bien Thevet — et de qui d'autre pourrait-il s'agir en France à cette date ? —, c'est ici la toute première apparition du dédoublement — pour le moment invérifiable — du voyage réellement effectué en 1555-1556 dans la compagnie du Chevalier de Villegagnon. La part de vérité que l'on peut accorder au témoignage d'Antoine Mizauld dépend de la date à laquelle ce chapitre fut rédigé. Un témoignage tardif, de peu antérieur à la publication de 1571 et précédant de quelques années seulement les allégations de la *Cosmographie universelle*, ne constituerait qu'une faible preuve. En revanche, au cas où ces dires remonteraient à une époque plus lointaine — et la suite va nous montrer que Mizauld entretenait avec Thevet des relations amicales dès le début des années cinquante —, ils mériteraient de rencontrer un crédit beaucoup plus grand. L'épilogue de la démonstration est pour le moins troublant en effet : non tant parce que la pierre de lune confiée au médecin durant tout un mois tient largement ses promesses, et présente une « marque » mobile, grossissant et diminuant selon le mouvement apparent du cours lunaire, que par la chute imprévisible qui conclut l'expérience :

J'avois adverti nostre susdict amy ayant en sa possession une tant rare et inestimable bague, d'en faire present à quelques uns de noz Princes François, à fin d'en retirer bonne et juste recompense : mais quoy ? il me paya sur le champ de telle response : Je sçay, dit il, qu'en France il n'y a point de recompense : parquoy, j'ay voué et dedié mon petit miracle de nature (ainsi appelloit il justement sa pierre) au petit et jeune Roy d'Angleterre Edouard (qui pour lors estoit en grande estimation) car veritablement il sçait discerner le blanc du noir, et droictement juger que valent les choses rares et precieuses.<sup>62</sup>

L'on ne sait ce que devint le cadeau du cordelier voyageur au roi adolescent, mais il ne fait aucun doute, d'après ces propos rapportés au style direct, que Thevet

n'ait songé à un moment donné — et selon toute vraisemblance à son retour du Levant, d'où il put ramener la « merveilleuse et memorable » singularité<sup>63</sup> — à entrer au service du jeune Edouard VI. Les cas de transfuges sont trop fréquents dans l'histoire maritime de l'époque — de la France ou de l'Espagne (à preuve Cabot) vers l'Angleterre, ou parfois l'inverse<sup>64</sup> — pour que l'on doive s'en offusquer ou seulement s'en étonner. Par ailleurs, une telle déclaration fort nette en faveur d'un souverain dont on attendait une réforme profonde de l'Église surprend-elle vraiment de la part du Franciscain d'Angoulême ? Ce serait compter sans les multiples indices contenus dans la *Cosmographie de Levant* qui témoignent dès l'origine chez Thevet d'une indéniable familiarité avec les écrits d'un Réformateur comme Joachim Vadianus.<sup>65</sup> Ce serait aussi négliger le rôle qu'a peut-être été appelé à remplir le cordelier « luthéranisant » dans la France Antarctique de Villegagnon, où un rêve de concorde religieuse entre membres de confessions différentes semble avoir été projeté dès 1555. Jean de Léry affirmera plus tard, mais sans en apporter la preuve, que, pour être admis dans l'expédition, Thevet avait dû donner des gages de sa bonne volonté à l'endroit des « nouvelletez » religieuses. Il aurait été

du nombre de ceux auxquels Villegagnon reprochoit par sa lettre qu'ils s'en estoient retournés en Egypte, c'est à dire (à la Papauté) dequoy on peut aussi recueillir que tous reciproquement avant que sortir de France luy avoient fait promesse de se renger à la religion reformee, laquelle il disoit vouloir establir où il alloit...<sup>66</sup>

Quoi qu'il en soit des termes exacts de son engagement idéologique et politique dans l'aventure, il est à peu près certain que Thevet, au moins jusqu'à son retour du Brésil, a incliné vers la Réforme. Ses dénégations ultérieures n'en prennent que plus de relief. Dans sa *Cosmographie universelle* par exemple, il croira nécessaire de déplorer la « grand jeunesse du Roy... du regne duquel la semence de la secte Lutherienne fut espandue par l'Isle Angloise, »<sup>67</sup> et de célébrer par contrecoup les mérites de Marie Tudor,

ceste grand Dame, laquelle si elle eust vescu, il n'eust esté question d'un seul Huguenot en tout son Royaume, tant elle estoit amatrice des choses spirituelles, deuës à une telle Roynie.<sup>68</sup>

Le tardif reniement d'une admiration ancienne répond manifestement aux nécessités alimentaires du moment et aux exigences d'une carrière trop vite parcourue. Thevet a bien hésité un temps entre l'orthodoxie et la Réforme, ou, ce qui revient au même, entre la fidélité courtisane envers la monarchie française et ce que l'on pourrait appeler un cosmopolitisme aventurier. Le choix définitif n'est guère antérieur aux années 1559-1560, lorsque le cordelier sécularisé à sa demande commence à percevoir enfin les maigres bénéfices de la faveur royale.<sup>69</sup>

En attendant, l'indiscret aveu de « l'intime amy » Antoine Mizauld jette une lumière nouvelle sur les circonstances de la Conférence de Saint-Malo, pour peu que celle-ci se soit effectivement tenue. La rencontre de Thevet avec Cabot et Cartier pourrait s'expliquer par ces velléités de passer outre-Manche, et de s'en remettre à la protection d'un prince « amateur des hommes doctes et choses rares. »<sup>70</sup> Le départ pour le Brésil, deux ans plus tard, en juillet-août 1555, s'inscrit dans la même logique : le cordelier, enrôlé comme aumônier de l'expédition, mais dont le dogme à cette date est tout aussi flottant que celui de son chef et ami, le Chevalier de Malte,<sup>71</sup> a sans doute préféré une sorte d'exil en terre lointaine, qui lui permettait en outre de satisfaire à une proverbiale curiosité, au séjour dans une patrie où les gens de son métier non seulement n'étaient pas reconnus pour leurs mérites, mais se trouvaient aussi, de par leurs idées, dans une situation des plus inconfortables.

Il est temps de résumer les conclusions conditionnelles auxquelles nous sommes parvenus. Si le sommet de Saint-Malo a bien eu lieu — ce qui reste à prouver —, la date et le siège peuvent en être précisés. Compte tenu des protagonistes qu'il met en scène et de la trame historique très serrée du tournant du siècle, il se situerait dans les derniers mois de 1552 ou dans le premier semestre de 1553. Son lieu ne fut sans doute pas le manoir de Limoïlou, mais dans la ville close, à proximité immédiate du port, la maison de la rue de Buhen.

Envisagée d'un point de vue interne à l'œuvre d'André Thevet, la Conférence de 1552-1553 peut être décrite comme une fiction d'autorité destinée à valider la parole du cosmographe vieillissant. En tant que composante du mythe personnel, elle se suffirait à elle-même en dépit de sa possible inexistence. Mais rien n'interdit de penser qu'elle eut au moins une ombre de réalité. Les circonstances du règne éphémère d'Edouard VI et la politique de l'ambassadeur Boisdaphin dans les années 1550-1553 semblent corroborer les allégations du cosmographe quant à un projet de coopération maritime entre la France et l'Angleterre. Même si parvenu au soir de sa vie, Thevet eut tendance à projeter sur un passé plus radieux les rêves du présent, il n'est pas impensable que les tractations contemporaines de la réforme édouardienne fussent présentes à son esprit, quand il stigmatisait, à l'apogée du siècle de Philippe II, les excès de l'hégémonie espagnole. De plus, les révélations d'Antoine Mizauld dans son opuscule des *Secrets de la Lune* indiquent tout l'intérêt que Thevet aurait pu trouver à s'entretenir personnellement avec Sébastien Cabot. Nul doute qu'il n'ait recherché une telle rencontre, et que son ami Jacques Cartier ne l'ait favorisé auprès de l'illustre Vénitien. Mais y est-il seulement parvenu ?

## NOTES

<sup>1</sup> Henri Malo, p. 643 : « Rabelais entendit par la même occasion A. Thevet parler des démons qui assaillirent Marguerite de Roberval. Il demeura incrédule, et le laissa disparaître. » La légende de Rabelais visiteur de J. Cartier vient de J. Doremet, p. 50. A.P. Stabler, p. 57, a remis les choses à leur place.

<sup>2</sup> André Thevet, *GI*, f. 176 r°.

<sup>3</sup> David B. Quinn, 1974, 1, p. 152.

<sup>4</sup> Voir sur ce point Ch.-A. Julien, pp. 228-252.

<sup>5</sup> D.B. Quinn, 1974, 1, p. 153.

<sup>6</sup> Journal de l'Association « France-Canada », décembre 1983.

<sup>7</sup> A. Thevet, *SFA*, ch. 74, f. 149 r° : « ainsi que luy mesme m'à recité; » ch. 75, f. 149 r° : « je l'aye certainement appris dudit Quartier, qui en à fait la decouverte. »

<sup>8</sup> *SFA*, *ibid.*

<sup>9</sup> F. Lestringant, 1977, pp. 150-154.

<sup>10</sup> Thevet, *CU*, t. II, livre XXIII, ch. 3 à 6.

<sup>11</sup> Thevet, *SFA*, ch. 75, f. 150 r°, et la manchette.

<sup>12</sup> Thevet, *SFA*, ch. 74, f. 148 v°.

<sup>13</sup> *SFA*, f. à 8 v°.

<sup>14</sup> P.-F. Fournier, p. 42.

<sup>15</sup> H.P. Biggar, p. 238; S. Lussagnet, pp. 241-242, note 1.

<sup>16</sup> Thevet, *SFA*, f. 117 v°.

<sup>17</sup> *SFA*, f. 116 r°.

<sup>18</sup> *SFA*, ch. 56, f. 110 v°. Cf. F. Lestringant, 1983, p. 142, note 22.

<sup>19</sup> Edgar Allan Poe, ch. XVIII-XXIV.

<sup>20</sup> Thevet, *CU*, f. 1009 v°.

<sup>21</sup> *CU*, f. 1014 v°.

<sup>22</sup> Thevet, *GI*, f. 15 r°, 20 r° et 176 r°; *H2V*, f. 146 v°.

<sup>23</sup> Thevet, *GI*, f. 176 r°.

<sup>24</sup> *GI*, f. 15 r° et 20 r°, où l'on trouve respectivement ces deux graphies.

<sup>25</sup> *GI*, f. 15 r°. Passage biffé et corrigé au-dessus en : « qui me dit avoir fait quatre voyages en ceste Isle. » La nouvelle leçon est reproduite en *DPI*, f. 101 r°-v°.

<sup>26</sup> *GI*, f. 151 r° (= *DPI*, f. 97 r°); *GI*, f. 151 v° (= *DPI*, f. 97 v°, où le texte primitif est résumé et la localisation supprimée); *GI*, f. 157 r°, 176 r°, etc. Cf. *H2V*, f. 146 v°.

<sup>27</sup> *GI*, f. 151 v° (= *DPI*, f. 97 v°).

<sup>28</sup> Thevet, *CU*, t. II. Cité par J. Doremet, p. 53.

<sup>29</sup> J. Doremet, p. 54.

<sup>30</sup> Thevet, *GI*, f. 121 r°. Cf. *DPI*, f. 58 v°.

<sup>31</sup> Ch. de la Roncière, p. 329.

<sup>32</sup> Thevet, *GI*, f. 142 bis : « Terres Neufves ou Isles des Molues » (= des Morues). Pour un commentaire de cette page et de cette carte, voir F. Lestringant, 1977, p. 162.

<sup>33</sup> Voir F. Lestringant, 1984, Introduction, pp. xvi-xviii.

<sup>34</sup> Thevet, *CL*, ch. LI, p. 182.

<sup>35</sup> Dans sa Préface, Jean de Léry attaquera Thevet sur cette chronologie exagérément élastique. De telles contradictions ont été relevées en particulier par H.P. Biggar, p. 238.

<sup>36</sup> Samuel Eliot Morison, p. 457 : "It is true that Thevet is a teller of tall tales : he built up Norumbega to a castellated city on the Penobscot." En revanche, J.G. Kohl, p. 415-420, a pris ces mêmes allégations du cosmographe au sérieux. Sur le mystérieux choronyme de « Norambègue, » correspondant à la baie de Penobscot dans le Maine, voir Michel Mollat, p. 160.

<sup>37</sup> Henry Harrisse, 1882, p. 343, a notamment mis en lumière les plagiat dont Thevet s'était rendu coupable au préjudice de F. Lopez de Gomara.

<sup>38</sup> « Of very slight value, » tel est le leitmotiv de l'analyse critique de H.P. Biggar sur Thevet (notam-

ment, p. 240). Parlant des deux ouvrages manuscrits du cosmographe (*GI* et *H2V*), le même Biggar les déclare « both of little or no value » (p. 236).

<sup>39</sup> W.F. Ganong, p. 250 : « Thevet was (...) a verbose writer whose egotism and mendacity would deprive his works of all value were it not for a few items of real information obtained apparently from Cartier himself. . . . » Ganong par la suite assouplira sa position, pour croire Thevet sur parole à propos des quatre mois passés au domicile de Jacques Cartier (pp. 385-386). Plus tard encore, le même historien jugera bon de faire amende honorable et de reconnaître la « sincérité » du cosmographe. La Conférence de Saint-Malo est devenue pour lui une certitude, lorsqu'il écrit que le texte des *SFA* « is obviously not derivable from Cartier's narratives alone » et qu'il dérive donc des notes prises par Thevet au cours de ses conversations avec le Malouin (p. 432). Les informations portant sur l'ouest du Golfe du Saint-Laurent ne seraient pas explicables autrement, puisque l'on n'en trouve pas l'équivalent dans les relations connues de J. Cartier.

<sup>40</sup> Numa Broc, 1, pp. 86-104 : « Nationalisme et hypercritique (1870-1914). » Pour un portrait fort suggestif de l'« impeccable » Henry Harisse, voir les pp. 102-103 du même article.

<sup>41</sup> Numa Broc, 2, p. 150.

<sup>42</sup> Cet essai de 1947 (voir Bibliographie) est la transformation hagiographique d'une étude érudite publiée dans la *Revue archéologique*, 6<sup>e</sup> série, t. XX (juillet-décembre 1942-1943), pp. 41-54 : « André Thevet collectionneur de portraits. »

<sup>43</sup> Jean Adhémar, 1947, p. 16.

<sup>44</sup> H.P. Biggar, p. 238.

<sup>45</sup> Ch.-A. Julien, p. 173.

<sup>46</sup> Ch.-A. Julien, p. 175.

<sup>47</sup> H. Harisse, 1882, p. 126.

<sup>48</sup> H. Harisse, 1896, p. 364.

<sup>49</sup> H. Harisse, 1882, p. 362.

<sup>50</sup> A. Thevet, *GI*, f. 176 r° ; cf. *H2V*, f. 147 r°.

<sup>51</sup> *GI*, f. 151 v°.

<sup>52</sup> *GI*, f. 148 r°.

<sup>53</sup> Ch. de La Roncière, p. 330 : « Certaine journée de 1550, que Sébastien Cabot et Bayarni, un Danois qui en vingt-deux ans avait fait quatre voyages à Thulé, se trouvaient réunis chez Jacques Cartier et devisaient de leurs voyages, un hâbleur survint qui soutira à chacun d'eux quelque chose : à Bayarni, une description de Thulé ; à Cabot, des mémoires sur la terre de Corte-Real... ; au Malouin, une carte de l'île de l'Assomption ou d'Anticosti, et l'histoire d'un ours rencontré à Terre-Neuve, "si vieux qu'il en estoit blanc!" ». D'après Thevet, *GI*, f. 15 r°, 20 r° et 148 r°.

<sup>54</sup> Carte en taille-douce de cette île en *GI*, f. 148 bis. « François et Anglois » sont notamment associés en *GI*, f. 149 r° (= *DPI*, f. 99 v°) et en *GI*, f. 176 r° (passage repris en *H2V*, f. 147 r°) : « Cela fait que je tiens, que nos François et les Anglois memes y ont beaucoup plus de droit que n'ont les Espaignols, lesquels pourtant ne laissent à faire guerre contre ceux, qui vont mouiller l'ancre tant à la Floride là où ils en ont tant fait mourir à tort et contre leur conscience, que aux terres de Norambeg et autres, bref voudroient s'ils pouvoient se faire maistres de tout ce qui est compris d'un pole à l'autre... »

<sup>55</sup> Thevet, *GI*, f. 154 r°-v° : « l'Isle de l'Assomption que les memes sauvages nomment Naticouvi. »

<sup>56</sup> *GI*, f. 149 r° (= *DPI*, f. 99 v°). Toujours d'après Chauveton, le leitmotiv anti-espagnol se retrouve aux f. 143 r° (= *DPI*, f. 90 r°) et 176 r° (passage cité à la note 54 ci-dessus).

<sup>57</sup> Urbain Chauveton, ch. I, p. 13. Thevet a légèrement amplifié l'hyperbole déjà présente chez son inspirateur. Celui-ci avait seulement écrit : « mille fois plus de pays qu'il ne leur en faut, et qu'ils n'en peuvent peupler. »

<sup>58</sup> Ch.-A. Julien, p. 271, qui conteste par ailleurs le bien-fondé de l'expression « secret de la Reine, » fioriture critique due à Ch. de La Roncière, IV, pp. 167-205.

<sup>59</sup> F. Lestringant, 1981, pp. 234-242.

<sup>60</sup> Antoine Mizauld, f. 13 r°-v°.

<sup>61</sup> Thevet, *CU*, t. I, f. è ij v°.

<sup>62</sup> Antoine Mizauld, f. 14 v°.

<sup>63</sup> Mizauld, f. 14 r°.

<sup>64</sup> Jean Roze (ou Rotz) dès l'époque de Henri VIII, et plus tard Jean Ribault sont passés de France en Angleterre, mais Jean Ribault revient en 1564 pour prendre la direction de la troisième — et désastreuse — expédition floridienne. Il faudrait encore citer le cas de Nicolas de Nicolay (1517-1583)

qui réussit à gagner la confiance de l'amiral Dudley en 1547 et lui dérobe le précieux pilotage des côtes d'Écosse d'Alexander Lindsay.

- <sup>65</sup> Voir F. Lestringant, 1984, Introduction, pp. LXI-LXIV.  
<sup>66</sup> Léry, Preface, f. B4 r<sup>o</sup>.  
<sup>67</sup> Thevet, *CU*, t. II, 1. XVI, ch. 5, f. 657 v<sup>o</sup>.  
<sup>68</sup> *CU*, f. 658 v<sup>o</sup>.  
<sup>69</sup> Voir F. Lestringant, 1984, Introduction, p. XIII, note 1.  
<sup>70</sup> Antoine Mizauld, f. 14 v<sup>o</sup>, en manchette.  
<sup>71</sup> Voir sur ce point F. Lestringant, 1985.

## BIBLIOGRAPHIE

- Adhémar, Jean, *Frère André Thevet, grand voyageur et cosmographe des Rois de France au XVI<sup>e</sup> s.* Paris : Éditions franciscaines, 1947.
- Biggar, H.P., *The early Trading Companies of New France, The Sources, Part II : Narrative.* Toronto : The University Library, 1901.
- Broc, Numa, 1. « Histoire et historiens de la géographie. Notes bio-bibliographiques (milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle-1914), » BN-CTHS, *Bulletin de la Section de géographie*, LXXXIV (1979), 1981, pp. 71-116.
- Broc, Numa, 2. « Autour des grandes découvertes : un siècle et demi d'énigmes et de controverses, » *Revue historique*, CCLXVI, 1 (1981), pp. 127-160.
- Cartier, Jacques, *Brief recit, et succincte narration, de la navigation faicte es yslles de Canada, Hochelage et Saguenay et autres.*, 1545. Rouen : B. M. : MTP 545.
- Chauveton, Urbain, *Brief Discours et Histoire d'un voyage de quelques François en la Floride : et du massacre autant injustement que barbarement executé sur eux, par les Hespagnols, l'an mil cinq cens soixante cinq, par ci devant redigé au vray par ceux qui s'en retirèrent : et maintenant reveué et augmentée de nouveau,* Par M.U.C. Genève, 1579.
- Doremot, Jacques, *De l'Antiquité de la ville et cité d'Aleth ou Quidalot, ensemble de la ville et cité de S. Malo.* Rééd. par Frédéric Joüon des Longrais. Rennes, 1894.
- Fournier, P.-F., « Un collaborateur de Thevet pour la rédaction des *Singularités*, » CTHS, *Bulletin de la Section de géographie*, XXXV (1920), pp. 39-42.
- Ganong, W.F., *Crucial Maps in the Early Cartography and Place-Nomenclature of the Atlantic Coast of Canada.* With an Introduction, Commentary, and Map Notes by Theodore E. Layng. Toronto : University of Toronto Press, 1964 (l'ouvrage réunit 9 articles publiés de 1929 à 1937).
- Harrisse, Henry, *Jean et Sébastien Cabot. Leur origine et leurs voyages. Étude historique et critique.* Paris : Ernest Leroux, 1882.
- Harrisse, Henry, *John Cabot, the discoverer of North America and Sebastian his Son.* London : Benjamin Franklin Stevens, 1896.
- Hoffman, Bernard G., *Cabot to Cartier. Sources for a Historical Ethnography of Northeastern North America (1497-1550).* Toronto : University of Toronto Press, 1961.
- Julien, Charles-André, *Les Voyages de découverte et les premiers établissements (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles).* Paris : P.U.F., 1948.
- Kohl, J.G., *Documentary History of the State of Maine*, edited by William Willis. Vol. I. containing a History of the Discovery of Maine, with an appendix on the voyages of the Cabots, by M. d'Avezac, of Paris (Portland : Bailey and Noyes, 1869). — Compte rendu partiel et anonyme dans *The Magazine of American History*, vol. VIII (1882), pp. 130-138, sous le titre : « Translation : The Cosmography of the fraudulent Thevet ».
- La Roncière, Charles de, *Histoire de la Marine française*, t. III. *Les guerres d'Italie* ; t. IV. *En quête d'un empire colonial.* — 2<sup>nd</sup>e éd. Paris : Plon, 1923.

- Léry, Jean de, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil*. 2<sup>de</sup> éd. Genève : Antoine Chuppin, 1580 (fac-similé préfacé par Jean-Claude Morisot, Genève : Droz, 1975).
- Lestringant, Frank, « Nouvelle-France et fiction cosmographique dans l'œuvre d'André Thevet, » *Études littéraires*, 10, n° 1-2 (avril-août 1977), pp. 145-173.
- Lestringant, Frank, « Fictions de l'espace brésilien à la Renaissance : l'exemple de Guanabara, » in *Arts et légendes d'espaces*, éd. par Christian Jacob et F.L. Paris : Presses de l'École Normale Supérieure, 1981, pp. 205-256.
- Lestringant, Frank, *Les singularités de la France antarctique* d'André Thevet. Introduction et notes de F.L. Paris : La Découverte, 1983.
- Lestringant, Frank, *La Cosmographie de Levant* d'André Thevet. Édition critique par F.L. Genève : Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 1984.
- Lestringant, Frank, « Tristes tropistes : le débat sur l'Eucharistie au Brésil français (1555-1560), » *Revue d'Histoire des Religions*, 1985.
- Lussagnet, Suzanne, *Le Brésil et les Brésiliens par André Thevet*. Choix de textes et notes par S.L. Introduction par Ch.-A. Julien. Paris : P.U.F., 1953.
- Malo, Henri, « L'Île des Démons, la Reine de Navarre et Alcofribas, » *Mercure de France*, 16 août 1910, pp. 639-645.
- Mizaud, Antoine, *Secrets de la Lune. Opuscule non moins plaisant que utile, sur le particulier consent, et manifeste de plusieurs choses du monde, avec la Lune : comme du Soleil, du sexe féminin, de certaines bestes, oyseaux, poissons, pierres, herbes, arbres, maladies, et autres de grande admiration et singularité*. Paris : Federic Morel, 1571 (BN : V. 46963). Je remercie Jean Dupêbe de m'avoir aimablement communiqué cette précieuse référence.
- Mollat du Jourdin, Michel, *Giovanni et Girolamo Verrazano, navigateurs de François I<sup>er</sup>. Dossiers et voyages*, établis et commentés par M. M. du J. et Jacques Habert. Paris : Imprimerie Nationale, 1982.
- Morison, Samuel Eliot, *The European Discovery of America. The Northern Voyages (A.D. 500-1600)*. New York : Oxford University Press, 1971.
- Parkman, Francis, *Pioneers of France in the New World*. Boston : Little, Brown & Cie, 1865 — *Les pionniers français dans l'Amérique du Nord, Floride, Canada*. Trad. de Mme la Ctesse Gédéon de Clermont-Tonnerre. Paris : Didier, 1874.
- Poe, Edgar Allan, *Aventures d'Arthur Gordon Pym, de Nantucket*. Trad. de Charles Baudelaire. Préface de Jacques Cabau. Paris : Gallimard, coll. « Folio », 1977.
- Quinn, David Beers, *England and the Discovery of America, 1481-1620*. London : George Allen & Unwin, 1974.
- Quinn, David Beers, *The Hakluyt Handbook*. London : The Hakluyt Society, 1974, 2 vol.
- Stabler, Arthur P., « Rabelais, Thevet, l'Île des Démons, et les paroles gelées, » *Études rabelaisiennes*, XI (Genève : Droz, 1974), pp. 57-62.
- Thevet, André, *CL = Cosmographie de Levant*. 2<sup>de</sup> éd. Lyon : Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, 1556.
- Thevet, André, *CU = Cosmographie universelle*. Paris : P. L'Huillier et G. Chaudière, 1575, 2 vol. in-folio.
- Thevet, André, *DPI = Description de plusieurs Isles*. Ms., circa 1588, BN : Ms fr. 17174 (ce manuscrit est la mise au propre partielle du suivant).
- Thevet, André, *GI = Le Grand Insulaire et Pilotage d'André Thevet Angoumois, Cosmographe du Roy*. — Ms., circa 1588, BN : Ms fr. 15452.
- Thevet, André, *H2V = Histoire d'André Thevet Angoumois, Cosmographe du Roy, de deux Voyages par lui faits aux Indes Australes et Occidentales*. Ms., circa 1588, BN : Ms fr. 15454 (ce manuscrit et le précédent, rédigés sans doute concurremment, présentent quelques passages identiques).
- Thevet, André, *SFA = Les Singularitez de la France Antarctique, autrement nommée Amerique, et de plusieurs Terres et Isles decouvertes de nostre temps*. Paris : chez les héritiers de Maurice de La Porte, 1557-1558.

*Résumé :*

La conférence de Saint-Malo aujourd'hui

L'auteur émet l'hypothèse que la Conférence qui réunit en 1551 des navigateurs et des géographes autour de J. Cartier est au moins partiellement mythique : elle apparaît comme la projection dans le passé, trente années plus tard, des préoccupations du pouvoir royal dans les années 80. Si elle n'est pas totalement légendaire, elle jette par ailleurs un jour nouveau sur le comportement de Thevet dans les années 50 : il est proche des milieux réformés et il entend favoriser un rapprochement entre la France et l'Angleterre aux dépens de l'Espagne.

*Summary :*

The conference of Saint-Malo today

The author proposes the hypothesis that the Conference of 1551 which gathered geographers and navigators around Jacques Cartier is at least partially a myth : it appears as the projection into the past of the preoccupations of the throne thirty years later in the 1580 s. of this is not totally a legend, it does shed new light on the behavior of Thevet in the 1550 s. he is close to Protestant circles and wishes to encourage a reconciliation between France and England to the detriment of Spain.

## EN MARGE DES RÉCITS DE VOYAGES : ANDRÉ THEVET, HAKLUYT, ROBERVAL, JEAN ALFONSE, ET JACQUES CARTIER

par Arthur STABLER

Université de l'État de Washington

Deux documents d'importance majeure pour l'étude des premières explorations françaises du Canada — le récit du voyage du Sieur de Roberval et celui du troisième voyage de Jacques Cartier — ne nous sont connus que dans les versions anglaises contenues dans le recueil de voyages de Richard Hakluyt, les *Principall Navigations...* de l'an 1600. Comment ce pasteur anglais les aurait-il obtenus ? Alors en 1583 Hakluyt, déjà collectionneur de récits de voyages, était à Paris comme chapelain de l'ambassadeur britannique, et à ce moment-là il nouait connaissance avec des personnalités qui, pensait-il, pouvaient le renseigner sur les voyages des Français. Parmi ces derniers était un autre religieux, moine franciscain, voyageur lui-même, auteur de récits de voyages, cosmographe et bibliothécaire royal, André Thevet. Ayant publié en 1557 ses *Singularitez de la France antarctique*, basées en partie sur le voyage au Brésil qu'il avait fait avec Nicolas Durand de Villegagnon, et en 1575 son énorme *Cosmographie universelle* — largement plagiée — Thevet correspondait avec les notables de l'époque, tels que Martin Frobisher, Sébastien Münster, Gerard Mercator, et Konrad Gesner, et il jouissait d'une réputation considérable. Nous savons du reste que Thevet et Hakluyt se connaissaient, parce que quelques années plus tard Thevet se plaignit amèrement de Hakluyt, qui, disait-il, lui avait emprunté un certain récit, l'avait longtemps gardé, puis avec un certain jeune Parisien l'avait fait imprimer sans même lui en donner crédit (Le récit en question était *L'Histoire notable de la Floride* de René de Laudonnière que Thevet avait « confisqué » — selon le mot juste d'un article récent de notre collègue M. Frank Lestringant — et avait supprimé depuis des décades). Du reste, c'est à Thevet (ou peut-être à ses héritiers après sa mort en 1592) que Hakluyt avait acheté le célèbre *Codex Mendoza*, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Bodléienne de l'Université d'Oxford.

Nous voyons donc en Thevet un personnage qui « conservait » des manuscrits, qui les prêtait ou les vendait, et qui connaissait Hakluyt. Thevet connaissait aussi Roberval et Cartier : en fait — il nous le dit à maintes reprises — tous deux étaient parmi ses « grands et particuliers amis. » Puisque Thevet ment parfois ouvertement, on pourrait douter de cette affirmation, mais il y a des raisons documentaires pour le croire cette fois : Thevet nous fournit des renseignements qu'il ne pouvait, semble-t-il, obtenir que de ces deux personnages, et oralement. En tout cas, Thevet connaissait bien les récits des premier et second voyages de Cartier, car, on le sait, il les plagie largement. Beaucoup moins connu est le fait que Thevet connaissait bien aussi le récit du voyage de Roberval, comme il ressort d'une comparaison des folios 407 *recto* et 407 *verso* du *Grand insulaire et pilotage* de Thevet avec les pp. 240-242, troisième tome des *Principall Navigations* de Hakluyt, voyage de Roberval. Comparons par exemple ces lignes du récit Hakluyt-Roberval — que j'ai retraduites en français :

Monsieur Roberval employa de la très bonne justice, et punit chacun selon son offense. Un certain qui se nommait Michel Gaillon fut pendu pour un larcin. Jean de Nantes fut mis aux fers et gardé en prison pour son offense, et d'autres furent aussi mis aux fers, et divers furent fustigés, tant hommes que femmes ; ainsi ils vécutrent en paix.

Et le texte de Thevet :

[Roberval] voulait que chacun vécût en paix suivant les ordonnances par luy faites. Lesquelles il faisait garder fort soigneusement, car si quelqu'un défailloit promptement il le faisoit punir. En un jour il en fit pendre six, encores qu'ils fussent de ses favoris, entre autres un nommé Michel Gaillon, Jéson de Nantes et autres et quelques-uns qu'il fit exiler en une Isle ayant les fers aux jambes pour avoir été trouvé en larcin qui n'excédait cinq sous tournois. D'autres furent fustigés pour le même fait tant hommes que femmes, et pour s'être battus et injuriés.

Bien que Thevet, selon son procédé ordinaire, ait changé l'ordre des mots ou des idées, et ajouté quelques détails imaginaires, il est clair qu'il a sous les yeux le récit du voyage de Roberval.

Un autre lien entre Thevet et Roberval ressort d'un autre plagiat — cette fois du *Routier* pour le bassin du fleuve Saint-Laurent composé par Jean Alfonse de Saintonge, pilote principal de Roberval pour ce voyage de 1542. Inclus dans les *Principall Navigations* de Hakluyt, l'original de ce *Routier* est resté longtemps inconnu — perdu — mais a été enfin retrouvé en manuscrit faisant partie de la *Cosmographie* de Jean Alfonse et publié par Georges Musset en 1904. Mais — chose curieuse — ce n'est pas de la version originelle que Thevet a plagié les longs passages qu'il doit à Jean Alfonse : car il y a des variantes nombreuses présentées par les versions de Thevet et de Hakluyt, par rapport au texte de la *Cosmographie* de Jean Alfonse publiée par Georges Musset et utilisée par H.P. Biggar dans les Appendices de son édition des voyages de Cartier publiée au Canada en 1924. Quelqu'un a donc dû faire une copie ou un abrégé de cette partie de la *Cosmographie* de Jean Alfonse, avec des erreurs et des variantes, et c'est à cette copie que Thevet et Hakluyt ont fait des emprunts. Thevet, qui en 1600 (date de la version de Hakluyt) était mort depuis huit ans, n'aurait pas pu utiliser Hakluyt — et Hakluyt n'aurait pas pu utiliser *Le Grand Insulaire* de Thevet — où ce plagiat de Jean Alfonse paraît pour la première fois car ce manuscrit inachevé et quasi illisible ne présente pas le récit de Jean Alfonse d'une manière suivie et complète. Il est probable alors que c'est Thevet qui se procura une copie de ce *Routier* (peut-être l'avait-il faite lui-même) et que Hakluyt l'obtint de Thevet ou de ses héritiers avec, en même temps, la copie du voyage de Roberval...

Mais venons-en au récit — connu seulement chez Hakluyt du troisième voyage de Jacques Cartier. Si c'est par Thevet que de nombreux documents sont parvenus à Hakluyt, il est très probable que le récit du troisième voyage de Cartier et celui — incomplet — de Roberval ont suivi la même filière. Certaines indications textuelles le confirment. Il y a un passage dans les *Singularitez de la France antarctique* (repris et un peu amplifié plus tard dans la *Cosmographie universelle*) de Thevet, qui ressemble tellement à un passage du récit Cartier-Hakluyt de ce troisième voyage, que Paul Gaffarel, premier éditeur moderne des *Singularitez*, l'a remarqué et a cité en note le passage correspondant de Cartier; H.P. Biggar, qui a édité la narration de Cartier, a lui aussi signalé le passage de Thevet. Mais ni l'un, ni l'autre n'ont suggéré un lien textuel.

Dans le récit de Cartier, on parle du fort (Charlesbourg Royal) que Cartier avait fait construire et du terrain voisin. Le fort lui-même était placé sur « un escarpement haut et raide, » devant lequel il y avait « une grande étendue de terre propre à la cultivation, » et où il y avait de très beaux arbres. Là aussi il y avait « une belle prairie pleine d'herbe aussi belle et bonne que j'ai jamais vue en France. » Sur la montagne, « nous avons trouvé beaucoup de pierres, que nous pensions être des diamants. » Et au pied de la montagne et près de la rivière, « il y a une bonne mine du meilleur fer du monde... » Et « près de l'eau, nous avons trouvé certaines feuilles d'or fin aussi

épaisses que l'ongle d'un homme.» « Entre cette prairie et la forêt il y a beaucoup de vignes... et plus loin, où le terrain monte il y a une sorte de pierres d'ardoise où il y a des veines de minéral qui ont l'air d'or et d'argent.» Enfin, dans d'autres endroits ils ont trouvé davantage de « diamants, » « les plus beaux, les mieux polis et taillés qu'il est possible que l'on voie. Quand le soleil luit sur eux, ils brillent comme des étincelles de feu.»

En somme, il s'agit de la description d'un escarpement ou d'une montagne sur laquelle on avait trouvé des « diamants, » et au pied de laquelle il y avait une belle prairie avec des arbres et des vignes sauvages, et près de laquelle on avait trouvé des gisements de minéraux, d'or, de fer et d'argent, et encore de diamants, beaux et excellemment taillés et polis par la nature.

Le texte de Thevet est très proche (*Singularitez*, édition Gaffarel, pp. 428-429) : « Il se trouve en Canada plusieurs lieux et contrées, qui portent très beaux ceps de vigne, du seul naturel de la terre... » — et deux lignes plus bas : « Ce païs est accompli de montagnes et de planures. En ces hautes montagnes se trouvent certaines pierres retirans en pesanteur et couleur à mine d'or... » « Quant aux mines de fer, et de cuivre il s'en trouve assez. Au surplus de petites pierres, faites et taillées en pointe de diamant qui parviennent les unes en plainure, les autres aux montagnes. » (Dans le passage correspondant de la *Cosmographie universelle*, Thevet ajoute : « ...lesquelles sont si belles, & bien taillées par la seule nature, que les premiers qui les trouvèrent, pensaient desja, comme ils m'ont dit, estre riches... »)

C'est la même description de montagne et « plainure, » des ceps de vigne, des gisements de fer et d'or, et, surtout, de ces pierres qui ressemblaient à des diamants, « belles et taillées par la seule nature, » qui se trouvaient et dans la montagne, et dans la plainure. » Il y a manifestement trop de coïncidences pour qu'elles soient seulement fortuites — surtout dans le contexte des rapports Thevet-Hakluyt-Cartier que nous avons évoqués.

Un autre passage, peut-être moins concluant, contribue à rendre plus certaine la parenté entre le récit de Thevet et celui du troisième voyage de Jacques Cartier. Nous savons que, lors de la tentative de colonisation du Canada du Sieur de Roberval, c'était Cartier que François 1<sup>er</sup> avait nommé « Capitaine Général et chef des vaisseaux » de l'expédition (Biggar, p. 249). Roberval, pourtant, n'était pas prêt à partir au moment assigné (selon certains il faisait le filibustier contre les Anglais), et il décida que « ledit Cartier devait partir avec les cinq vaisseaux qu'il avait fournis, et *devait partir avant* » (Biggar, p. 250) (les citations proviennent du récit de Cartier dans le recueil de Hakluyt). Ce fragment paraît trouver un écho dans une phrase insérée évidemment au hasard dans la narration des aventures d'une demoiselle Marguerite (que Thevet dit être la nièce même de Roberval et exilée par le Vice-Roy), que l'on trouve au folio 1019 recto du 23<sup>e</sup> livre de la *Cosmographie universelle* du cosmographe cordelier : « [Roberval] ayant troussé bagage, & *laissé partir devant luy Jaques Cartier*, fait voile après. » Il fait donc peu de doute que Thevet connaissait bien ce troisième récit des voyages de Cartier.

\*

\* \*

Nous dirions alors en conclusion que le récit du troisième voyage de Jacques Cartier, comme ceux du voyage de Roberval et le *Routier* de Jean Alfonse de Sain-

tonge, sont en toute probabilité parvenus à Richard Hakluyt *via* André Thevet, comme ce fut le cas pour le manuscrit du *Codex Mendoza*. Dans le cas du *Routier* de Jean Alfonse, nous voyons que Hakluyt et Thevet tous deux travaillaient sur une variante différente de l'original contenu dans la *Cosmographie* de Jean Alfonse. Ceci suggère que Thevet, voulant cacher ses sources, qui faisaient peut-être partie de la bibliothèque royale (dont il était conservateur), a fait des copies ou des abrégés de ces récits pour satisfaire les demandes de Hakluyt. Des recherches ultérieures pourront peut-être éclaircir ces questions.

*Résumé :*

En marge des récits de voyage :

André Thevet, Hakluyt, Roberval, Jean Alphonse et Jacques Cartier

L'auteur émet l'hypothèse que c'est par André Thevet, qui fréquenta Hakluyt pendant son séjour à l'Ambassade d'Angleterre à Paris, que le récit du troisième voyage de Cartier et Roberval au Canada, et d'autres récits d'explorateurs français parvinrent à l'écrivain anglais qui les traduisit et les publia.

*Summary :*

In the margin of the accounts of the voyages :

André Thevet, Hakluyt, Roberval, Jean Alphonse, and Jacques Cartier

The author proposes the hypothesis that it is through André Thevet, who knew Hakluyt during his stay at the English Embassy in Paris, that the account of the third voyage of Cartier and Roberval to Canada and the accounts of other French explorers came to the attention of the English writer who translated these accounts and published them.

# OBSERVATIONS SUR LE VOCABULAIRE ET LES IMAGES DANS LES TROIS RÉCITS DE VOYAGE DE JACQUES CARTIER AU CANADA EN 1534, 1535-1536 ET 1541-1542

par **Maurice LABEL**  
Université Laval

Cet essai porte sur le vocabulaire et les images dans les trois récits de voyage de Jacques Cartier au Canada. Par vocabulaire, j'entends non pas les termes autochtones ou indiens, mais les néologismes et les mots vieilliss. Ce n'est pas que je veuille ignorer les termes algonquins, hurons, iroquois, micmacs et autres, dont le nombre s'élève à environ 300 dans les éditions bien connues des relations historiques du navigateur malouin préparées par G.B. Ramusio, la Société historique et littéraire de Québec et H.P. Biggar.<sup>1</sup> Il n'est pas question ici de ces vocables. Je me suis strictement limité aux néologismes et aux mots vieilliss français; tout lecteur attentif peut en relever environ 115 dans les trois éditions mentionnées. Quant aux comparaisons, soit une centaine, elles se répartissent de la façon suivante: 41 dans le 1<sup>er</sup> récit de voyage, 56 dans le 2<sup>e</sup> et 10 dans le 3<sup>e</sup>. Mais que faites-vous des métaphores? me direz-vous. Je répondrai en disant qu'elles sont si peu nombreuses et significatives que je n'ai pas jugé bon de les relever; on en trouve quelques-unes à l'intérieur même des comparaisons, et il se peut que les lecteurs du xvi<sup>e</sup> siècle aient été plus sensibles que nous au langage métaphorique. Mon propos, on le voit, est d'ordre philologique et stylistique. Avant de l'aborder, cependant, qu'il me soit permis de le situer brièvement dans l'état actuel de nos connaissances relatives à Cartier et à ses relations de voyage.

Si Jacques Cartier pouvait revenir parmi nous pour fêter en famille le 450<sup>e</sup> anniversaire de son premier voyage au Canada, il serait surpris, non seulement de constater le contraste entre la morosité de notre temps et l'éclat de nos célébrations, mais aussi de parcourir les travaux qu'on lui a consacrés, surtout depuis le xix<sup>e</sup> siècle; on semble l'avoir presque complètement ignoré aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.<sup>2</sup> Nombreux, en effet, sont les livres, les essais, les brochures, les articles de dictionnaire ou de revue qui portent aujourd'hui sur lui et sur ses explorations. Il serait encore plus étonné d'apprendre la disparition des manuscrits originaux de ses trois relations de voyage. Non content de pouvoir nous dire qui les a composés, ces textes, et où ils se trouvent, il ne manquerait de nous commenter, de façon laconique en maître capitaine qu'il était, ce qui nous reste présentement de ses relations. Lecture faite, il nous dirait que ce sont des traductions de l'espagnol, de l'italien, voire de l'anglais. Elles n'ont rien de portugais, car je parle cette langue pour avoir vécu quelque temps au Brésil avant d'aller au Canada et pour avoir été interprète-traducteur de cet idiome à Saint-Malo; permettez-moi d'ajouter, en passant, puisque je suis en veine de confiance, que j'ai visité les côtes de Terre-Neuve avant d'entreprendre mon premier voyage au Canada, à l'âge de 43 ans. Quant au français de ce qu'on

---

N.D.L.R. Maurice Label, doyen honoraire de la Faculté des Lettres et professeur émérite de l'Université Laval (Québec), s'est toujours intéressé à l'Antiquité Classique, comme le prouvent, par exemple, ses études sur Sophocle et Aristote, Hippocrate et Denys d'Halicarnasse. Il a aussi traduit en français pour la première fois les ouvrages suivants de la Renaissance: *De transitu hellenismi ad christianismum* (1535) de Guillaume Budé, *Ad Principes Pacificatoria Exhortatio...* (1585) de Jacques Peletier du Mans, *An apologie for Poetrie* (1585) de Sir Philip Sidney.

appelle aujourd'hui mes carnets de bord ou de route, il remonte au XVI<sup>e</sup> siècle, comme vous le dirait Rabelais lui-même qui m'a rendu visite à Saint-Malo au lendemain de mon premier voyage ; il préparait alors son *Pantagruel*, et Jean Calvin allait bientôt publier *L'Institution chrétienne*. André Thevet, qui m'a bien connu, pourrait corroborer mes dires ; il ne tiendrait pas, lui non plus, pour authentiques les portraits et les statues qu'on a daigné faire de moi comme commandant de vaisseau et qui se trouvent, paraît-il, au Canada et en France. En bref, j'ai le sentiment qu'on sait peu de chose de moi, bien que mes trois récits de voyage aient été lus au XVI<sup>e</sup> siècle, tantôt en espagnol et en italien, tantôt en anglais et en français.<sup>3</sup>

Cette rêverie terminée, serrons le texte de près en étudiant les néologismes et les mots vieillis. Fait singulier, on ne les trouve ni dans les dictionnaires du XVI<sup>e</sup> siècle, comme ceux d'Antoine Thomas et d'Edmond Huguet, ni dans le tome II du *Seizième Siècle*, de Ferdinand Brunot, mes trois anciens maîtres à la Sorbonne en 1930-1931. Je ne les ai pas relevés non plus dans la relation du *Voyage du capitaine Paulmier de Gonneville au Brésil, 1503-1505* et dans l'*Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil en 1556-1557* par Jean de Léry. Voici la liste de ces termes dont on peut presque toujours saisir la signification par le contexte :

a) un affoure d'eau, un affourq d'eau, apparouissance, les allaines, les ar (r) aines, terres araineuses, le fleuve qui arrouse, avaler le fleuve, les avallées, les navires étaient avalés à cause du vent de quatre lieues, assec, assoumir, s'apprêter de, avenues (advenues), avictuailler, pour faire l'abrégé de notre chemin, se serait une grande abréviacions tant pour le temps que pour le chemyn

b) des baillames (baleines), bailler ses bras, des bailles d'airin, des bars, des bouilles, des brèmes, des barquées, des barces, un hablé de barre marinant, pas tant de terre qu'il n'en pourrait tenir dans un benneau, bésogner, faire présent de menues besognes comme couteaux, des butteroles de sable

c) la caucque souris et la cappe (nous fumes contraints mettre), la chois(s)te, cognaissance/congnoissance, une conche (couche) se fait vers le Nord, la contrariété du temps, la commodité du temps, prendre en cornibots, fons/fontz curé, conduite (escorte)

d) demener grande joie, aller deschamps, fleuve qui decourt, desservir la mort, parsus lesquelles (îles) vers le Nord demeure un Cap que nous nommasmes le Cap Saint Paul

e) un encombrier, un ensemblement, estaller l'ebe, l'ébe, vivres et estouremens, entournons commença la mortalité, maisons bien estorées de vivres, être entaché de maladie, être épris d'une maladie (le scorbut), des gens fort épris de scorbut, la maladie si émue, ainsi esmue, entendibles, il esclairait

f) une faultre de terre, leur jouer une finesse, terre fructiférante

g) gallifester, feignans gallifester, les godets (pingouins), de temps à gré

h) hesier/hessier

i) îleaux, îlettes

m) mal-grace, mal-volonté, mar(r)ison (sa), mauvaitié, balises et merches, signes et merches, mitaines (hachots), mariner, le dit hablé y marine l'eau de deux brasses, margaulx, de menues besognes menues, hardes, mener feste, grande joie

n) nud, nuds (*nudus*, lat.) comme loing (*longe*, lat.)

o) obmis (il avait obmis à voir), obomiller, opposite

p) packets, paquets, des pailles d'airain, le parfond (le profond), les parfonds (les profonds), le parmi du fleuve, il y a du parmi, ayant la rangée du parmi en façon de ligne perpendiculaire, le parsus, parsus lesquelles, bailler plège, deux brases de pic, des perrons (blocs de pierre ou rochers), perroy (galet), des passes-solitaires, prerchement/mens, paisibleté/paisibilité, des tonneaux et des pippes, plateis/platis

r) ravaller (descendre), renger (longer), la rangée de (longée) au renouveau y a force Saulmons, à la vue et recette des lettres, remontrer (enseigner), le cap qui se rabat au Nor-Ouest, relâcher à l'île aux Coudres, réserve cinq qui s'échappèrent, richars

s) saulx (saules), sarraise/sarraisons (vents contraires et serraisons), la soutene, susfissant, suspicion, sartres (grandes anguilles), une grande rivière qui sonne de deux brasses et moins

t) pêcher des tombes (macquereaux), le vent vint contraire et en tourmente, tay-nay (varech)

u) être vilains de ses vivres.

Il convient de noter, en passant, que Cartier est le premier à avoir employé le mot Canadien et comme nom et comme adjectif et à l'avoir appliqué aux autochtones, aux premiers habitants et occupants du pays, c'est-à-dire aux indigènes, aux Indiens.

Presque tous ces mots, néologismes et termes vieillis, comme le parfond ou le profond, relèvent en partie de la langue paysanne et populaire, en partie du vocabulaire technique. Ils sont pittoresques, savoureux, spontanés. Ils ont été notés à bord, en cours de route. S'ils n'ont pas été relevés, à de rares exceptions près, par les plus grands seiziémistes de notre époque, c'est qu'on ne connaît pas encore les auteurs des trois récits, pas davantage les noms de tous les traducteurs; et les originaux nous font toujours défaut. Comme on peut s'y attendre à l'époque de la Renaissance, les mots qui se rapprochent du grec ou du latin, comme loing (*longe, longus*), nud (*nudus*), *plateis* (mot grec), ne font point défaut dans les relations de voyage de Cartier. D'ailleurs, le vocabulaire du 2<sup>e</sup> récit est beaucoup plus érudit, littéraire et savant que celui du 1<sup>er</sup> ou du 3<sup>e</sup> voyage. A commencer par la dédicace ou l'épître dédicatoire, rédigée en un style ampoulé, emphatique, grandiloquent, qui est bien dans le ton de la Renaissance, alors que les auteurs se plaisaient à écrire ainsi pour obtenir du roi le privilège ou la permission d'être imprimés; cette pièce d'ouverture, flatteuse et politique à dessein, est une expression de foi, une parade de savoir, un morceau de bravoure. Ainsi, c'est seulement dans le deuxième récit qu'on trouve des expressions ou des phrases latines comme celles-ci : *Agnus Dei, In principio, Experientia est rerum magistra, Franciscus Primus, Dei Gratia Francorum Rex, Regnat.*<sup>4</sup> En revanche, dans le récit du 1<sup>er</sup> voyage, on voit Cartier planter des croix sur lesquelles on lit en français : *Vive le roi de France!* L'auteur du récit du 2<sup>e</sup> voyage va même jusqu'à employer plusieurs fois la préposition latine *ad* au début d'une phrase dans le sens de conformément à, d'après, selon. En bref, les auteurs des trois récits de voyage décrivant ou racontant du jamais vu, trouvent bon de s'exprimer ainsi pour faire connaître l'œuvre de Cartier aux Français.

C'est toujours dans le même dessein qu'ils emploient tant de comparaisons, soit une certaine. Ce sont des images, et l'on sait qu'une image vaut mille mots; elles sont extrêmement révélatrices de Cartier lui-même et de son équipage qui ne

perdent jamais de vue la France, la Bretagne, Saint-Malo, Bordeaux et la Seine. C'était aussi l'usage courant au XVI<sup>e</sup> siècle de faire des comparaisons avec le Brésil.

Le premier récit de voyage (1534) en renferme une quarantaine :

1. une ouverture de terre ressemblante à une embouchure de rivière
2. des pois aussi épais et beaux comme on en eut pu voir en Bretagne
3. un floquet de cheveux long comme une queue de cheval
4. du mil gros comme pois pareil à celui qui croît au Brésil
5. le terroir... tout plat comme serait un lac
6. un ours grand comme une vache
7. un ours blanc comme un cygne/blanc comme neige
8. une petite île ronde comme un fourneau
9. deux îles rondes comme colombiers
10. leurs cheveux... étreints comme une poignée de foin
11. deux petites îles droites comme un mur
12. la terre se fait en façon d'un demi-cercle tout environnée de sable comme une fosse sur laquelle l'on voit des marais et étangs
13. un cap de terre rouge qui est roide et coupé comme un roc
14. ce sont des oiseaux qui mordent comme des chiens
15. la chair de l'ours aussi bonne et délicate à manger qu'un bœuf
16. des oiseaux grands comme des pies
17. les cormorans font leurs nids en des trous sous terre comme conils
18. ces îles étaient aussi pleines d'oiseaux que ne serait un pré d'herbe
19. ces margaux... blancs et plus grands qu'oisons
20. une basse paraît dessus l'eau comme un bateau
21. la terre, labourable, belle et unie comme un étang
22. leur terre est en chaleur plus tempérée que la terre d'Espagne
23. une faultre de terre comme une entrée de rivière
24. ces oiseaux ont le bec comme un corbin
25. ils ont petites aïles comme la moitié d'une main
26. une basse est sur l'eau comme un bateau
27. ces apponatz (Apponath = barrcardière) sont si gras que nos gens en chargèrent deux barques comme de pierres
28. un blé sauvage qui a l'espy comme seigle, le grain comme avoine
29. blé sauvage, comme seigle
30. une baye, en manière de triangle
31. nous vîmes terre aparoisante comme deux îles
32. il y a une montagne aparoisante estre comme une granche
33. un lieu plain de pys, aussi espèz comme si on les alvoit semés et labouréz
34. y a plus grandes bestes comme grands beuffs (morses) qui ont deux dents en gueule comme deux dents d'éléphants
35. ils se vêtent à la mode des Égyptiens

36. pareillement, y croist de gros mil, comme poix, ainsi que au Brésil
37. la terre ferme paraît comme une île, avironnée d'îles de sablons
38. nous circuimes ces terres... qui paraissent de loin comme collines ou montagnes de sablon
39. ils vindrent aussi franchement à bord de noz navires comme s'ils eussent esté francoys
40. la dite isle est si très-plaine d'oiseaux qu'i semble qu'on les ayt ariméz
41. la dite terre... semble de loing que se soient butteroles de sables, pour ce que ce sont terres basses et araineuses.

La relation du deuxième voyage (1535-1536) renferme une soixantaine de comparaisons :

1. il y a une grande isle, comme un cap de terre, qui s'avance plus hors que les autres
2. deux ysles... semées de gros perrons, comme tonneaux et pippes
3. une rivière d'eau douce... aussi douce que eau de fontaine
4. y a dans la dicte rivière plusieurs poissons qui ont forme de chevaux
5. les noizilles sont aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres
6. trois hommes peints par le visage de noir comme du charbon
7. ils avaient des cornes aussi longues que le bras
8. ils se prirent à hurler et hucher si fort qu'il semblaient qu'un enfer y fut ovidé
9. des terres aussi unies que l'eau, pleines des plus beaux arbres du monde
10. ne sont les dits raisins si doux ni si gros que les nôtres
11. ils s'étaient laissés choir au fond de la barque comme gens morts
12. des monceaux de rats sauvages... gros comme connils
13. ils nous fisrent aussi bon accueil que jamais père fist à enfant
14. ils vinrent aussi privément à nos barques que s'ils nous eussent veus toute leur vie
15. ils les chargeaient sur eux comme sur chevaux
16. une natte carrée en façon de tapisserie
17. un manche de laiton jaune comme or
18. du mil gros comme pois pareil à celui qui croît au Brésil
19. des campagnes pleines de blé, lequel est comme mil du Brésil
20. des chênes aussi beaux qu'il y en aît en forêt de France
21. ils ont de grands vaisseaux comme tonnes en leurs maisons
22. des poissons blancs comme neige
23. une montagne faite comme un tas de blé
24. les peaux de cinq testes d'hommes estendues sur des Croix, comme des Peaux de parchemin
25. les chevaux de mer sont blancs comme neige, et grands comme marsouins, et ont le corps et la teste comme lévriers
26. la fumée leur sortait par la bouche et les nazilles, comme par un tuyau de cheminée

27. Hochelaga, ville toute ronde et close de bois à trois rangs, en façon d'une pyramide croisée par le haut
28. les dits poissons sont aussi gros que morhoux
29. les veuves se teignent le visage de charbon pilé et de graisse, comme l'épaisseur d'un couteau
30. ils font le bled..., lequel est gros comme pois
31. ils sont tant hommes, femmes, qu'enfants plus durs que bestes
32. le peuple vit quasi en communauté de biens assez de la sorte des Bréziliens
33. il avait le cœur environné d'un peu plu d'un pot d'eau, rousse comme datte
34. des colliers d'esurny, richesse qu'ils estiment mieux qu'or ni argent
35. huchans et hurlans comme loups
36. un cap de terre rouge qui est roide et coupé comme un roc
37. les dits Canadiens commencèrent à fuir et courir comme brebis devant loup
38. les terres paraissent de loin comme collines ou montagnes
39. vous y trouverez de l'éperlan aussi bien qu'en la rivière de Seine
40. les nerfs retirés et noircis comme charbon
41. il print le dit Capitaine entre ses bras et le porta à terre ainsi qu'il eust fait un enfant de six ans
42. ils jetaient leur pain fait de gros mil... dedans nos barques, en sorte qu'il semblaît qu'il tombâst de l'air
43. les maisons étaient couvertes et garnies de grandes écorces et pelures de dits bois, aussi larges que tables
44. la ratte par devers l'échine (était) un peu entamée, environ deux doigts, comme si elle eust été frottée sur\_\_une pierre rude
45. tous les médecins de Louvain et Montpellier, avec toutes les drogues d'Alexandrie, n'auraient pu faire une telle opération, comme l'arbre (l'épinette blanche) en a fait en huit jours
46. les maisons de bordeau étaient aussi pleines des dites filles, comme est une escolle de garçons en France
47. Donnagaya (rongé par le scorbut) avait l'une de ses jambes aussi grosse qu'un enfant de deux ans
48. ils vont ès estoiles, ils trépassent, ils viennent baissant en l'horizon comme les dites étoiles
49. les jambes semées de gouttes de sang comme pourpre
50. des poissons assez faits par le corps et la tête de la façon d'un lévrier, aussi blancs comme neige
51. des campagnes pleines de blé... qui est comme mil de Brésil, aussi gros ou plus que pois
52. ils s'assirent sur la terre à l'entour de nous, comme si eussions voulu jouer un mystère
53. une terre pleine de moult beaux arbres qui portent fruit aussi gros que prunes de Damas
54. une bonne terre pleine de beaux arbres de la nature et sorte de France... et autres arbres sous lesquels croît aussi bon chanvre que celui de France

55. l'on voit par trois lieues un bac, qui paraît par-dessus l'eau ressemblant à un bateau
56. il y a aussi un grand courant ès environs de la dite isle, comme devant Bordeaux, de flot et ébe.

J'ai relevé une dizaine de comparaisons dans le troisième récit de voyage, qui s'interrompt abruptement de sorte que la suite en est perdue :

1. les autres étaient restés en France où ils vivaient comme de grands seigneurs
2. il y a de plus beaux Erables, Cèdres, Bouleaux et autres sortes d'arbres que l'on n'en voit en France
3. des grappes de vignes aussi noires que ronces, mais non pas aussi agréables que celles de France
4. il y a quantité d'aubépines blanches, qui ont des feuilles aussi larges que celles des chênes, et dont le fruit ressemble à celui du néflier
5. des arbres d'une grande beauté, non plus épais qu'en nos forêts de France
6. certaines feuilles d'un or fin, aussi épaisses que l'ongle
7. un pré plein d'une belle et bonne herbe que jamais je ne vit en aucun pré de France
8. des veines de l'espèce des minéraux, et qui luisent comme or et argent
9. en quelques endroits nous avons trouvé des pierres comme diamants
10. et lorsque le Soleil jette ses rayons sur iceux, ils luisent comme si c'étaient des étincelles de feu.

Les auteurs des trois relations de voyage sont portés à penser, à voir et à écrire par images, préférant de beaucoup la comparaison à la métaphore. Ainsi s'expriment d'ordinaire les paysans et les gens du peuple. On y fait des rapprochements avec la France, le Brésil, l'Espagne, l'Égypte et la Syrie. En général, les comparaisons sont courtes, directes, drues, familières, rapides ; quelques-unes sont répétées. Elles sont surtout agricoles ou pastorales. Certaines sont savantes ; la plupart sont populaires. Elles ne sont pas développées, à l'exception de trois ou quatre comme celles-ci :

a) les chevaux de mer sont blancs comme neige, et grands comme marsouins, et ont le corps et la tête comme lévriers

b) nous avons trouvé des aubépines blanches qui ont des feuilles aussi larges que celle des chênes et dont le fruit ressemble à celui de néflier

c) il avait le cœur environné d'un peu plus d'un pot d'eau, rousse comme datte, la ratte par devers l'échine un peu entamée, environ deux doigts, comme si elle eust été frottée sur une pierre rude.

Ces dernières font un peu penser à celles d'Homère, à qui il arrive assez souvent de développer et d'enchaîner ses comparaisons, l'une conduisant à une autre. Il va sans dire aussi que plusieurs sont amusantes, drôles, humoristiques, comme celles qui ont trait au floquet de cheveux en forme de queue de cheval, aux cheveux liés sur la tête comme une poignée de foin, à une montagne qui ressemble à une grange ou qui est faite comme un tas de blé, à la fumée de tabac qui sort de la bouche et des nazilles comme par un tuyau de cheminée, aux îles rondes comme un fourneau ou comme des colombiers, à un ours blanc comme un cygne ou gros comme une vache. Autant de comparaisons populaires, faciles à retenir, qui animent la nature et la rapprochent de l'animal, de la terre et de la ferme. Elles révèlent à la foi un sens aigu d'observation et un sens profond de l'humain.

Que conclure de cet exposé, forcément fragmentaire et incomplet, sur les néologismes, les mots vieilliss et les comparaisons dont fourmillent les trois relations de voyage de Jacques Cartier? A mon avis, deux observations s'imposent en guise de conclusion.<sup>5</sup> La première, c'est que les trois carnets de bord du capitaine et explorateur malouin méritent d'être analysés davantage du point de vue philologique et stylistique. Resterait à dresser, par exemple, un glossaire étoffé des termes français qu'on y trouve, à relever les mêmes formules comme le je, le nous, le Capitaine, le dit Capitaine, notre Capitaine, le Capitaine Cartier, et autres, à étudier le choix et la place, le nombre et la répétition des mots, le début, la fin et la longueur des phrases, les expressions, les particularités de style, comme les périodes à la Démosthène ou à la Cicéron, les anacoluthes, les ellipses, les constructions privilégiées calquées sur le grec et le latin, et l'usage constant du binarisme : vie et nourriture, dict et affirmé, rayz et réverbérations, sorte et tempérament, chault et ardent, etc.

A force de serrer ainsi le texte de plus près, sans doute arriverait-on à cerner la différence de style entre les trois relations que nous possédons. Et c'est la seconde observation qui découle en fait de la première. De même qu'elles ne sont pas d'égale longueur, elles ne sont pas rédigées dans le même style. Il existe d'importantes différences à cet égard entre la première et la deuxième relation. La deuxième, plus détaillée, plus érudite, plus étoffée, plus longue, et plus soignée que la première, rapporte un périple qui dura quatorze mois. La troisième, un peu maigre parce que tronquée, abonde cependant en mots et en expressions qu'on pourrait dater d'hier et d'aujourd'hui.<sup>6</sup>

Tout ce qui précède contribuera, je le souhaite du moins, à faire relire les récits de voyage de Cartier sous un jour nouveau. Il nous reste à vivre dans l'espérance de pouvoir trouver éventuellement les manuscrits originaux, les noms des auteurs français<sup>7</sup> et ceux des traducteurs français des trois relations du périple de Cartier au Canada en 1534, 1535-1536 et 1541-1542.

## NOTES

<sup>1</sup> M. Michel Bideaux, qui enseigne la littérature française à l'Université Paul-Valéry à Montpellier, est chargé de l'édition critique, si nécessaire, des Relations des voyages de Jacques Cartier. Elle est destinée à paraître dans le cadre du projet « Corpus d'éditions critiques » subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

<sup>2</sup> Dans son *Histoire de la Nouvelle-France* (1609), Marc Lescarbot a cité de larges extraits des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> voyages de Cartier, il ignorait le 3<sup>e</sup>. F. B. Ramusio, Samuel de Champlain et Gabriel Sagard ne le connaissaient pas non plus.

<sup>3</sup> Le récit du premier voyage de Cartier (1534), publié pour la première fois en italien par Ramusio en 1556 et en anglais par Florio en 1580, paraîtra en français en 1598, à Rouen sous la forme d'une traduction établie par Raphaël du Petit Val à partir du texte italien de Ramusio. Ce n'est donc pas avant 1598 que les Français ont pu lire *aperto libro* la relation du premier voyage. Le *Brief Recit...* décrivant et narrant le deuxième voyage (1535-1536), paru en français à Paris, en 1545, sans nom d'auteur, fut traduit en italien par Ramusio, en 1556, en anglais par Florio, en 1580, et par Hakluyt, en 1600. Il existe donc un écart d'une dizaine d'années entre le deuxième voyage et la publication du récit *ad hoc*. Quant à la relation du troisième voyage (1541-1542), elle ne nous est connue que par une traduction anglaise faite par Hakluyt, en 1600, à partir d'un document que le traducteur avait réussi à obtenir à Paris vers 1583; aucun texte français de cette relation n'est parvenu jusqu'à nous.

<sup>4</sup> Cartier est peut-être l'auteur du *Brief Recit* publié à Paris en 1545. Je doute fort qu'il en ait composé l'épître dédicatoire; le style de cette dernière diffère totalement de celui du récit proprement dit. L'auteur a probablement fait revoir son manuscrit par un humaniste et un homme d'Église avant de le soumettre à l'imprimeur.

<sup>5</sup> Une troisième observation s'impose aussi. Le moment est arrivé d'écrire l'histoire de la redécouverte de Cartier par des chercheurs et des savants des deux côtés de l'Atlantique, à partir des années 1820-1830. Les Canadiens ont commencé à s'intéresser à lui à partir de 1820. Le premier à le faire fut Amable Berthelot, notaire et érudit, qui découvrit un canon de bronze près de Portneuf et publia une brochure sur le sujet. Il fit même deux voyages en France. Un autre notaire, également érudit, collectionneur bien connu, fit aussi deux voyages en France, son but étant d'ériger une stèle à la mémoire de Jacques Cartier. Vers 1835, François-Xavier Garneau, notaire, historien national, travailla, comme Faribault, à l'érection d'une statue. Vers 1840, qui coïncide avec le début des relations avec la France, le peintre Théophile Hamel s'intéressa à Cartier et aux gravures rapportées de France par Faribault. En 1843, la Société Historique et littéraire, dont faisait partie Faribault, publia les trois relations de voyage de Cartier.

<sup>6</sup> En voici quelques exemples : expressément, incessamment, nommément, de vrai, en outre, en somme, de plus, prendre les devants, faire entendre, donner à entendre, comme ils avaient coutume de le faire, il nous apparut ensuite que, ainsi que nous l'avons appris par la suite, etc.

<sup>7</sup> Les trois relations de voyage de Jacques Cartier sont l'œuvre de plusieurs rédacteurs, probablement de quatre ou cinq. La première est peut-être l'œuvre de Jehan Poullot; elle parut pour la première fois en français en 1598 d'après la traduction italienne (1556) de Ramusio; la deuxième, en partie de Cartier lui-même, en partie d'un clerc, d'un humaniste, car la dédicace a sans doute été commanditée pour plaire aux autorités en place, et le texte a été revu avec soin par un humaniste; elle parut à Paris, sans nom d'auteur, en 1545, soit environ dix ans après le deuxième voyage, peut-être pour réhabiliter Cartier dans l'estime du public; la troisième, dont aucun texte français n'est parvenu jusqu'à nous, est une traduction du texte anglais, établie par Hakluyt en 1600; elle aurait paru tardivement, peut-être *circa* 1580; on ne saurait dire qui en est l'auteur. De toute façon, elle est tronquée et finit abruptement, la suite ayant disparu. Il existe aussi des manuscrits ou des copies plus ou moins bonnes des deux premières relations à la Bibliothèque Mazarine et à la Bibliothèque Nationale, à Paris.

**Résumé :**

Observations sur le vocabulaire et les images dans les trois récits de voyages de Jacques Cartier au Canada en 1534, 1535-36 et 1541-42

L'auteur relève les néologismes et mots vieilliss utilisés dans les récits de voyages de Cartier et que ne mentionnent pas les dictionnaires du temps. Il dresse la liste des comparaisons auxquelles ont recours le ou les auteurs des récits pour en conclure qu'ils ne sont pas de la même main : la langue et le style du deuxième récit sont plus érudits et plus littéraires que ceux des deux autres, plus savoureux, plus pittoresques et sans doute plus proches du parler des paysans. Le premier récit peut être l'œuvre de Pouillet ; le second, s'il est de Cartier, a dû être revu par un lettré ; l'authenticité du troisième, tronqué et plus tardif, est douteuse.

**Summary :**

Observations on the vocabulary and the images in the accounts of the three voyages of Jacques Cartier to Canada in 1534, 1535-36, and 1541-42

The author notes the neologisms and the archaic words used in the accounts of the voyages of Cartier which are not mentioned in the dictionaries of the time. He compiles a list of the comparisons used by the author or authors and concludes that the accounts do not come from the same person : the language and style of the second account are more learned and literary than the other two which, being more spicy and picturesque, are certainly closer to the speech of the peasants. The first account could be the work of Pouillet ; the second, if it is from Cartier, must have been revised by a scholar ; the authenticity of the truncated and tardy third account appears quite doubtful.

## QUI EST L'AUTEUR DE LA RELATION DE 1534?

par Michel BIDEAUX

Université Paul-Valéry (Montpellier)

On hésite aujourd'hui à statuer sur la paternité des récits relatifs aux voyages effectués par Jacques Cartier au Canada. Au chanoine Groulx, « la question paraît pour le moment insoluble, » faute d'informations sur la culture et sur le style de Cartier.<sup>1</sup> Même aveu d'impuissance chez Marcel Trudel, qui résume bien l'opinion générale :

Pour la relation du premier voyage, on ne peut prouver que Cartier en est l'auteur, non plus qu'on ne peut prouver qu'il ne le soit pas ; pour celle du second voyage, on croit généralement qu'elle serait du Breton Jehan Poulet ; quant à la relation partielle du troisième, il faut attendre la découverte du manuscrit qui a servi à Hakluyt.<sup>2</sup>

Le XVI<sup>e</sup> siècle semble avoir ignoré cette perplexité : le récit du troisième voyage, qui ne nous est parvenu que par la version anglaise, tardive, de Richard Hakluyt,<sup>3</sup> rappelle la relation (« report ») orale et écrite que Jacques Cartier avait faite au roi de chacun de ses précédents voyages, cependant qu'en 1587, Jacques Noël, neveu du découvreur, mentionne dans une lettre « les écrits du Capitaine Jacques Cartier. »<sup>4</sup> Ne soupçonnons pas ces témoignages de partialité : la gloire de Cartier gît dans ses expéditions, non dans des écrits dont un seul fut publié de son vivant,<sup>5</sup> impression d'une rare médiocrité,<sup>6</sup> peu diffusé, vite oublié.<sup>7</sup>

De Rossel semble avoir été le premier à exprimer des doutes sur la paternité des récits de Cartier :

Le journal des deux premiers voyages de Cartier nous a été conservé presque en entier par Lescarbot ; la narration est faite à la troisième personne et porterait à croire qu'elle n'a pas été écrite par lui-même. On y trouve quelques endroits obscurs . . . Hakluyt nous a conservé le précis de ce dernier voyage dans le troisième et dernier volume de sa collection.<sup>8</sup>

Il faudra la découverte par JoÛon des Longrais du rôle de l'équipage de l'expédition de 1535, dressé par un certain Jehan Poulet qui, absent des relations manuscrites de ce voyage, apparaissait à plusieurs reprises dans la version imprimée de 1545 (on venait d'en trouver un exemplaire au British Museum, aussitôt réédité par A. Michelant en 1863) pour que le soupçon se porte sur ce personnage :

L'exagération évidente de son rôle dans le *Brief Récit* peut seulement faire penser qu'il a dû participer à sa rédaction. Peut-être même en est-il l'auteur. On ne le retrouve point dans les registres d'état civil de Saint-Malo, mais il devait être de Dol comme tous les Poulet.<sup>9</sup>

H.P. Biggar faisait sienne en 1901 la conjoncture de JoÛon des Longrais et, observant la parenté de style entre les relations des deux premiers voyages, postulait également l'intervention de Poulet dans celle de l'expédition de 1534 :

The only way in which one can account for this insertion is by adopting the hypothesis that this man was the author of the Relation. It is not improbable that he also wrote the first one.<sup>10</sup>

H.P. Biggar allait être beaucoup plus affirmatif une vingtaine d'années plus tard, quand il procurera sa remarquable édition des *Voyages* de Cartier :

Though this man's name [Jehan Poulet] does not occur in any of the MSS., he was in all probability the redactor of this [la deuxième] and of the former Relation. He hailed from Dol near St.Malo.<sup>11</sup>

Aucune preuve nouvelle n'avait été apportée dans l'intervalle. Mais — force de la conviction et poids du consensus — l'hypothèse, avec le temps, s'épanouissait en certitude. Les historiens modernes les plus autorisés marquent, on l'a vu, davantage de prudence ; mais une convergence s'est établie depuis Michelant (édition *Brief Récit*, 1863) : l'auteur de la relation de 1535 avait déjà écrit la précédente. Avant d'interroger celle-ci, il nous faut donc revenir à Jehan Poulet.

### QUI EST JEHAN POULET ?

Absent des manuscrits, il paraît — et parade — à quatre reprises dans l'édition de 1545. Nous le voyons parmi les gentilshommes, tous réunis, semble-t-il, sur la « nef generale » (Biggar, 93), parmi les gentilshommes, encore, qui abandonnent le galion au Lac Saint-Pierre et s'en vont à Hochelega avec les barques (Biggar, 149). Il accompagne, dans une délicate mission de reconnaissance, le serviteur Charles Guyot, « plus que nul autre aimé du peuple de tout le pays » (Biggar, 219) : feindre (quatrième mention, Biggar, 220) de rendre visite à Donnaconna, le chef indien de Stadaconé, chez qui « ils ont » demeuré longtemps, pour voir ce qui s'y trame contre les Français. Cet épisode appelle deux observations :

— l'utilisation du pluriel n'est pas maintenue constamment tout au long de la scène : dans *Paris, 1945*, comme dans les manuscrits, c'est « ledict serviteur » (le seul Charles Guyot) qui reçoit le message de Donnaconna, qui va voir son fils Taignoagny (lequel lui interdit l'accès aux autres maisons) et qui devra revenir le lendemain, avec un message de Cartier. Que devient, cependant, le fantomatique Jehan Poulet ?

— la rédaction rend compte de l'exécution d'un ordre donné à un homme de confiance : rien ne trahit une connaissance personnelle qu'aurait le narrateur de lieux où Cartier lui-même s'était rendu à l'invitation de Donnaconna le 13 octobre 1935, mais sans les décrire.

L'intervention du personnage est beaucoup plus constante dans le document d'archives allégué par Joûon des Longrais : à Saint-Malo, le 31 mars 1535, « ung nommé Jehan Poulet » déclare, devant l'assemblée des bourgeois de la ville, avoir fait faire une « bannie » en vertu de la charge que Jacques Cartier lui a « baillée ; » il a « apparu le rolle et nombre des compaignons que ledict Cartier a prins pour ladicte navigation ; » il a « protesté de en dymyez [diminuer] du nombre de XXV à trente et d'en prandre d'autres à son chouaix. »<sup>12</sup>

En cette circonstance, Poulet joue un rôle éminent : celui d'un mandataire de confiance, disposant d'une appréciable délégation de pouvoir. Mais l'intervention de Jehan Poulet s'effectue à quai : les manuscrits, recueillant et élaborant une information acquise sur l'eau et en terre canadienne, ne le mentionnent pas et l'on ne saurait même établir qu'il fut de l'expédition, contrairement à ce qu'affirme H.P. Biggar :

He was a sort of secretary to the expedition, and kept the reckoning of the calendar, though not always with success. The style of the two accounts is similar and Poulet had formed one of the company on this first voyage.<sup>13</sup>

Mais à supposer même que Poulet ait exercé sur mer les fonctions que lui attri-

bue le document examiné, elles auraient fait de lui non un secrétaire, mais un *écrivain*, dont le P. Fournier (*Hydrographie de la navigation*, Paris, 1643) précise la tâche :

*Ecrivain* : Cet office est le même que d'autres appellent Commis, Facteur, Agent et que les Italiens nomment Proveditore.

Estans en rade, le Capitaine, le commandant, l'Ecrivain fera lecture en presence de l'Equipage, du Roole des hommes de l'embarquement (I.III, ch. 20).

L'*écrivain* « tient registre, » il « doit faire inventaire. »<sup>14</sup> Ce sont là attributions de greffier, non de secrétaire, et H.P. Biggar semble confondre les deux fonctions : l'établissement par Poulet du rôle de l'équipage « indicatess that he acted as a sort of secretary of the expedition. »<sup>15</sup> Rien, dans l'ouvrage de Fournier, ne donne à penser qu'il revienne à l'*écrivain* de relater. Cleirac (*Us et coutumes de la mer*, Bordeaux, 1647, pp. 43 et 45) confirme sur ce point Fournier et montre dans la relation un rapport écrit dont la rédaction incombe au chef de l'expédition :

Au retour du voyage, et au premier abord, les capitaines et Maistres de navire sont tenus de faire leur rapport à Monsieur l'Admiral ou à son lieutenant, et déclarer les rencontres qu'ils auront fait, ce qu'ils auront vu en leur voyage. (Juridiction de la marine)

La découverte du rôle de l'équipage de 1535, conjuguée à l'observation de la présence, dans le texte imprimé, d'un personnage ignoré des manuscrits, autorisait Joûon des Longrais à conclure à « l'exagération manifeste de son rôle dans le *Brief Recit*, » d'ajouter même qu'« il a dû participer à sa rédaction. » Atténuons : il est vraisemblablement intervenu à une étape (non identifiée) de l'impression. Or, ce rôle, H.P. Biggar l'exagère encore : l'insertion ne s'explique pour lui que si Poulet est l'auteur de la relation et, pour légitimer son coup de force, il retire à Jehan Poulet le moyen d'en commettre un : « Cartier was alive at the time and would have protested against any unjustified insertion. »<sup>16</sup>

L'argument ne convainc guère. Cartier n'aurait pu de toute manière, même si Poulet était l'auteur de cette relation, donner son agrément à un texte imprimé où ce dernier tranche du gentilhomme alors qu'il ne l'est pas (« ung nommé Jean Poulet ») et se loge indûment en compagnie si relevée. Surtout, quelle que soit la part prise par Cartier lui-même au projet de l'édition de 1545, le privilège appartient au libraire Ponce Roffet, le titre ne mentionne même pas le navigateur et il suffit que Poulet — mandaté à nouveau, il se peut — par Jacques Cartier s'insinue quelque part sur le processus qui conduit du manuscrit au livre imprimé pour que son intervention se fasse texte, et interpolation. Comment s'y opposer, depuis Saint-Malo, en 1545 ? Au reste, l'histoire de l'édition montre assez qu'en cette matière, il importe moins de dire vrai que de crier haut ou de se pousser à l'avant-scène.<sup>17</sup>

Jehan Poulet ne nous aura retenus si longtemps que parce qu'un document mis à jour par Joûon des Longrais aura conféré un relief insolite à une variante textuelle<sup>18</sup>, et il est patent que l'hypothèse — prudente et mesurée — de ce chercheur n'a dû sa fortune qu'à l'autorité scientifique d'H.P. Biggar.

#### 1534 : LA RELATION D'UN RAPPORTEUR QUI DIT « JE »

Ce rapporteur semble d'abord ne pas être le chef de l'expédition : « soubz la charge dudit Cartier, partimes... » (Biggar, 4). Après une première nomination effectuée à la première personne du singulier (« Je nommé icelle, isle saincte Katherine » (Biggar, 14). Ce *je* baptiseur disparaît du récit et la nomination recourra à d'autres

formes : « fut nommé, » « nommé »<sup>19</sup> et, de beaucoup la plus fréquente, « nous nommasmes. » Rien ne donnant à penser que le processus de nomination s'est modifié au cours du voyage, il y a lieu de postuler l'équivalence pratique de ces différents modes d'énonciation. Selon l'usage, c'est au chef de l'expédition qu'échoit l'honneur de nommer les terres découvertes. Ce *je* fugace désignait donc, selon toute vraisemblance, Cartier lui-même, rapporteur malhabile oublieux de sa convention d'écriture (se raconter à la troisième personne), mais époux consciencieux qui, par sa première nomination, rendait hommage à sa femme, Catherine des Granches et l'exhortait, peut-être, à la patience des femmes de marins.

A l'exception d'une très neutre forme de rappel narratif (« comme j'ay cy devant dit, » Biggar, 43) et d'une comparaison favorable à l'île de Brion (« des champs de blé sauvage, et de poys en fleurs, aussi espès et aussi beaulx, que je vis oncques en Bretagne, » Biggar, 34), qui peut être le fait de tout Malouin de l'expédition, les autres apparitions du *je* manifestent une perception très personnalisée des choses et des événements. On vient de porter secours à un navire rochelais, perdu, et de le mettre dans un autre port « lequel (ajoute le narrateur) je pencze l'un des bons hables du monde; et iceluy fut nommé le hable Jacques Cartier » (Biggar, 21). L'aride côte du Labrador — première mention d'indigènes — lui inspire ces commentaires : « Je n'y vy une charetée de terre, et si descendy en plusieurs lieux... Fin, j'estime mieulx que aultrement, que c'est la terre que Dieu donna à Cayn » (Biggar, 22). « De grandes marées » dans les parages de l'île de Brion le font conclure à l'existence d'un détroit (« grande abreviacion, tant pour le temps que pour le chemin ») :

Je présume mielx que aultrement, à ce que j'ay veu, qu'il luy aict aulcun passage entre la Terre Neuffve et la terre des Bretons. (Biggar, 35)

La rencontre chaleureuse avec les Micmacs lui donne espoir : « Je estime mielx que aultrement, que les gens seroient faciles à convertir à nostre sainte foy. » (Biggar, 57) Il s'informe enfin des migrations saisonnières des Hurons : « Ilz ne vyennent à la mer que au temps de la pescherye, ainsi que j'ay sceu et entendu. » (Biggar, 62)<sup>20</sup>

Pour chacune de ces occurrences, remarquablement logées en des temps forts du récit, c'est la fonction d'un chef d'expédition qui s'accorde le mieux avec l'emploi de la première personne.<sup>21</sup>

## L'AVENTURE D'UN TMOIN QUI DIT « NOUS »

Ecartés les *nous* qui, à l'instant de la nomination, masquent un *je*, *nous* désigne moins une addition de *je* individuels qu'un être collectif, à la fois perception, volonté, activité. L'expédition aventureuse impose aux vaisseaux de ne pas se quitter<sup>22</sup> — « noz navires : » le narrateur n'use jamais du singulier — ; elle scelle la conscience d'une communauté de destin, d'un unisson maintenu même lorsqu'une partie seulement de l'équipage est engagée. Ainsi de ces expéditions en barque, pour explorer certaines baies :

Et ce temps que nous fusmes en ladite conche, fusmes le lundi seixiesme, après avoir ouy la messe, avecquez une de nos barques, pour découvrir un cap et pointe de terre. (Biggar, 49)

La poignée d'hommes qui s'en iront ainsi n'est que la délégation d'une volonté collective (*nous* = les nôtres), rien (dans le mode d'énonciation, en tout cas) n'assurant que le narrateur est du nombre. Mais il est des emplois plus troublants : le 24 juillet à Gaspé

nous fismes faire une croix, de trente piedz de haut (...) souzb le croysillon de laquelle mismes ung escusson en bosse, à troys fleurs de lys, et dessus, ung escripteau en boys, engravé, en grosse lettre de forme, où il y avoit, VIVE LE ROY DE FRANCE. (Biggar, 64)

D'évidence, le *nous* qui fit faire la croix n'est pas celui qui « mit l'écusson; » de plus, dans la première opération, ce *nous* englobe celui qui donna l'ordre et ceux qui l'exécutèrent. Le conseil qui décide du retour (Biggar, 74-75) témoigne d'une confusion exemplaire de ces instances d'énonciation. Les navires sont en mer, deux barques sont envoyées explorer la côte : « il ne nous estoit poissible » d'avancer, en raison du courant contraire; « nous convint laisser lesdites barques . . . et aller par terre, dix ou douze hommes » jusqu'à un cap où « trouvasmes » que la terre se rabattait. « Nous . . . retournasmes avec nosdites barques et vinsmes à noz navires, qui estoient à la voile, » à « quatre lieues aval le vent, de là où les avyons laissées » (le narrateur était donc sur l'une des barques). « Et nous arrivez audit navire,<sup>23</sup> assemblasmes tous cappitaines, pillottes, maystres, et compagnons, pour avoyr l'oppinion et advys de ce qu'il estoit bon de faire. »

Le *nous* désigne dans ce texte, tantôt l'ensemble de la flotte, tantôt les marins des barques, tantôt celui qui prit la décision d'assembler ses compagnons, du haut en bas de la hiérarchie, pour débattre démocratiquement, selon l'usage, du parti à prendre : seul Jacques Cartier peut se reconnaître lui-même dans chacun de ces emplois.<sup>24</sup>

#### LE RAPPORT D'UN CHARGE DE MISSION

Il a choisi nous l'avons vu, le *il*, la non-personne de l'acte administratif ou juridique, mais sans y être fidèle : « je nommé, » « nous nommasmes, » ce dernier, il est vrai, mettant en avant (par fiction grammaticale) l'ensemble de l'expédition financée par le roi. Mais il semble découvrir chemin faisant l'étonnante plasticité de ce *nous* qui évite à la fois une troisième personne au maniement délicat et un *je* inutilement ostentatoire (quand il s'agit de prérogatives ordinaires du capitaine général : nommer les terres vierges, commander la manœuvre) et dont l'emploi se trouvera confiné aux appréciations plus personnelles du narrateur.

Efficace tant qu'il ne s'agit que de rapporter la navigation d'un collectif homogène (la petite flotte) et de ses détachements de routine (les barques de reconnaissance), l'esquive, cependant, ne suffit plus dès que la rencontre de l'insolite (les Indiens du Golfe) mettra en évidence la fonction et la personne du capitaine : il conviendra alors de choisir entre le *je* et le *il*.

Les questions de personne grammaticale ne se posent pas le 6 juillet, quand les Français, s'estimant dangereusement inférieurs (une barque contre sept) répondent par des lances à feu aux avances des Micmacs de la Baie de Chaleur. Pas davantage le surlendemain : les signaux du troc sont mis en place, la foule des Indiens fraternise avec les passagers des barques françaises :

Les aulstres femmes . . . vindrent franchement à nous, et nous frotoint les bratz, avecques leurs mains, et puis levoint les mains jointes au ciel, en fessant plusieurs signes de jouaye. (Biggar, 56)

Mais dans la rencontre du 22 juillet — il s'agit cette fois des Hurons-Iroquois à qui l'on a donné auparavant couteaux et patenôtres — deux ou trois « jeunes femmes » s'avancèrent

à qui nous donnâmes, chaicune un pigne, et à chaicune une petite clochette d'estang, dequoy ils firent grand joye, remercyant le cappitaine, en lui frottant les bras et la poictryne avecques leurs mains. (Biggar, 62)

Leur gratitude va d'autant plus sûrement et promptement au « capitaine » que c'est lui-même (caché derrière le *nous*) qui aura procédé à la distribution. D'autres Indiennes, encouragées, accourent et distingueront également Jacques Cartier :

une vingtaine se assemblèrent sus ledit cappitaine, en le rottant avec leurs dites mains, qui est leur façon de faire chère . . . (loc. cit.)

La discrétion de la troisième personne est d'autant mieux venue que le « capitaine » est ici *objet*, et objet des câlineries de ces jeunes Indiennes qui lui frottent si libéralement les bras et le cou, situation peu conforme à la gravité de son état. Ainsi, le jeu des pronoms de la première personne, qui subvertit constamment le propos affiché d'une narration à la troisième personne, conduit à l'attribution du récit à Cartier lui-même.

\*

\* \*

L'examen de la perspective narrative (*qui voit ?*) ne permettra guère d'aller beaucoup plus loin, pour identifier le narrateur, que les enseignements tirés à l'étude de l'instance narrative (*qui parle ?*<sup>25</sup>). Le fonctionnement monolithique de l'expédition y est pour beaucoup.<sup>26</sup> Ici, à la différence de ce qui adviendra l'année suivante, tous font route ensemble, tous découvrent tout en même temps, du regard de ces Bretons à la fois attachés à leur province et familiers des parages de Terre-Neuve.

Reste toutefois que l'emploi du *je* s'accorde chaque fois avec la perspective d'un narrateur qui commande en même temps l'expédition : qu'il s'agisse de la nomination, de l'appréciation personnelle interprétant des données objectives, ou de détails qui, incidemment, révèlent l'individu Cartier lui-même. Ainsi le narrateur évoque le Brésil à propos du « groz mil, comme poix » (Biggar, 62) : or, c'est Cartier lui-même qui avait été recommandé au roi par Le Veneur « en considération de ses voyages au Bresil et en Terre-Neuve, »<sup>27</sup> après que sa femme eut été marraine (juillet 1528) d'une petite Brésilienne;<sup>28</sup> c'est lui qui, en 1544, servira d'interprète auprès d'un Portugais.<sup>29</sup>

A trop jouer avec les marques de l'énonciation, le narrateur finit par signer son texte, en dépit de son partipris d'impersonnalité : c'est qu'il est malaisé de rapporter à la troisième personne une aventure personnelle réellement advenue, dans laquelle le narrateur n'a pas toute liberté de feindre.<sup>30</sup> L'exemple de trois de ces narrateurs qui ont acquis quelque notoriété — Jules César, Marco Polo, Charles de Gaulle — le montre assez bien.

Le premier (*Guerre civile*, I, 22) interrompt un discours qui lui est fait, et rapporte sa propre réponse, à la troisième personne, comme il le fait d'habitude, mais au style direct ! Marco Polo (qui utilise à l'occasion le *je*) évoque sa naissance, ce fils que son père n'avait pas vu : « Ce fut ce Marco dont le livre parle, qui a tellement vu et étudié dans le monde et qui a écrit ce livre, ainsi qu'il sera dit plus loin. »<sup>31</sup> De Gaulle enfin, tout scrupule narratif levé, ne craint pas, dans le cours de la même phrase, de parler de lui tantôt à la première personne, tantôt à la troisième.<sup>32</sup> De semblables infractions menacent autrement l'ordre du récit que les quelques flottements

de perspective et d'instance narratives présentés par la relation du voyage de 1534 ; ceux-ci ne justifient donc pas que l'on dénie à Jacques Cartier sa rédaction.

On ne saurait sans doute établir qu'il est l'auteur de ce récit ; tout s'explique cependant beaucoup mieux si on le lui restitue.

## NOTES

<sup>1</sup> *La découverte du Canada. Jacques Cartier* (Montréal, éd. 1966), p. 104, n. 31.

<sup>2</sup> *Jacques Cartier. Textes choisis et présentés par Marcel Trudel* (Montréal-Paris : Fides), Coll. Classiques canadiens, p. 17. David Beers Quinn, *New American World...* (New York, 1979), I, p. 291, penche, pour le premier voyage, en faveur de la réécriture à un mode plus impersonnel d'une narration composée par Cartier lui-même et, pour le deuxième montage de documents provenant de Cartier et du journal du narrateur (« possibly to have been Jehan Pouillet »).

<sup>3</sup> *The Principal Navigations* (London, 1599-1600), vol. III, pp. 232-236.

<sup>4</sup> *Ibid.*, III, p. 236.

<sup>5</sup> *Brief Recit*, relatif à la deuxième expédition (Paris : Ponce Roffet, 1545).

<sup>6</sup> Sur ces insuffisances, voir H.P. Biggar, *The Early Trading Companies of New-France...* (Toronto, 1901), p. 215.

<sup>7</sup> Il fallut attendre 1863, pour en retrouver un exemplaire (British Museum). G. Atkinson, *La Littérature géographique de la Renaissance. Répertoire bibliographique* (Paris, 1927), signala l'existence d'un deuxième (Paris, Bibliothèque mazarine). Nous venons d'en répertorier un troisième (Bibliothèque municipale de Rouen). Les relations des deux premiers voyages de Cartier durent d'être connues du XVI<sup>e</sup> siècle à leur présence dans le cercueil des *Navigazioni et Viaggi* de Ramusio (Venise, vol. III, 1556). Pour le troisième voyage, voir ci-dessus, n. 3.

<sup>8</sup> *Bibliographie universelle* de Michaud, art. Cartier (Paris, 1813), VII, p. 236.

<sup>9</sup> *Jacques Cartier. Documents nouveaux* (Paris, 1888), p. 127, n. 1.

<sup>10</sup> *Early trading Companies...*, p. 215, n. 1 et p. 213.

<sup>11</sup> *The Voyages of Jacques Cartier. Published from the Originals with Translations, Notes and Appendices* (Ottawa, 1924), Publications of the Public Archives of Canada, n° 11 (Abréviations : Biggar), p. 93, n. 16.

<sup>12</sup> Arch. comm. Saint-Malo, BB4, f.17v<sup>o</sup>-20r<sup>o</sup>. Reproduit in Joûon des Longrais, *op. cit.*, p. 127-142 et dans H. P. Biggar, *A Collection of Documents relating to Cartier and Roberval* (Ottawa, 1930), Publications of the Public Archives of Canada, n° 14, pp. 51-52.

<sup>13</sup> *Early trading Companies...*, p. 213.

<sup>14</sup> Ainsi, dans l'« Instruction pour le voyage de Canadas » donnée par Louis XIII au chevalier de Montigny (14 avril 1630) : « De toutes les prises qui seront faites, le dit Sr de Montigny et autres capp<sup>nes</sup> qui les feront dresser de bons et fideles inventaires par l'Escrivain du navire, sans que le dit Sr de Montigny ny autres y puissent rien divertir, » in Champlain, *Voyages*, éd. H. P. Biggar, VI, p. 358.

<sup>15</sup> *Early trading Companies...*, p. 215.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Reste l'origine doloise de Jehan Pouillet. Consulté à ce sujet, M. Michel JOSSEAUME, de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo, a bien voulu me communiquer

les informations suivantes : ce n'est pas à Dol, mais à l'ouest de la baie de Cancale que se trouvait le noyau de la famille Pouillet (des notables locaux, non des gentilshommes) ; Jehan Pouillet (sans doute le nôtre) est « petit compère » lors d'un baptême célébré le 21 décembre 1548 à Cancale.

<sup>18</sup> Le nom de Jehan Pouillet apparaissait bien chez Ramusio (*supra*, n. 7) — et les versions dérivées — qui traduisait Paris, 1545, mais l'écart avait échappé à ceux-là même (ainsi Lescarbot) qui avaient également accès aux manuscrits.

<sup>19</sup> Ainsi du cap d'Orléans (île du Prince-Edouard, Biggar, 40) et du cap de Monmorancy (île d'Anticosti, Biggar, 71) évidemment découverts et nommés par Cartier en 1534.

<sup>20</sup> Semblablement « j'ay seu » (Biggar, 23) à propos des Indiens rencontrés sur la « terre à Cayn. »

<sup>21</sup> Pour le R. Le Blant, par contre, qui estime (Prevost-Roman d'Amat, *Dictionnaire de biographie française*, 1956, VII, art. Cartier) que Cartier n'est pas « l'auteur des récits de voyages publiés sous son nom, » l'« allusion à Caïn et l'emploi de la première personne du singulier pour baptiser certains lieux » donnent à penser « que le rédacteur est vraisemblablement un ecclésiastique (*id.*, « Les écrits attribués à Jacques Cartier, » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XV, 1, juin 1861, p. 93).

<sup>22</sup> Sauf en une occasion, le 17 juin, l'un des navires pêchant des « mollues » en attendant son « compaignon » (Biggar, 27).

<sup>23</sup> La forme du singulier semble infirmer une des remarques qui précèdent : mais elle est le fruit d'une des (très rares) erreurs de lecture de Biggar. Il faut lire : « auxdicts navires. »

<sup>24</sup> Ce qui, incidemment, rend peu probable cette réécriture supposée par D. B. Quinn — *cf supra*, n. 2 — qui aurait laissé subsister des traces si voyantes de narration personnelle.

<sup>25</sup> Sur cette distinction, désormais classique, voir G. Genette, *Figures III* (Paris ; Le Seuil, 1972), p. 203.

<sup>26</sup> Si l'on exclut les reconnaissances en barques ; mais il suffit que le narrateur y participe pour qu'elles occupent tout le champ narratif.

<sup>27</sup> Baron de La Chapelle, « Jean Veneur et le Canada... », *Nova Francia*, VI (1931), pp. 340-343.

<sup>28</sup> Joüon des Longrais, *Jacques Cartier. documents nouveaux*, p. 15.

<sup>29</sup> Les 26 février et 9 avril 1544 (Biggar, *A Collection of documents...*, CCXXIV, p. 476 et CCXXVII, p. 479).

<sup>30</sup> Difficulté également présentée par la relation du troisième voyage de Cartier : « as they went up the river... And wee sailed... » (Biggar, 256 et 257).

<sup>31</sup> *Le Devisement du monde. Le Livre des merveilles* (Paris : Maspéro, 1980 Coll. La Découverte), 1, 51.

<sup>32</sup> Il évoque ici le message que lui fait parvenir Pétain le 28 août 1944 : « Sans que je méconnaisse l'intention suprême qui inspire le message du Maréchal, sans que je mette en doute ce qu'il y a d'important, pour l'avenir moral de la nation, dans le fait qu'en fin de compte c'est vers de Gaulle qu'est tombé Pétain, je ne puis lui faire que la réponse de mon silence » (*Mémoires de guerre*, t. II. 321).

### Résumé :

Qui est l'auteur de la relation de 1534 ?

L'analyse de certaines marques de l'énonciation, en particulier l'instance narrative dans les récits de voyages de Jacques Cartier ne paraît pas autoriser leur attribution à Jehan Pouillet et conforte plutôt la tradition originelle d'un récit dont le narrateur serait Cartier lui-même.

### Summary :

Who is the author of the account of 1534 ?

The analysis of certain enunciation marks in particular the narrative stance, in the accounts of the voyages of Jacques Cartier, seems not to warrant their attribution to Jehan Pouillet but rather to reinforce the original tradition of an account whose narrator would be Cartier himself.

## JACQUES CARTIER DEVANT LES CORPS MALADES

par Marie-Christine GOMEZ-GERAUD

Université de Paris X

Sur la liste des membres d'équipage qui accompagnèrent Jacques Cartier en 1535, lors de sa deuxième expédition vers le Canada, figurent les noms de François Guitault, « apothicaire, » et de Sanson Ripault, barbier.<sup>1</sup> Mais à aucun moment, la chronique que constitue le *Brief Recit* n'évoque leur nom ou leur action. Pourtant, on peut supposer que les hommes de Cartier ont eu recours aux services de ces deux personnages, tous deux versés peu ou prou dans l'art de la guérison, pendant l'épidémie de scorbut qui décima les Français, durant l'hiver 1536.

C'est en fait par deux fois que Jacques Cartier se trouve confronté au spectacle des corps malades. La terre canadienne dont on attendait mille bénédictions devient le théâtre du corps déchu, fiévreux, agonisant. Et sur cette scène, se détache une figure essentielle : celle du capitaine. Quel est l'enjeu de cette mise en avant permanente ? c'est ce que cette étude voudrait s'efforcer de mettre à jour. De fait, la relation publiée en 1545 rapporte des événements, mais constitue aussi le lieu de représentation d'une expérience, où se dit, au-delà des faits, la perception d'une situation bouleversante, dans le contexte particulier de la découverte.

Deux lieux : Hochelaga, Sainte-Croix. Deux techniques de guérison : thaumaturgie, herboristerie. Deux figures : le « sorcier blanc, » l'Indien apothicaire. Si l'on s'arrête à ce grossier schéma comparatif, il est impossible de rendre compte de ce qui, dans le réseau des signes du texte, s'élabore beaucoup plus finement. Il est donc temps de recourir au détail.

Le 3 octobre 1535, Cartier et sa troupe reçoivent le meilleur accueil de la tribu fixée à Hochelaga. Au cœur de la ville sauvage, le « Roy et seigneur du pays tout percluz de ses membres » demande par signes au capitaine de bien vouloir le toucher. Dès lors, voilà Cartier élevé au rang de thaumaturge. Il assume ce rôle jusqu'au bout et réitère ce rite d'imposition des mains sur tous les malades de la tribu qu'on lui amène, « comme aveugles, borgnes, boiteux, impotens, et gens sy tresvieux, que les paupieres des yeulx leur pendoyent jusques sur les joues. »<sup>2</sup> Or, dans ce lieu clos de la sauvagerie, le spectacle du corps déchu prend un caractère symbolique. En effet, les textes sacrés lus aux indigènes pendant la suite de cette cérémonie constituent l'anthologie où s'exprime la doctrine de la Rédemption. Dans le corps souffrant du Christ est inscrite la promesse de la Résurrection ; le Verbe fait Chair permet à l'humanité de passer des Ténèbres à la Lumière. Placé dans le contexte de l'Écriture, le corps sauvage devient signe, miroir de l'âme non encore rachetée, mais promise au salut, par l'intervention du capitaine, qui, en sauveur plus qu'en simple guérisseur prie Dieu de donner aux Indiens « congnoissance de nostre sainte foy, et grace de recouvrer chrestienté et baptesme. »<sup>3</sup>

Marc Bloch, dans les *Rois thaumaturges*, a montré comment les monarques étaient « devenus, selon l'expression biblique, des "Christs du Seigneur." »<sup>4</sup> C'est bien dans cette lignée que Cartier semble se situer, mais à une différence près, et elle est de taille : Cartier n'est que le représentant du roi de France. Outre-passerait-il son rôle d'explorateur ? Il l'accomplit, bien au contraire en épousant la figure du souverain. En pratiquant le rite thaumaturgique, il dit comment, à travers lui, le roi prend

possession de son nouveau peuple. Ainsi, le capitaine n'est que le garant du pouvoir royal exilé en Europe, mais il n'agit pas en son nom propre.

Ni roi, ni prêtre, Cartier défend néanmoins le projet d'une découverte qui s'accomplit au nom du pouvoir royal et dans l'optique d'une « augmentation future de nostre dicte sainte foy. »<sup>5</sup> L'épisode d'Hochelaga constitue une paraphrase des récits de miracles, mais plus encore, réactualise l'étape maltaise de saint Paul, quand celui-ci s'en retourne à Rome. Après avoir échappé à la tempête et au naufrage, l'apôtre impose les mains à Publius, « Premier de l'île, » et le guérit ; puis « les autres malades de l'île vinrent aussi le trouver et furent guéris. Aussi nous comblèrent-ils de tout le nécessaire. »<sup>6</sup> Si dans la scène d'Hochelaga bien des éléments rappellent le texte des *Actes des Apôtres*, deux traits nouveaux apparaissent : Cartier refuse l'offrande de la nourriture sauvage, « pource que leurs vivres n'estoient à nostre gust, »<sup>7</sup> mais il accepte la « lysiere » donnée par le chef indien. En fait, le capitaine et ses compagnons ne se trompent pas sur la signification de cet ornement : « Cestuy Agouhanna... avoit à lencontre de sa teste, une maniere de lysiere rouge pour sa couronne, faicte de poils de Herissons. »<sup>8</sup> Le roi sauvage abdique son pouvoir et Cartier reçoit cet hommage, car il est de son devoir de prendre possession des terres et des peuples qu'il découvre, mais il n'accepte pas de manger des viandes préparées à la mode indienne, car tel repas serait le signe d'une acculturation admise. Or, c'est l'indigène qui, pour son salut, doit accepter une acculturation totale : prêt à entendre le message christique, il reçoit aussi les biens matériels que l'Europe lui apporte, hachots, cousteaux, patenostres, bagues, et agnus dei.

Ainsi la scène de médecine thaumaturgique à Hochelaga et les détails qui s'y rattachent esquissent bien la figure d'un capitaine qui assume totalement sa tâche de découvreur et prépare une phase ultérieure : celle de la Conquête.

Pendant l'épidémie de scorbut qui sévit tout au long de l'hiver 1536, la maladie ne peut plus être évoquée dans les mêmes termes. Tout d'abord, le fléau frappe sans distinction indigènes et Français, et ce, malgré les mesures prophylactiques d'isolement décidées dès le départ : « nonobstant les (i. e. les Indiens) avoir chassé commença la maladie entour nous d'une merveilleuse sorte, et la plus incurable. »<sup>9</sup> Jamais le *Brief Recit* n'évoque les causes d'un tel phénomène ; et du reste, quelles pourraient-elles bien être ? Faut-il s'étonner de ce vide dans la narration quand on sait que les contemporains de Cartier discréditent une médecine qui s'attache surtout à la connaissance des causes ? C'est le cas d'Ulrich Von Hutten qui dans son *Livre sur la Maladie française et sur le propriétés du bois de Gayac* déclare :

Je crois que les médecins songent beaucoup plus à leurs intérêts qu'à la guérison de leurs malades, lorsqu'ils prétendent qu'il faut, avant tout, chercher un remède qui attaque le mal dans sa racine.<sup>10</sup>

Fait mystérieux, la maladie trouve son origine aux frontières du surnaturel, et si Ambroise Paré fait de l'altération de l'air une des causes de la peste, il ajoute : « Peste est une maladie venant de l'ire de Dieu. »<sup>11</sup> Mais pourquoi Dieu voudrait-il déchaîner sa colère sur les explorateurs qui travaillent à l'extension de la foi ? On comprend que la relation de voyage n'ait pas suggéré une telle éventualité. La maladie s'impose donc seulement comme un fait. Toutefois, face à cette agression inconnue, comment réagir ? Le capitaine qui ordonne que des mesures soient prises pour enrayer le mal, songe d'abord à des pratiques qui mettent en jeu les forces surnaturelles : procession solennelle vers l'image de la Vierge, (qui, comme le montre François Lebrun dans son livre *Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, fait « office de généraliste, »<sup>12</sup> messe, vœu de pèlerinage. Néanmoins, le capitaine ne néglige pas le recours à l'observation, attitude rationnelle et pragmatique, puisqu'il

fait ouvrir le corps de Philippe Rougemont, « pour veoir si aurions congnoissance d'icelle maladie pour préserver si possible estoit, le persua. »<sup>13</sup> « La description ... de l'autopsie surprend d'ailleurs par son caractère scientifique », remarque André Berthiaume.<sup>14</sup> Précisément, cette dissection à caractère diagnostique, que pratiquent des contemporains de Cartier, comme Ambroise Paré, n'aboutit qu'à une description. La connaissance en profondeur du corps qui a succombé à la maladie se révèle, semble-t-il, parfaitement vaine.

L'on sait bien sûr, par qui sera livré le remède. Mais pour comprendre la place de la drogue salutaire et le statut de l'Indien pourvoyeur de médecine, il faut s'arrêter sur les modes d'appréhension du mal, essentiellement perçu au cœur d'un espace particulier.

L'épidémie qui s'est d'abord abattue à l'extérieur du fort a investi cet enclos, devenu rempart inefficace. Ce n'est donc pas un hasard si Cartier conçoit le lieu du dehors comme un lieu possible d'exorcisme : c'est à un trait d'arc du fort qu'on place l'image de la Vierge où l'on se rend en procession. Le lieu où le mal a pris son origine est aussi celui grâce auquel la maladie peut disparaître. Par ailleurs, l'espace extérieur s'impose aussi, au fil des jours, comme l'endroit où couve une autre menace, humaine, cette fois, et contre laquelle il faut se prémunir par des armes qui s'appellent prudence et méfiance. « Et si estions en une crainte merveilleuse des gens du pays qu'ilz ne se apperceussent de nostre pitié et foiblesse. »<sup>15</sup> Ainsi commence le règne du simulacre, sur les conseils du capitaine : « faisait ... battre et mener bruict esdictz malades dedans les navires avec bastons et cailloufz faignans callefester. »<sup>16</sup> L'intérieur du fort, rendant les bruits les plus divers donne l'illusion de la vie et de la force. L'ennemi intérieur (le scorbut), l'agresseur présumé (l'Indien) suffisent à faire du fort une place assiégée ; or, un autre élément achève d'établir une situation obsidionale, un élément naturel invincible :

Depuis la my Novembre jusques au quinziesme jour d'April, avons esté continuellement enfermez dedans les glaces, lesquelles avoient plus de deux brases d'espesseur. Et dessus la terre avoit la hauteur de quatre piedz de neiges et plus, tellement qu'elle estoit plus haulte que les borts de nos navires ... Et par dedans nosdictes navires tant de bas que de hault, estoit la glace contre les borts à quatre doigtz d'espesseur. Et estoit tout ledict fleuve par autant que l'eaue douce en contenoit jusques au dessus dudict Hochelaga gellé.<sup>17</sup>

Les multiples allusions aux murs de glace construisent l'espace de la claustration, un espace qui se resserre et s'amenuise autour des corps souffrants, eux-mêmes minés de l'intérieur. La prison n'est rien d'autre que le synonyme de la tombe qui renferme des organismes pourrissants, des cadavres en sursis. « Bouche infecte et pourrye par les gencives, » « cœur blanc et fletry, » poumon tout noiricy et mortifié, » « sang noir infect, » tels sont les termes qui ponctuent les descriptions des corps malades. Et du reste, dans cet enclos de l'infection, la limite n'est plus établie de manière sûre entre morts et vivants, puisque les corps des trépassés sont seulement enfouis sous les neiges, « car il ne nous estoit possible de pouvoir pour lors ouvrir la terre qui estoit gellée tant estions foibles, et avions peu de puissance. »<sup>18</sup>

Le paysage morbide ainsi représenté prend tout son sens si on l'envisage dans le contexte particulier de la découverte. En effet, la maladie conjuguée avec l'influence de l'hiver contraint le corps expéditionnaire à la paralysie. L'enclos du fort est, par excellence, l'envers d'un lieu satisfaisant pour l'explorateur : celui-ci ne peut en effet accomplir sa mission que dans un espace ouvert. Or, même le fleuve, route naturelle qui balise le paysage canadien et permet de s'y enfoncer, a cessé d'être une voie d'accès vers les lieux lointains auxquels tentent de parvenir les découvreurs.

Du coup, le corps expéditionnaire se trouve frappé de déséquilibre fonctionnel. En outre, le mal de scorbut gangrène le corps de la troupe, en l'amputant peu à peu de ses membres. La disparition progressive menace les Français, tout autant que l'échec. Néanmoins, avant que la mort ait eu raison de la totalité de l'équipage, il est un autre danger contre lequel il faut lutter : le risque d'anarchie. La maladie est parfois considérée à cette époque comme l'image d'une société en péril. Ainsi, Ulrich Von Hutten écrit :

Il est permis... de comparer ce trouble du corps humain à celui qui éclate lorsqu'une émeute gronde et vient bouleverser l'état de la société.<sup>19</sup>

Il faut à tout prix éviter que cette métaphore devienne réalité, faute de quoi, c'est tout l'enjeu de la découverte accomplie au service du roi de France qui se trouverait menacé. De fait, nier le pouvoir du capitaine, ombre du monarque (et nous avons déjà vu comment, en d'autres circonstances, Cartier assumait cette charge), reviendrait à trancher la dernière amarre qui relie encore les vaisseaux pris dans les glaces à la métropole où siège le pouvoir royal. Dans cette phase de déstabilisation, le *Brief Recit*, adressé au roi de France, assure que l'autorité n'a pas été remise en cause. On comprend dès lors que la présence de Cartier soit sans cesse rappelée et mise en relief. De plus, sur le terrain, le corps expéditionnaire résiste et pense encore par le truchement de son chef. Si, à la mi-février, de « cent dix hommes que nous estions, il n'y en avoit pas dix sains, » « notre capitaine que Dieu a tousjours préservé »<sup>20</sup> examine la situation et donne des ordres. Plus qu'un corps sain au milieu des corps malades, il est celui qui peut sauver l'équipage d'une désorganisation quasi totale. Sa présence assure la cohésion du groupe et la permanence d'un ordre, au moment où, comme le fait remarquer Jean Delumeau, dans l'univers de l'épidémie, les hommes doivent affronter « une destruction des éléments qui construisaient l'environnement quotidien » et « l'abandon des coutumes les plus profondément enracinées dans l'inconscient collectif. »<sup>21</sup> Ainsi, tout se passe comme si le *Brief Recit*, à travers ses modes de narration, s'efforçait d'assurer que le corps social ne périra pas du conflit de ses humeurs.

Cette victoire sur les ravages possibles de la mentalité obsidionale ne peut néanmoins suffire à sauver l'équipage, décimé par le scorbut. Comme dans une ville assiégée, il faut tenter une échappée. On peut considérer de ce point de vue que la dissection pratiquée sur le corps de Philippe Rougemont constitue l'envers d'une telle tentative. L'ouverture de ce microcosme qu'est le corps humain ressemble bien plutôt à une plongée dans la mort, qui, certes, permet une conscience plus nette du fléau, mais ne fournit aucun moyen pour s'y soustraire. L'échappée par la dissection aboutit à une voie sans issue. Il faut donc ouvrir une autre porte, celle du fort, pour trouver le moyen de vaincre le fléau. C'est précisément une sortie du capitaine qui permet le dénouement heureux de la « grosse maladie, » sortie dont on ne peut manquer d'évoquer le caractère inspiré : pour initier cette dernière phase du récit, le narrateur emploie une expression qu'il a déjà utilisée à deux reprises, et que les occurrences précédentes nous autorisent à considérer comme la formule préliminaire à un acte fortement empreint d'une signification religieuse : « Ung jour nostre capitaine voyant la maladie si esmeue et ses gens si fort esprins d'icelle, estant sorty du fort. »<sup>22</sup> Voir, agir. La prise de conscience exacerbée du mal coïncide avec une écoute de la voix divine, qui dicte la conduite à adopter. Dès lors, nul doute que le dénouement revête un caractère miraculeux. Ce terme de miracle habite d'ailleurs le texte, mais encore ne faut-il pas s'égarer sur le sens qu'on lui prête à l'époque. Comme le souligne Jean Céard dans *la Nature et les Prodiges* : « Quand l'homme du xvi<sup>e</sup> siècle parle du miracle proprement dit, il ne le voit pas tout à fait comme nous : que nous en admettions ou non la possibilité, le miracle, à nos yeux, consti-

tue une violation des lois de la nature ; à ses yeux, c'est un signe éminent qui vient couronner cet édifice couvert de signes qu'est le monde.»<sup>23</sup>

Ce que nous attribuerions à la chance ou au hasard se trouve ici investi de la main de Dieu : la connaissance de l'*annedda*, ce que Léo Pariseau appelle le « miracle de sainte Vitamine C, »<sup>24</sup> est la réponse à la requête que les Français adressaient à Dieu, quand ils chantaient les Psaumes de David. Nul besoin dès lors de s'étonner que Dom Agaya, le pourvoyeur de la drogue salutaire, ne se voie pas accorder le titre de guérisseur : il n'est que l'instrument de la volonté divine, une main qui n'aurait pas dispensé le secours de l'*annedda*, sans l'intervention inspirée du capitaine Cartier. On pourrait croire que l'arbre gagne du prestige au détriment de l'Indien, mais telle interprétation ferait fi de la conception qu'on se fait de la Nature au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. En effet, comme le disent inlassablement les traités de médecine ou de botanique de l'époque, la Nature « n'est autre chose que la volonté et raison du souverain Dieu, »<sup>25</sup> et Ambroise Paré déclare : « La bonté de ce grand Architecte se manifeste infiniment de les (i. e. les plantes) avoir donnees à l'homme, tant pour son contentement et plaisir, que pour le nourrir et medicamenter. »<sup>26</sup> Ainsi, admirer « l'arbre de vie, » auquel on prête le pouvoir de guérir toutes les maladies, c'est célébrer la bonté divine, qui finalement purifie mieux les corps « que si tous les medecins de Louvain et de Montpellyer y eussent esté avec toutes les drogues de Alexandrie. »<sup>27</sup> L'*annedda* discrédite la médecine traditionnelle et les lieux où l'on se procurait des drogues de toute espèce, aux confins du Vieux Monde. Du même coup, il contribue à réhabiliter le Canada dont l'image avait pu être ternie par le récit de l'épidémie. En effet, le scorbut, surnommé « mal de terre » parce qu'il prenait d'abord aux jambes avant d'attraper le reste du corps se voit symboliquement considéré comme le fruit venimeux qui trouve ses racines dans le sol canadien. Or, l'arbre identifié par Jacques Rousseau comme le « *thuja occidentalis* »<sup>28</sup> germe et émerge de ce même sol, balayant ainsi les effets de cette malédiction première. Si le Canada est apparu comme le lieu de l'épreuve où le groupe a dû réaffirmer sa sujétion face au pouvoir et sa confiance en Dieu, il s'impose aussi comme la terre bienveillante qu'il convient de s'approprier. L'*annedda* ne sauve pas seulement l'empire du corps dévasté, il sauve aussi, semble-t-il, les rêves d'empire du capitaine Cartier.

Les cosmographes et voyageurs qui ont évoqué l'épisode du scorbut<sup>29</sup> ont toujours occulté la présence du capitaine inspiré que le *Brief Recit* s'était appliqué à souligner. Sous la plume de Samuel Champlain, Cartier n'est plus que la figure d'un explorateur chagrin et de peu d'ambition : la légende est morte, reste l'échec. De fait, on peut penser que la relation du voyage de 1535 constitue l'un des mythes dont la découverte avait besoin pour se justifier et se dire en substance. En effet, au-delà des faits narrés, ce qu'exprime son auteur, c'est le lien qui se tisse entre la métropole et l'espace « inventé » par Cartier et ses hommes : l'histoire du désordre corporel a fourni l'occasion d'expliquer un certain ordre du monde. Dieu règne en ces contrées lointaines par les miracles que Nature, sa coadjutrice, y accomplit. Il y gouvernera bientôt aussi sur les êtres, puisque l'homme blanc est chargé d'apporter aux sauvages le message du salut. Enfin, le roi de France règne aussi dans son nouveau royaume par le truchement de son capitaine, qui assure que l'entreprise de découverte, accomplie pour le service du monarque, a été fidèle à sa mission.

## NOTES

- 1 Ce renseignement a été recueilli dans l'ouvrage de H. P. Biggar : *A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and the sieur de Roberval* (Ottawa, 1930), pp. 53-56.
- 2 Jacques Cartier, *Breif Recit, & succincte narration, de la navigation faicte ès yslles de Canada, Hochelaga & Saguenay & autres...* (Paris, 1545), f° 26r°.
- 3 J. Cartier, *op. cit.*, f° 26r°.
- 4 M. Bloch, *les Rois thaumaturges* (Paris, 1923; rééd. 1961), p. 70.
- 5 J. Cartier, *op. cit.*, f° 26 v°.
- 6 *Actes des Apôtres*, XXVIII, 9-10.
- 7 J. Cartier, *op. cit.*, f° 26 v°.
- 8 *Ibid.*, f° 26 r°.
- 9 *Ibid.*, f° 34 r°.
- 10 Ulrich Von Hutten, *Livre sur la Maladie française et les propriétés du bois de Gayac*, traduit du latin et accompagné de commentaires par le Docteur F.F.A Potton (Lyon, 1845), pp. 71-72 (1<sup>re</sup> édition en latin publiée sous le titre suivant : *Ulrichi de Hutten, eq., de Guaiaci medicina et morbo gallico liber uno...* sub scuto basilienci, Paris, 1519).
- 11 Les *Œuvres* d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du Roy, divisées en vingt-neuf livres, Paris, 5<sup>e</sup> édition, 1598, p. 816. (1<sup>re</sup> édition parue sous le même titre, à Paris, 1575).
- 12 François Lebrun, *Se Soigner autrefois. Médecins, Saints et Sorciers aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles* (Paris, 1983), p. 115.
- 13 J. Cartier, *op. cit.*, f° 35 v°.
- 14 André Berthiaume, *La Découverte ambiguë* (Montréal, 1976) p. 41.
- 15 J. Cartier, *op. cit.*, f° 36 r°.
- 16 *Ibid.*, f° 36 r°.
- 17 *Ibid.*, ff° 36 v°-37 r°.
- 18 *Ibid.*, f° 36 r°.
- 19 U. Von Hutten, *op. cit.* p. 110.
- 20 J. Cartier, *op. cit.*, f° 36 r°.
- 21 Jean Delumeau, *La Peur en Occident (xiv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, (Paris, 1978), p. 149 et p. 153.
- 22 J. Cartier, *op. cit.*, f° 37 v°. Cette formule (« Voyant la maladie... ») est déjà apparue par deux fois dans le *Brief Recit* : quand le capitaine va accomplir le rite thaumaturgique à Hochelaga (« Voyant la pitié et foy de cedit peuple, » f° 26 r°) et lorsque Cartier décide les mesures votives destinées à enrayer le scorbut (« nostre cappitaine voyant la pitié et la maladie... », f° 35 v°). Telle expression est calquée sur les formules utilisées par les Évangélistes dans les récits de miracles; cf. notamment : Luc, XVII, 14; Jean, V, 6; IX, 1; VI, 5.
- 23 Jean Céard, *La Nature et les Prodiges. L'insolite au xvi<sup>e</sup> siècle en France* (Genève, 1977), Introduction, XII-XIII.
- 24 Cité par Jacques Rousseau dans « l'Annedda et l'Arbre de Vie, » *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, volume VIII, n° 2, p. 171.
- 25 Claude Duret, *Histoire admirable des plantes et herbes esmerveillables et miraculeuses en nature* (Paris, 1605), « Avertissement aux lecteurs benevoles par l'Auteur, » f° 10 non folioté.
- 26 Ambroise Paré, *op. cit.*, p. 1084.
- 27 J. Cartier, *op. cit.*, f° 38 v°.
- 28 J. Rousseau, *op. cit.*, pp. 171-212.
- 29 On consultera notamment, pour la littérature cosmographique les ouvrages d'André Thevet (*Les Singularitez de la France Antarctique*, Paris 1558, f° 151 et *la Cosmographie Universelle*, Paris, 1575, tome II, f° 1018) et de François de Belleforest (*Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris, 1570, tome II, colonnes 2193-2194). Dans les récits de voyage en Nouvelle-France, Champlain et Lescarbot reviennent eux aussi sur l'épisode du scorbut : cf. Marc Lescarbot *Histoire de la Nouvelle-France* (1609), pp. 478-479 dans la seconde édition, Paris, 1612, et Samuel Champlain, *Les Voyages de la Nouvelle France Occidentale, dicte Canada...*, Paris, 1632, pp. 11-12.  
C'est à coup sûr André Thevet qui réalise la paraphrase la plus fidèle du texte du *Brief Recit*. Néanmoins, pas plus que les autres auteurs, il n'accorde d'importance au rôle de Jacques Cartier. L'équipage des Français se trouve représenté sous la forme d'un groupe où n'émerge aucune figure particulière, pas même celle du capitaine.

**Résumé :**

**Jacques Cartier devant les corps malades**

Lecture mythique de l'épisode de l'épidémie de scorbut qui frappe les compagnons de Cartier en 1536 telle que le rapporte le récit de Cartier : le groupe menacé par la maladie développe un complexe obsidional. Sous l'égide du chef, il réaffirme sa cohésion et après avoir trouvé grâce aux Indiens le remède au mal qui le ronge, il parvient à s'approprier symboliquement une terre redevenue bienveillante et donc colonisable.

**Summary :**

**Jacques Cartier dealing with sickness**

A mythical reading of the episode of the scurvy epidemic which struck the companions of Cartier in 1536 as reported by Cartier : threatened by the sickness, the group develops a siege complex.

Under the aegis of its leader the group reaffirms its cohesion and, after finding thanks to the Indians the cure to the sickness which is draining their strength, they manage to symbolically win over a land which becomes once again benevolent and thus suitable for colonization.



## SAINTE-CROIX : LE NOM ET LE LIEU

par **Normand DOIRON**  
Université de Montréal

D.  
A N. T. et Michel de Certeau  
R.

Sainte-Croix nous propose en quelque sorte une intrigue policière. Samuel de Champlain, en tant qu'historien, mène l'enquête. Jacques Cartier, en tant que voyageur, tient le rôle du suspect. Champlain veut identifier Sainte-Croix, lieu d'hivernement de Cartier au Canada, lieu du premier hivernement des Français en Nouvelle-France. Voici les faits. Trois lieux portent tous le même nom : Sainte-Croix.

La première Sainte-Croix. Nous sommes en 1603. Lors de son premier séjour au Canada, Champlain se trompe et situe d'abord Sainte-Croix 15 lieues en amont de Québec sur le fleuve Saint-Laurent, près des rapides Richelieu. Cartier aurait laissé ses navires à l'embouchure d'une rivière qui, en raison de la méprise, recevra le nom de *Jacques-Cartier* — avec trait d'union. Champlain ajoute encore que le découvreur « ne passa point plus outre. »<sup>1</sup>

Une deuxième Sainte-Croix. Nous sommes en 1604, soit l'année suivante, loin du Canada. Champlain, en tant que lieutenant du sieur de Monts, pose sur une île d'Acadie les fondements d'une chancelante colonie. Champlain, de toute évidence, mime Cartier, et « ce lieu est nommé par le sieur de Mons l'Isle sainte Croix. »<sup>2</sup>

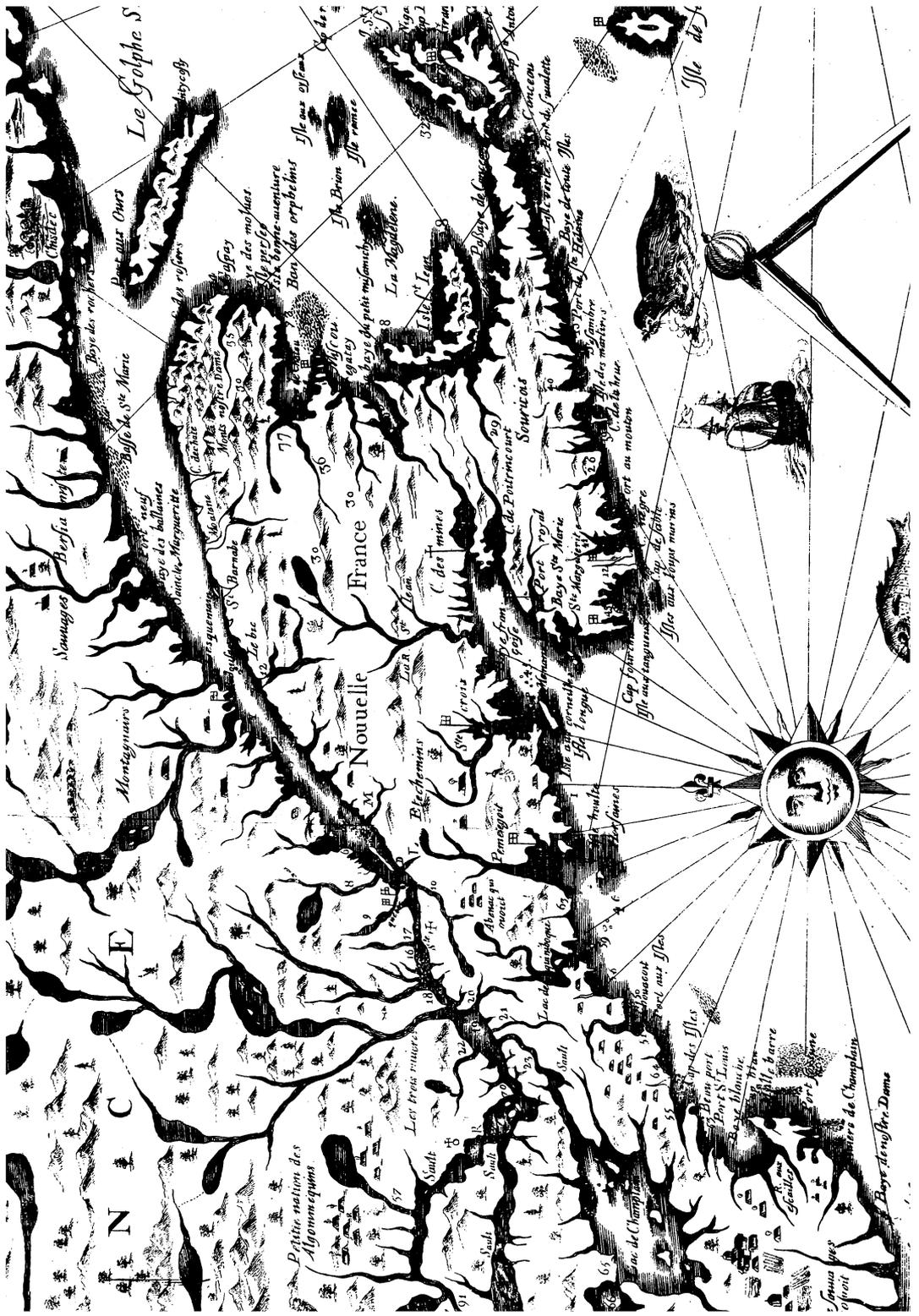
Une troisième Sainte-Croix. Nous sommes en 1608. Champlain revient au Canada et sa recherche lui révèle que Sainte-Croix, lieu d'hivernement de Cartier, ne doit être située ni à l'embouchure de la rivière Jacques-Cartier, ni en face sur la pointe, mais plutôt sur la rivière Saint-Charles ; non à quinze lieues, mais bien à une lieue à peine de Québec.

Comme toute enquête digne de ce nom, celle-ci, nous le voyons, comporte des péripéties. Champlain, avant de retrouver Sainte-Croix pour de bon, étudiera des pièces à conviction : des vestiges, un texte laissé par Cartier. Le nom de Sainte-Croix se révélera être un simple alibi. Voilà les faits. Voici la lecture que j'en propose.

Quand, après avoir imité Cartier en Acadie, Champlain revient au Canada en 1608, il découvre que le lieu d'hivernement de Cartier n'est plus celui qu'il avait cru trouver cinq ans plus tôt, et que tous avec lui se sont trompés ; que depuis le départ de Cartier, Sainte-Croix, contre toute logique, a dérivé 15 lieues en amont du grand fleuve ; que Sainte-Croix n'est plus Sainte-Croix. Avec étonnement, Champlain s'aperçoit que non seulement les voyageurs, mais les lieux aussi se déplacent. Pour celui qui, au nom de la couronne de France doit délimiter en Terre neuve un gigantesque espace de commerce, voilà un épineux problème.

### *Nommer*

Qu'est-ce donc que nommer ? A quoi un nom est-il propre ? Le nom, je crois, varie suivant celui qui le porte. Nous examinerons donc successivement le nom de Sainte-



Le Golphe S.

Port aux Ours

Montgours

Nouvelle-France

France

Ile de la Madeleine

Ile de la Grande Pique

Ile de la Petite Pique

Ile de la Grande Anse

Ile de la Petite Anse

Ile de la Grande Pointe

Ile de la Petite Pointe

Ile de la Grande Baie

Ile de la Petite Baie

Ile de la Grande Riviere

Ile de la Petite Riviere

Ile de la Grande Montagne

Ile de la Petite Montagne

Ile de la Grande Vallée

Ile de la Petite Vallée

Ile de la Grande Plaine

Ile de la Petite Plaine

Ile de la Grande Forêt

Ile de la Petite Forêt

Ile de la Grande Prairie

Ile de la Petite Prairie

Cap de la Grande

Cap de la Petite

Croix pour trois catégories d'onomatourges : le voyageur, le géographe, enfin l'historien. La langue courante assigne en général aux noms propres la seule relation de dénotation. Un nom propre n'a pas de sens, sinon accidentellement. La fonction du nom propre serait de « pure référence. » Or, l'onomastique du voyageur, en l'occurrence celle de Cartier, ne fonctionne en rien selon ce principe. Ce qui s'impose d'abord au voyageur, c'est l'expérience irréductible d'un lieu unique. Le voyageur aborde un lieu qui attend qu'on le nomme. Le voyageur ne reçoit pas un nom tout fait. Il doit donner un nom. Et le nom donne un sens au lieu. « Nous nommasmes le dict lieu sainte Croix, par ce que le dict jour y arrivâmes, »<sup>3</sup> explique Cartier, le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix. Le lieu prenant toute la place, le signifiant, pour le voyageur, n'est pas encore distinct de sa référence. *Le lieu lui-même est signifiant*. Si je nomme, je dis que déjà le monde parle.

Nous partons maintenant de ce lieu. Nous quittons sa présence signifiante. Suivant toujours le nom, nous devenons *géographe*. Que se passera-t-il si nous nous éloignons de Sainte-Croix ? Et pour prendre une vue d'ensemble forcément le géographe s'en éloigne. Que se passe-t-il si le nom s'éloigne du lieu ? Nous devons traduire. A proportion de la distance, un signifiant autre prend la place du lieu, premier signifiant. Le nom s'avère ici nécessaire parce que le lieu n'est plus ici. A la limite, quand Sainte-Croix sera définitivement hors de vue, le géographe oubliera ce que Sainte-Croix elle-même voulait dire. Alors, il y a perte du sens, ou plutôt la référence constitue le sens unique. Alors qu'il définissait, le nom maintenant désigne. Le toponyme devient le signe de ce qui est absent, disparu. Opaque, il résiste à tout déchiffrement.

L'onomastique de l'historien vise précisément à remotiver le signe insensé. Au cours du trajet qui nous a menés du lieu à la carte, le sens ne s'est pas perdu mais seulement déplacé. Il allait du lieu au nom, il va maintenant du nom au lieu. Le sens existe toujours. Il s'agit de l'aller chercher, de refaire le chemin en sens inverse, qui va du second au premier signe. En suivant le nom à rebours, il s'agit alors pour l'historien, en l'occurrence Champlain, de remonter à l'expérience elle-même du voyageur et du lieu, de retrouver Sainte-Croix, et ce qu'elle voulait dire, à l'origine, pour Cartier. Nous verrons que Sainte-Croix trouvait un sens dans le *temps* pour Cartier. Et qu'après lui, pour les géographes et les voyageurs qui les suivent, Sainte-Croix a trouvé un autre sens dans l'*espace*. Nous retournons donc à Sainte-Croix. Le déplacement même du sens nous guide.<sup>4</sup>

### *Sainte-Croix*

Pourquoi Sainte-Croix ? Jacques Cartier, nous l'avons vu, se réfère au calendrier liturgique. Il nomme par contiguïté dans le temps. Il interprète une date. La fête du 14 septembre nous renvoie d'abord à l'*Invention de la sainte Croix*, selon le mot latin *inventio*, c'est-à-dire action à la fois d'imaginer, de réaliser ce qui n'existe pas encore, et de découvrir une chose qui existe déjà. Au IV<sup>e</sup> siècle, sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, découvre, sous un temple consacré à Vénus, les ruines du Saint-Sépulcre ; elle exhume la croix sur laquelle Notre Sauveur a souffert son humiliant supplice : la vraie Croix. Quelques années plus tard, on célèbre à la même date la dédicace des églises du Saint-Sépulcre et du Golgotha. Si l'objet de la fête s'avère être la dédicace, rapidement la grande attraction devient l'ostension, la démonstration, la mise en vue, l'*Exaltation* de la sainte Croix. Des quatre vents, les fidèles accourent pour voir la vraie Croix. L'événement inaugure les grands pèlerinages. Dans ses deux faces, celle de l'*Invention* et celle de l'*Exaltation*, la fête nous parle donc d'une *découverte*.

En nommant Sainte-Croix, Cartier reste fidèle à la méthode de la chronique médiévale. Son histoire ne trouve sens que dans l'histoire universelle et religieuse. La date, et l'événement qui a lieu ne trouvent sens, dans une exégèse infinie, dans un réseau inextricable de correspondances nous ramenant à l'époque de Constantin, qu'en rapport avec une autre date. Cartier donne alors ce nom au lieu de son hivernement non simplement, comme nous sommes enclins à le dire, parce qu'il y arrive le 14 septembre ; mais surtout parce que la date est déjà une lettre qui fait sens. Cartier donne ce nom parce que ce nom s'impose comme un signe, un signe du temps. Au moins quatre motifs incitent alors Cartier à retenir le nom de Sainte-Croix.

D'abord la foi en l'intervention immédiate de Dieu dans l'histoire des hommes. Cartier compte sur l'aide divine et Sainte-Croix appelle ici la Providence. Deuxièmement, en donnant ce nom au lieu du premier hivernement, Cartier a parfaitement conscience d'inventer la Nouvelle-France. Troisièmement, Cartier se proclame pèlerin et qui plus est, croisé qu'anime le zèle à retrouver un chemin vers l'Orient. Enfin, Cartier interprète un mystère, le Mystère de la Croix. A l'origine, mystérieusement, la souffrance. Dans un premier temps, Cartier souligne le rôle fondateur de la souffrance, et l'hiver et la « grosse maladie » ne lui donneront pas tort. Dans un deuxième temps, il invoque la rédemption et la gloire qui succèdent au supplice, à la mort, à l'oubli. Lescarbot paraît seul se souvenir de ce motif, quand à deux reprises il associe clairement la misère de Cartier à la misère de Champlain et de sa petite colonie acadienne de Sainte-Croix.<sup>5</sup>

Or, de Cartier à Champlain, une *interruption* s'est produite. « On a oublié, déplore Lescarbot, les découvertes de Jacques Cartier ; de sorte que plusieurs années se sont écoulées, auxquelles noz François ont été endormis, & n'ont rien fait de memorable par mer. »<sup>6</sup> De Cartier à Champlain, les cartes continuent d'inscrire Sainte-Croix ; les marins et les marchands très certainement continuent de circuler sur le fleuve. Mais tous partent d'un hiatus. Au réveil, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, cartes et marins indiquent une incohérence. Quand le souvenir revient de Cartier et du Canada, quand reprennent les commissions royales, on ne cherche plus le sens de Sainte-Croix dans le temps mais dans l'espace. On se méprend sur ce que voulait dire Sainte-Croix pour Cartier. On veut des repères et le temps a fui. La description de Sainte-Croix par Cartier permet elle-même cette erreur d'interprétation. Elle apparaît alors nettement surdéterminée :

un destroit du dict fleuve fort courant et profond...

ung affoug d'eaues, lequel est fort beau & délectable pour mettre navires.<sup>7</sup>

L'*affour*, mot déjà presque désuet au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est littéralement la fourche que forment les jambes lors de l'enjambée, le carrefour. La tradition orale, suivant laquelle Champlain situe Sainte-Croix et se trompe en 1603, révèle ce qu'on a retenu du témoignage de Cartier : un carrefour, un détroit. Sainte-Croix ne parle plus du temps mais de l'espace. *Le nom a changé de sens*. De telle sorte que, le lieu suivant le nom, Sainte-Croix se déplacera, et qu'on la situera longtemps quinze lieues en amont de Québec, là où se trouve effectivement un second détroit, près des rapides Riche-lieu ; et un second carrefour, au confluent de la rivière Jacques-Cartier et du fleuve Saint-Laurent. Une étude d'ensemble des toponymes attribués par Cartier et Champlain reflète et confirme ce passage du temps à l'espace.<sup>8</sup> Dans l'ensemble, Cartier donnait surtout des noms évoquant le temps. Champlain donne des noms évoquant l'espace. A Sainte-Croix, l'accent tombait pour Cartier sur le premier mot ; pour les marins qui viendront après lui, l'accent tombera sur le dernier mot, de la sainteté à la figure de la croix. Comme l'explique Champlain au moment de fonder Québec : « On a transféré ce nom d'un lieu à un autre qui est fort dangereux. »<sup>9</sup>

Alors l'histoire de Sainte-Croix se fait dans l'entre-deux, dans le battement qui reconduit alternativement le nom de l'autrefois à celui de l'aujourd'hui : « Ce qu'on appelle aujourd'hui S. Croix s'appeloit lors Achelacy... et sainte Croix... s'appeloit au temps, & voyage dudit Quartier Stadaca, que maintenant nous appelons Quebecq.... »<sup>10</sup>

Au nombre de trois, les arguments de Champlain en 1608 sont simples et convaincants. D'abord, près de la rivière Saint-Charles, tout près de Québec, la présence de *vestiges* : les restes d'une cheminée, des fossés, des pièces de bois équarries et vermoulues. Deuxièmement, le récit de Cartier, le *texte*. La description de Sainte-Croix par Cartier s'avère pour Champlain « l'histoire qu'il en a écrite. »<sup>11</sup> Champlain la cite largement, sous forme d'« extraits. » Ces deux premiers arguments se situent manifestement au même niveau. Ils substituent le déplacement vertical au déplacement horizontal, ils font appel aux images de la fouille, du désenfouissement, de la découverte. Les noms de Sainte-Croix forment maintenant des strates. Nous ramenant à la surface, à l'horizontale, le troisième et dernier argument de Champlain invoque le *bon sens*. Il n'y a « aucune apparence... qu'un homme de jugement voulust s'établir en cest endroit, »<sup>12</sup> où l'on a transféré Sainte-Croix : les rochers, les courants, les marées, les glaces, une dangereuse pointe de sable rendent trop grand le « risque de se perdre. » Or, le fait mérite qu'on le souligne, Champlain en profite justement pour dire, en passant, qu'il vient de « trouver un passage qui n'avoit point encore esté decouvert. »<sup>13</sup> Un chenal sûr traverse les rapides Richelieu que Champlain croyait en 1603 que Cartier n'avait point dépassés. Ici, Champlain est enfin premier. Ce passage enfin découvert, Sainte-Croix peut reprendre sa place, et Champlain entreprendre de fonder Québec.

Au Livre Premier de ses *Voyages* (1613, chap. IV), Champlain conduit dans un même temps, et la description du « logement de Québec » en train de s'édifier, et la description du lieu où séjourna Cartier en l'an 1535. En fait, il y a rupture, ne serait-ce qu'au niveau du récit. Mais l'histoire précisément assure la continuité. L'histoire de Sainte-Croix est très clairement encadrée. Elle est *inscrite entre deux* paragraphes relatant la construction de l'habitation de Québec, deux paragraphes qui, à six pages de distance dans l'édition Laverdière, paraissent se suivre pour Champlain sans nulle incohérence. L'histoire est un discours de *l'intervalle*. Elle s'est construite « pendant que les Charpentiers, scieurs d'aix & autres ouvriers travailloient. »<sup>14</sup>

Bien sûr quelque chose d'autre s'est produit — un déplacement. Québec n'est pas la simple copie de Sainte-Croix. Mais l'histoire paraît se répéter. L'*Histoire* de Lescarbot assimile et confond explicitement le voyage de Cartier et celui de Champlain.<sup>15</sup> Pourtant Champlain chasse Cartier. Pourtant Québec s'édifie près des ruines de Sainte-Croix. Sainte-Croix est disparue, détruite à jamais. Voilà ce que dit Québec. La tête du conspirateur Jean Du Val est montrée comme une preuve, une nouvelle croix. Et comme toujours, l'enquêteur finalement devient le meurtrier. En décapitant le serrurier Jean Du Val, c'est Cartier en fait que Champlain assassine. La tête, nous dit Champlain, « est mise au bout d'une pique, pour être plantée au lieu le plus éminent de nostre fort. »<sup>16</sup> Le chapitre III nous annonçait une fondation. En fait, il s'agira d'une exécution. Au chapitre suivant Champlain construira Québec. Mais il doit d'abord *interdire*.

### *Histoire et utopie : le vol du nom*

Ainsi concluons-nous de l'histoire et du lieu de Sainte-Croix, au nom et au lieu

de l'histoire. Nous avons traversé un carrefour. Le *temps* de Cartier est révolu. Champlain se fixe la mission d'administrer un *espace* de commerce. En situant Sainte-Croix, Champlain détourne le sens, usurpe un nom. Lescarbot l'accuse à raison de vouloir s'arroger la gloire de son prédécesseur.<sup>17</sup> Mais l'accusation ne porte pas, n'atteint pas Champlain, car « le premier n'est pas le premier s'il n'y a pas, après lui, un second. »<sup>18</sup> Champlain a fait beaucoup plus que nommer, il a retrouvé Sainte-Croix. Il ne rend pas anonyme. Au contraire, Champlain redonne un nom, et son mérite n'en est que plus éclatant. L'historien re-nomme et son *retour* donne justement le *renom*.

On ne peut que s'interroger alors sur ce qui rend possible et nécessaire le retour, sur ce qui fait qu'un jour Champlain lui-même ne sera plus qu'un voyageur dont l'autre à venir fera l'histoire. Je veux dire la carence du nom, le défaut qui fait que même le voyageur, que même Cartier en nommant Sainte-Croix, n'a défini qu'une part infime du lieu qu'il occupait. Ainsi le sens n'apparaît jamais entier et c'est pourquoi, sans doute, revenant toujours quelque part, les voyageurs continuent de voyager. Le nom ne rend pas entièrement compte du lieu, parce que les voyageurs n'y sont pas entièrement présents, parce qu'ils ne le remplissent jamais tout à fait. Pour donner un nom entier au lieu, le voyageur devrait non pas *y être*, mais *l'être*, à sa place.

La *présence vivante* ne concerne jamais que l'événement, l'événement ponctuel — un lieu, un moment — que rien ne reproduira sinon la véritable illusion de l'histoire. Un même lieu suppose toujours un autre moment. Même Jacques Cartier nous trompe quand il nomme Sainte-Croix. Le 14 septembre de l'an 1535 n'est pas vraiment le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix découverte une fois pour toutes, quelque douze siècles auparavant. Un même temps cache toujours un autre lieu. L'histoire de Champlain nous le montre, qui fonde Québec. Entre le temps et l'espace, le chassé-croisé se produit toujours au détriment de l'Autre. Sainte-Croix pose la question même du signe. En nommant, le voyageur constate que le monde déjà, qu'une date déjà parlaient avant lui. Suivant Sainte-Croix, nous sommes remontés de Champlain à Cartier, jusqu'aux temps reculés de l'empereur Constantin. Et de là, ne devrions-nous pas continuer notre marche en arrière jusqu'au moment de la crucifixion elle-même ? Ce voyage à rebours n'a pas de fin. Cette quête est celle de Sainte-Croix dérivant en amont du fleuve, celle des voyageurs comparant inlassablement les mœurs des Sauvages aux mœurs des hommes de l'Antiquité, celle même du signe toujours précédé d'un autre signe. La question cruciale se pose au cœur même du langage. Comment distinguer le temps de l'espace, quand le voyageur *en un lieu est présent* ; ou lorsqu'à l'inverse un événement à *tel moment a lieu* ? Le pouvoir — le désir — de nommer, par leur mouvement même, font croire qu'une autre fois et qu'ailleurs je suis *toujours présent sur place*.

Ce pouvoir est si grand qu'un nom souvent connaît un sort qui lui est propre, sans jamais qu'aucun lieu ne le retienne. Le nom alors est libre, utopique. Malgré la démonstration de Champlain, la fausse Sainte-Croix, à 15 lieues de Québec, continuera d'exister. Au siècle suivant, l'historien Charlevoix croira même encore que Cartier y a hiverné. Bacqueville de la Potherie inventera une histoire de naufrage qui aura belle fortune.<sup>19</sup> Sainte-Croix, lieu idéal et douloureux, à mi-chemin entre Québec et Trois-Rivières, au centre, à quinze lieues de l'un comme de l'autre. Sans jamais avoir d'existence, ce lieu parfait indéfiniment continue d'exister. Sur sa carte de 1632, Champlain le figure par une croix grecque à quatre branches égales. Champlain continuera de le nommer — de le préférer — chaque fois qu'il passera devant Sainte-Croix, à quinze lieues de Québec. Et pourtant rien n'est là — à peine un comptoir subsiste-t-il quelques mois — rien sauf un nom, le lieu d'un nom, et de son irrésistible pouvoir d'attraction.

Ainsi peut-on distinguer au moins trois fonctions complémentaires du toponyme. Une fonction *métalinguistique*, et le toponyme sert à *définir*, il donne un nom. Une fonction *référentielle*, il *désigne* alors un lieu. Enfin une fonction *utopique*, et le toponyme demande, invite à venir, souhaite, espère, il *appelle* Sainte-Croix. Ainsi un nom nous fait-il rêver.

Peut-être ce lieu n'existe-t-il pas, sans doute n'a-t-il jamais existé et n'existera-t-il jamais, mais les voyageurs continuent d'y passer, les géographes de l'inscrire sur leurs cartes. Ils espèrent que la souffrance silencieuse de l'histoire, celle du temps qui passe, y trouve un sens.

## NOTES

<sup>1</sup> *Des Sauvages...*, à Paris, chez Claude de Monstr'oeil, 1603, p. 27. J'utilise le texte des *Œuvres de Champlain*, éd. C.-H. Laverdière (Québec, 1870; Montréal : Éd. du Jour, 1973).

<sup>2</sup> *Les voyages du Sieur de Champlain...*, à Paris, chez Jean Berjon, 1613, p. 25.

<sup>3</sup> *Brief récit...*, à Paris, chez Ponce Rosset et les frères Anthoine le Clerc, 1545, f. 14, éd. M. d'Avzac (Paris, 1863). Pour le procès de nomination, je renvoie à la bibliographie de F. Rigolot, *Poétique et onomastique. L'exemple de la Renaissance* (Genève : Droz, 1977).

<sup>4</sup> Sur la quête des *sens du nom* et la notion analytique de déplacement, voir S. Freud, *La science des rêves* (Paris : P.U.F., 1950); J. Lacan, *Écrits* (Paris : Seuil, 1966); R. Jakobson, « Deux aspects du langage et deux types d'aphasie » dans *Essais...* (Paris : Ed. de minuit, 1963); T. Todorov, *Théories du symbole* (Paris : Seuil, 1977).

<sup>5</sup> Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, à Paris, chez Adrian Perier, 1617, Livre V, chap. I, p. 612; chap. II, p. 614, éd. H. P. Biggar et W. L. Grant (Toronto : The Champlain Society, 1911).

<sup>6</sup> *Ibid.*, III-xxxii, p. 403.

<sup>7</sup> *Brief récit*, f. 33, *ed. cit.*

<sup>8</sup> Christian Morissonneau, « Dénommer les terres neuves : Cartier et Champlain », *Études littéraires*, 10, 1-2 (1977), pp. 85-123.

<sup>9</sup> *Les Voyages...*, 1613, *ed. cit.*, p. 161.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 159 et p. 161.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 161. Cette phrase reprend le récit, après longue « digression » situant le lieu d'hivernement de Cartier.

<sup>15</sup> *Histoire de la N-F*, *ed. cit.*, III-vi, p. 264 : « Et d'autant que le voyage de Samuel Champlain fait depuis six ans est une même chose avec cetui-ci (= celui de Cartier), je les conjoindray ensemble tant qu'il me sera possible, pour ne remplir inutilement le papier de vaines répétitions. »

<sup>16</sup> *Les Voyages...*, 1613, *op. cit.*, p. 154.

<sup>17</sup> *Histoire de la N-F*, III-xv, *op. cit.*, pp. 317 et s.

<sup>18</sup> Descombes, V., « La différence » dans *Le même et l'autre* (Paris : Ed. de minuit, 1979), p. 170. On aura compris ce que cette communication doit à Jacques Derrida.

<sup>19</sup> F.-X. de Charlevoix, *Histoire et description générale de la N-F* (Paris, 1744; Montréal : Ed. Ely-sée, 1976), T. I, p. 11. Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale...* (Paris, 1722), T. I, p. 282.

*Résumé :*

Sainte-Croix : le nom et le lieu

Lecture derridienne de la fonction toponymique à propos de la relation faite par Champlain de sa redécouverte de la localisation originelle du Sainte-Croix de Jacques Cartier, trouvé et nommé par lui en 1535. Ce qui était pour Cartier toponyme à valeur temporelle prend avec Champlain une valeur spatiale : il détourne Sainte-Croix de son sens premier et le dérobe à Cartier pour fonder Québec, rejetant ainsi symboliquement l'œuvre de découverte de son prédécesseur.

*Summary :*

Sainte-Croix : the name and the place

Derridean reading of the toponymical function with respect to Champlain's account of his rediscovery of the original localization of Sainte-Croix, found and named by Jacques Cartier in 1535. What was for Cartier toponymy with a temporal value takes on a spatial value for Champlain : he diverts Sainte-Croix from its original sense and takes it away from Cartier to found Quebec, thus symbolically rejecting his predecessor's work of discovery.

# JACQUES CARTIER ET LE ROYAUME DE SAGUENAY

par Jean-Pierre SANCHEZ  
Université de Haute-Bretagne

Le nom *Saguenay* — « le plus ancien et le plus authentique de la toponymie canadienne, » comme le précise Victor Tremblay,<sup>1</sup> — qui s'applique aujourd'hui à une vaste région du nord du Québec et à la rivière qui relie le lac Saint-Jean au fleuve Saint-Laurent, est l'un des premiers mots d'origine canadienne que l'on peut lire dans les relations des voyages de Jacques Cartier. Il désigne parfois un cours d'eau, mais, le plus souvent, est attribué à une région difficile à situer. Il est curieux de constater que parmi les toponymes que l'on retrouve fréquemment dans ces premiers documents — Stadaconé, Honguedo, Hochelaga, Canada, Saguenay... — seul ce dernier semble mériter le titre de *royaume*. On lit, par exemple, dans le récit du deuxième voyage de Cartier (folios 5 v. et 6 r.) :

Et par les deux sauvaiges que avyons prins le premier voiage, nous fut dict que c'estoit de la terre devers le su, et que c'estoyt une yslle et que par le su d'icelle estoit le chemyn à aller de Honguedo, où nous les avions prins le premier voiaige, à Canada, et que à deulx journées dudict cap et yslle commançoÿt le royaume de Saguenay, à la terre devers le nort, allant vers ledict Canada.<sup>2</sup>

Les Européens qui abordèrent en Amérique transposèrent, bien évidemment, les modèles qui leur étaient familiers et l'on ne peut s'étonner qu'ils nomment « seigneur » l'*agouhanna* Donnacona et qu'ils évoquent un royaume. Hernán Cortés n'a-t-il pas rencontré des mosquées à *Tenochtitlan* ? François I<sup>er</sup>, lui, qui n'a pas vu le Canada, y placera même des châteaux forts ! Roberval obtiendra pouvoir et autorité pour « assaillir villes, chasteaulx fortz et habitacions. »<sup>3</sup> La Cour de France est bien loin des rives du Saint-Laurent ! Si la réalité américaine est déformée par des esprits européens, il n'en reste pas moins que le terme « royaume » appliqué au seul Saguenay mérite toute notre attention. Un royaume ne peut être qu'un Etat organisé, policé, différent de tout ce que l'on a exploré jusqu'alors. Evoquer un royaume c'est émettre l'idée que puisse exister un autre *Moctezuma*, un autre *Atahualpa*. C'est avoir une immense confiance dans l'avenir d'une découverte qui n'en est qu'à son premier stade. Le « mystérieux royaume du Saguenay » — ainsi que le qualifient régulièrement les historiens de la Nouvelle-France — va occuper les esprits pendant de nombreuses années.

Il n'est pas fait mention du Saguenay dans le récit du premier voyage de Cartier. Nos explorateurs n'entrèrent pas dans le pays et se contentèrent de reconnaître l'embouchure du Saint-Laurent et d'emmener avec eux deux « sauvaiges, » *Taignoagny* et *Dom Agaya*, qui passèrent quelques mois en France et revinrent pour servir de guides au cours du deuxième voyage. Ce sont eux qui, dès le début de ce deuxième voyage indiquèrent approximativement<sup>4</sup> la situation du Saguenay, un « royaume » qui produit du « cuyvre rouge qu'ils appellent *caignetdazé*. »<sup>5</sup> Les renseignements sont plutôt vagues. Cartier apprend peu de détails. Il sait cependant qu'un « royaume » mal situé a la réputation de fournir du cuivre. Il décrit longuement l'embouchure de la « ripvière fort parfonde et courante qui est la ripvière et chemyn du royaume et terre du Saguenay ainsi que nous a esté dict par nos deux hommes du pays de Canada, »<sup>6</sup> mais ne s'attarde pas car il cherche le « passage vers le nort »<sup>7</sup> en remontant le Saint-Laurent. C'est le pilote de Roberval, Jean Alphonse de Saintonge qui s'intéressera à la rivière Saguenay et, surpris par la force du courant, n'hésitera pas

à voir là une des portes de l'Asie, le fameux détroit que Jacques Cartier cherche maintenant en amont du Saint-Laurent.<sup>8</sup> Le royaume du Saguenay ne semble pas préoccuper Cartier outre mesure. Ce n'est encore, pour lui, que la terre d'où vient le cuivre et dont il aura bien le temps d'explorer les ressources minières dans l'avenir. D'ailleurs, n'en connaît-il pas maintenant la voie d'accès ?

Il n'est pas question du Saguenay au cours du premier séjour de Jacques Cartier à Stadaconé. Les contacts avec le peuple de Donnacona sont pourtant fréquents. Toute l'attention du navigateur semble se porter sur la province d'Hochelaga qui se trouve en amont. A Hochelaga, du sommet du Mont Royal, Cartier peut découvrir un immense panorama. Privé de traducteurs, il a beaucoup de mal à comprendre les explications que lui donnent les Indiens. Il interprète leurs gestes et pense pouvoir en déduire que l'une des rivières qu'il aperçoit vient du Saguenay. Les termes de la relation sont très prudents : « Nous estimons que c'est la rivièrre qui passe par le royaume et provynce du Saguenay... »<sup>9</sup> Alors se situe un épisode intéressant. Les Indiens, *sans être questionnés*, indiquent la présence d'argent et d'or en amont du fleuve Saint-Laurent. A la vue d'un échantillon de cuivre rouge, ils montrent la direction opposée : le pays de Saguenay.<sup>10</sup> Malgré toutes les difficultés, le message semble clair : le cuivre vient du Saguenay, l'or et l'argent se situent à l'opposé. Les Indiens sont formels. Il n'est pas très aisé de dire où se trouve exactement le Saguenay. Voilà, cependant, une deuxième voie d'accès à ce royaume qui semble bien ne recéler que du minerai de cuivre. Les propos des indigènes d'Hochelaga s'accordent parfaitement avec les premiers renseignements fournis par Dom Agaya et Taïnoagny. Le doute n'est pas permis car c'est bien du cuivre rouge, du *caignetdazé*, qui a été présenté à ces nouveaux informateurs. Il est toutefois remarquable que Jacques Cartier transporte un échantillon de cuivre. Les explorateurs du Nouveau Monde ont souvent agi de la sorte. Vu l'impossibilité de se comprendre dans la plupart des cas, les échantillons d'or ou de cannelle évitaient des dialogues de sourds. Le morceau de cuivre présenté ici serait une preuve de l'intérêt tout particulier que Cartier portait au royaume de Saguenay. Cherchait-il à en connaître la situation exacte par le truchement du minerai qui en était le produit caractéristique ? Voulait-il avoir confirmation des premiers renseignements obtenus ? Notons que, d'après la relation du deuxième voyage, ce sont les Indiens d'Hochelaga qui abordent le sujet des richesses du pays. Cartier ne semble pas — le texte insiste sur ce point — obsédé par cette question. S'agirait-il de dissimuler la soif de richesses qui anime de nombreux découvreurs ? Rien ne permet de l'affirmer. Le Saguenay n'apparaît pas encore comme un pays de cocagne. Il s'en faut de beaucoup.

Le deuxième séjour à Stadaconé dure près de huit mois, du 11 octobre 1534 au 6 mai 1535. Au cours de cette longue période d'arrêt forcé de l'expédition qui attend la fonte des glaces, Cartier peut étudier les mœurs des indigènes. Il s'intéresse à leur vie quotidienne et aux ressources du pays. Il semble que la communication soit plus facile qu'à Hochelaga : « Despuys estre arrivéz de Hochelaga avecq le gallion et les barques, avons conversé, allé et venu avecques les peuples les plus prochains de noz navires en douceur et amytié... »<sup>11</sup> C'est alors que le chef Donnacona, mais aussi Taïnoagny, Dom Agaya « et aultres » lui fournissent des précisions sur le Saguenay. Il apprend qu'il faut remonter le cours de la rivière Saguenay pour atteindre le pays en question, que le voyage est long — « plus d'une lune de chemyn » — vers l'ouest-nord-ouest. La navigation serait difficile et il vaudrait mieux remonter une rivière qui se jette dans le Saint-Laurent près d'Hochelaga. Les Indiens de Stadaconé confirment les dires du peuple d'Hochelaga. Mais ce n'est pas tout. La relation ajoute que les informateurs « ont fait entendre » — on a donc quelques doutes — que les riches habitants des nombreuses villes du royaume ont atteint un degré de civilisation avancé puisque leurs vêtements sont de drap.<sup>12</sup> Voilà bien des élé-

ments susceptibles d'intéresser hautement nos Français. Le Saguenay apparaît maintenant comme le pays de l'or. Jamais, jusqu'à présent, il n'avait été fait mention d'or au Saguenay. Un mirage éclatant est en train de se former. Les détails s'accumulent : « le tout de la terre, depuis ladicte première ripivière jusques audict Hochelaga, et Saguenay, est une yslle... » on rencontre deux ou trois grands lacs au-delà du royaume du Saguenay ; « une mer doulce, de laquelle n'est mention avoyr veu le bout » vient ensuite. Mais tous ces renseignements ne sont pas très sûrs, car les individus qui informent Cartier ne font que rapporter ce qu'ils ont entendu de la bouche des Indiens du Saguenay : ils n'ont pas vu cela.<sup>13</sup> Tout ne reposerait donc que sur des on-dit. Un autre pays au climat plus doux, « où il n'y a jamais glaces ny naïges, » qui produit des oranges, des amandes et bien d'autres fruits est évoqué par les Indiens de Stadaconé. Cartier pense pouvoir le situer « vers la Floridde, » et ne semble pas y attacher une grande importance car les habitants sont « vestuz et accoustréz de peaulx » et, surtout, il n'y a ni or ni cuivre.<sup>14</sup> On voit bien alors ce qui attire le navigateur malouin. Un étrange pays riche et peuplé occupe maintenant son esprit. Le royaume du Saguenay commence à l'obséder. Pourquoi ne découvrirait-il pas un autre *Tenochtitlan* ou un autre *Cuzco* ? Ces deux capitales n'étaient pas près de la côte. Les Espagnols n'ont-ils pas trouvé d'immenses richesses cachées au cœur de pays d'accès difficile ?

On imagine aisément le nombre d'informations qui, tout au long des huit mois d'immobilisation à Stadaconé, furent demandées aux Indiens. La relation du deuxième voyage revient sur la question du Saguenay. Mais il semble bien que l'on ait acquis maintenant des certitudes. Il ne s'agit plus que d'affirmations. Un nouveau pas a été franchi : on ne doute plus de la véracité des renseignements obtenus. Notons également que les détails se font plus nombreux : les habitants du Saguenay sont des hommes blancs « comme en France, » vêtus de drap de laine, et le cuivre semble avoir peu d'importance dans un pays « où il y a infiny or, rubiz et aultres richesses. » Qui fournit toutes ces données ? Un seul homme : Donnacona. Ceci est nouveau car les informateurs paraissent être plus nombreux précédemment. Pourquoi ce changement, cette restriction ? Donnacona — le chef — est un homme agé — donc sage — donc sage et digne de foi — qui a beaucoup voyagé au cours de son existence. Mais et ceci est capital — Donnacona « a certiffié avoyr esté à la terre du Saguenay. »<sup>15</sup> N'y a-t-il pas là une contradiction ? Le texte de la relation ne précisait-il pas quelques folios auparavant que les Indiens de Stadaconé n'avaient jamais vu le royaume du Saguenay ? Une évolution apparaît donc dans le texte. Il existe maintenant un témoin oculaire sûr, qui peut confirmer tous les détails. Comme il est indispensable de présenter ce témoin à François I<sup>er</sup>, Cartier décide de l'enlever. Le royaume du Saguenay a pris une importance considérable. Toutes sortes de richesses se trouvent dans ce pays entouré d'un halo de mystère. Quels sont ces habitants qui semblent avoir atteint un degré de civilisation avancé ? Pourquoi sont-ils différents des Indiens que l'on connaît ? Où se trouve exactement cette étrange province ? Nous sommes arrivés aux frontières du merveilleux. D'ailleurs Donnacona a vu bien d'autres merveilles — le terme apparaît deux fois en quelques lignes —, il a visité des pays « où les gens ne mengent point et n'ont point de fondement, et ne digèrent point ; ains font seulement eaue par la verge. » Et pourquoi ne pas en rajouter ? Ce grand voyageur pourrait faire pâlir d'envie Mandeville : « Plus, dict avoyr esté en aultre pays de Picquenyans — les Pygmées —, et aultre pays où les gens n'ont qu'une jambe, et aultres merveilles, longues à racompter. »<sup>16</sup>

Tous les éléments du mythe sont en place. Le Saguenay devient maintenant la préoccupation principale de Jacques Cartier qui saura entraîner l'adhésion de son roi. Il ne manquait plus qu'une preuve tangible de l'existence du Saguenay. « Ung

grand cousteau de cuyvre rouge, qui vient dudit Saguenay, » offert à Donnacona par ses sujets qui le voient partir, fera l'affaire.<sup>17</sup>

Le roi de France accueille toutes ces nouvelles avec passion. Le royaume du Saguenay pourrait lui permettre de devenir le digne rival de Charles-Quint. Le rapport de Jacques Cartier l'a convaincu, et les affirmations de Donnacona — qui, suivant la formule de M. Samuel Eliot Morison, joue le rôle d'un véritable « agent de publicité »<sup>18</sup> — lui semblent dignes de foi. L'espion portugais Lagarto montre bien dans sa lettre au roi du Portugal, datée du 22 janvier 1539, l'enthousiasme de François I<sup>er</sup>.<sup>19</sup> Celui-ci parle d'une grande cité — il ne s'agit plus d'un royaume — nommée *Sagana* avec de riches mines d'or et d'argent, peuplée de gens vêtus comme les Européens, où les épices abondent.<sup>20</sup> D'après ce document, l'existence du Saguenay serait la raison essentielle de l'envoi d'une troisième expédition vers le Canada. François I<sup>er</sup> réagit — toujours selon Lagarto — comme s'il avait été un témoin oculaire (« *e esto cre como se ho vira* »). Il a cru tout ce que lui disait le « Roi indien » et parle même d'hommes volants qui ressemblent à des chauves-souris.<sup>21</sup> Il est intéressant de constater que François I<sup>er</sup> a retenu deux éléments importants du mythe du Saguenay : la considérable richesse du pays et les vêtements des habitants qui ressemblent à ceux des Européens. Le mythe a évolué. Si le royaume du Saguenay a été réduit à la proportion d'une ville, l'argent et les épices s'ajoutent maintenant à l'or dont parlait Cartier. Lagarto a beau s'étonner que l'on trouve de l'or et des épices au Canada, le roi de France écarte ces objections prestement. N'y a-t-il pas une mine d'or en Hongrie ? François I<sup>er</sup> faut preuve d'un enthousiasme surprenant. Les savants de l'époque affirmaient pourtant que l'or ne peut s'éloigner du soleil — le docteur Cárdenas, par exemple, écrit en 1591, qu'aucune autre planète n'agit mieux sur l'or que le soleil<sup>22</sup> — et, au XVI<sup>e</sup> siècle, nombreuses furent, au Vénézuéla, les expéditions allemandes ou espagnoles qui infléchirent leur route vers la région équatoriale dans le seul but de trouver de l'or.<sup>23</sup> Le roi a confiance en Donnacona, témoin oculaire, qui ne se contredit pas et répète toujours la même chose.<sup>24</sup> De plus, Cartier n'a-t-il pas apporté un échantillon d'or ?

Le 17 octobre 1540, Jacques Cartier est nommé « capitaine et pilote général des navires que le Roy envoie au Saguenay. » Le Saguenay est bien le but ultime du troisième voyage : « Nous avons advisé et délibéré de renvoyer ledict Cartier esdicts pays de Canada et Ochelaga et jusques en la terre de Saguenay, s'il peult y aborder. . . . »<sup>25</sup> Roberval remplace Cartier à la tête de l'expédition, mais le Saguenay reste toujours au centre des préoccupations. Les deux chefs partiront afin de faire plus amples découvertes qu'il n'avoit été fait dans les précédents voyages et atteindre (s'il étoit possible) à la connaissance du país de Saguenay duquel les gens amenés par le dit Cartier, comme il est dit avoient rapporté au roy qu'il s'y trouvoit de grandes richesses et de très bons païs.<sup>26</sup>

Cartier va rechercher le Saguenay. La relation de ce troisième voyage, dont la fin nous est malheureusement inconnue — tout comme celle de la relation de Roberval — ne nous apporte pas suffisamment d'éléments pour juger de l'importance que prit la quête du mystérieux royaume. Il semble bien, pourtant, que le Saguenay soit passé au second plan quand Jacques Cartier crut avoir découvert de l'or et des diamants et s'empressa de repartir vers la France. Roberval qui a vu et fait tester l'or embarqué par Cartier ne semble pas pressé de se diriger vers le Saguenay. Est-il bien nécessaire d'aller chercher l'or aussi loin ? Il part tout de même le 5 juin 1543 et ne pense pas avoir une longue route puisqu'il envisage un retour très rapide : « Le général laissa dans ladite place et fort le nombre de trente personnes, lesquelles y devoient demeurer jusqu'au retour du voyage au Saguenay, qui devait être au premier Juillet . . . », nous précise la relation de son voyage.<sup>27</sup> Les barils d'or et les diamants que Cartier rap-

portait triomphalement à François I<sup>er</sup> semblent avoir beaucoup frappé l'imagination ainsi qu'en témoignent les dépositions de marins rentrant de Terre-Neuve.<sup>28</sup> Hélas, tout ce mauvais or et ces faux diamants vont mettre un frein aux expéditions à destination du Canada et le royaume du Saguenay cessera peu à peu d'occuper les esprits. Et pourtant en 1587, Jacques Noël, petit-neveu de Jacques Cartier, se rappelle encore avoir vu sur une carte marine, rédigée de la propre main de son oncle, l'explication suivante qui est restée gravée dans sa mémoire : « Par le Peuple du Canada et Hochelaga il est dit : que c'est ici où est la Terre du Saguenay ; laquelle est riche et abonde en pierres précieuses. » Une autre note indiquait, au sud-ouest : « Ici, dans ce País se trouvent la Canelle et le Girofle, que dans leur langue ils appellent Canodetta. »<sup>29</sup>

Le royaume du Saguenay a pris de l'importance au fil des mois et des années. La province d'où venait le cuivre s'est transformée progressivement en un pays mythique peuplé d'habitants étranges. Mais la déception provoquée par les faux diamants et le faux or du Canada a joué un rôle déterminant et arrêté brutalement l'évolution d'un mythe qui aurait pu connaître un grand développement.

A la base de ce mythe, dit-on, se trouvent les Indiens du Canada.<sup>30</sup> Il est vrai que ceux-ci ont joué un grand rôle, en particulier Dom Agaya, Taigoagny et, surtout, le chef Donnacona. Si nous examinons de près le texte de la relation du deuxième voyage, qui est fondamental pour juger de l'évolution des idées, nous voyons bien que les indigènes ont tardé à donner les renseignements importants. Jusqu'au retour de Cartier à Stadaconé il n'est nullement question d'un pays riche et merveilleux. Les habitants d'Hochelaga iraient même à contre-courant. On peut se demander pourquoi Dom Agaya et Taigoagny — qui, d'après la relation, évoquent spontanément l'existence du pays du cuivre dès leur retour en Amérique — attendent plusieurs semaines pour fournir les indications les plus intéressantes. Car les compagnons de voyage de Cartier ne consentiront à lui donner des explications que lors de son deuxième séjour à Stadaconé. Ils étaient pourtant les seuls à pouvoir communiquer tant bien que mal avec lui. Cette étrange réserve chez des individus heureux de rentrer est surprenante. Mais Dom Agaya et Taigoagny pouvaient-ils dire autre chose ? Leur connaissance du Saguenay ne se bornait-elle pas à ces vagues indications et à cette unique précision concernant le cuivre rouge ? L'idée d'un riche royaume n'apparaît qu'au retour des Français à Stadaconé. S'agit-il pour les Indiens de prouver aux Européens qu'ils détiennent plus de secrets que leurs rivaux ignorants d'Hochelaga ? Veulent-ils se mettre en valeur ou cherchent-ils tout simplement — comme le cas s'est présenté si souvent en d'autres régions des Indes occidentales — à éloigner des hôtes indésirables prêts à courir vers l'appât de l'or ? N'ont-ils pas l'intention de suggérer aux étrangers la présence d'autres étrangers — vêtus comme en France — sur la terre américaine, et provoquer ainsi leur départ ? Tout cela est possible mais peu probable car, d'après la relation, ces précisions auraient été fournies — dans leur première version il est vrai — au cœur de l'hiver qui immobilise les vaisseaux malouins. S'agirait-il de mensonges gratuits ? Les Européens ont si souvent accusé, sous toutes les latitudes, les Indiens, qu'ils comprenaient fort mal, de mensonge !

Les contacts avec les Indiens du Canada ne devaient pas être faciles. La relation du deuxième voyage n'évoque-t-elle pas fréquemment l'obstacle de la langue ? On fait un « signe de salut, » (fol. 26v.) on montre « par signes, » (fol. 29r.) on estime avoir compris (fol. 29r.), on précise toujours que l'on souffre du manque d'interprètes : « mays par deffault de langue, ne peusmes avoyr congnoissance combien il y avoit jusques audict pays. »<sup>31</sup> Même Dom Agaya et Taigoagny qui ont vécu plusieurs semaines avec les Français paraissent avoir de sérieuses difficultés. Les cris de « Jésus, Maria, Jacques Cartier, » seuls termes français attribués à Taigoagny

dans la relation (fol. 17r.) semblent prouver une bien maigre connaissance du langage des Européens. Il est, de plus, fort probable que ces deux « interprètes » n'aient proféré que le mot « *caignetdazé* » — repris dans le texte (fol. 6v.) — lors de la première évocation du royaume de Saguenay. Que penser alors des conversations fréquentes et amicales avec les indigènes, dont il est fait mention au début du deuxième séjour à Stadaconé ?<sup>32</sup> Pourquoi Jacques Cartier confie-t-il deux jeunes garçons français au « Seigneur de Hochelay » lors de son troisième voyage ?<sup>33</sup> Le manque d'interprètes n'était-il pas cruellement ressenti ?

Il est donc bien surprenant que Cartier ait pu obtenir tant de précisions sur le royaume de Saguenay. Les demandes réitérées, ainsi que le laisse entendre la relation du deuxième voyage, n'ont certainement pas suffi à satisfaire la curiosité de nos explorateurs.

Les renseignements essentiels concernant le Saguenay apparaissent deux fois dans la relation : au début et à la fin du récit de l'étape d'inaction forcée à Stadaconé. Notons également que les données se sont affinées et amplifiées à la fin de l'hivernage. Le désœuvrement, l'isolement dramatique de l'expédition, n'auraient-ils pas favorisé le rêve et l'imagination ? L'idée de l'existence possible d'un nouveau *Tenochtitlan* ne se serait-elle pas fixée sur ce royaume du Saguenay mal connu des Indiens eux-mêmes ? N'est-il pas facile d'attribuer à des indigènes que l'on comprend mal les détails que l'on espère leur soutirer un jour ? La transformation de vagues espoirs en un mythe merveilleux paraît directement liée à cette période de repli sur soi. Les Indiens n'avaient qu'à approuver les rêves fous des explorateurs. Donnacona, en particulier, l'un des principaux interlocuteurs de Cartier, sera par conséquent son meilleur soutien. Que pouvait bien affirmer, devant notaire, le Seigneur Donnacona qui ne fût le reflet de l'imagination débridée de quelques découvreurs pleins d'espoir ?<sup>34</sup> Comme le précise M. Demetrio Ramos dans son étude sur la naissance et le développement du mythe de l'Eldorado : « Nous savons bien que les informations fournies par les Indiens étaient le résultat des questions qui leur étaient posées... »<sup>35</sup> Les mêmes causes ont produit les mêmes effets, de l'Alaska à la Patagonie. A la base de tous les grands mythes de la Conquête de l'Amérique nous trouvons des renseignements attribués aux Indiens. Qu'il s'agisse de Ponce de León, en Floride, qui recherche la Fontaine de Jouvence, de Fray Marcos de Niza parti vers les déserts du Nouveau-Mexique pour retrouver les sept cités de Cibola, ou Gonzalo Pizarro déterminé à affronter les dangers de la Cordillère des Andes et de la *selva* amazonienne en quête de l'inaccessible Eldorado, les premiers informateurs sont toujours des indigènes. Mais les « renseignements » obtenus des Indiens ne servent bien souvent que de catalyseur. Divers éléments favorables doivent être réunis avant que la réaction n'apparaisse.

Le pays recherché est toujours mal connu et situé à la périphérie des terres explorées. C'est bien le cas du Saguenay qui semble pouvoir être atteint par deux voies fluviales différentes, mais dont les coordonnées exactes sont bien difficiles à déterminer. Le mystère qui entoure l'objet du mythe est une des conditions primordiales de l'existence de ce dernier. Les régions isolées ou éloignées accueilleront sous toutes les latitudes les produits les plus divers de l'imagination. *Selvas*, déserts, solitudes steppiques ou enneigées seront le décor habituel des mythes.

Notons également que les rêves les plus fous naissent au cours de périodes de pause dans les découvertes. La longue attente des troupes de Gonzalo Pizarro à Quito ou la relative stabilisation que connaissait le Mexique après la longue lutte pour *Tenochtitlan* et les expéditions en Amérique centrale peuvent être mises en parallèle avec l'inaction forcée due à l'hivernage de Jacques Cartier à Stadaconé.

L'or, la richesse, les pierres précieuses en quantité infinie — le mot est dans la relation du deuxième voyage —, éléments essentiels de la plupart des mythes de la Conquête de l'Amérique, ne font pas défaut non plus. Cartier, fasciné par les diamants et le métal jaune, s'empresse de lever l'ancre en abandonnant Roberval. Ne prouve-t-il pas ainsi quel est son principal souci ? Nous voyons bien l'évolution des esprits dans le développement du mythe du Saguenay. L'or, dont il est question au départ, est associé par la suite aux rubis « et aultres richesses », puis, dans l'idée de François I<sup>er</sup>, aux épices, source de gains appréciables. Les données s'amplifient mais restent imprécises. Une seule certitude : la richesse espérée est infinie.

Bien d'autres éléments interviennent toujours dans l'élaboration des mythes. Nous devons constater, en reprenant la formule de M. Demetrio Ramos, l'existence d'une « prédisposition mythique, » condition nécessaire pour que surgissent les idées les plus extravagantes. Le Moyen Age, peuplé de monstres et de merveilles, où les exploits d'Alexandre, de Jean de Mandeville et de Marco Polo ont connu une vaste diffusion, a favorisé l'imagination. Les découvreurs du Nouveau Monde recherchent griffons et pygmées, dragons et géants, du Mexique à la Terre de Feu. Les richesses de l'Asie où l'on trouve à foison des îles odorantes et des pagodes dorées n'animeront pas le seul Christophe Colomb. François I<sup>er</sup>, lui-même, homme de la Renaissance, n'espère-t-il pas voir ses capitaines atteindre les rives de ce Cathay que certains, comme Jean Alphonse de Saintonge, croient si proche ?<sup>36</sup> Mexico et Cuzco, dont les richesses se déversent sur l'Europe, ne sont-elles pas un avant-goût des immenses possibilités qui s'offrent aux explorateurs ? Le trésor de Moctezuma, confisqué à Charles-Quint par un corsaire français, dut émerveiller de nombreuses personnes. Ces villes dorées, promesses de l'Asie, que l'on recherche, Cibola ou Manoa, pourraient tout aussi bien se trouver au Saguenay, malgré le scepticisme de quelques esprits chagrins. Faute de ville riche, on n'hésitera pas à placer au Canada les Pygmées, ces fameux *Picqueniens* dont parle la relation. Nous voyons bien ces « gens de petite stature come dune coudée » sur la carte de Desceliers qui a bien retenu cet élément fourni par Cartier.<sup>37</sup> Il apparaît même une licorne au sud du Canada sur la carte française anonyme de 1543 reproduite par M. Marcel Trudel dans son *Atlas de la Nouvelle-France*.<sup>38</sup> Le Moyen Age n'en finit pas de finir. Même le savant humaniste Ambroise Paré écrit un « *Traité De la Licorne* » !<sup>39</sup> Ne nous étonnons donc pas que Cartier accueille sans sourciller les « informations » de Donnacona concernant les monstres, et que François I<sup>er</sup> soit persuadé qu'il existe au Canada des hommes volants.<sup>40</sup> Le merveilleux serait-il, comme le suggère Charlevoix, l'ingrédient indispensable de toute relation de voyage ?<sup>41</sup>

Le mythe est le résultat d'un mélange de croyances et d'expériences qui ne cesse de s'enrichir. Nous ne pouvons que constater son évolution. Dans le cas du Saguenay, l'étape de Stadaconé paraît décisive.

Les mythes de la découverte de l'Amérique se ressemblent souvent, et, malgré le rôle que jouent des éléments particuliers, on peut observer un certain parallélisme dans leur développement.

En ce qui concerne le Saguenay, nous nous trouvons en présence d'un renseignement qui apparaît dès le début et ne manquera pas de retenir l'attention de François I<sup>er</sup> : le royaume du Saguenay serait peuplé d'hommes — blancs dans un deuxième temps — vêtus de drap de laine. Bien des cas de tribus d'Indiens blancs ont été signalés dans l'histoire de la découverte de l'Amérique, et même Alexandre de Humboldt s'est interrogé à ce sujet au cours de son voyage au Vénézuéla, mais ici le doute n'est pas permis : ces Blancs ressemblent à des Européens. On a cru trouver une explication à ce mystère en évoquant l'expédition norvégienne de 1362 ou, comme le signale M. Marcel Trudel, de fort peu probables contacts avec le pays occupé par

les Espagnols dans le Sud.<sup>42</sup> Cela paraît peu convaincant. Ces hommes blancs sont parvenus à un état de civilisation avancé puisqu'ils savent tisser la laine. Mais où sont les moutons? Les conquérants de l'Eldorado, s'appuyant sur la présence de lamas près de la riche ville de Cuzco et puisant dans le réservoir antique les données qui concernaient la Toison d'Or et l'expédition des Argonautes, ne tardèrent pas à pratiquer un amalgame curieux. Retenons en tout cas, que la découverte des lamas a favorisé l'évolution de l'un des mythes les plus importants du continent américain : l'Eldorado.<sup>43</sup> Le mythe du Saguenay n'a pas pu suivre la même voie. C'est un peuple de blancs civilisés que l'on veut retrouver au Canada.

Nous sommes en présence d'une série d'éléments bien curieux. A proximité du Saguenay existe une mer douce dont on n'a pas vu le bout. Les terres, jusqu'au Saguenay forment une île. Les peuples civilisés de ce riche royaume sont regroupés en plusieurs villes — même si François I<sup>er</sup> ne retient, plus tard, que l'existence d'une seule ville — dont on ne connaît pas le nombre exact. On recherche, à la même époque les Sept Cités de Cibola, au Nouveau-Mexique, mais ici, au Saguenay, on ne connaît pas le nombre exact de ces agglomérations. On ne peut s'empêcher, tout de même, de penser à la légende des Sept Cités que les Espagnols, de leur côté, pensent pouvoir retrouver sur le territoire des Indiens Zuni. Pourquoi Jacques Cartier n'aurait-il pas songé à cette légende qui a traversé le Moyen Age et préoccupé bien des cartographes? La légende est vraisemblablement d'origine portugaise : sept évêques auraient fui la péninsule ibérique envahie par les Maures et se seraient réfugiés à l'ouest, dans une île de l'Atlantique où ils auraient créé sept cités d'une richesse éblouissante. Jacques Cartier devait connaître cette légende, lui qui avait fréquenté les Portugais et savait si bien leur langue qu'il remplit occasionnellement les fonctions d'interprète.<sup>44</sup> Cartier est un navigateur qui ne devait pas ignorer toutes ces légendes médiévales qui ont rempli l'Atlantique d'une infinité d'îles fantastiques. N'était-il pas originaire de Saint-Malo, la cité du second de Saint Brandan? Aucun élément du texte des trois relations ne permet d'affirmer avec certitude que ce mystérieux peuple blanc qui vit au royaume de Saguenay est considéré comme l'héritier des fugitifs médiévaux. Cependant, tous les éléments existent pour franchir ce pas décisif. A la même époque les Espagnols, eux, n'hésitèrent pas à le franchir, vraisemblablement sous l'impulsion du Noir Estebanico de Azamor — ancien esclave portugais, bien placé pour recueillir la tradition, comme l'a justement fait remarquer Robert Ricard<sup>45</sup> qui accompagne Fray Marcos de Niza, le principal instigateur de l'expédition de Vázquez de Coronado au Nouveau-Mexique. L'île des Sept Cités apparaît clairement sur les cartes du xvi<sup>e</sup> siècle. Nous la retrouvons, en particulier, au sud-ouest de Terre-Neuve sur la mappemonde dite « Harléenne, » contemporaine de Jacques Cartier.<sup>46</sup>

D'étranges rapprochements sont possibles entre les grands mythes de la Conquête de l'Amérique. Cibola, l'Eldorado et le Saguenay surgissent presque simultanément, avec un synchronisme remarquable. Le mythe du Saguenay semble avoir eu un prolongement avec la recherche de la cité de Norombègue dans la région de la baie de Penobscot,<sup>47</sup> tout comme l'Eldorado connaîtra d'incessantes mutations jusqu'à la recherche de la Cité des Césars en Patagonie, de très nombreuses années plus tard.<sup>48</sup> Les mythes américains apparaissent, évoluent, se développent de manière parallèle. Il y a de bien nombreuses analogies entre eux. Mais ne sont-ils pas le reflet de la mentalité d'hommes placés dans des situations comparables, vivant à la même époque et appartenant à la même aire culturelle? Le mythe du royaume de Saguenay fait partie d'un grand ensemble de mythes qui prennent forme lorsque les découvreurs s'engagent à l'intérieur du continent américain. Nous ne saurions le traiter à part et l'isoler d'un contexte aussi merveilleux.

## NOTES

<sup>1</sup> Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870* (Chicoutimi : La Librairie Régionale Inc., Publications de la Société historique du Saguenay, 1968), n° 21, p. 3.

<sup>2</sup> *Deuxième voyage de Jacques Cartier* (parfois appelé *Brief Récit*), in : *Les Français en Amérique* pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, éd. Ch.-A. Julien, Herval et Th. Beauchesne (Paris : P.U.F., 1946), p. 124.

<sup>3</sup> *Roberval's Commission* du 15 janvier 1540/1, in H. P. Biggar, *A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval* (Ottawa : Publications of the Public Archives of Canada, n° 14, 1930), doc. CXII, p. 180.

<sup>4</sup> Cf. note 2.

<sup>5</sup> « Et par les sauvaiges que avions, nous a esté dict que c'estoit le commencement du Saguenay, et terre habitée et que de là venoyt le cuyvre rouge qu'ilz appellent caignetdazé. » (fol. 6v.) *Deuxième voyage de Jacques Cartier... in Les Français en Amérique...*, op. cit., p. 125.

<sup>6</sup> *Ibid.*, fol. 8 v., p. 128.

<sup>7</sup> « Comment le cappitaine fict retourner les navires en arrière, jusques à avoir congnoissance de la baye Saint Laurens, pour veoyr s'il y avoit aucun passage vers le Nort. » *Ibid.*, fol. 7 r., p. 126.

<sup>8</sup> « Je crois qu'icelle Rivière vient de la mer du Cathay, car dans cet endroit il sort un fort courant, et il y court une marée terrible. » *Le routier de Jean Alphonse de Xanctoigne (Traduit de Hakluyt)*, in : Jacques Cartier. *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542*, réimpression de l'édition de Québec, William Cowan et Fils, 1843 (Paris : Ed. Anthropos, 1968), p. 84.

<sup>9</sup> *Deuxième voyage de Jacques Cartier...*, in *Les Français en Amérique...*, op. cit., fol. 29 r., p. 152.

<sup>10</sup> « ...et sans que nous leur fissions aucune demande et signe, prindrent la chaisne du sifflet du cappitaine, qui est d'argent, et ung manche de pongnard, qui estoit de laton jaulne comme or, lequel pendoit au costé de l'un de noz compaignons mariniers, et monstrèrent que cela venoyt d'amont ledict fleuve, et qu'il y avoyt des *agojuda*, qui est à dire mauvaises gens, (...); mayz par default de langue, ne peumes avoyr congnoissance combien il y avoit jusques audict pays. Ledict cappitaine leur monstra du cuyvre rouge, qu'ilz appellent *caignetdazé*, leur monstrant vers ledict lieu et demandant par signe, s'il venoyt de là. Et ils commencèrent à secourré la teste, disans que non, en monstrant qu'il venoyt du Saguenay, qui est au contraire du précédent. » *Ibid.*, fol. 29 r.-29 v., pp. 152-153.

<sup>11</sup> *Ibid.*, fol. 42 v., p. 166.

<sup>12</sup> « Et avons entendu par le seigneur Donnacona, Taignoagny, dom Agaya et aultres que la ripvière davant dicte et nommée la *ripvière du Saguenay*, va jusques audict Saguenay, qui est loing du commencement de plus d'une lune de chemyn, vers l'ouaist norouaist; et que passé huit ou neuf journées, elle n'est plus profonde que pour bateaulx, mayz que le droict et bon chemin dudict Saguenay, et plus seur, est par ledict fleuve, jusques audessus de Hochelaga, à une ripvière qui descend dudict Saguenay et entre oudict fleuve ce que avons veu, et que de là sont une lune à y aller. Et nous ont faict entendre, que audict lieu les gens sont vestuz et habilléz de draps, comme nous, et qu'il y a force villes et peuples, et bonnes gens, et qu'ilz ont grande quantité d'or et cuyvre rouge. » *Ibid.*, fol. 42 v.-43 r., p. 166.

<sup>13</sup> « ... puyz, que l'on treuve une mer douce, de laquelle n'est mention avoyr veu le bout, ainsi qu'ilz ont ouy par ceulx du Saguenay; car ils nous ont dict n'y avoyr esté. » *Ibid.*, fol. 43 v., p. 167.

<sup>14</sup> « Après leur avoyr demandé s'il y avoit de l'or et du cuyvre, nous ont dict que non. » *Ibid.*, fol. 43 v.-44 r., p. 167.

<sup>15</sup> *Ibid.*, fol. 53 r., p. 175.

<sup>16</sup> *Ibid.*, fol. 53 r., p. 175. Les *Picquenyans* ne seraient que des Pygmées.

<sup>17</sup> *Ibid.*, fol. 59 v., p. 180.

<sup>18</sup> « ... but Donnacona enjoyed four years of glorious life as publicity agent for the mythical Kingdom of Saguenay. » Samuel Eliot Morison, *The European Discovery of America. The Northern Voyages. A.D. 500 - 1600* (New York : Oxford University Press, 1971), p. 430.

<sup>19</sup> H. P. Biggar, in *A Collection...*, op. cit., doc. LXXV, pp. 75-81.

<sup>20</sup> « ... Ihe diz este Rey indio que ha hũa grande cidade que se chama Sagana omde a muitas minas douro e prata em grande camtidade e gente que veste e calça como nos e que ho crano e noz moscada e pimenta muita e esto cre como se ho vira e determina tornar a mandar la outra 3a vez segundo a grande vomtade niso mostra... » H. P. Biggar, *A Collection...*, op. cit., doc. LXXV, p. 77.

<sup>21</sup> « ... ha homens que voam que tem asos nos braços como morcegos e porem que voam pouco como do chao a hũa arvore e darvore e daruore ao chão... » H. P. Biggar, *A Collection...*, op. cit., doc. LXXV, p. 78.

<sup>22</sup> «...ningun planeta merecio con mejor titulo influyr sobre el oro como es el sol,...» Juan de Cárdenas, *Problemas y secretos maravillosos de las Indias* (México : Pedro Ocharte, 1591; rééd. en facsim. : Madrid : Ed. Cultura Hispánica, 1945), fol.83 v.

<sup>23</sup> Cf. à ce sujet l'excellente étude de M. Demetrio Ramos, *El mito del Dorado, su génesis y proceso* (Caracas : Academia Nacional de la Historia, 1973).

<sup>24</sup> «... e asy me dise que este Rey imdio lhe falava muita verdade por que fora perguntado em entrado na nao e ho esprivam fez diso asemto e que ho capitam a tempos lho tornou a perguntar per vezes e asy el Rey, per vezes depois que vieram e que senpre falara per hua boca e nunca ho acharan em nenhum era...» in H. P. Biggar, *A Collection...*, *op. cit.*, doc. LXXV, p. 79.

<sup>25</sup> H. P. Biggar, *A Collection...*, *op. cit.*, doc. LXXXIX, p. 128.

<sup>26</sup> *Troisième voyage de Jacques Cartier*, in *Les Français en Amérique...*, *op. cit.*, p. 188.

<sup>27</sup> *Voyage de Roberval au Canada*, in *Les Français en Amérique...*, *op. cit.*, p. 206.

<sup>28</sup> H. P. Biggar, *A Collection...*, *op. cit.*, doc. CCXII, pp. 447 - 467.

<sup>29</sup> *Autre Lettre écrite à M. Jean Growte, par le dit Jacques Noel*, in Jacques Cartier, *Voyages de découverte au Canada...* (éd. Anthropos, 1968), *op. cit.*, pp. 100-101.

<sup>30</sup> Cf. Samuel Eliot Morison, *op. cit.*, p. 464.

<sup>31</sup> *Deuxième voyage...*, in *Les Français en Amérique...*, *op. cit.*, fol. 29 v., p. 153.

<sup>32</sup> Cf. note n° II.

<sup>33</sup> *Troisième voyage...*, in *Les Français en Amérique...*, *op. cit.*, p. 194.

<sup>34</sup> Cf. les déclarations de l'espion Lagarto, note n° 24.

<sup>35</sup> D. Ramos, *El mito del Dorado...*, *op. cit.*, p. 428 : «Las informaciones de los indios, como ya sabemos, eran el resultado de las preguntas que se les formulaba...»

<sup>36</sup> Cf. note 8.

<sup>37</sup> Cf. la reproduction partielle de cette carte in Samuel Eliot Morison : *The European Discovery...*, *op. cit.*, pp. 444-445.

<sup>38</sup> Marcel Trudel, *Atlas de la Nouvelle-France* (Les Presses de l'Université de Laval, 1968), p. 50.

<sup>39</sup> Ambroise Paré, *Des monstres. Des prodiges. Des voyages* (Paris : Livre Club du Libraire, 1964).

<sup>40</sup> Cf. note 21.

<sup>41</sup> «Véritablement la Relation d'un Voyageur est bien triste, quand il n'a point rapporté de quoi se dédommager par quelque avantage solide, de ses fatigues, & des risques, qu'il a courus. S'il s'avise de faire une Relation de son voyage, il trouve tous ses lecteurs en garde contre lui; pour peu qu'il dise des choses extraordinaires, il ne trouve aucune croyance. D'autre part, si une Relation est entièrement dénuée de merveilleux, on ne la lit point, c'est-à-dire, qu'on exige d'un Voyageur qu'il nous amuse, même aux dépens de sa réputation : on veut le lire avec plaisir, & avoir le droit de se moquer de lui.» P. de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France...* (Paris, 1744), t. I, pp. 23-24.

<sup>42</sup> Cf. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France. T. I : Les vaines tentatives, 1524-1603* (Montréal-Paris : Fides, 1963), p. 109.

<sup>43</sup> Cf. D. Ramos, *El mito del Dorado...*, *op. cit.*, pp. 404 - 406.

<sup>44</sup> Cf. H. P. Biggar, *A Collection...*, *op. cit.*, doc. CCXXIV, p. 476.

<sup>45</sup> Cf. Robert Ricard, in «Estebanico de Azamor et la légende des Sept Cités» in *Journal de la Société des Américanistes*, XXI (Paris, 1929), p. 414, et «La diffusion de la légende des Sept Cités en Amérique», *Ibid.*, XXVIII (1936), pp. 404-405.

<sup>46</sup> Cf. M. Trudel, *Atlas...*, *op. cit.*, pp. 48-49.

<sup>47</sup> Cf. Samuel Eliot Morison, *op. cit.*, p. 464.

<sup>48</sup> Cf. Enrique de Gandía, *Historia Crítica de los Mitos y Leyendas de la Conquista Americana* (Buenos Aires : Centro difusor del libro, 1946), pp. 259-286.

*Résumé :*

Jacques Cartier et le royaume de Saguenay

L'auteur montre comment le mythe du royaume de Saguenay s'est constitué. Ce qui n'était à l'origine pour Cartier et ses compagnons plus ou moins bien informés par les Indiens qu'un pays où on trouvait du cuivre rouge devient progressivement une contrée mythique où les explorateurs espèrent trouver or, diamants et épices et qu'on dit peuplée d'étranges Blancs richement vêtus. Il analyse ensuite les conditions d'éclosion du mythe de la découverte dont on retrouve des variantes dans toute l'Amérique, de la Patagonie à l'Alaska. Il voit dans le mythe du Saguenay une forme proche de la légende des sept cités de Cibola au Nouveau-Mexique.

*Summary :*

Jacques Cartier and the Saguenay Kingdom

The author shows how the myth of the Saguenay Kingdom began. For Cartier and his companions, who were more or less well-informed by the Indians, it was merely a country where red copper had been found. This country progressively becomes a mythical land where explorers hoped to find gold diamonds and spices, and which was said to be inhabited by strange richly-dressed white men. The author then analyzes the conditions of the dawning of the myth of discovery of which variants have been found all across America from Patagonia to Alaska. He sees in the Saguenay myth a form very close to the legend of the seven cities of Cibola in New Mexico.



# JACQUES CARTIER ET LA BAIE DES CHALEURS

par **Alonzo LE BLANC**  
Université Laval

Après avoir distribué aux participants du colloque un extrait de la relation du premier voyage de Cartier au Canada, le passage touchant la baie des Chaleurs (édition François Maspéro, Paris, 1981, pp. 138-143)<sup>1</sup>, le professeur Alonzo Le Blanc a fait une lecture explicative de ce texte. Il a formulé les remarques et constatations suivantes.

1 — La durée totale du voyage de Cartier fut de cent trente-neuf jours, du 20 avril au 5 septembre 1934. De ces vingt semaines, trois sont consacrées à l'exploration de la baie des Chaleurs et de la Gaspésie. Les passages touchant cette exploration occupent près du tiers de la relation du premier voyage : cela démontre l'importance de l'étape gaspésienne dans les impressions rapportées par le navigateur de Saint-Malo.

2 — La première phrase du texte relatant l'entrée de Cartier dans la Baie des Chaleurs rappelle l'intention première du voyage de 1534 : « Le cap de ladite terre du sud fut nommé cap d'Espérance à cause de l'espoir que nous avions d'y trouver un passage. » Le motif premier de l'arrêt de Cartier à l'anse Saint-Martin (l'actuel Port-Daniel), le 4 juillet 1534, est d'explorer cette côte en vue d'y trouver un passage vers l'ouest, c'est-à-dire vers « l'Orient, » ainsi que le notera plus tard Marc Lescarbot.<sup>2</sup>

3 — C'est à l'entrée de la Baie des Chaleurs qu'a lieu le premier contact humain dûment rapporté entre des Européens et les Amérindiens du golfe du Saint-Laurent. C'est à Paspébiac, sur une pointe de terre située « à sept ou huit lieues à l'ouest de nous » (de Port-Daniel), que se manifeste la différence entre les intentions et attitudes des Blancs et celles des Amérindiens ou Micmacs de la nation des Souriquois. Cartier, à bord d'une seule barque, se voit investir par un grand nombre de barques de « sauvages, » ainsi qu'il les appelle. Les Amérindiens descendent à terre, sur ladite pointe, et font aux Blancs « plusieurs signes pour que nous allions à terre, nous montrant des peaux sur des bâtons. » Cette dernière notation indique que ces Amérindiens ont l'habitude de la traite avec les Blancs.

4 — Le scénario qui se déroule alors est celui d'une poursuite, d'un chassé-croisé maritime qui ne manque pas d'intérêt. Les Amérindiens invitent les étrangers à venir à terre ; les étrangers s'éloignent vers le large. Les Amérindiens, avec sept barques, les poursuivent et les rejoignent, ils font des signes de joie et disent des paroles interprétées comme des invitations amicales (« Napou tou daman asurtat, » selon le père Pacifique, capucin missionnaire à Restigouche, signifierait « Ami, ton semblable t'aimera »). Mais les Français, se voyant encerclés et ne voulant pas se fier à leurs signes, tirent deux coups de passe-volants par-dessus eux. Les Amérindiens retournent vers la terre, y font un grand bruit et reviennent vers Cartier, « comme avant. » Cartier fait alors lâcher « deux lances à feu, qui passèrent parmi eux, » les mettant en fuite.

A trois reprises donc, il y a alternance de jonctions et de disjonctions dont le dénouement, ou première sanction temporaire, est une disjonction inspirée par l'usage

de la violence des petits canons, du côté français, et par la peur qu'ils inspirent, du côté amérindien. Il y a acquisition d'un savoir respectif qui influencera les prochaines rencontres : les Français savent que les Amérindiens sont nombreux et envahissants; les Amérindiens savent que les marins étrangers disposent d'armes redoutables.

5 — La volonté des Amérindiens d'entrer en contact avec les Blancs se manifeste de nouveau le lendemain. Le mardi 7 juillet 1534, ce sont eux qui se présentent à l'entrée de l'anse où sont ancrés les navires de Cartier. Par prudence, ils viennent en assez grand nombre, avec « quelque neuf bârques, » et les Français, rassurés par la proximité de leurs propres navires, se rendent à leur rencontre avec deux barques. Et c'est là, à l'entrée de la baie de Port-Daniel que se produit, selon l'expression de Marcel Trudel, « la première cérémonie, dûment constatée, d'un échange commercial entre des Européens et les indigènes du golfe. »<sup>3</sup> Cette fois, les « signes » qu'échangent les deux groupes attestant des intentions pacifiques rendent possible leur jonction qui s'effectue sur le rivage : le « nous » et les « eux » se rejoignent : « ... et ils trafiquèrent ensemble; et ils montrèrent une grande et merveilleuse joie d'avoir et de recevoir lesdits objets de fer et d'autres choses, dansant et faisant plusieurs cérémonies, en jetant de l'eau de mer sur leur tête avec leurs mains. Et ils nous donnèrent tout ce qu'ils avaient, tellement qu'ils s'en retournèrent tout nus, sans rien avoir sur eux ... » (pp. 140-141).

6 — *La fête à Tracadièche (Carleton)*. Les deux jours suivants, les 9 et 10 juillet 1534, Cartier se rend avec des barques jusqu'au fond de la baie où il trouve un mur de montagnes très hautes, « dont nous fumes dolents et marris. » C'est en revenant le long de la côte nord de la baie que les explorateurs aperçoivent « lesdits sauvages, sur l'orée d'un étang et basses terres, qui faisaient plusieurs feux et fumées. » (p. 141) Cette fois ce sont les marins bretons qui sont les initiateurs du nouveau programme de rencontre avec les Amérindiens : « Nous allâmes audit lieu. » Les Micmacs font les premiers un geste d'offrande qui, cette fois, n'est plus de l'ordre du trafic ou du troc commercial, mais de la convivialité : « Ils nous apportèrent des morceaux de loup marin, tout cuit, qu'ils mirent sur des pièces de bois; puis ils se retirèrent, nous faisant signe qu'ils nous les donnaient. » Alors le même scénario que la veille se répète, avec quelques précisions sur le nombre et sur la qualité des Amérindiens : ils sont plus de trois cents, hommes, femmes et enfants. La rencontre prend l'allure d'une véritable fête, où une partie des femmes amérindiennes danse et chante dans la mer jusqu'aux genoux, pendant que les autres femmes traversent le goulet et vont franchement rejoindre les étrangers : « ... et nous frottaient les bras avec leurs mains, puis levaient les mains jointes au ciel, en faisant plusieurs signes de joie; » il y a cette fois contact physique et échange direct entre les marins et les Amérindiens : « et ils furent tellement rassurés qu'à la fin nous marchandâmes de la main à la main avec eux, tout ce qu'ils avaient, de sorte qu'il ne leur restait pas autre chose que leurs corps nus, car ils nous donnèrent tout ce qu'ils avaient, qui est chose de peu de valeur. » (p. 142)

7 — Cette fête des Amérindiens à Tracadièche comporte une dimension rituelle et proprement religieuse qui ne pouvait échapper aux Européens. En fait, les Micmacs étaient des adorateurs du soleil et leur fête principale se situait au premier jour du printemps, où se rassemblant autour d'un feu, le soir, ils chantaient et dansaient et, se tournant vers l'est, ils attendaient la naissance du Soleil.<sup>4</sup> La période de la canicule était l'un des temps forts de leur vie collective. Aussi le récit de l'exploration de la baie des Chaleurs, inauguré par l'évocation d'un geste religieux — la messe entendue à l'anse Saint-Martin — se termine par une affirmation peut-être

naïve du chroniqueur qui, voyant l'hospitalité chaleureuse des Micmacs, conclut que ces gens « seraient faciles à convertir : » occasion de rappeler l'idéal d'évangélisation qui a pu être l'un des motifs officiels de son voyage.

8 — Alors que l'ensemble de la relation se caractérise par une description quasi scientifique de réalités géographiques telles que baies, anses, îles ou caps que le pilote malouin mesure avec les instruments dont il dispose, les premiers échanges humains avec les indigènes de la baie des Chaleurs donne lieu à une description idyllique de leur lieu de séjour, perçu comme une terre fertile, où poussent en abondance les céréales et les fruits les plus variés. Et Cartier évoque brièvement la vie des Amérindiens, leur culture, leur langue, leur prédisposition au christianisme.

9 — Quant à l'appellation « baie des Chaleurs, » elle fait aujourd'hui sourire, en ce pays nordique; mais il est peut-être bon de rappeler, pour les incrédules montréalais ou québécois, que selon les statistiques les plus récentes, la municipalité de Maria, à quinze kilomètres de Carleton, est l'endroit du Québec où il y a le plus de jours ensoleillés au cours d'une année, privilège que Maria partage avec une municipalité de l'Estrie.

10 — L'un des termes récurrents de ce texte est celui de « joie » qui caractérise les dispositions intérieures des Micmacs, ainsi que l'évidente sociabilité dont ils font preuve, par signes et par gestes, à l'égard de leurs visiteurs. Leurs échanges avec les Blancs, à Port-Daniel et à Carleton, se soldent pour eux par un dépouillement total où « il ne leur reste pas autre chose que leurs corps nus. » (p. 141 et p. 142) Ce texte indique éloquemment, par lui-même, le programme de déperdition ou de dépouillement qui s'amorce pour les Amérindiens.

11 — Dans les jours qui suivent, les 12 et 13 juillet 1534, Cartier et ses compagnons quittent l'anse Saint-Martin pour se diriger vers le cap de Pratto — aujourd'hui cap d'Espoir; — ils voient Percé et l'île Bonaventure et, assaillis de vents contraires, c'est le mardi 14 juillet qu'ils entrent dans la baie de Gaspé — l'un des plus beaux ports naturels du monde — où ils séjourneront jusqu'au 25 juillet. Là, Cartier fait la rencontre des Iroquois, autre nation amériennienne, sous la direction de leur chef Donnaconna. Venus de Québec à Gaspé pour y pêcher des maquereaux, ils y trouvèrent des Français! Le même scénario d'échange et de dépouillement se poursuit sans accroc jusqu'après la cérémonie de la plantation de la croix, le 24 juillet, où Donnaconna se tenant dans une barque avec ses fils, à une plus grande distance que de coutume, démontra avec évidence son autorité sur ce pays : « il nous fit une grande harangue, nous montrant ladite croix, et faisant le signe de la croix avec les deux doigts et puis il nous montrait la terre, tout autour de nous, comme s'il eût voulu dire que toute la terre était à lui, et que nous ne devons pas planter ladite croix sans permission. » (*ibid.* p. 148) On connaît la suite de l'histoire. C'est par ruse et violence, et par une sorte de perfidie, que le bon et honnête Jacques Cartier s'empare du chef et de ses fils dont deux, Domagaya et Taignoagny, sont emmenés en France. Cartier les en ramènera l'année suivante, en 1535, mais cette fois plus ennemis qu'amis. Les relations entre Français et Iroquois iront se dégradant, atteignant, lors du troisième séjour de Cartier, en 1541, le seuil menaçant d'un conflit général. Les Amérindiens avaient compris qu'on voulait plus que leurs fourrures : leur pays. L'intérêt du passage que nous avons lu et commenté est de montrer de quelle façon s'articulent dès le début les rencontres entre Français et Amérindiens. Il y a un jeu de va-et-vient, une alternance entre l'appel et la réponse, entre l'offre et la demande au sens commercial du terme, mais aussi une alternance entre la jonction et la disjonction, dont la sanction définitive sera davantage une disjonction qu'une jonction.

\*  
\* \* \*

Lorsque Samuel de Champlain, soixante-cinq ans plus tard, viendra fonder Québec (1608), il ne trouvera, selon ses dires, que des nations indiennes relativement désorganisées ou désarticulées. Le romancier Jacques Ferron, historien farfelu mais écrivain érudit, formule dans ses *Historiettes* l'hypothèse que les Amérindiens, et surtout les Iroquois, furent littéralement corrompus dans la dernière moitié du XVI<sup>e</sup> siècle par la traite des fourrures déjà amorcée avant Cartier et poursuivie de plus belle après 1543 par les marins européens. L'hypothèse est-elle défendable ? Je laisse à mes collègues historiens la tâche d'esquisser une réponse.

Quatre cent cinquante ans plus tard, que sont devenus les Amérindiens, et précisément les Micmacs de la baie des Chaleurs ? Ces derniers sont cantonnés en deux réserves situées toutes deux dans le comté de Bonaventure. Selon un document émis par le Ministère des Affaires sociales du Québec en 1981, la réserve de Maria compterait 492 habitants, celle de Restigouche, 1 680 habitants.<sup>5</sup> (Il y a aussi une réserve à Gaspé, de 155 autochtones et, à l'été 1984, on y reconstitue un véritable village amérindien, comportant des membres de diverses tribus ou nations.)

Ces réserves sont sous la juridiction du gouvernement fédéral, hormis pour les domaines où elles tombent sous la juridiction des provinces (v.g. l'éducation, les soins de santé, les règlements de chasse ou de pêche, etc.). Les réserves de Maria et de Restigouche sont situées à des carrefours où se rencontrent (et parfois s'affrontent) les deux langues et les deux cultures prédominantes, l'anglophone et la francophone. Cela soulève, entre autres, un problème d'éducation : les Micmacs de Maria parlent encore plus l'anglais que le français, mais le milieu ambiant est en majorité francophone. L'intégration des jeunes Amérindiens dans les écoles secondaires anglaises ou françaises, par exemple, s'est toujours avérée difficile. Ils ne sont pas assez nombreux en chaque endroit pour avoir un système scolaire complet. A Restigouche, réserve située à proximité de Campbellton, N.B., les tentatives faites pour donner aux Micmacs une éducation secondaire francophone ont rencontré de multiples obstacles. S'il s'instruit et acquiert un métier ou une profession, l'Amérindien a le droit de quitter sa réserve et d'aller gagner sa vie ailleurs, par exemple, dans les centres urbains (combien de Micmacs ont choisi Toronto ?). A ce moment, il commence ou achève d'y perdre son identité, et les réserves se dépeuplent plus qu'elles ne s'accroissent.

Sur le plan économique, les Micmacs, comme tous les Amérindiens du Canada dont le nombre est évalué à près d'un million, reçoivent une allocation du gouvernement fédéral et bénéficient d'arrangements avec le gouvernement provincial (par exemple, la convention de la baie James, lors de l'aménagement des centrales hydro-électriques, a permis aux Cris de recevoir des compensations financières substantielles, de prendre en main leur développement et d'obtenir une autonomie administrative passablement étendue.<sup>6</sup> Mais à Maria et à Restigouche, réserves pauvres, les seuls revenus supplémentaires possibles sont les comptoirs d'artisanat traditionnel, où l'on vend paniers, balais, raquettes et mocassins, et les petits emplois journaliers dans les environs. Aussi la tentation est grande, en ces deux endroits, de se livrer à la vente clandestine du saumon que les Micmacs ont le droit depuis toujours de pêcher avec une grande liberté. En quoi ils heurtent parfois les lois et les citoyens blancs, également pêcheurs, qui sont leurs voisins : il n'est pas facile pour

les autochtones de se conformer aux règlements des Blancs ! Aussi la sûreté du Québec a-t-elle dû ces dernières années intervenir pour faire observer la loi de la pêche au saumon.

L'une des misères ataviques des Amérindiens, de Whitehorse à Gaspé ou de Shefferville à Caughnawaga, c'est l'abus de l'alcool, qui leur était autrefois strictement interdit, mais qui fait aujourd'hui l'objet d'une tolérance néfaste. Les Micmacs n'y échappent pas, surtout à Restigouche, qui fut ces derniers temps le lieu de chicanes et de violences surprenantes en cet endroit traditionnellement paisible.

Les Micmacs sont en majorité des catholiques, réunis en paroisses autonomes : celle de Restigouche est desservie par les pères capucins, celle de Maria par le clergé séculier du diocèse de Gaspé. Le rôle du curé en de tels endroits est non seulement celui d'un pasteur ou éducateur de la foi, mais celui d'un arbitre en cas de conflits internes, et celui d'un animateur ou même d'un entrepreneur suscitant les initiatives et favorisant l'épanouissement collectif des Amérindiens. L'un des curés les plus remarquables de la réserve de Maria fut le père Rolland Provost qui, au cours des années 1950 et 1960 fit bâtir un magasin coopératif pour la vente des objets en frêne tressé par les Micmacs ainsi qu'une chapelle originale, en forme de wigwam, sur des plans du P. Wilfrid Corbeil, c.s.v. Les Amérindiens, d'abord opposés à cette forme de chapelle (« le monde va nous prendre pour des sauvages, » disaient-ils), finirent pas s'y rallier. L'un des mérites du père Provost fut d'accueillir à la réserve l'artiste et poétesse gaspésienne Françoise Bujold, qui au cours des années 1961-1964 enseigna le dessin et la gravure aux enfants micmacs de 8 à 11 ans.<sup>7</sup> Grâce à l'influence et aux connaissances du professeur et ethnologue Piel Petjo — qui avait vécu onze ans à la réserve de Maria et connaissait à fond la langue micmac — Françoise Bujold a perçu et exprimé dans ses gravures et dans ses poèmes l'âme et la mythologie des Micmacs, dont on pourrait dire ce qu'elle a dit de la perdrix mourante :

Quand la perdrix est touchée  
elle ne crie pas

Son corps devient souche et  
fougère pour sauver son cœur  
qui bat encore.

## NOTES

<sup>1</sup> Jacques Cartier, *Voyages au Canada*, avec les relations des voyages en Amérique de Gonneville, Verrazano et Roberval, édités par Ch.-A. Julien, R. Hervak, Th. Beauchesne. Introduction de Ch.-A. Julien (Paris : François Maspero, 1981), 275 pages (La relation du premier voyage de Cartier : pages 111-156).

<sup>2</sup> Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France* (Paris, 1609 et 1617), p. 243, cité dans l'éd. Maspero, p. 129.

<sup>3</sup> Marcel Trudel, présentation de textes choisis de *Jacques Cartier*, collection classiques canadiens (Montréal : Fides, 1968), p. 28 : « Une baie décevante. »

<sup>4</sup> Sur les Micmacs adorateurs du soleil, voir le témoignage et le texte de Françoise Bujold, parus dans *Culture vivante*, n° 12, Québec, février 1969.

<sup>5</sup> « Localisation des communautés amérindiennes et inuit du Québec, » feuillet publié par la Direction de la santé communautaire et des services autochtones, Ministère des Affaires sociales du Québec, 1981 (avec indication des populations respectives).

<sup>6</sup> « Autochtones du Canada » (mars 1984) a marqué d'une autre pierre noire les quatre cent cinquante ans d'histoire entre Blancs et autochtones du Canada. La conférence de ce mois, sur les droits des premières nations a en effet lamentablement échoué. Les Amérindiens, Inuit et métis réclamaient une nouvelle fois un gouvernement autonome. La réponse a été négative. Au terme des discussions, la frustration aidant, certains groupes radicaux ont été jusqu'à menacer de « déterrer la hache de guerre. »

Voir l'article d'Alain Borgognon, « La hache de guerre sort de terre, » dans *Le Journal de Genève*, JA, n° 67, mardi 20 mars 1984, pp. 1 et 2. et, entre autres, le paragraphe suivant :

La moitié du million d'autochtones du Canada vit de l'assistance sociale. Ils sont peu instruits et leur espérance de vie est de dix ans inférieure à la moyenne nationale. Depuis quelques années cependant, ce groupe de « pauvres parmi les pauvres » se réveille et revendique. Pour sortir de la misère, pour retrouver leur dignité, les autochtones sont persuadés qu'il leur faut prendre en main eux-mêmes leur vie socio-économique et culturelle. D'où l'idée d'un gouvernement autonome. Ottawa dit oui, les provinces disent non.

<sup>7</sup> Françoise Bujold, brochure publiée par le Ministère des Affaires culturelles du Québec, lors d'une exposition des œuvres de Françoise Bujold (1933-1981) au musée d'Art contemporain de Montréal, du 10 juin au 4 juillet 1982, 55 pages. Texte liminaire : « Quand la perdrix... »

### Résumé :

#### Jacques Cartier et la Baie des Chaleurs

La relation des premiers contacts que Cartier établit avec les Amérindiens doit être lue comme le prélude symbolique de toute l'histoire postérieure des rapports avec les colonisateurs et les populations autochtones maintenues dans la dépendance économique et privées de leur identité culturelle.

### Summary :

#### Jacques Cartier and Baie des Chaleurs

The account of the first contacts established by Cartier with the Amerindians should be read as the symbolic prelude to the subsequent history of the relationship between the colonists and the native population who would be kept in a state of economic dependance and stripped of their cultural identity.

## LES MOEURS GUERRIÈRES DES INDIENS SELON LES PREMIERS DÉCOUVREURS

par Étienne VAUCHERET  
Université de Pau

Nous ne prétendons pas déduire des premiers textes relatifs à l'Amérique une exacte représentation des mœurs guerrières des Brésiliens, des Floridiens ou des Amérindiens que les narrateurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, même s'ils s'efforcent de distinguer les caractères propres des différentes ethnies, englobent sous la commune dénomination de « sauvages. » Il s'agit plutôt de dire comment ces Européens ont vu, dans ce domaine particulier, des êtres humains dont l'altérité les surprend par son écart avec les normes de leur propre civilisation.

Certes, les écrits sur lesquels s'appuie notre enquête émanent d'hommes qui furent tous des témoins, bien qu'à titres divers. Les uns furent des explorateurs ou firent œuvre de colonisateurs, comme Paulmier de Gonneville, parti en 1504 pour les Indes et jeté par la tempête sur la côte brésilienne,<sup>1</sup> le Toscan Verrazano qui explora vingt ans plus tard la côte orientale de l'Amérique du Nord pour le compte de François 1<sup>er</sup>,<sup>2</sup> Cartier et Champlain, pionniers de la Nouvelle-France canadienne.<sup>3</sup> D'autres furent conduits au Nouveau Monde par un dessein d'évangélisation, comme Jean de Léry, venu avec quelques Genevois renforcer en 1556 la petite colonie huguenote établie par Villegagnon dans la baie de Rio,<sup>4</sup> ou, dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, le père Biard en Acadie,<sup>5</sup> Gabriel Sagard,<sup>6</sup> et Jean de Brébeuf en Huronie.<sup>7</sup> D'autres furent des voyageurs curieux de nouveautés ou des amateurs d'aventures, comme le cosmographe André Thévet<sup>8</sup> ou le Hessois Hans Staden, miraculeusement rescapé en 1547 d'une captivité chez les Tupi-Guarani et dont le récit, traduit dans plusieurs langues, eut tôt fait de devenir un best-seller mis à profit par les narrateurs ultérieurs.<sup>9</sup> Lescarbot enfin a voulu retracer en historiographe l'épopée de la découverte.<sup>10</sup> Mais ni les uns ni les autres, quel que fût leur souci d'objectivité, ne surent s'abstraire d'un univers mental qui s'interposait comme un écran entre leurs yeux et le monde étrange qu'ils découvraient, et le risque de décalage était d'autant plus grand que leur narration était littérairement plus élaborée.<sup>11</sup> On décèle aussi dans certains de ces témoignages, sans attendre le baron de Lahontan ou Joseph François Lafitau, l'arrière-pensée de faire ressortir les injustices de la vieille Europe par la peinture d'un monde primitif miraculeusement préservé des corruptions et des vices. Les idéalizations de Léry, Thévet, Lescarbot ou Sagard préparent indiscutablement la voie, tout comme les « Cannibales » de Montaigne, au mythe du « bon sauvage. » Et voici un dernier obstacle à l'appréhension de la réalité : les « sauvages » rencontrés ne seront plus, comme l'a fait remarquer Marcel Trudel,<sup>12</sup> des Indiens « à l'état pur » lorsque les contacts se seront multipliés entre Européens et autochtones. C'est pourquoi Jean de Brébeuf sera chronologiquement notre ultime témoin.

\*

\* \*

Les difficultés qu'ils éprouvent à établir des contacts avec les aborigènes et les guerres tribales dont ils ont les échos sont pour les Européens les critères qui leur permettent de juger de l'agressivité et des dispositions belliqueuses des Indiens. C'est ainsi que Gonneville estime les Tupinambas beaucoup plus sociables que les « sauvages » de la région de Porto-Seguro,<sup>13</sup> que Verrazano dit s'être heurté, sur la côte actuelle du Maine, à des gens particulièrement farouches,<sup>14</sup> que Cartier se fie aux rapports entendus dans la région d'Hochelaga, suivant lesquels le mystérieux royaume du Saguenay est peuplé de « mauvaises gens qui étaient armés jusque sur les doigts... (et) menaient la guerre continuelle les uns contre les autres »<sup>15</sup> ou que Léry nous montre les « Ouetacas » du nord de la baie de Rio guerroyant continuellement contre leurs voisins ou contre les étrangers.<sup>16</sup> Et que dire de ces ethnies mythiques vers lesquelles nous entraîne Thévet, « Cannibales » avides de sang humain<sup>17</sup> ou Amazones prompts à exterminer leurs enfants mâles ou à réduire leurs ennemis en cendres ?<sup>18</sup>

De toute manière, la guerre apparaît comme une des occupations essentielles de tous les peuples d'Amérique : les hommes s'y consacrent quand ils ne sont pas retenus par la chasse ou la pêche, toutes les autres tâches matérielles étant à la charge des femmes. Ce qui n'est pas pour étonner Lescarbot, puisque, dans cette société sans classes, il lui paraît normal que tous les hommes aient en partage cette vocation militaire qui est habituellement l'apanage de l'aristocratie.<sup>19</sup>

Quant aux mobiles qui déterminent les Indiens à s'affronter entre voisins, ils suscitent chez nos auteurs une certaine unité de commentaires. « Nos sauvages, dit Lescarbot... ont de la terre assez pour vivre et se promener. » Leurs guerres sont donc imputables à une ambition de vaincre, comparable à celle d'Alexandre le Grand, et à un esprit vindicatif, condamnable en soi mais comme toute excusable chez des gens qui ne connaissent pas les commandements de Dieu.<sup>20</sup> Qu'un chef etchemin ne réponde pas aux avances d'un capitaine souriquois venu négocier avec lui en jetant à ses pieds des marchandises, et ce sera la guerre.<sup>21</sup> Les enfants des Brésiliens sont initiés à la vengeance dès leur plus jeune âge, fait remarquer Thévet<sup>22</sup> et Champlain explique de son côté que, chez les Amérindiens qu'il a côtoyés, entre tribus comme entre particuliers, l'absence de satisfactions en compensation des offenses subies entraîne une sorte de vendetta.<sup>23</sup> Sagard confirme ce fait à propos des Hurons, si susceptibles que souvent « par la faute d'un seul deux peuples entiers se font une très cruelle guerre, »<sup>24</sup> et animés d'une telle haine à l'égard de leurs voisins iroquois qu'ils saluent les éternuements d'imprécations envers ceux-ci.<sup>25</sup>

L'enchaînement inéluctable des conflits résultant d'une telle mentalité fait que les peuplades indiennes vivent sans cesse sur le qui-vive et que la crainte des représailles devient chez elles obsessionnelle. Les Brésiliens, suivant Thévet, ne connaissent ni paix ni trêve « comme font toutes les autres nations, même chez les plus cruels et barbares comme les Turcs ». Ils sont donc obligés de se « fortifier de gens et d'armes en chaque village » et de se rassembler la nuit en grand nombre pour faire le guet,<sup>26</sup> usage que semblent ignorer les Montagnais de Champlain, bien que cet auteur nous les dépeigne en proie, eux aussi, à une anxiété quasi morbide :

Ils sont fort craintifs et appréhendent infiniment leurs ennemis, et ne dorment presque point en repos en quelque lieu qu'ils soient, bien que le les assurent tous les jours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remontrant de faire comme nous, sçavoir veiller une partie, tandis que les autres dormiront, et chacun avoir ses armes prestes comme celui qui fait le guet, et ne tenir les songes pour vérités sur quoy ils se reposent.<sup>27</sup>

Dans son commentaire relatif au « Gougou, » monstre fabuleux que redoutent

les Armouchquois, Lescarbot soulignera à son tour combien des peuples qui ne vivent pas dans les villes « fermées » et qui connaissent un état de guerre perpétuel sont torturés par de vaines terreurs et des phantasmes imputables à une malédiction pesant sur ces malheureux abandonnés de Dieu<sup>28</sup>.

Les Indiens sédentaires semblent cependant avoir songé à protéger leurs places et leurs camps. Champlain fait en effet état d'une forteresse indigène « faite de quantité de bastons fort pressés les uns contre les autres, » située au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Richelieu, en précisant qu'au bord de celle-ci des pirogues protégées par un auvent en écorce de chêne étaient prêtes pour une fuite éventuelle.<sup>29</sup> Lescarbot place de son côté dans la région du lac Champlain « des forts tels que ceux de Virginie, qui sont de grands enclos d'arbres joints en forme de palissades, et là-dedans des maisons à deux et trois étages ». « De gros arcs qui se bandent à six hommes » défendraient selon lui ces villes fortes.<sup>30</sup> Nous trouvons également chez Sagard une description détaillée de forteresses huronnes entourées de galeries toujours bien pourvues de pierres pour repousser les assaillants et d'eau pour pallier les risques d'incendies :

Nos Hurons y montent par une échelle assez mal façonnée et difficile et défendent leurs remparts avec beaucoup de courage et d'industrie.<sup>31</sup>

Le missionnaire note encore, à propos du comportement défensif de ce peuple, que les déplacements sont chez lui réglementés pour éviter que les places ne se trouvent dégarnies en temps de guerre<sup>32</sup> et il parle par expérience, pour avoir été personnellement témoin d'une levée en masse provoquée par une menace d'agression des Neutres, des mesures que prirent alors les Hurons pour faire face à l'ennemi : fortification ou destruction des places frontières, provision d'eau et de pierres, nettoyage des cabanes pour éviter que la suie et les toiles d'araignées ne les exposent aux incendies, aménagement de trous pour mettre à l'abri les objets les plus précieux, envoi d'éclaireurs pendant que les hommes se préparent au combat.<sup>33</sup>

Certains Indiens, selon Thévet et Léry, protègent aussi leurs villages frontières en plantant sur les voies d'accès « des chevilles pointues à fleur de terre » qui constituent des sortes de chausse-trapes :

Quand les assaillants veulent fuir ou combattre, ils se piquent bien fort les pieds et il en demeure toujours quelques uns sur la place : les autres en font des charbonnades.<sup>34</sup>

La crainte d'incursions dont ils sont eux-mêmes coutumiers ne signifie pas pour autant que les Indiens soient lâches et leurs aptitudes guerrières font en général l'admiration des narrateurs. Lescarbot loue leur « perfection naturelle, » susceptible de variations en fonction du milieu géographique<sup>35</sup> et remarque que la sveltesse des Armouchquois en fait d'agiles coureurs à l'instar de la plupart des Indiens.<sup>36</sup> Il exalte également leur virtuosité de nageurs et les gratifie d'un odorat très subtil.<sup>37</sup> Mais il rend surtout hommage aux qualités morales d'hommes qui allient la prudence au courage, que le sens de l'honneur stimule à la vaillance, qui aiment mieux mourir que tomber aux mains de leurs ennemis et qui font preuve d'une remarquable endurance :

Ce qui est perfection après le courage, ils savent partir à la guerre, coucher parmi les neiges et la gelée, souffrir la faim et, par intervalles, se reparaître de fumée !<sup>38</sup>

La vaillance « à la chasse, à la guerre et à la pêche » est, d'après Sagard, la qualité la mieux appréciée des parents hurons en quête de gendre.<sup>39</sup> Il montre aussi comment les jeunes Hurons font très tôt l'apprentissage de l'endurance. Rien d'éton-

nant donc à ce que les guerriers de ce peuple manifestent une extraordinaire frugalité qui devrait servir d'exemple aux chrétiens : ils savent en effet se contenter de farine grillée, au besoin détrempée dans l'eau, mais qu'ils font rarement réchauffer, pour éviter de se signaler aux ennemis par des feux.<sup>40</sup>

\*

\* \*

Peut-on parler d'une organisation militaire des Indiens ? Les Européens, surpris par des coutumes qu'ils ne comprenaient pas, ont souvent affirmé — c'est le cas de Champlain<sup>41</sup> — que ces peuples vivaient sans lois. Mais Brébeuf le conteste et précise :

Dans les guerres mêmes où règne souvent la confusion, ils ne laissent pas d'y tenir quelque ordre.<sup>42</sup>

Il n'est pas toujours aisé de cerner les attributions et prérogatives de leurs chefs. Les Tupiniquin de la région de Porto-Seguro n'ont, selon Gonneville, « ny roy ni maistre. »<sup>43</sup> Mais il estime, en revanche, que chez les Guarani chaque canton a son roi, qui n'est ni mieux vêtu, ni mieux logé que ses sujets, mais se distingue à la couleur de ses plumes, tel un certain Arosca capable de conduire des bandes de cinq ou six cents hommes, et jouit d'une autorité absolue qui va jusqu'au droit de vie et de mort.<sup>44</sup> Léry, qui considère les Tupinambas de l'œil d'un humaniste féru de mœurs antiques, ne croit pas qu'ils aient de roi, mais souligne l'influence dont jouissent les vieillards qui, par leurs harangues, incitent leurs compatriotes à se mobiliser.<sup>45</sup> « Les plus vieux sont comme rois et gouverneurs successivement l'un après l'autre, » écrit de son côté Thévet<sup>46</sup> à qui nous devons pourtant le portrait de Quoniambec, ce potentat de la rivière des Vases redouté des Portugais, dont les têtes ornent son palais et auxquels il aurait enlevé des fauconneaux pour défendre son domaine ceinturé de fortifications.<sup>47</sup> En ce qui concerne les Amérindiens, Cartier, s'il fait état de l'autorité exercée par Donnacona ou le roi d'Hochelaga, ne se soucie pas d'explicitier la hiérarchie militaire des Montagnais. Champlain note à propos des sauvages du Massachussets que leurs chefs ne sont obéis que dans le domaine militaire<sup>48</sup> et les décisions des capitaines hurons lui semblent pouvoir être remises en cause par le premier venu.<sup>49</sup> Lescarbot oppose quant à lui une royauté héréditaire chez les Souriquois, dans la mesure où « le fils d'un sagamo ensuit la vertu du père » au système électif pratiqué par les Brésiliens qui choisissent pour capitaine celui qui a fait le plus de prisonniers et tué le plus d'ennemis.<sup>50</sup> Sagard s'exprime d'une manière identique, mais montre en outre qu'il existe chez les Hurons toute une hiérarchie de capitaines « tant de guerre que de police » — distinction que reprendra Brébeuf — et précise le rôle joué par les chefs militaires :

Ces capitaines et généraux d'armée ont le pouvoir, non seulement de désigner les lieux, de donner quartier et de ranger les bataillons, mais aussi de disposer des prisonniers de guerre, et de toute autre chose de plus grande conséquence : il est vrai qu'ils ne sont pas toujours bien obéis de leurs soldats en tant qu'eux memes manquent souvent dans la bonne conduite.<sup>51</sup>

Le père Biard enfin s'étend assez longuement sur les prérogatives du sagamo qui, dans l'étendue de son fief, limité à une baie ou une rivière, a toute la jeunesse à sa dévotion parce qu'il détient chiens, canots et provisions et montre que tous les

sagamos d'une région se rassemblent pour conclure des traités ou prendre les décisions relatives à la guerre.<sup>52</sup>

De l'avis de tous les narrateurs d'ailleurs les conseils ont, chez les différents peuples indiens une importance primordiale. Au Brésil, en Floride, en Acadie ou en Huronie, le scénario est presque toujours identique : réunion de sages réfléchissant le calumet en bouche, longues harangues ponctuées d'approbations sonores. Lorsque le chef et les divers contradicteurs se sont tour à tour exprimés, dit Sagard, les différents avis « sont colligés avec des pailles ou petits joncs, et là-dessus est conclue ce qui est jugé expédient. »<sup>53</sup>

L'équipement guerrier des Indiens est assez sommaire. Bien qu'ils raffolent de belles parures, ils combattent nus pour être plus agiles et par peur que l'ennemi ne les saisisse par leurs vêtements, dit Thévet.<sup>54</sup> Mais cette nudité n'exclut pas les plumages multicolores réservés tant à la guerre qu'aux réjouissances et le tatouage est, d'après Léry, une marque de vaillance.<sup>55</sup>

Arc, flèches « ayant pour vireton un os proprement asséré » et épieu de bois bien pointu sont, selon Gonneville, les seules armes des Brésiliens.<sup>56</sup> Léry, plus précis, explique comment la pointe et l'empenne de la flèche sont ajustées au fût avec du coton et indique que les Tupinambas empoisonnent leurs flèches au moyen de queues de raies, à moins qu'ils ne se servent de pointes de fer à l'imitation des Européens. Il vante aussi la dextérité des archers brésiliens, capables d'en remonter sur ce point aux Anglais.<sup>57</sup> Et, en accord avec Thévet, il décrit les boucliers de ces sauvages, faits d'écorces d'arbres et de peaux d'animaux, larges, plats et ronds « comme le fond d'un tambourin allemand, » dont ils se servent pour éviter les flèches de leurs ennemis, et non pour s'en couvrir à la mode des Européens.<sup>58</sup> On peut relever chez Sagard certaines particularités propres aux Hurons : il leur fait porter armures et jambières, et fait état d'enseignes « morceau d'escorce rond sur lequel les armoiries de leur ville ou province sont dépeintes, et attachées au bout d'une longue baguette. » Ces Hurons, ajoute-t-il, auraient bien voulu utiliser comme drapeau la chasuble des religieux!<sup>59</sup>

Nos découvreurs ont noté parfois de manière intéressante la réaction des Indiens devant l'armement européen. Chez Lescarbot, c'est un Floridien médusé devant une arquebuse, mais n'osant pas avouer son étonnement;<sup>60</sup> chez Gonneville des Brésiliens ébahis devant l'artillerie et prêts à se laisser emmener en France pour être initiés à son maniement.<sup>61</sup> Thévet signale la maladresse d'Indiens s'exerçant à l'arquebuse, mais Léry, qui fait état d'un émerveillement initial vite dépassé lorsqu'ils se rendent compte du temps nécessaire pour charger cette arme, ne les juge pas trop malhabiles, même s'ils se mettent à plusieurs pour la manœuvrer et risquent de la faire éclater à force de la bourrer de poudre.<sup>62</sup>

Nous avons, bien sûr, relevé plusieurs descriptions de canoës, instruments indispensables aux campagnes des Indiens. Voici celle de Champlain :

Leurs canos ont quelque huit ou neuf pas de long, et larges comme d'un pas ou pas et demy par le milieu, et vont toujours en amoindrissant par les deux bouts : ils sont fort sujets à tourner si on ne les sçait bien gouverner, car ils sont faits d'écorce d'arbre appelé Bouille, renforcés par le dedans de petits cercles de bois bien et proprement faits, et sont si légers qu'un homme en porte un aisément et chacun cano peut porter la pesanteur d'une pipe (500 kg). Quand ils veulent traverser la terre pour aller à quelque rivière où ils ont affaire, ils les portent avec eux.<sup>63</sup>

L'entrée en campagne des Indiens suppose préalablement une préparation matérielle et des cérémonies propitiatoires.

Ce sont les capitaines qui, le moment venu, usent de leur influence pour rassembler les hommes nécessaires à une expédition. Lieu et date de la concentration sont fixés, avec des délais qui peuvent atteindre plusieurs mois.<sup>64</sup> Champlain et Sagard notent à propos des Hurons que « deux ou trois des anciens, ou vaillants capitaines » font le tour des villages voisins en incitant à la mobilisation tant par des présents que par des arguments éloquentes.<sup>65</sup> L'auteur des *Sauvages* décrit par ailleurs de façon pittoresque une mobilisation de Montagnais parés de fourrures et de colifichets, qui se livrent avant de partir en guerre à diverses exhibitions, danses et « tabagies, » encouragés par leurs femmes qui procèdent nues à un simulacre de bataille navale.<sup>66</sup>

Les Indiens sont en général perçus comme animistes : on ne doit donc pas s'étonner de les voir chercher, avant d'entrer en campagne, à mettre de leur côté les puissances surnaturelles : les Mexicains, d'après Champlain, supplient la lune de leur accorder la victoire, de leur laisser manger leurs ennemis et de leur permettre, s'ils meurent, d'aller se réjouir avec leurs ancêtres.<sup>67</sup> Le même auteur rapporte que les Montagnais sont influencés par leurs rêves au point de prendre la fuite s'ils ont vu en songe leurs ennemis les poursuivre<sup>68</sup> et que les Hurons ajoutent foi aux prédictions de devins ou « pilotois » qui prétendent entrer en communication avec le diable.<sup>69</sup> Les Brésiliens sont, au dire de Thévet, si superstitieux que, pour conjurer le mauvais sort, ils jeûnent le jour où ils dépouillent les arbres dont l'écorce leur servira à fabriquer leurs pirogues et que, lors d'un combat naval, ils jettent des plumes dans l'eau pour en apaiser les esprits.<sup>70</sup> Quant aux Souriquois, ils ne s'engagent avec optimisme dans une opération que si, d'après Lescarbot, leurs femmes ont triomphé d'eux dans un siège simulé.<sup>71</sup>

La maturité de tel ou tel fruit, le frai de certains poissons sont les points de repère qui permettent aux combattants de se rassembler<sup>72</sup> avant d'entrer en campagne suivant un plan concerté. Lescarbot nous indique comment un chef floridien procéda pour attaquer un de ses voisins :

Il ordonna que cinq des paraoustis (capitaines) iroient par la rivière avec la moitié des troupes, et se rendroient au point du jour à la porte de son ennemi ; quant à lui, il s'achemineroit avec le reste par les bois et forêts le plus secrettement qu'il pourroit ; et qu'estans là arrivez au point du jour, on donneroit dedans le village, et tueroit-on tout excepté les femmes et les petits enfants. Ces choses furent exécutées comme elles avoient été arrestées.<sup>73</sup>

Et Champlain, de son côté, évoque l'établissement d'un camp huron sur les bords de la rivière Richelieu, l'envoi de découvreurs et l'organisation d'un plan de marche en trois corps : avant-coureurs, instruits par des signes de piste de la progression éventuelle de leurs amis ou de leurs adversaires, gros des troupes se retirant la nuit sous le couvert des bois, chasseurs opérant sur les arrières. Des instructions précises étaient également données pour la bataille par un capitaine jouant le rôle de sergent-major et expliquant à l'aidant de bâtons comment devraient être disposés les combattants.<sup>74</sup>

La ruse aura une grande part dans les opérations comme dans leur préparation, qu'il s'agisse de solliciter l'appui d'alliés en se présentant à eux la face barbouillée de sang comme si on venait d'être attaqué,<sup>75</sup> de progresser en se camouflant sous les frondaisons, ou de retarder l'avance de poursuivants en leur jetant des colliers de porcelaine.<sup>76</sup> Le chef souriquois Membertou feint de venir trouver ses adversai-

res avec une petite escorte et de leur proposer des marchandises. Puis, saisissant une trompe, il alerte le gros de ses troupes et se rue sur l'ennemi avec des armes hâtivement déballées.<sup>77</sup>

Les mêlées sont extrêmement bruyantes, les adversaires se menaçant et s'injuriant copieusement avant de se frapper, et aussi très spectaculaires, tant est violent, nous dit-on, l'acharnement de ces guerriers emplumés et dur le vol des flèches aux empennes multicolores.<sup>78</sup>

Parfois les guerriers indiens réussissent, par une attaque impétueuse, à incendier un village, obligeant ainsi leurs ennemis à sortir à la hâte avec femmes, enfants et bagages.<sup>79</sup> La guerre de siège ne leur est cependant pas inconnue. Champlain évoque l'attaque d'un fort iroquois qui aurait peut-être réussi si ses conseils avaient été suivis : cavaliers et mantelets devaient permettre de décontenancer l'ennemi par quelques coups d'arquebuse et d'approcher sans danger des palissades pour les incendier. Mais l'indiscipline des Hurons fit échouer l'assaut.<sup>80</sup>

Champlain a vu des retraites s'effectuer en bon ordre sur d'assez longues distances. Les guerriers en armes entouraient vieillards et blessés. Ceux-ci, emmaillottés comme des bébés étaient portés à dos d'homme dans des paniers. Position peu confortable et douloureuse, nous dit le même narrateur qui en a fait lui-même l'expérience.<sup>81</sup>

Spectateurs des guerres tribales, les Européens eurent parfois aussi à y participer : c'est en quelque sorte la rançon de l'aide qu'ils doivent solliciter des aborigènes pour pouvoir s'implanter en terre américaine et y subsister. Le problème des vivres représente en effet un lourd handicap pour les colonisateurs, comme le montre l'équipée de Laudonnière en Floride et si Lescarbot ne cesse de prôner la mise en valeur des terres occupées, c'est précisément pour éviter cet écueil. L'appui militaire apporté aux Indiens ne va d'ailleurs pas sans réticences de la part des capitaines européens. Champlain partira à plusieurs reprises combattre les Iroquois avec ses alliés algonquins et hurons, mais en 1618 il opposera un refus à leur nouvelle demande d'assistance, prétextant de l'aide insuffisante qu'il a lui-même reçue de leur part, et leur promettant, pour calmer leur mécontentement, d'obtenir du roi des moyens plus importants.<sup>82</sup> Tous ses efforts tendront, dans les années suivantes, à persuader ses alliés des avantages de la paix, d'autant qu'ils ne sont pas toujours d'accord entre eux et qu'il se voit contraint de jouer le rôle d'arbitre.<sup>83</sup>

\*

\* \*

Il convient, pour compléter ce tableau des mœurs guerrières des Indiens, de se demander de quel œil nos témoins voient le comportement des vainqueurs. Nous assistons à leurs cortèges triomphants. Thévet nous les dépeint « sonnans des fifres et tambourins » et chantant avec des instruments « faits de quelques fruits creusés par dedans, ou bien d'os de bêtes ou de leurs ennemis. »<sup>84</sup> Nombreuses sont aussi les descriptions de festivités et « cahouinages » en l'honneur des vainqueurs : Montagnais dansant autour de leurs chaudières en agitant les têtes des vaincus,<sup>85</sup> Floridiens plantant des scalps devant leurs cabanes au milieu de l'allégresse populaire ou s'enivrant du breuvage réservé aux guerriers valeureux,<sup>86</sup> Souriquois dépouillant le vainqueur, comme pour le rappeler à plus d'humilité, avant de l'honorer de

cadeaux,<sup>87</sup> Hurons célébrant sur air doux les louanges des braves capitaines massacreurs d'ennemis.<sup>88</sup> Ces fiers guerriers, nous disent Lescarbot ou Sagard, savent se montrer cléments dans la victoire. Oui, mais ce n'est que dans la mesure où femmes et enfants sont épargnés et seulement réduits à la servitude. Les combattants tombés aux mains de l'ennemi doivent s'attendre pour leur part à un sort cruel. Cartier prétend que les indigènes de la région d'Hochelega tuent leurs prisonniers et les précipitent au fond de l'eau pour que de précieux coquillages puissent se développer de leurs cadavres.<sup>89</sup> Champlain décrit avec réalisme le supplice infligé par ses amis algonquins à un prisonnier qu'il dut se résoudre à arquebuser pour abrégé ses souffrances.<sup>90</sup> Sagard mentionne que les Hurons engraisent leurs prisonniers avant de les torturer, et parfois même n'ont pas pitié du sexe faible.<sup>91</sup> Et ce n'est pas sans émotion qu'on lit l'atroce narration de Brébeuf, destiné à périr quelques années plus tard martyr des Iroquois :

Et puis quand ils peuvent tenir quelques uns de leurs ennemis, il les traitent avec toute la cruauté qu'ils se peuvent imaginer. Les cinq et six jours se passeront quelquefois à assouvir leur rage et les brûler à petit feu ; et ne se contentent pas de leur voir la peau toute grillée : ils leur ouvrent les jambes, les cuisses, les bras et les parties les plus charnues, et y fourrent des tisons ardents ou des haches toutes rouges. Quelquefois, au milieu de ces tourments, ils les obligent à chanter ; et ceux qui ont du courage le font et vomissent mille imprécations contre ceux qui les tourmentent. Le jour de leur mort il faut encore qu'ils passent par là s'ils ont des forces ; et quelquefois la chaudière dans laquelle on les doit mettre bouillir sera sur le feu que ces pauvres misérables chanteront encore à pleine tête.<sup>92</sup>

Inutile après ce récit d'insister sur ceux de Thévet, Léry ou Staden concernant les Brésiliens.<sup>93</sup> Mais surprenante est la conclusion de Léry qui, de même que Lescarbot, excuse le cannibalisme pour des raisons identiques à celle que développera plus tard Montaigne dans son paradoxal chapitre des « Cannibales : » oui, ces horreurs font dresser les cheveux sur la tête ! Mais pensez aux usuriers qui « sucent le sang et la moelle » des veuves et des orphelins et les mangent pour ainsi dire vivants, et aux massacreurs de la Saint-Barthélemy, à Paris et dans d'autres villes de France :

Qu'on n'abhorre donc plus tant désormais la cruauté des sauvages anthropophages... car il y en a de tels, voire d'autant plus détestables et pires au milieu de nous : ceux-là, comme il a été vu, ne se ruent que sur les nations qui leur sont ennemies. Ceux-ci se sont plongés dans le sang de leurs parents, voisins et compatriotes. Il ne faut donc pas aller très loin et jusqu'en Amérique pour voir des choses si monstrueuses et prodigieuses !<sup>94</sup>

\*  
\*   \*  
\*

Les récits des découvreurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles nous offrent des mœurs guerrières des peuplades indiennes. Mais l'abondance des renseignements ne signifie pas toujours pour autant compréhension ni objectivité. Quand seuls les objets sont en cause, on doit pouvoir se fier à la valeur documentaire des textes, encore qu'un observateur impressionné, par exemple, par le spectacle des archers indiens, ait pu avoir tendance à accroître les dimensions de l'arc. Mais dès lors qu'il s'agit de mœurs ou de rites, la part de l'interprétation personnelle est grande et des possibles distor-

sions inhérentes aux structures mentales du narrateur et à son idéologie. En général nos relations rendent hommage à la vaillance des guerriers et perçoivent chez eux un semblant d'organisation militaire et l'usage de certaines méthodes de combat où la ruse tient autant de place que l'habileté tactique. Mais leurs vociférations, leur exubérance surprennent et ils sont facilement taxés d'indiscipline. On les sent encore trop attachés à leurs mœurs « barbares, » pour se laisser aisément pénétrer par l'influence européenne. On se révolte surtout devant leur cruauté. Mais en même temps certains idéalisent en eux les représentants d'une humanité proche de la nature, ou cherchent à intégrer ces « sauvages » surgis tout emplumés devant les explorateurs partis à la recherche du Cathay dans les structures héroïques du monde connu des anciens.

## NOTES

<sup>1</sup> « Voyage du Capitaine Paulmier de Gonneville au Brésil, » dans Ch.-A. Julien, R. Herval et Th. Beauchesne, *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle* (Paris : P.U.F. 1946), pp. 23-49.

<sup>2</sup> « Voyage de Giovanni da Verrazano à la Francesca, » dans *Les Français en Amérique...*, pp. 51-76.

<sup>3</sup> Jacques Cartier, *Voyages en Nouvelle-France*, Cahiers du Québec (Hurtubise HMH, 1977). — Samuel Champlain, *Les Voyages*, éd. par Hubert Deschamps (Paris : P.U.F., 1951).

<sup>4</sup> *Journal de bord de Jean de Lery en la terre du Brésil*, présenté par M. R. Mayeux (Paris : Ed. de Paris, 1957).

<sup>5</sup> Père Pierre Biard, « Relation de la Nouvelle-France, » dans L. Campeau, *Monumenta Novae Franciae, La première mission en Acadie* (Rome et Québec, 1967), t. I, pp. 456-637.

<sup>6</sup> Gabriel Sagard, *Le grand voyage du Pays des Hurons*, présenté par Marcel Trudel, Cahiers du Québec (Hurtubise HMH, 1976).

<sup>7</sup> Saint Jean de Brébeuf, Relations de 1635 et 1636, dans Thwaites, *The Jesuit Relations* (Cleveland, 1896-1901), 73 vol., t. X. Citations dans René Latourelle, *Brébeuf* (Montréal : Fides, 1958).

<sup>8</sup> André Thévet, *Les Singularités de la France antarctique*, choix de textes de Frank Lestringant (Paris : Maspero, 1983).

<sup>9</sup> Hans Staden, *Nus, féroces et anthropophages* (Paris : Métailié, 1979).

<sup>10</sup> Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, éd. Edwin Tross (Paris, 1866), 3 vol. Reproduction de l'édition de 1612.

<sup>11</sup> Cf. l'article de Cornélius J. Jaenen, « L'Amérique vue par les Français aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles » dans *Rapports II, Chronologie, XV<sup>e</sup> Congrès international des Sciences historiques* (Bucarest, 1980), pp. 272-278.

<sup>12</sup> Marcel Trudel, introduction au *Grand voyage* de Sagard, p. 24.

<sup>13</sup> Gonneville, *op. cit.*, pp. 40-41.

<sup>14</sup> Verrazano, *op. cit.*, p. 70.

<sup>15</sup> Cartier, *op. cit.*, p. 105.

<sup>16</sup> Léry, *op. cit.*, p. 94.

<sup>17</sup> Thévet, *op. cit.*, p. 157. Cf. aussi l'introduction de F. Lestringant, p. 29.

<sup>18</sup> Thévet, *op. cit.*, pp. 166-167.

<sup>19</sup> A propos de la fauconnerie, Lescarbot écrit : « Aussi l'exercice d'icelle ne convient-il qu'aux Rois et à la Noblesse, sur laquelle rayonne la splendeur d'iceux comme la clarté du soleil sur les étoiles. Et nos sauvages estans d'un cueur qui ne fait cas que de la chasse et de la guerre, peuvent bien certainement avoir droit de prise sur les oiseaux que leur terre leur fournit. » (*op. cit.*, p. 787)

<sup>20</sup> *Id.*, t. I, pp. 295-296.

<sup>21</sup> *Id.*, t. II, pp. 533-535.

<sup>22</sup> Thévet, *op. cit.*, p. 90. Cf. pp. 79 et 82.

<sup>23</sup> Champlain, *op. cit.*, p. 92.

<sup>24</sup> Sagard, *op. cit.*, pp. 153-54.

<sup>25</sup> *Id.*, p. 74.

<sup>26</sup> Thévet, *op. cit.*, p. 80.

<sup>27</sup> Champlain, *op. cit.*, p. 123.

<sup>28</sup> Lescarbot, *op. cit.*, t. I, p. 376. Cf. t. III, p. 828.

<sup>29</sup> Champlain, « Des Sauvages » (1603), dans *op. cit.*, p. 77.

<sup>30</sup> Lescarbot, *op. cit.*, t. III, p. 606.

<sup>31</sup> Sagard, *op. cit.*, p. 80.

<sup>32</sup> *Id.*, p. 87.

<sup>33</sup> *Id.*, pp. 145-146.

<sup>34</sup> Léry, *op. cit.*, p. 304; Thévet, *op. cit.*, p. 80.

<sup>35</sup> Lescarbot, *op. cit.*, t. III, p. 690.

<sup>36</sup> *Id.*, p. 692.

<sup>37</sup> *Id.*, p. 693.

<sup>38</sup> *Id.*, p. 826. Cf. aussi p. 831.

<sup>39</sup> Sagard, *op. cit.*, p. 114.

<sup>40</sup> *Id.*, p. 119 et p. 142.

<sup>41</sup> Champlain écrit des Hurons : « Pour ce qui est de leurs loix, je n'ay point veu qu'ils en ayent, ny chose qui en approche. » (*op. cit.*, p. 232)

<sup>42</sup> Brébeuf, dans *Jesuit Relations*, X, 214-228. Cf. R. Latourelle, *op. cit.*, pp. 37 et 41.

<sup>43</sup> « Au moins, dit-il, n'en ont-ils rien remerché. » (*Français en Amérique*, p. 40)

<sup>44</sup> *Id.*, pp. 35-36.

<sup>45</sup> Ce même respect des vieillards, fait remarquer Léry, existait chez les Lacédoniens (*op. cit.*, p. 296).

<sup>46</sup> Thévet, *op. cit.*, p. 44.

<sup>47</sup> *Id.*, p. 129.

<sup>48</sup> Champlain, 1613, *op. cit.*, p. 109.

<sup>49</sup> Champlain, 1619, *op. cit.*, p. 202.

<sup>50</sup> Lescarbot, *op. cit.*, t. III, p. 825. Cf. p. 661 où il note les noms de ceux qui exercent le commandement dans les diverses peuplades.

<sup>51</sup> Sagard, *op. cit.*, pp. 137 sqq. Cf. Brébeuf, cité par Latourelle, pp. 34-35.

<sup>52</sup> Biard, dans *Monumenta Novae Franciae*, pp. 487 sqq.

<sup>53</sup> Sagard, *op. cit.*, p. 139. Cf. Thévet, p. 79; Lescarbot, t. III, p. 761, à propos des Floridiens, et p. 823 à propos des Souriquois.

<sup>54</sup> Thévet, *op. cit.*, p. 53.

<sup>55</sup> Sagard, p. 145; Thévet, p. 41; Lescarbot, t. III, p. 710; Léry, pp. 212-213.

<sup>56</sup> Gonneville, dans *Les Français en Amérique*, pp. 34 et 40.

<sup>57</sup> Léry, *op. cit.*, p. 299. Pour Staden la pointe de la flèche est faite d'une dent de requin (*op. cit.*, p. 186).

<sup>58</sup> Léry, *op. cit.*, p. 299. Cf. Thévet, *op. cit.*, pp. 81-82.

<sup>59</sup> Sagard, *op. cit.*, pp. 143-144.

<sup>60</sup> Lescarbot, *op. cit.*, t. I, p. 62.

- 61 Gonneville, dans *Les Français en Amérique*, pp. 36-38.
- 62 Thévet, *op. cit.*, p. 82. Léry, *op. cit.*, p. 300.
- 63 Champlain, *op. cit.*, p. 61.
- 64 Lescarbot, *op. cit.*, t. II, p. 567.
- 65 Champlain, *op. cit.*, p. 239. Le texte de Sagard (p. 140) semble directement inspiré de celui de Champlain.
- 66 Champlain, « Des Sauvages, » dans *op. cit.*, p. 92.
- 67 *Id.*, p. 49.
- 68 Champlain, 1613, *op. cit.*, p. 147.
- 69 *Id.*, p. 139.
- 70 Thévet, *op. cit.*, pp. 84-85.
- 71 Lescarbot, *op. cit.*, t. III, p. 824.
- 72 Staden, *op. cit.*, p. 184.
- 73 Lescarbot, *op. cit.*, t. I, p. 70.
- 74 Champlain, 1613, *op. cit.*, pp. 138-139.
- 75 Sagard, *op. cit.*, p. 147.
- 76 *Id.*, pp. 152 et 149.
- 77 Lescarbot, *La Défaite des Armouchiquois* (1607), cité par R. Baudry, *Marc Lescarbot* (Montréal : Fides, 1968).
- 78 Léry, *op. cit.*, pp. 304 sqq. Cf. Champlain, *op. cit.*, p. 143.
- 79 Thévet, *op. cit.*, p. 81.
- 80 Champlain, 1619, *op. cit.*, p. 199.
- 81 *Id.*, p. 204.
- 82 *Id.*, p. 260.
- 83 Champlain, 1632, pp. 287 sqq; 1619, p. 213.
- 84 Thévet, *op. cit.*, p. 85.
- 85 Champlain, « Des Sauvages, » *op. cit.*, p. 60.
- 86 Lescarbot, *op. cit.*, t. I, p. 71; t. III, p. 731.
- 87 *Id.*, p. 824.
- 88 Sagard, *op. cit.*, p. 104.
- 89 Cartier, *op. cit.*, p. 102.
- 90 Champlain, 1613, *op. cit.*, p. 146. Une autre fois, il doit menacer un capitaine huron de renoncer à son alliance s'il ne cesse de persécuter une prisonnière (p. 199).
- 91 Sagard, *op. cit.*, p. 148. Cf. aussi p. 151 la description des tortures.
- 92 Brébeuf, cité par R. Latourelle, *op. cit.*, pp. 40-41. D'après ce missionnaire, certains Hurons seraient eux-mêmes dégoûtés par ces tortures, et il ne désespère pas de voir la grâce divine toucher ces tortionnaires.
- 93 Thévet, pp. 83 sqq.; Léry, pp. 314 sqq.; Staden, p. 187.
- 94 Lescarbot, *op. cit.*, t. III, p. 325. Cf. aussi t. I, pp. 6-8 et t. III, pp. 724-26 où l'historien de la Nouvelle-France affirme que seuls les Brésiliens sont cannibales.

**Résumé :**

Les mœurs guerriers des Indiens selon les premières découvertes  
Analyse des relations faites par des Européens aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles des mœurs guerrières des Indiens du Brésil, de Floride et surtout du Canada. La guerre apparaît comme l'une des occupations principales des populations et les cultures s'y adaptent (organisation militaire, art de la stratégie, fortification des agglomérations...). Les cultures indiennes valorisent les qualités guerrières d'endurance et de vaillance. Beaucoup d'observateurs européens sont scandalisés par des mœurs qu'ils qualifient de « barbares. » D'autres, qui sont à l'origine du développement du mythe du bon sauvage de Rousseau idéalisent au contraire les mœurs indiennes et estiment que leur culture est plus proche de l'ordre naturel que le mode de vie européen.

**Summary :**

The war customs of the Indians according to the first discoveries  
Analysis of accounts by Europeans in the 16th and 17th centuries of the war customs of the Indians of Brazil, Florida, and especially Canada. War appears as one of the major occupations of the populations and their cultures adapt to this (military organization, art of strategy, fortification of settlements...). The Indian cultures place a high value on the warrior qualities of endurance and bravery. Many European observers were scandalized by customs they considered « barbaric. » Others, who were at the origin of the development of the myth of Rousseau's noble savage, on the contrary idealized the Indian customs and considered that their culture was closer to the natural order than the European way of life.

## JACQUES CARTIER ET LE SAINT-LAURENT : HASARDS ET GRANDEURS D'UNE « DÉCOUVERTE »

par Jean-Claude LASSERRE  
Université de Lyon II

Jacques Cartier et le Saint-Laurent : deux noms indissolublement liés, puisque le premier a fait connaître au monde l'existence du second. Tous les grands fleuves d'Amérique du Nord ont eu leurs explorateurs :

- le Mississipi a été reconnu dès 1673 par Jolliet et Marquette puis en 1682 par Cavalier de La Salle jusqu'à son embouchure ;
- de son côté, en 1789, Alexander Mackenzie a descendu jusqu'à l'océan Arctique le grand fleuve qui porte son nom ;
- enfin, en 1805, Lewis et Clark effectuent la grande traversée du continent par le Missouri et la Columbia.

Mais le premier dans cette grande épopée de la reconnaissance des principales voies fluviales du vaste continent nord-américain, c'est Jacques Cartier, car il est le premier des Européens à pénétrer à l'intérieur, tout en repérant la plus importante voie de pénétration en Amérique du Nord, celle du Saint-Laurent. Bien sûr, avant lui, plusieurs sont déjà venus explorer les côtes maritimes du vaste continent, notamment le Génois Cabot, les Portugais Corte-Real et Fagundes, le Florentin Verrazano au service du roi de France, le Portugais Gomez travaillant pour le compte de l'Espagne, l'Anglais John Rut. Mais tous ceux-là ont identifié les contours de l'Amérique, alors que Jacques Cartier a le mérite d'avoir reconnu la seule grande voie de pénétration naturelle vers le cœur du continent, à partir de l'Atlantique, celle du Saint-Laurent. Et il le fait de façon indiscutable, grâce à des textes passionnants, fascinants, les fameuses *Relations de voyage* qui suscitent deux questions préalables :

- Jacques Cartier est-il l'auteur des *Relations de voyage* ?
- Jacques Cartier est-il vraiment le premier Européen à visiter le Saint-Laurent ? Des pêcheurs ne le connaissaient-ils pas déjà tout en gardant jalousement le secret ?

Je vais laisser délibérément ces deux questions de côté, car elles sont abordées par ailleurs dans le cadre de ce colloque, et en tant que géographe c'est à travers l'étude de cette formidable réalité géographique qu'est le Saint-Laurent que je m'intéresse à celui qui, officiellement, prend contact le premier avec ce grand fleuve, et nous en laisse une trace écrite, encore une fois passionnante. Et ce qui me frappe dans ce premier contact officiel entre un Européen et le Saint-Laurent, c'est tout à la fois les hasards et les grandeurs de cette « découverte, » et c'est aussi le fait que si la « découverte » se fait par hasard, par contre ce n'est pas du tout un hasard que la première pénétration à l'intérieur du continent se fasse par le Saint-Laurent.

Les hasards de cette découverte ? Ils sont doubles : le premier est que ce n'est pas du tout l'objectif recherché. L'ordre du roi du 18 mars 1534 précisait que le navigateur de Saint-Malo devait « faire le voyage de ce royaume es Terres Neufves pour découvrir certaines ysls où l'on dit qu'il se doit trouver grant quantité d'or et autres riches choses. »<sup>1</sup> Or il trouve bien des îles comme Terre-Neuve, qu'il identifie en tant qu'île au retour de son second voyage, en passant par le détroit de Cabot, au sud, au lieu d'utiliser le détroit de Belle-Isle, au nord. Une autre île qu'il reconnaît est celle

qu'il baptise le 15 août 1535 « isle de l'Assomption » à l'embouchure du Saint-Laurent, et qui s'appellera plus tard Anticosti. Mais ces îles, comme les autres terres qu'il visite, ne contiennent aucune richesse fabuleuse, ni métaux précieux, ni diamants. Le Canada n'est pas un nouvel Eldorado — assurément une très forte déconvenue pour les commanditaires à la Cour.

L'autre objectif fixé à J. Cartier consistait à trouver à travers ces Terres Neuves un passage vers Cathay, cette Asie avec laquelle on veut pouvoir commercer directement, et en particulier la Chine septentrionale, le pays de la soie. Mais là aussi, autre déconvenue : à force de fouiller les côtes, les baies, les estuaires, Jacques Cartier a bien trouvé une grande voie d'eau se dirigeant en gros vers l'ouest, mais qui s'achève en quelque sorte par un cul-de-sac, des « sauts » impétueux et infranchissables par un navire. Et pourtant, en cherchant vainement une nouvelle route vers l'Extrême-Orient, le Malouin a trouvé un grand fleuve sur lequel il ne tarit pas d'éloges. Dans son épître dédicatoire au roi, au début du récit du deuxième voyage, il dit que c'est « le plus grand sans comparaison que l'on sache avoir jamais vu. »<sup>2</sup>

Et c'est là que surgit le second hasard : ce grand fleuve en 1534, il en manque l'entrée (fig. 1). En effet, Jacques Cartier parcourt une bonne partie des côtes d'une mer épicontinentale qui s'appellera plus tard golfe du Saint-Laurent, dont il est le premier à reconnaître de façon précise les contours, puis il explore minutieusement la *baie de Chaleur* qui, à sa grande déception n'est pas le détroit tant recherché menant vers l'Asie. Le récit raconte qu'ils en furent « dolents et marris. »<sup>3</sup> Le 12 juillet 1534, ils poursuivent donc leur chemin, mais le mauvais temps les oblige à séjourner plusieurs jours dans la baie qui s'appellera plus tard la baie de Gaspé. C'est là que le 24 juillet « sur la pointe de l'entrée dudit Havre », ils élèvent une croix de trente pieds de haut, avec « un écusson en bosse, à trois fleurs de lys » et un écriteau : VIVE LE ROI DE FRANCE.<sup>4</sup>

C'est le lendemain de cette prise de possession officielle, le 25 juillet 1534, que l'expédition reprend sa route, le temps étant redevenu favorable, et c'est ce jour-là que Jacques Cartier passe à côté de l'embouchure du Saint-Laurent. Lui qui a passé beaucoup de temps à fouiller minutieusement la baie des Chaleurs, il passe tout droit devant l'entrée beaucoup plus large du fleuve, pour rejoindre l'île d'Anticosti qu'il croit dans le prolongement des terres qu'il quitte. L'auteur du récit s'en explique ainsi :

Etant sortis de ladite rivière, nous fimes voile à l'est-nord-est, car depuis l'entrée de ladite rivière (c'est-à-dire la rivière ou la baie de Gaspé) la terre faisait une baie, en manière de demi-cercle, dont nous avons une vue de toute la côte, de nos navires.<sup>5</sup>

Il s'agit très probablement d'un véritable mirage créé par des nappes de brouillard, un reste du mauvais temps des jours précédents ; un brouillard planant sur les eaux du détroit d'Honguedo, cela est fréquent dans cette région, comme l'attestent les nombreux phares installés sur la côte, avec leurs signaux sonores retentissants, et comme le soulignent les multiples naufrages qu'on a enregistrés. Heureusement, une seconde chance se présente : après avoir contourné Anticosti, qu'il doit prendre alors pour une péninsule, Cartier explore le passage qui porte aujourd'hui son nom, mais qu'il baptise alors détroit Saint-Pierre. Cependant, le mauvais temps se réinstalle, et après délibération avec les membres d'équipage, on décide de rentrer en France et d'éviter la nécessité d'un hivernage sur place.

Cependant à partir de ce moment, Cartier sait qu'il a trouvé une piste intéressante, et il en reçoit une confirmation presque immédiate. Le long de la côte nord du Golfe, il rencontre un groupe d'indigènes en train de fumer leurs poissons, et qui

« s'en retournaient dans leur pays, vers là d'où nous venions, » c'est-à-dire la région située au-delà et à l'ouest du détroit Saint-Pierre. Sa certitude est si forte qu'il revient tout droit au même détroit l'année suivante (fig. 1) pour reprendre son exploration là où il l'avait laissée, et pour accomplir cette glorieuse remontée du Saint-Laurent, marquée par deux étapes essentielles, à Stadacone, sur le site actuel de Québec, et à Hochelaga, sur le site de Montréal, découvrant ainsi ce que les interprètes amérindiens annoncent :

Le chemin pour aller de Honguedo au Canada.<sup>7</sup> Le chemin et le commencement du grand fleuve de Hochelaga et le chemin du Canada, lequel fleuve allait toujours en rétrécissant jusqu'au Canada; et puis... on trouve de l'eau douce dans ce fleuve, qui va si loin que jamais l'homme n'avait été jusqu'au bout, qu'ils eussent entendu dire; et qu'il n'y avait d'autre passage...<sup>8</sup>

*Et pourtant cette pénétration n'est pas un hasard.*

Voilà donc pour les hasards de la « découverte : » elle ne correspond pas aux objectifs des expéditions, et elle ne se produit qu'à la faveur d'une deuxième chance. Par contre, il nous faut maintenant souligner que ce n'est pas du tout un hasard si c'est par le Saint-Laurent que s'effectue cette première pénétration profonde à l'intérieur du continent, une pénétration sur près d'un millier de kilomètres.

En effet, à côté de ceux du Mississippi - Missouri et du Mackenzie, le Saint-Laurent appartient au plus petit des trois grands systèmes hydrographiques d'Amérique du Nord, mais il en est le plus original, car ce système hydrographique comporte cinq grands lacs dont la surface totale équivaut à la moitié de celle de la France, et dont le Saint-Laurent est l'émissaire unique. Par ailleurs, à l'aval de Québec se développe un énorme estuaire de 700 km de longueur qui constitue un véritable bras de mer. On est donc en présence d'« un fleuve amputé des deux bouts, »<sup>9</sup> à l'amont par un système lacustre exceptionnel, à l'aval par un estuaire sans équivalent dans le monde. C'est une sorte de détroit entre deux mers, offrant des conditions quasi idéales pour la navigation, puisque les plans d'eau fluviaux demeurent d'une remarquable stabilité, avec des marnages très faibles, à cause d'un régime fluvial extraordinairement égal tout au long de l'année, dû justement à cette position d'émissaire des Grands Lacs.

Mais ce n'est pas son seul atout : cette route de circulation naturelle dispose d'une position de monopole dans les relations entre l'océan et le cœur du continent nord-américain. En effet, si l'on examine les itinéraires de rechange disponibles, on s'aperçoit que le rebord du plateau du Labrador comme le long alignement des Appalaches ne permettent pas aux cours d'eau du bassin-versant de l'Atlantique de pénétrer à plus de 400 km de l'océan. Et encore la plupart sont-ils coupés de chutes et de rapides (*Fall Line* des Appalaches).

Les seules routes naturelles disponibles obligent à de très longs détours par le nord ou par le sud : le détroit et la baie d'Hudson imposent un itinéraire s'approchant du cercle polaire, et par conséquent fermé par les glaces pendant les trois quarts de l'année, et la route du Mississippi n'est accessible qu'après le contournement de la Floride, au voisinage du tropique du Cancer !

Au contraire, l'axe laurentien apparaît privilégié, offrant un parcours quasi rectiligne du lac Érié jusqu'à Terre-Neuve, parcours qui correspond, d'un point de vue géologique, à l'une des plus vieilles lignes de suture du continent, entre le bouclier canadien et les Appalaches. Dans cette perspective, c'est « le fleuve le plus ancien

du monde.»<sup>10</sup> En outre, le dessin du réseau hydrographique est disposé en arêtes de poisson : les principaux affluents comme le Saguenay, l'Outaouais, le Richelieu faisant un angle d'environ 45° avec le tronc fluvial. Ceci a pour effet de disperser la circulation vers l'Ouest, et de la concentrer vers l'Est sur ce qu'il faut bien appeler la porte laurentienne, dont on mesure ainsi davantage l'importance stratégique. Enfin, les glaciations quaternaires ont laissé un autre héritage bénéfique, dans la mesure où les limites du bassin hydrographique sont surbaissées en de nombreux endroits, facilitant la circulation et l'accès à d'autres bassins fluviaux, notamment par la technique traditionnelle des portages. C'est ce qui a fait la fortune de sites tels que celui de Chicago où aujourd'hui un canal relie facilement le lac Michigan au réseau du Mississipi.

Plus important encore pour notre propos, ces atouts sont encore renforcés par la direction de l'axe laurentien, du sud-ouest vers le nord-est. Outre le fait que le Saint-Laurent débouche ainsi sur l'océan dans la pointe du continent la plus proche des côtes européennes, aux environs du 50° parallèle, cette orientation est particulièrement favorable dans la mesure où elle prolonge à l'intérieur de l'Amérique du Nord la ligne orthodromique entre la région des Grands Lacs et les capitales de l'Europe occidentale.<sup>11</sup> C'est ce que confirment les itinéraires actuels des avions longs courriers entre Chicago, Toronto, Montréal d'une part, Paris ou Londres d'autre part, suivant un arc de cercle tourné vers le pôle qui les amène le plus souvent à survoler la plus grande partie du cours du Saint-Laurent.

Ainsi, la géographie a fait de cet axe fluvial une voie de pénétration idéale de l'Europe en Amérique du Nord. Il était donc quasi inévitable que les premiers navigateurs venus d'Europe tombent sur lui, et le vaste estuaire dont il est doté faisait qu'une fois son entrée trouvée, on ne pouvait pas ne pas pénétrer profondément à l'intérieur des terres. C'est tout à la fois la chance et le mérite de Jacques Cartier d'avoir le premier accompli officiellement cette impressionnante remontée fluviale.

Si la géographie explique en partie cette « découverte, » elle n'en diminue en rien *les grands*. Le navigateur de Saint-Malo est le premier d'une longue lignée d'Européens à remonter le Saint-Laurent. L'impression est si forte qu'elle peut être assimilée à un « coup de foudre. » De ce point de vue, il est vraiment dommage qu'il n'y ait pratiquement plus de paquebots effectuant la traversée transatlantique jusqu'à Montréal de façon régulière, mis à part un ou deux navires venant des pays de l'Est. En août 1961, j'ai eu la chance de prendre contact avec le Canada et le Saint-Laurent à bord d'un paquebot, et dès qu'on franchit le détroit de Belle-Isle, et qu'on entame cette longue remontée du fleuve en côtoyant un certain nombre d'îles et en observant les terres de plus en plus proches, l'impression est si forte qu'en ce qui me concerne, il faut vraiment parler d'un coup de foudre. L'arrivée à Québec, puis à Montréal en constitue les moments les plus intenses.

Visiblement, c'est ce qui est arrivé à J. Cartier et à ses compagnons, et le récit du second voyage déborde d'éloges sur le fleuve et sur le pays. Le fleuve l'enthousiasme tellement que le récit du second voyage en présente une sorte de portrait géographique remarquable par sa précision.<sup>12</sup> Le texte est trop long pour en faire ici l'analyse, mais on peut mentionner par exemple qu'il mentionne déjà quel est le passage le plus commode pour la navigation au droit des îles d'Anticosti et d'Orléans. Même ses ambiguïtés sont révélatrices. Ainsi l'auteur commence par dire que :

Ledit fleuve commence passée l'île de l'Assomption (Anticosti), devant les hautes montagnes de Honguedo (Gaspésie) et des Septs Iles...<sup>13</sup>

Et plus loin dans le même paragraphe, il écrit que :

Le commencement de celui-ci (le fleuve) est à la rivière qui vient de Saguenay, laquelle sort d'entre de hautes montagnes...<sup>14</sup>

Or, encore au xx<sup>e</sup> siècle, les géographes ne sont pas d'accord sur la limite entre le fleuve et le golfe, et l'éventail des solutions proposées s'inscrit à peu près dans la fourchette définie d'emblée par l'auteur du *Récit*.<sup>15</sup>

Quant au pays riverain du fleuve, visiblement, il plonge aussi J. Cartier et ses compagnons dans l'émerveillement. Ainsi, après avoir quitté le site de Québec, ils trouvent :

Les plus belles et merveilleuses terres qu'il soit possible de voir, aussi unies que l'eau, pleines de beaux arbres du monde, et tant de vignes chargées de raisins, le long du fleuve, qu'il semble qu'elles y aient été plantées de main d'homme... Pareillement nous trouvâmes grand nombre de maisons sur la rive du fleuve, lesquelles sont habitées de gens qui font grande pêche de tous bons poissons, selon les saisons...<sup>16</sup>

De même, le site de Québec

est aussi bonne terre qu'il soit possible de voir, et bien fructifiante, pleine de très beaux arbres, de la même nature et sorte qu'en France...<sup>17</sup>

Et on trouve plusieurs autres textes tout aussi élogieux, notamment pour décrire l'île d'Orléans actuelle, ou la plaine de Montréal depuis le sommet du mont Royal.<sup>18</sup> Certes, on peut se demander si le tableau n'est pas quelque peu embelli, même inconsciemment, pour montrer au roi que l'expédition n'est pas un échec total par rapport aux objectifs qui avaient été fixés. Mais dans l'ensemble, les descriptions sont exactes et d'une remarquable précision pour cette première visite, et je crois qu'elles s'expliquent davantage par le phénomène du « coup de foudre » dont j'ai parlé.

Au-delà de la vigueur de ces descriptions, il y a aussi un certain nombre de toponymes et d'hydronymes qui nous sont d'emblée laissés en héritage. Si on se limite au *Second Voyage* de 1536-1536, on constate qu'un certain nombre de noms donnés par Cartier vont rester : la rivière Saguenay, l'île aux Lièvres, l'île aux Coudres, le mont Royal. Un autre nom nous est transmis par Cartier, venant des Indiens et destiné, celui-là, à faire fortune : Canada. A l'origine, c'est la région de Québec, puis il va désigner l'ensemble des pays laurentiens (Haut et Bas-Canada), enfin l'ensemble de la Confédération actuelle. Quant au nom même du Saint-Laurent, c'est encore Cartier qui en est l'initiateur, car au début du second voyage, quand il reprend son exploration là où il l'avait laissée l'année précédente, sur la côte nord le 9 août 1535, il écrit :

Nous trouvâmes une fort belle et grande baie pleine d'îles et de bonnes entrées et un ancrage pour tous les temps qu'il pourrait faire... Nous nommâmes ladite baie Saint-Laurent (la baie Sainte-Geneviève actuelle).<sup>19</sup>

Ainsi apparaît cet hydronyme destiné lui aussi à faire fortune, puisque Mercator l'applique à tout le golfe dans sa carte de 1569, et qu'ensuite Champlain l'étend au fleuve dans son ouvrage de 1613.

Un autre trait tout à fait remarquable de cette « découverte, » c'est la rapidité avec laquelle elle est connue du monde entier. A l'heure où des géographes du xx<sup>e</sup> siècle se préoccupent de plus en plus des phénomènes de diffusion des connaissances et des innovations, il y a là un autre sujet de méditation fascinant. En effet, quel contraste entre les cartes d'Amérique du Nord avant et après J. Cartier !<sup>20</sup> Ainsi, la carte de Ribero de 1529 (fig. 2) n'est encore que le tracé d'un littoral, dressé à la

suite des explorations de Gomez et de Vasquez de Ayllon (1524-1526), mais elle comporte une large ouverture qui fascine les esprits du temps : ne serait-ce pas le passage vers l'Asie ?

Après les voyages de J. Cartier, déjà la mappemonde dite Harléyenne, publiée vers 1542 (fig. 3), indique bien le Saint-Laurent et ses principaux affluents ; de même une carte française anonyme de 1543 (fig. 4), qui juxtapose l'apport de la carte de Ribero, et les résultats des voyages de J. Cartier ; et la carte de Vallard de 1547 (fig. 5), et beaucoup d'autres par la suite.

Ainsi la reconnaissance du Saint-Laurent par J. Cartier est sans aucun doute la plus belle des « découvertes » accomplies par les Français au XVI<sup>e</sup> siècle. Certes, le navigateur de Saint-Malo n'a pas trouvé de passage vers l'ouest mais il a montré qu'il y avait en arrière de Terre-Neuve, dont il établit le premier l'insularité, un immense continent à l'intérieur duquel il est possible de pénétrer grâce à l'existence d'un très grand fleuve. D'emblée, il en a montré le caractère extraordinairement navigable, puisqu'il a pu le remonter sur un millier de kilomètres, et, plus précisément, sur toute la section qui, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'ouverture de la voie maritime en 1959, sera accessible aux navires océaniques.

Non seulement y a-t-il ouverture d'une grande voie fluviale, mais aussi reconnaissance des ses principaux carrefours et embranchements. Les étapes suivantes de la pénétration du continent nord-américain sont ainsi tout indiquées, et ce sera le mérite de Champlain, près d'un siècle plus tard, de poursuivre en quelque sorte le programme esquissé par Cartier.

## REFERENCES

- JULIEN, Ch. A., *et al.*, éd., *Voyages au Canada* (de Gonneville, Verrazano, J. Cartier et Roberval). Paris : Maspéro, 1981, 276 p.
- LASSERRE J. C., *Le Saint-Laurent, grande porte de l'Amérique*, Cahiers du Québec, Collection Géographie. Montréal : Hurtubise HMH, et Presses Universitaires de Lyon, 1980, 754 p. (particulièrement le chap. II).
- LAVERDIERE C., DIONNE J.C., HAMELIN L.-E., BRUNEL P., LASSERRE J.C., « Les grandes divisions du Saint-Laurent, » *Revue Géographique de Montréal*, XXIV, n° 3 (1970), pp. 283-303.
- TERMIER P., *A la gloire de la terre, souvenirs d'un géologue*. Paris : Desclée de Brouwer, 1922, p. 242.
- TRUDEL M., *Histoire de la Nouvelle-France. I : Les vaines tentatives, 1524-1603*. Montréal : FIDES, 1963, 330 p.
- TRUDEL M., *Atlas de la Nouvelle France*. Québec : Presses de l'Université Laval, 1968, 220 p.
- TRUDEL M. éd., *Jacques Cartier, textes choisis et présentés*. Montréal : FIDES, 1968, 96 p.

## NOTES

- 1 Cité par M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, I, p. 69.
- 2 *Voyages au Canada* (F. Maspéro, 1981), p. 161.
- 3 *Ibid.*, p. 141.
- 4 *Ibid.*, p. 147.
- 5 *Ibid.*, p. 149.
- 6 *Ibid.*, p. 154.
- 7 *Ibid.*, p. 169.
- 8 *Ibid.*, p. 171.
- 9 C. Laverdière (1970), p. 287.
- 10 P. Ternier (1922), p. 242.
- 11 L'orthodromie est la recherche de l'itinéraire le plus court entre deux points. Pour un déplacement proche de la direction ouest-est, un tel itinéraire ne consiste pas à suivre un parallèle; il correspond plutôt à un arc de cercle tourné vers le pôle.
- 12 *Voyages au Canada, op. cit.*, pp. 219-223.
- 13 *Ibid.*, p. 219.
- 14 *Ibid.*, pp. 219-220.
- 15 Laverdière, (1970).
- 16 *Voyages au Canada, op. cit.*, p. 190.
- 17 *Ibid.*, p. 181.
- 18 *Ibid.*, pp. 182 et 204.
- 19 *Ibid.*, p. 168.
- 20 En utilisant les documents de l'*Atlas de la Nouvelle-France* publié par M. Trudel (Presses de l'Université Laval, 1968), pp. 38-55.

### Résumé :

Jacques Cartier et le Saint-Laurent : hasards et grandeurs d'une « découverte »  
Les voyages de Cartier furent un indéniable échec puisqu'il tenta de trouver une route vers l'Asie et n'y parvint pas. Mais sa « découverte » du Saint-Laurent constitue un événement capital pour tout l'Occident : Cartier a exploré ce qui devait devenir le grand axe de pénétration du continent nord-américain. Sa « reconnaissance » du Saint-Laurent est l'une des plus belles découvertes des Français à la Renaissance.

### Summary :

Jacques Cartier and the Saint Lawrence : the Danger and the Glory of a « Discovery »  
The voyages of Cartier were an undeniable failure since he did not succeed in his attempt to find a route to Asia. However, his « discovery » of the Saint Lawrence was an event of capital importance for the entire Western world : Cartier explored what would become the gateway opening up the North American continent. His « reconnaissance » of the Saint Lawrence is one of the finest discoveries of the Renaissance French.

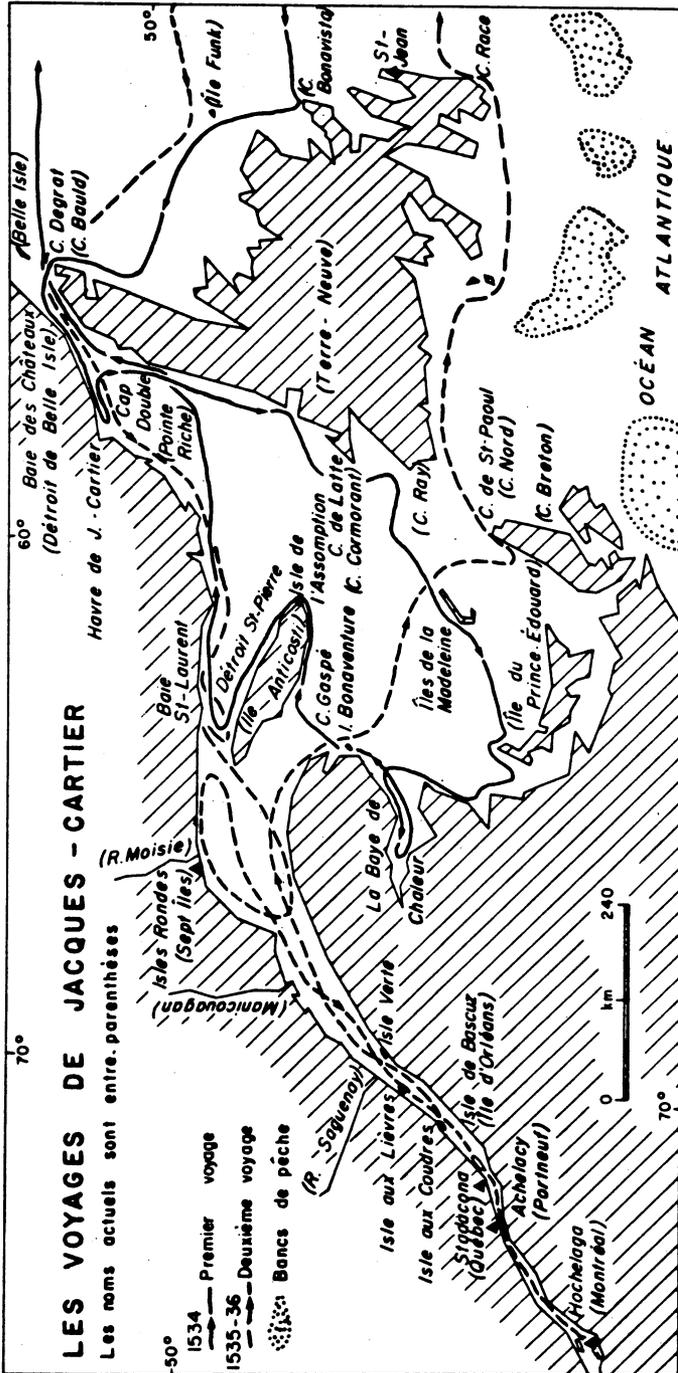


Figure 1 — Les voyages de Jacques Cartier. Source : Le Saint-Laurent, grande porte de l'Amérique, p. 54.



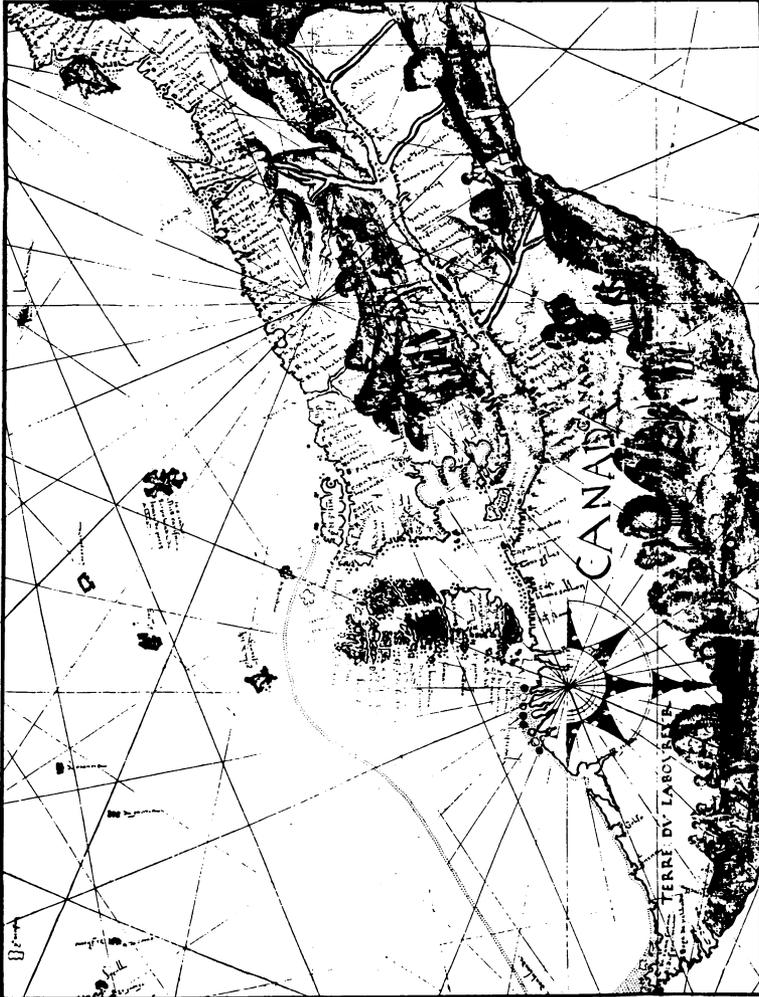


Figure 3 — Mappemonde dite Hartleyenne vers 1542. Source : *Atlas de la Nouvelle-France*, p. 48.

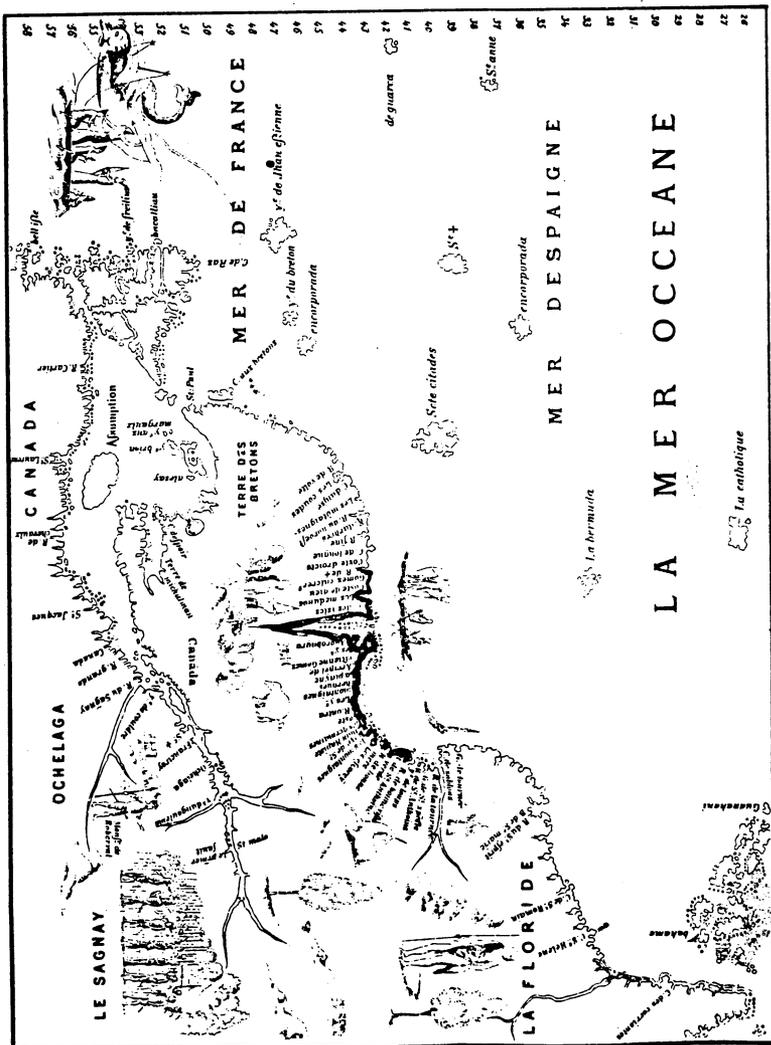


Figure 4 — Carte française anonyme, 1543. Source : Atlas de la Nouvelle-France, p. 50.



Figure 5 — Carte de Vailard, 1547. Source : Atlas de la Nouvelle-France, p. 52.

## POUR UNE MESURE PLUS EXACTE DU RÔLE DE JACQUES CARTIER

par Marcel TRUDEL  
Université d'Ottawa

Commençons par quelques mises au point.

Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, suivis de quelques autres, avaient l'habitude de saluer en Jacques Cartier le « découvreur du Canada : » c'était pour le groupe ethnique de langue française comme une revanche sur la conquête de 1760 et, en même temps, une manifestation d'orgueil national. Leurs revendications avaient un fondement. Si l'on entend par *Canada* celui du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire la région immédiate de la ville actuelle de Québec, c'est bien Cartier qui est le découvreur de ce Canada : dans la *Relation* du voyage de 1535, lorsque Cartier remonte le fleuve, on écrit que, le premier septembre, il appareille « pour aller vers Canada ; » puis, le 7 du même mois, on note à propos de l'île d'Orléans que c'est « le commencement de la terre et prouynce de Canada. » Tout le long du régime français, le Canada s'identifie à l'habitat du Saint-Laurent, de la Gaspésie à la région Vaudreuil-Soulanges, un peu en amont de Montréal. Ce Canada, transformé en *province de Québec* par une décision de 1763, devient le *Bas-Canada* de 1791 ; en 1840, on le fusionne avec le *Haut-Canada* (ou Ontario) pour en faire le *Canada-Uni* : ainsi jusqu'à la Confédération de 1867, ce qui s'appelle *Canada* commence toujours à la Gaspésie. Les historiens pouvaient toujours chanter que Jacques Cartier avait découvert le Canada. Or le Canada n'avait pas fini d'évoluer : par la Confédération de 1867, il s'agrandit du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, puis, en 1949, de l'île de Terre-Neuve. De sorte qu'aujourd'hui, on ne peut plus attribuer à Cartier seulement la découverte du pays appelé *Canada*.

Est-il, en effet, besoin de rappeler ici tous les découvreurs qui avant 1534 ont abordé à la côte canadienne de l'Atlantique ? Les Vikings, dont la présence à Terre-Neuve au cours du Moyen Age est attestée par l'archéologie ; pour l'Angleterre, l'Italien Caboto en 1497, même si nous n'avons plus de sa carte ni l'original ni une copie authentique ; le Portugais Corte Real, de 1500 à 1502 ; cette colonie portugaise établie vers 1520 dans le Cap-Breton ; cet autre Portugais, Fagundes, qui visite vers le même temps la côte atlantique ; l'Italien Verrazano qui en 1524, au service de François I<sup>er</sup>, longe le littoral américain jusqu'au Labrador ; l'Espagne en 1524 et en 1526 fait examiner ce même littoral par ses navigateurs Gomez et Vasquez ; enfin, l'Angleterre, encore une fois, avec John Rut en 1527 : on a tout lieu de croire qu'il serait même entré dans le golfe du Saint-Laurent. Comme quoi, lorsqu'on cherche des découvreurs à notre Canada, il s'en trouve une litanie.

Les mêmes historiens nationalistes qui faisaient de Cartier le découvreur du Canada, ne manquaient pas de louer le navigateur. Certes, en 1534, Cartier traverse l'Atlantique en seulement vingt jours — ce qui était un record — ; mais il faut ajouter qu'il avait navigué « avecques bon temps. » Quand il refait la même traversée en 1535, il lui faut 50 jours : si la navigation dépend en partie de l'habileté du capitaine, elle est soumise aussi et peut-être surtout aux conditions climatiques. D'ailleurs, dans le cas de Cartier, nous sommes en présence d'un explorateur qui ne quitte pour ainsi dire pas son navire, il reste collé au littoral ; on est surpris de sa timidité, quand on le compare à son contemporain espagnol, De Soto : dans le temps même que Cartier ne fait que remonter le Saint-Laurent sans dépasser le verrou de Montréal, De Soto se lance, à partir de la Floride, dans une course spectaculaire à travers la

Géorgie, la Caroline du Sud, l'Alabama ; il traverse le Mississipi à 700 kilomètres de son embouchure et il atteint l'Oklahoma. Compte tenu de ce que font les explorateurs espagnols en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, il devient gênant de classer Cartier parmi les grands explorateurs de la Renaissance.

Il faut aussi faire une mise au point sur les objectifs des voyages de Cartier. Le premier objectif nous est connu par un ordre du roi pour acquitter les frais du voyage de 1534 : « pour descouvrir certaines ysls où l'on dit qu'il se doit trouver grant quantité d'or et autres riches choses ; » c'était aussi l'un des objectifs de Christophe Colomb. Un autre objectif se déduit facilement de l'insistance de Cartier à découvrir un passage au travers de la barrière continentale, exactement comme Verazano l'avait fait dix ans auparavant : Cartier cherche un passage qui mène en Asie. C'est seulement vers 1540 que François 1<sup>er</sup> met une étiquette religieuse sur ses entreprises américaines. Un texte officiel de cette époque déclare que le roi veut établir la religion chrétienne au Canada, même s'il sait qu'il n'y trouvera ni or ni argent ; c'est une fin missionnaire qu'annoncent les commissions de Cartier et de Roberval en 1540 et en 1541. L'explication de ce zèle soudain est toute politique : l'Espagne et le Portugal s'inquiètent de voir François 1<sup>er</sup> envahir des terres qui leur ont été attribuées par le pape. Il ne reste à la France qu'un moyen d'intervenir en Amérique sans heurter le Saint-Siège : se donner un rôle de diffuseur de l'Évangile, qui n'excite aucun intérêt matériel.

Nous devons inscrire au dossier de Cartier deux points de discrédit. Le premier, les maladresses de sa politique à l'égard des Iroquoiens. Tout en reconnaissant que les Européens en sont encore à leur premier contact avec un monde déroutant, il faut bien constater que ces premières relations sont un échec. Si ce fut un coup de maître que de ramener en France deux Amérindiens qui y apprendraient la langue pour servir ensuite d'interprètes, Cartier fut moins heureux à son retour à Stadaconé : ses interprètes ne lui furent d'aucune utilité au cours de ses explorations, il revint aussi dénué de renseignements précis qu'avant. Son intervention dans les querelles internes de Stadaconé le firent agir lourdement pour écarter le chef Donnacona et le laisser mourir en France, sans pour autant assurer l'alliance française avec les Iroquoiens. Quand Cartier revient en 1541, c'est l'état de guerre. Et si, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les Français reprennent des relations commerciales dans le Saint-Laurent, ce n'est pas parce que Cartier aurait préparé le terrain : c'est tout simplement que les Iroquoiens ont disparu de la vallée.

Le deuxième point de discrédit se fonde sur la fuite de Cartier en 1542. Ne voyant pas arriver son chef Roberval, résistant avec difficulté aux attaques des Amérindiens et persuadé d'avoir trouvé des diamants et de l'or, Cartier décide en 1542 de rentrer en France ; dans le Golfe, il rencontre Roberval, muni d'abondantes ressources humaines et matérielles ; Roberval lui intime l'ordre de revenir dans le Saint-Laurent : Cartier profite de la nuit pour faire voile en direction de la France. Hélas ! l'or n'est que pyrite de fer ; les diamants, du simple quartz. Ce qui est plus grave, par sa désertion, Cartier causait de lourds dommages à la colonisation : en se sauvant, Cartier privait son chef d'une partie des colons ; de plus, à la différence de Roberval, il connaissait bien la vallée du Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga, il avait longuement fréquenté les indigènes, il avait l'expérience de deux hivers canadiens, il connaissait le secret pour guérir le scorbut : il était essentiel au succès de la première tentative de colonisation française à être tentée en Amérique du Nord, et cette tentative devait être un échec total. Cartier fut-il réprimandé pour sa désertion ? il n'en paraît rien dans les archives ; en tout cas, par hasard ou autrement, le pouvoir royal ne lui offrira plus de diriger une expédition lointaine.

Bien entendu, le dossier Cartier est fort loin d'être négatif, sinon l'histoire n'aurait

pas parlé de lui pendant quatre siècles avec tant d'admiration, et nous ne serions pas réunis en Bretagne pour fêter 1534.

Disons d'abord qu'il est en 1534 le premier Européen connu à faire une exploration systématique du golfe du Saint-Laurent. Manifestement un habitué de Terre-Neuve, Cartier entre en pays inconnu à quelque 150 kilomètres à l'intérieur de ce détroit (le détroit de Belle-Isle ou baie des Châteaux) qui sépare Terre-Neuve et le Labrador. Si des Européens ont reconnu avant lui le golfe du Saint-Laurent, il n'en paraît encore rien dans la cartographie; jusqu'en 1534, un grand mystère enveloppe l'arrière-pays de Terre-Neuve et, d'ailleurs, on ne sait même pas si Terre-Neuve est une île, un archipel ou un cap du continent.

Il entre donc dans cette mer intérieure, dont il longe d'abord le littoral terre-neuvien en direction du sud, comme pour bien la délimiter, et tout le long de cette côte il égrène le chapelet des toponymes français. Virant ensuite à l'ouest et remontant le long de la terre ferme qu'il rencontre, il sonde toutes les ouvertures qu'il aperçoit, car ce qu'il cherche, c'est un passage vers l'Asie. Ce qui l'amène à l'intérieur de la baie de Chaleur, mais elle ne conduit pas en Asie: «ce dont fusmes dollans et masris;» elle donne tout de même lieu à une première: la première cérémonie dûment constatée d'un échange commercial entre des Européens et les indigènes du golfe. Autre sondage d'une baie, celle de Gaspé: point d'ouverture là non plus, mais il y établit les premières relations avec une nation (celle des Iroquoiens) qui va jouer un rôle de premier plan jusque vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Remontant ensuite plus haut, au nord de l'île d'Anticosti où il croit enfin trouver un passage vers l'ouest, il craint de ne pouvoir s'attarder davantage à cause de mauvais vents, il longe la côte nord en direction du détroit de Belle-Isle et reprend la route de France. La première cartographie du golfe du Saint-Laurent était enfin en place, grâce à Cartier.

Les autres apports positifs sont du deuxième voyage, celui de 1535-1536. Au cours de ce voyage, Cartier nous livre un témoignage unique sur les Iroquoiens du xvi<sup>e</sup> siècle. Il est le premier Européen à donner une description des premiers Amérindiens du Saint-Laurent, de leurs mœurs, de leur religion et de leur langue. On n'a aujourd'hui aucune difficulté à reconnaître en eux ces Iroquoiens qui formeront au xvii<sup>e</sup> siècle deux célèbres familles, les Iroquois et les Hurons. Il est peut-être le premier Européen à nous décrire les scalps, ces trophées de guerre dont maints Français et Anglais feront les frais jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Il est peut-être aussi le premier à nous décrire d'une façon technique l'usage de la pipe: après avoir fait provision d'une certaine herbe, lit-on dans la *Relation*,

ils la font sécher au soleil, et la portent à leur col, en une petite peau de beste, en lieu de sac, avecques un cornet de pierre ou de boys. Puis, à toute heure, font pouldre de ladicte herbe, et la meptent en l'un des bouts dudict cornet; puy meptent un charbon de feu dessus, et sussent par l'aultre bout, tant qu'ils [s'emplissent] le corps de fumée, tellement qu'elle leur sort par la bouche et par les nazilles, comme par un tuyau de cheminée.

Mais ce qui nous rend encore plus précieuses ces relations de Cartier, c'est que sans elles on n'aurait jamais su que le Saint-Laurent avait été occupé au xvi<sup>e</sup> siècle par les Iroquoiens: quand les successeurs de Cartier y reviennent, ils sont en présence d'une nouvelle famille, la famille algonquienne, ce qui fit même penser en certains milieux que la relation de Cartier était une supercherie. Sans lui, tout un chapitre de l'histoire iroquoise fût demeuré inconnu.

L'année 1535-1536 est aussi celle d'une grande découverte, qui va orienter toute l'histoire de l'empire français d'Amérique: la découverte de ce grand axe de péné-

tration qui portera le nom de *fleuve Saint-Laurent*. Cartier n'avait fait que l'entrevoir à la fin de 1534. Dès son retour en 1535, il revient au point où il s'était arrêté et il entreprend la remontée de cette grande voie qui s'ouvre devant lui, appelée pour lors *chemyn de Canada*. Toujours soucieux de chercher un passage vers l'Asie, il zigague d'une rive à l'autre du fleuve pour sonder toutes les ouvertures possibles, comme cette rivière « fort parfonde et courante, » dont ses guides amérindiens lui disent que c'est le « chemin du royaume et terre du Saguenay ; » et il arrive enfin, le 7 septembre, à la « prouvynce de Canada. » Impatient d'en savoir davantage sur la grande voie de pénétration, il s'arrête à Stadaconé (le futur Québec) tout juste le temps d'une installation sommaire et, malgré les Iroquoiens, il poursuit sa route en amont. Le 2 octobre, il s'arrête à Hochelaga (Montréal) : des rapides lui barrent la route. Reste du moins un acquis de grande envergure : par ce fleuve qu'on a remonté et par ses affluents larges comme des fleuves (le Saguenay, le Saint-Maurice, le Richelieu et l'Outaouais), on peut espérer pénétrer de partout à l'intérieur de l'immense barrière continentale.

Et Cartier ouvre de magnifiques possibilités vers l'horizon occidental, où les gens de son temps croient atteindre la mer d'Asie. En parlant par signes avec les Amérindiens d'Hochelaga, il a compris qu'au delà des rapides, on peut naviguer sur le fleuve encore trois mois, que par ce fleuve et par une rivière qui s'y jette on peut aller très loin vers l'ouest et atteindre une mer : hypothèse qui, encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, mettra en marche des expéditions, dont celles de Gaultier de Lavérendrye. En 1535-1536, Cartier marque le sommet des découvertes françaises en Amérique du Nord au XVI<sup>e</sup> siècle ; pour dépasser ce sommet, il faudra attendre, 75 ans plus tard, les découvertes de Champlain sur les Grands Lacs et, dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, les grands voyages de Jolliet et de Cavalier de Lasalle.

C'est pourquoi, la cartographie cartiérienne sera de longue durée. Toute la cartographie du Saint-Laurent au XVI<sup>e</sup> siècle ne fait que reproduire ce que l'on a appris par Cartier : le tracé du fleuve avec son orientation nord-est, les embouchures des grands affluents, les principales îles et surtout, en amont de Montréal, cet embranchement formé par le fleuve et par l'Outaouais, si caractéristique de la cartographie laurentienne du XVI<sup>e</sup> siècle. Toutes les cartes que l'on dresse après le retour de Cartier se ressemblent comme de fidèles copies les unes des autres : il faudra Champlain, au siècle suivant, pour renouveler cette cartographie.

Certains éléments de la toponymie de Cartier vont rapidement disparaître, mais la plupart se maintiendront jusqu'à nos jours. Celui qui aujourd'hui remonterait le Saint-Laurent avec en mains la seule toponymie de Cartier, retrouverait des étapes importantes : la baie de Saint-Laurent (qui a donné son nom au fleuve), les Sept Isles (même si elles ne sont que six), les monts de Notre-Dame, l'embouchure du Saguenay, l'île aux Lièvres, l'île aux Coudres, l'île d'Orléans ; et pour couronner son voyage en amont, en présence d'une certaine montagne qui s'élève au milieu d'une île fort peuplée, il saurait que, d'après Cartier, il s'agit du mont-Royal. Si ce voyageur moderne recourait plutôt à un atlas du XX<sup>e</sup>, il serait étonné de l'abondance des toponymes qui rappellent Jacques Cartier : rivières, lacs, montagnes, villes, paroisses, quartiers, boulevards, places et rues. Il comprendrait que, malgré le rôle limité de Cartier dans la connaissance du continent américain, mais aussi à cause de l'importance de certaines contributions, la postérité continue de lui vouer une grande admiration : ce que les fêtes de 1984 viennent, d'ailleurs, confirmer.

**Résumé :**

J. Cartier ne fut ni le premier ni le seul découvreur du Canada dont il ne reconnut d'ailleurs qu'une minime partie. Il fut davantage un navigateur qu'un explorateur et son comportement ne fut exempt ni de maladresses ni d'erreurs. Il reste que sa contribution fut décisive dans l'exploration du grand axe de pénétration constitué par le Saint-Laurent et dans la cartographie et la toponymie du Canada français.

**Summary :**

Jacques Cartier was neither the first nor the sole discoverer of Canada of which moreover he only explored a small part. He was much more a navigator than an explorer and his behaviour was far from being exempt of either clumsiness or outright mistakes. The fact remains nonetheless that his contribution was critical in the exploration of the gateway to the continent which the Saint Lawrence as well as in the cartography and toponomy of French Canada.



« Saint-Malo est la patrie de Jacques Cartier, le Christophe Colomb de la France, qui découvrit le Canada. »<sup>1</sup>

C'est en ces termes que Chateaubriand évoque l'ombre illustre du navigateur qui nous occupe aujourd'hui. Il y aurait à faire une étude attentive des comparaisons et des parallèles qui fleurissent sous la plume du mémorialiste breton. L'assimilation faite ici entre deux « découvreurs » n'est, à tout prendre, pas plus surprenante que cette autre entre Saint-Malo et Cadix, où l'Amérique espagnole sert encore de *tertium quid*.

L'idée de cette brève communicatin a eu, pour point de départ, cette phrase des *Mémoires d'outre-tombe*. Notre curiosité était d'autant plus vive que, dans la thèse que nous avons consacrée à *l'Espagne devant la conscience française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, nous avons mis en relief la singulière fortune du navigateur génois.<sup>2</sup> Alors que les « conquistadores » sont plutôt fustigés (encore qu'il conviendrait de ne pas exagérer les blâmes qui vont essentiellement aux conquérants du Pérou), la figure de Colomb bénéficie d'une aura quasi unanime : loin d'être assimilé aux aventuriers et aux brigands auxquels il ouvrait la voie, Colomb permettait l'éloge discret de la colonisation débarrassée de ses crimes et de l'évangélisation des peuples dits « sauvages ». Jacques Cartier, gloire nationale, à en croire Chateaubriand, allait-il apparaître comme un double de Colomb ?

Une fois de plus s'est vérifié le bien-fondé de l'adage cher aux comparatistes : « Comparaison n'est pas raison. »<sup>3</sup> Non seulement Cartier ou la découverte du Canada n'ont inspiré aucune épopée ou poème descriptif, didactique, cher au Siècle des Lumières (différence notable avec Colomb et la geste hispanique), mais il faut aussi noter que la figure du navigateur malouin se détache avec peine de l'ombre, de l'oubli, de l'ignorance. Quant au portrait le plus précis, au bilan le plus détaillé — nous faisons allusion à *l'Histoire de la Nouvelle-France* du père de Charlevoix — ils sont largement critiques et négatifs et servent de base ou de prétexte à la critique des fables et des superstitions, thème favori de la pensée « éclairée, » « encyclopédique. » Dans les deux cas, Jacques Cartier est perdant et la louange brève que lui adresse en janvier 1812 Chateaubriand, depuis la Vallée aux Loups, reste bien, dans notre courte enquête, comme l'exception confirmant une règle des plus sévères pour la mémoire du navigateur malouin.

\*

\* \* \*

Oubli et ignorance, disions-nous. Il faut d'abord chercher les traces et l'explication de ce phénomène dans les ouvrages destinés à engranger et à transmettre les connaissances. On s'aperçoit alors que les manuels de géographie (largement ouverts aux connaissances historiques les plus variées) omettent le plus souvent de men-

tionner Jacques Cartier et ses expéditions. Le classique manuel de Robbe, valable aussi bien pour la fin du XVII<sup>e</sup> siècle que pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup>, se borne à signaler Jean Verazzan, Florentin.<sup>4</sup> La *Géographie universelle* du père Buffier est carrément muette sur ce point.<sup>5</sup> A l'autre bout du siècle, l'abbé Nicolle de la Croix, auteur d'une *Géographie moderne*, s'en tient à Jean Verazzan, Florentin « qui en prit possession [la Nouvelle-France] au nom de ce prince [François 1<sup>er</sup>] et lui donna le nom de la Nouvelle-France. »<sup>6</sup>

L'exemple le plus caractéristique d'ignorance est sans doute celui du célèbre *Dictionnaire universel* dit de Trévoux, publié sous le patronage de la Compagnie de Jésus. A l'article « Canada » on peut lire :

Jean Quartier (sic) y alla ensuite et après avoir remonté le fleuve Saint-Laurent plus haut que Québec, il s'en revient en France sans avoir fait aucun établissement et fort dégoûté d'en faire.<sup>7</sup>

Cette dernière remarque vient tout droit des *Mémoires* de La Hontan, gentilhomme gascon qui aura une fortune beaucoup plus brillante que le Malouin Cartier. La formule est pratiquement reprise, mot pour mot, par le géographe de S.M. le Roi d'Espagne Philippe V, Bruzen de la Martinière dans son *Grand Dictionnaire géographique et critique*.<sup>8</sup>

Ces premiers exemples montrent qu'il ne faudrait donc pas trop envisager les pages plutôt sévères que Voltaire consacre au Canada dans son *Essai sur les mœurs* comme une originalité. Dans le chapitre intitulé « Des possessions des Français en Amérique, » Voltaire se borne à rappeler l'expédition de « deux ou trois marchands de Normandie, sur la légère espérance d'un petit commerce de pelleterie. » Le pays découvert est « habité par des barbares, par des ours et des castors » et Voltaire de poursuivre sans mentionner Cartier :

Cette terre, découverte auparavant, dès l'an 1535, avait été abandonnée ; mais enfin, après plusieurs tentatives, mal appuyées par un gouvernement qui n'avait point de marine, une petite compagnie de marchands de Dieppe et de Saint-Malo fonda Québec en 1608, c'est-à-dire bâtit quelques cabanes ; et ces cabanes ne sont devenues une ville que sous Louis XIV.<sup>9</sup>

Pour d'autres érudits, ou compilateurs, Cartier est presque oublié au profit de Champlain (c'est le cas de l'abbé Delaporte, le compilateur du *Voyageur français*) ou encore au profit d'Alphonse de Sainctonge (pour le continuateur de l'abbé Rollin, Richer, dans son *Histoire moderne*).<sup>10</sup>

Dans ces conditions, il faut considérer que le très célèbre *Dictionnaire* de Moréri reste encore l'ouvrage le mieux et plus favorablement documenté, qu'il s'agisse de l'édition de 1709 ou de celle de 1725. Le *Dictionnaire* donne les deux orthographe « Cartier » ou « Quartier » et résume ainsi la vie et l'œuvre du Malouin : « L'un des plus savants et expérimentés pilotes de son temps. » Soulignons-le : c'est de loin le jugement le plus bref et le plus élogieux de tout un siècle. L'article poursuit :

En 1534 J. Cartier y fit un voyage (Canada). Il visita tout ce pays avec beaucoup de soin et nous donna une description exacte des îles, des côtes, des ports, des détroits, des golfes, des rivières et des caps qu'il avait reconnus. Nos marins se servent encore aujourd'hui de la plupart des noms qu'il avait lui-même imposés aux lieux différents dont il parle. Les Hollandais qui reprochent aux Français de n'avoir été que les derniers à entreprendre ces grandes navigations se souviendront que ce sont eux qui leur ont appris le chemin du Canada.<sup>11</sup>

Au cours du siècle de nombreux dictionnaires en tout genre reprendront plus ou moins fidèlement l'article de Moréri. Mais il convient de clore cette première série de sondages par l'article « Canada » de l'*Encyclopédie* qui accorde quelques lignes à Jacques Cartier. Elles ne servent guère sa mémoire, sans être cependant polémiques. Comme on peut l'imaginer l'article est avant tout l'occasion d'aligner quelques « critiques » sur les entreprises « coloniales » :

Cette immense contrée de l'Amérique septentrionale... n'a point de bornes connues vers le Nord, où elle se confond avec ces pays froids où l'avarice et la curiosité européenne n'ont pas encore pénétré.

Il est rappelé les prétentions de François 1<sup>er</sup>, quelque peu jaloux des conquêtes espagnoles. Vient ensuite la mention de Cartier :

J. Cartier pénétra plus avant et donna le nom de Canada au pays qu'il découvrit. On prétend que les Espagnols y étaient entrés et que n'ayant point trouvé de mines, ils se retirèrent en prononçant avec mépris ces mots : *aca nada* que les sauvages répétèrent à la vue des Français. Quelque que soit l'étymologie de ce mot, J. Cartier poursuivit sa route, essuya des périls multipliés d'où il vit périr la plupart de ses compagnons et revint en France. Ce ne fut qu'en 1607 que M. de Monty remonta le fleuve de Saint-Laurent et secondé par MM. de Champlain et de Pontgravé il jeta les fondements de Québec.<sup>12</sup>

Ainsi donc, l'article de l'*Encyclopédie* fait de Cartier un précurseur, mais son antériorité semble se confondre avec les ombres de l'échec et du malheur. Que peut-on retenir à partir d'un seul nom ? L'article se termine en signalant la perte récente du Canada et l'attitude de M. de Voltaire qui « ne semble pas regretter cette perte ». A quoi bon retenir le nom d'un découvreur d'une terre perdue ? L'ignorance, l'oubli vont, ici comme ailleurs, de pair avec ce qu'il faut appeler le mépris.

\*

\* \*

Une place à part doit être accordée à la célèbre *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* du Père Xavier de Charlevoix. Cette histoire constitue la principale source de documentation sur le Canada pour le siècle qui nous occupe, même si apparaissent d'autres mentions comme celles de Bacqueville de la Potherie (*Histoire de l'Amérique septentrionale*, 1722) ou du père Lafitau (*Mœurs des sauvages américains*, 1723).

Or l'*Histoire* du Père de Charlevoix est très critique à l'égard de Jacques Cartier. Celui-ci est représenté comme un « voyageur » qui se plaît à embellir son récit, à inventer des fables : Cartier est bien le digne descendant du modèle des voyageurs, c'est-à-dire des menteurs : Ulysse. Le Père de Charlevoix est sur ce point en accord avec l'*Encyclopédie* (non à l'article « Canada » mais à l'article « Voyageur ») lorsqu'il écrit :

On exige d'un voyageur qu'il nous amuse, même aux dépens de sa réputation. On veut le lire avec plaisir et avoir le droit de se moquer de lui. Je ne sais si Jacques Cartier fit toutes ces réflexions en écrivant ses Mémoires, mais il y a mis du merveilleux et de plus d'une sorte.<sup>13</sup>

Cartier est bien, pour Charlevoix, le « menteur » dont parle l'*Encyclopédie* à pro-

pos de « tout homme qui écrit ses voyages. » Juvénal n'avait-il pas déjà traité Ulysse de « charlatan » dans sa *Satire XV (aretalogus)*? Charlevoix n'est pas loin de penser que Cartier est aussi un « charlatan » lorsqu'il entend la description des terres canadiennes et plus encore l'évocation des peuplades rencontrées : « Mais le moyen de revenir d'un pays inconnu et de n'en rien raconter d'extraordinaire ! », s'écrie le Père de Charlevoix. Celui-ci en vient même à penser que certains peuples décrits par Cartier ont pu inspirer l'image, la silhouette des faunes et des satyres... Mais les erreurs de Cartier sont là... Pire : ses « contes, » comme celui où il est question d'homme à une seule jambe...

Dans l'ensemble, le Père de Charlevoix n'est donc pas tendre pour le « découvreur » du Canada. Les conséquences de ce jugement sont nombreuses et graves : le récit de Charlevoix va être repris et va servir de base pour l'élaboration d'une image dépréciée du navigateur, esprit crédule, prisonnier de la superstition que pourfend le siècle des Lumières. Encore faut-il noter que la critique part d'un jésuite !

Charlevoix est mis à contribution (et pillé) par le compilateur de l'*Histoire générale des Voyages* dont le maître d'œuvre est l'abbé Prévost.<sup>14</sup> Et qui a lu aussi Charlevoix et s'en souvient pour alimenter sa polémique ? Cornélius de Pauw, dans ses redoutables *Recherches philosophiques sur les Américains*. Ce protestant libéral qui n'omet aucun blâme à l'encontre des Espagnols colonisateurs (et surtout évangélisateurs) du Nouveau Monde n'oublie pas de régler son compte à Cartier, auteur de « relations mensongères : »

Jacques Cartier qui découvrit une partie de la Nouvelle-France usa de tous ses droits et y mit des hommes velus marchant à quatre pattes et d'autres créatures humaines qui, sans être quadrupèdes, n'avaient point d'ouverture au fondement et qui ne vivaient qu'à force de boire. Des voyageurs jaloux du succès qu'eurent alors ces contes de Cartier tâchèrent de les éclipser...<sup>15</sup>

Ainsi donc, sur près d'un siècle, Jacques Cartier, voyageur, auteur de relations de voyage n'aura servi qu'à enrichir la critique multiforme de l'esprit de superstition souvent associé aux entreprises coloniales : il conviendrait ici de citer les critiques (de de Pauw et d'autres) adressées aux chroniqueurs espagnols qui passent pour des hableurs, des matamores ou des « gascons » lorsqu'il s'agit de raconter leurs expéditions aux Indes.

Il nous reste un dernier document à interroger, obligatoire, attendu : l'*Histoire philosophique et politique des deux Indes*, ouvrage dû à la collaboration de l'abbé Raynal et de Diderot et que l'on tient pour le bréviaire de l'anticolonialisme au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer combien cette lecture était erronée et combien il importait de ne pas oublier que les auteurs entendaient rappeler « les principes sur lesquelles on doit fonder les colonies. » Les raisons et l'équité permettent les colonies, » est-il encore écrit. Comment donc l'établissement des Français au Canada allait-il être interprété ? On sera, là encore, surpris par la présentation de l'action de Cartier. On a l'impression que les auteurs ont lu à la fois Moréri et Voltaire et qu'ils n'ont pas voulu suivre Charlevoix :

Cartier alla plus loin que son prédécesseur. Il entra dans le fleuve Saint-Laurent, mais après avoir échangé avec les Sauvages quelques marchandises contre des pelleteries, il se rembarqua pour la France où l'on oublia, par légèreté, une entreprise qu'on paraissait n'avoir formée que par imitation.<sup>16</sup>

Cartier a été oublié « par légèreté : » ne s'agirait-il pas, sous la plume de deux célèbres « anticolonialistes, » de quelques regrets voilés ? Entreprise faite « par imi-

tation?» Il s'agit ici de la comparaison avec les Espagnols qui était bien présente dit-on, à l'esprit de François 1<sup>er</sup>.

Sans que cela soit clairement dit, on a pourtant l'impression qu'avec Cartier, la France aurait pu trouver une voie originale à la colonisation de la terre américaine : telle serait la position favorable à la colonisation raisonnable des auteurs de l'*Histoire des Deux Indes*. C'est en tout cas sous leur plume qu'on trouve une des rares interprétations plutôt positives de Cartier et de son entreprise!

\*  
\*   \*  
\*

Il est peut-être permis de prolonger l'influence inattendue de l'*Histoire philosophique*. Lorsqu'on sait que le père de Chateaubriand, tout en commerçant avec les Indes espagnoles, lisait cette *Histoire* « dont les déclamations l'enchantèrent<sup>17</sup> », on peut se demander si l'imitation dont il est question n'est pas à l'origine de la surprenante comparaison que Chateaubriand reprend dans les *Mémoires d'outre-tombe*. Mais de tout ce siècle, ce dernier aura été le seul à s'émouvoir au souvenir de Cartier, lorsqu'il se met en scène et se fait le contemporain, l'auditeur imaginaire des prières d'un capitaine, auditeur solitaire des accents qui sortirent un jour de « la mâle poitrine de Jacques Cartier. »<sup>18</sup>

#### Résumé :

##### Jacques Cartier et la France des lumières

L'article analyse les mentions faites de Cartier et de ses voyages dans les écrits du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il constate que le navigateur est généralement oublié et méconnu et qu'on qualifie le plus souvent de fables et de contes ses relations de voyages au Canada. Chez les philosophes et les encyclopédistes, sa mémoire est associée aux tentatives détestées de colonisation de peuples que les Européens ont dévoyés en les arrachant à l'ordre naturel. Il faut attendre Chateaubriand pour trouver la première réhabilitation de l'entreprise du Malouin.

#### Summary :

##### Jacques Cartier and the France of the Enlightenment

The author analyzes the mentions made of Cartier and his voyages in the writings of the 18th century. He observes that the navigator is generally forgotten and unrecognized and that the accounts of his voyages are generally qualified as being fables or tall tales. For the philosophers and the encyclopedists his memory is associated with the contemptible attempts of colonization of the natives who are seen as being lead astray or even brutally torn away from the natural order by the Europeans. It is not until much later that Chateaubriand will be the first to restore the good name of Cartier and praise his undertaking.



## **DECOUVRIR LE CANADA AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE : LE CAS DE GEORGES BUGNET**

**par Guy LECOMTE**  
Université de Dijon

Il est courant d'entendre parler de Jacques Cartier comme si, avec lui, la découverte du Canada avait été réalisée une fois pour toutes, complètement; comme si, après lui, aucune radicale nouveauté ne pouvait s'offrir aux voyageurs en terre canadienne... Or, de multiples expéditions, de multiples découvertes du Canada ont suivi celles de Jacques Cartier: de fait, la découverte du Canada s'est étendue sur plusieurs siècles, et l'on peut même soutenir qu'en un certain sens, elle se poursuit toujours.

Il nous faut donc prendre en compte l'immense foule des découvreurs, des pionniers et même des défricheurs anonymes qui depuis 450 ans ont quitté la vieille Europe pour venir affronter les dures réalités du Canada — sans parler des touristes ou des visiteurs occasionnels qui font eux aussi, à leur mesure, une certaine « découverte » du Canada.

Qu'y a-t-il de commun entre ces découvreurs si différents? Quelles ressemblances peut-on déceler dans les objectifs poursuivis, dans les motivations du départ, dans les modalités de leurs découvertes et les perspectives de leurs entreprises de colonisation? On voit quelle vaste enquête comparative s'offre ici aux chercheurs. Faute de pouvoir l'entreprendre, je me propose d'évoquer le cas d'un pionnier canadien du xx<sup>e</sup> siècle, dont l'un des grands mérites est de nous avoir laissé de très beaux témoignages écrits sur sa propre découverte du Canada: il s'agit de l'écrivain Georges Bugnet.

De Jacques Cartier à Georges Bugnet... près de quatre siècles de distance. On devine combien ont pu être différentes leurs expériences de la découverte du Canada. Les textes qui nous permettent d'en juger sont évidemment de factures fort dissemblables, mais dans les deux cas, nous nous trouvons en face d'une rencontre, d'une confrontation, d'une mise en rapport de deux réalités (réalités vivantes, donc complexes et mouvantes): réalité de ce qui est découvert et réalité de celui (ou de ceux) qui découvre(nt). Or, cette mise en rapport d'un découvert et d'un découvreur, d'un exploré et d'un explorant, nous en prenons connaissance par le biais de récits plus ou moins élaborés, mais datés, signés, typés; nous y accédons à travers le prisme d'écritures différentes. Et dans le cas de Georges Bugnet — qui est romancier et poète — il apparaît clairement que la matière historique, biographique, se trouve transposée par l'effort de la création littéraire, et lue à travers une certaine recherche esthétique.

Quelque déformantes qu'aient été, dans les deux cas, les élaborations littéraires, nous sommes donc en présence de textes qui relatent des expériences de découvertes et nous renseignent ainsi à la fois sur les auteurs et sur ce qu'ils découvrent. À propos des relations de voyage de Jacques Cartier, certains chercheurs comme André Berthiaume<sup>1</sup> ou Robert Mélançon<sup>2</sup> se sont efforcés de montrer l'ambiguïté de ces récits, en y distinguant des signes positifs et des signes négatifs. Qu'en sera-t-il des récits de découverte que nous devons à Georges Bugnet? Quelle signification d'ensemble peut-on dégager de ses écrits autobiographiques?

Avant d'interroger les textes, il est nécessaire de rappeler quelques-unes des données les plus significatives de la biographie de Bugnet, telle que nous la connaissons grâce à des travaux comme ceux de Jean Pape<sup>3</sup> ou de Jean-Marcel Duciaume,<sup>4</sup> mais aussi grâce aux renseignements que m'ont aimablement fournis le fils aîné de l'écrivain, Charles Bugnet, à Ottawa, et sa fille Marthe, à Redwater, en Alberta.

## I. ITINÉRAIRE DE DIJON À RICH VALLEY

Parmi les faits saillants de l'itinéraire de Georges Bugnet, rappelons qu'il est Bourguignon, né à Chalon-sur-Saône en 1879 et qu'il a fait la plus grande partie de ses études à Dijon, où ses parents se sont fixés en 1894. Il a poursuivi ses études d'abord au Grand Séminaire de Dijon, selon le vœu de sa mère (qui avait décidé qu'il serait prêtre), puis, lorsque le jeune homme a compris qu'il n'avait pas la vocation sacerdotale, à l'Université de Dijon.

En 1903, dès le printemps, il abandonne ses études à l'Université de Dijon, et nous le retrouvons d'abord à Karlsruhe en Allemagne, où il suit des cours d'allemand pendant quelques mois, puis à Paris, où il est engagé comme journaliste au journal « La Croix. » L'année 1904 est pour lui une année capitale. En février, il devient rédacteur en chef de « La Croix de Haute Savoie. » En avril, il épouse Julia Ley, malgré une double opposition familiale. Aux désaccords familiaux s'ajoute bientôt un désaccord professionnel : Bugnet se heurte au directeur de son journal. Sa liberté d'expression étant compromise, et devant bien des incertitudes quant à ce qu'il pressent de l'avenir de la France en 1904, Bugnet songe à quitter son pays pour le Canada. Il n'est nullement préparé aux travaux agricoles qu'il envisage. Sa jeune épouse l'est encore moins. Pourtant, à la fin de 1904, leur décision est prise. Ils vont partir. Ils s'exposent à faire du Canada une difficile découverte. Heureusement, ils l'ignorent.

Coïncidence remarquable : ces années 1904-1905, qui sont des années fastes pour l'immigration dans l'ouest du Canada, le sont tout particulièrement pour l'immigration de citoyens français. L'une des plus belles illustrations de cette vague, c'est l'arrivée dans l'Ouest en 1904 des trois cents immigrants bretons qui ont fondé la paroisse de Saint-Brieuc en Saskatchewan. Ils ont été recrutés au début de l'année par l'abbé Paul Le Floch... Ils ont quitté Saint-Malo le 1<sup>er</sup> avril 1904 à bord du « Malou, » un bateau tout neuf... A la mi-mai ils étaient parvenus, après bien des imprévus, à Saskatoon. De là, ils ont gagné Prince Albert, puis la campagne vierge où ils ont fondé la paroisse de Saint-Brieuc sous la houlette de l'abbé Le Floch.

Ce n'est là qu'un exemple parmi bien d'autres.<sup>5</sup> Or, il se trouve que les immigrants français de 1904-1905 étaient à peu d'exceptions près des catholiques pratiquants, ce qui n'est pas exactement représentatif de la France en voie de déchristianisation. Faut-il voir alors dans ce courant un effet des querelles qui agitaient la III<sup>e</sup> République, alors qu'on s'acheminait vers la loi de séparation de l'Église et de l'État et que l'enseignement catholique semblait condamné à disparaître ? La coïncidence, en tout cas, est frappante. Mais il en est encore une autre : dans ces années 1904-1905, l'Église catholique de France est plongée dans ce qu'on a appelé la *crise moderniste*. En 1902, le petit livre de l'abbé Alfred Loisy, *L'Évangile et l'Église* a soulevé une tempête au sein du monde catholique, en posant le problème du décalage existant entre la théologie dogmatique traditionnelle et les exigences de l'honnêteté intellectuelle. Cette tempête (et l'esprit d'examen qu'elle a éveillé chez de nombreux catholiques) n'a été calmée qu'en apparence par l'encyclique Pacendi de 1907. Certes cette crise a surtout secoué les intellectuels catholiques français et le clergé ; mais ses échos ont atteint l'ensemble du monde catholique français et causé un

certain désarroi parmi le peuple des fidèles. Ainsi, Georges Bugnet, journaliste catholique, rédacteur en chef de « La Croix de Haute-Savoie, » s'est trouvé directement confronté à la crise moderniste. A première vue d'ailleurs, on peut dire que ses réactions ont été celles d'un catholique conservateur qui n'a perçu dans les remises en question dites modernistes que les effets d'une poussée pernicieuse du scientisme chez des historiens et des exégètes dont l'ardeur et l'audace intellectuelle mettaient gravement en danger la stabilité du catholicisme.

Nous voyons donc qu'en 1904-1905 un certain désarroi agite la France catholique en même temps que les milieux politiques, et que le doute ou le manque de confiance en l'avenir peuvent expliquer le courant d'émigration vers le Canada. Mais ces motivations négatives sont insuffisantes pour expliquer le phénomène, surtout si l'on considère que d'autres pays européens ont également été touchés à la même époque par l'attraction du Canada.

Il se trouve en effet qu'au début de ce xx<sup>e</sup> siècle le gouvernement du Canada, soucieux de peupler les vastes régions de l'Ouest, a mené une campagne de recrutement acharnée dans tous les pays d'Europe. Le ministère de l'Intérieur à Ottawa, sous la direction de l'honorable Frank Oliver, a fait diffuser largement des brochures illustrées dont Bugnet a lui-même raillé plus tard les embellissements, dans un article publié en 1944 :

On y voyait de surprenantes géorgiques : des processions, sur un seul champ, de huit à dix semailles mécaniques, dernier cri, ensemençant une immense étendue de blé ; puis des escadres de lieuses engerbant les superbes récoltes ; ... On y montrait telle ou telle ferme modèle surgie du sol vierge et, en quelques années rapportant des milliers et des milliers de dollars...

Cette propagande était assortie d'offres concrètes : le gouvernement canadien proposait effectivement des concessions de 160 acres — soixante-quatre hectares — et l'acquéreur n'avait à déboursier que dix dollars pour les frais d'enregistrement. Soixante-quatre hectares, comme l'écrit Bugnet dans *La Forêt* (p. 16) « en France ce serait une prospérité de millionnaire. » Ainsi, lorsqu'en 1904 un recruteur comme l'abbé Le Floc'h parcourt sa province en faisant miroiter les avantages d'une émigration au Canada, il se conduit comme un auxiliaire zélé du ministre Frank Oliver ; et il est certain que l'aventure est tentante pour des gens habitués à travailler des champs de dimensions minuscules, ou pour des esprits frappés par l'usure spirituelle de la vieille France... Mais ce qu'on ne leur dit pas, ce sont les difficultés réelles du défrichage, les dangers de l'isolement, les énormes distances à parcourir, les nuées de moustiques, le froid rigoureux de l'hiver canadien. Cela leur est laissé à découvrir. Telles sont les épreuves par lesquelles doivent passer les nouveaux colons, et dont Bugnet va nous laisser le témoignage.

Ajoutons enfin, sur le chapitre des motivations, que le voyage au Canada représentait en fait, pour Georges Bugnet, un rêve longtemps caressé, né de ses lectures d'enfant et d'adolescent. Il avait lu en particulier les ouvrages de l'ethnologue oblat Emile Petitot, et ses études sur la vie dans les territoires du Nord-Ouest. Lorsque sa mère l'a d'abord persuadé qu'il devrait devenir prêtre, le jeune Bugnet a rêvé d'être missionnaire dans ces pays lointains. A la fin de 1904, le rêve subsiste, mais il a changé de forme et de contenu. Lorsqu'ils ont décidé de partir, les deux époux Georges et Julia Bugnet n'entendaient pas quitter définitivement leur pays. Ils ne croyaient poser qu'une rupture provisoire. Ils portaient en quête d'oxygène, vers des terres vierges propres à donner à l'âme une paix nouvelle, une sérénité d'esprit qui leur manquait en France, mais aussi propres (croyaient-ils) à procurer une rapide indépen-

dance financière. Tels sont d'ailleurs les propos que Bugnet prêtera trente ans plus tard au héros de *La Forêt*, Roger, qui reconforte ainsi sa jeune épouse :

En deux ou trois ans nous aurons ici une propriété superbe. Dans dix ans nous aurons fait fortune et nous retournerons en France. Ton père n'aura plus honte de moi. Il nous ouvrira sa porte. Je n'aurai guère que trente-six ans et toi à peine trente. Ce sera encore la jeunesse, avec de longues années d'aisance et de bonheur devant nous.

Et l'épouse rassurée d'ajouter : « Et tu pourras reprendre ta plume et devenir un écrivain célèbre. » Voilà qui exprime assez exactement les espoirs de Georges Bugnet quand il quitte la France le 26 décembre 1904. Les événements en disposeront autrement. Résumons-les avant d'évoquer leur transposition littéraire.

Le jeune couple arrive à Saint-Boniface le 7 janvier 1905. Premières difficultés : Georges Bugnet découvre que l'Ouest n'est pas peuplé d'autant de francophones qu'il le croyait, et que par ailleurs, il est hors de question de commencer son apprentissage de fermier en hiver. Ce rude apprentissage, Georges et Julia vont le commencer dès le mois d'avril, dans une ferme de la paroisse de Letellier, à une cinquantaine de milles au sud de Winnipeg. Leur premier enfant, Charles, est né le 17 février. Comme il leur semble que toutes les bonnes terres sont désormais prises au Manitoba, ils décident d'aller plus loin vers l'Ouest, en Alberta, où de nombreuses concessions sont à la disposition des immigrants. Les voici donc à Edmonton — à Saint-Albert, plus exactement — en août 1905. Ils reprennent leur initiation aux travaux agricoles chez Oscar Terreault, fermier de Saint-Albert, et Georges Bugnet se préoccupe d'acquérir un *homestead*. Il choisit lui-même l'emplacement. Il veut que ses soixante-quatre hectares fournissent (comme il l'écrit au début de son roman *La Forêt* p. 12) « de la bonne terre, de l'eau, du foin, du bois. » Son choix se porte sur un secteur où devrait logiquement passer, selon lui, la ligne de chemin de fer dont la construction est en projet, vers la Rivière de la Paix : cela explique qu'il se soit écarté assez loin au nord, à quelque soixante milles d'Edmonton, près du lac La Nonne, où il pense que les colons devraient bientôt être nombreux à choisir une concession, à son exemple.

C'est en mars 1906 que Georges et Julia Bugnet s'installent — avec leur petit Charles âgé de 13 mois — dans leur *homestead* de Rich Valley. C'est d'abord une installation provisoire sous tente — par le froid qui n'a pas tout à fait lâché prise — puis c'est la maison que l'on construit avec l'aide de colons qui sont installés à une demi-heure de là. Mais c'est aussi, et dès le premier jour, la bataille quotidienne contre la forêt, contre toutes les forces coalisées de la nature. Sur cette installation, sur cette lutte toujours recommencée contre une nature toute-puissante, sur les difficultés psychologiques qui divisent le couple, les récits que nous a laissés Georges Bugnet constituent la plus précieuse des sources de documentation, car, au dire de ses enfants, ils sont tout à fait fidèles à la réalité vécue. Grâce à cette fidélité, à cette honnêteté du discours autobiographique, il nous est possible de connaître quelle découverte Georges Bugnet et son épouse ont faite de cette partie du Canada, et d'apprécier par quelles épreuves ils ont dû passer pour prix de cette découverte. Ainsi l'écriture, inséparable de la vie chez Bugnet, va-t-elle nous apparaître comme un instrument privilégié de sa découverte de la réalité canadienne.

## II. L'ACTE DE DÉCOUVRIR : VIE ET ÉCRITURE

Plusieurs textes de Georges Bugnet nous offrent un écho direct de ses décou-

vertes et nous y associent en quelque sorte. Deux d'entre eux sont directement autobiographiques : un roman, *La Forêt*, publié en 1935<sup>7</sup> et une pièce de théâtre, en un acte, publiée en septembre 1934, qui a pour titre *La Défaite*.<sup>8</sup> Ces deux livres portent exactement sur le même sujet, mais le second concentre l'action sur la mort accidentelle de l'enfant, le petit Paul, et sur la décision de renoncement qui en a résulté. La pièce est d'ailleurs beaucoup plus brève que le roman, puisqu'elle est dépourvue de développements narratifs et descriptifs ; mais cette concentration du dialogue, nécessaire au théâtre, resserre les événements et en accentue le caractère tragique. Le titre, « La Défaite, » est aussi beaucoup plus explicite, beaucoup plus significatif de l'atmosphère dans laquelle les deux héros ont vécu leur découverte de l'Ouest canadien.

Quoi qu'il en soit, le traitement littéraire de la matière autobiographique a suscité, dans les deux cas, une altération qui vaut d'être soulignée : l'expérience vécue par Georges et Julia Bugnet diffère sensiblement de cette transposition romanesque. Une différence de taille : la défaite à laquelle Roger et Louise sont contraints, dans la pièce comme dans le roman, cette capitulation devant les forces de la nature, Georges Bugnet n'y a jamais consenti. Les Bugnet ont pu connaître des échecs, mais ils n'ont pas été défaits. Voilà un cas très original dans l'histoire de la littérature : alors que très souvent la création littéraire est pour l'auteur l'occasion d'une compensation imaginaire aux échecs qu'impose le réel, alors que l'écrivain tend à se libérer de ses échecs par l'écriture, Bugnet nous propose au contraire le récit d'une défaite imaginaire à laquelle il n'a pas consenti dans sa vie réelle ! Mais ce retournement est peut-être moins étrange qu'il n'y paraît : si l'on se souvient que sa femme Julia a toujours ressenti durement la condition qui était la sienne à Rich Valley et qu'elle n'a guère cessé de vouloir réellement cette défaite, et si l'on songe d'autre part (comme nous le verrons plus loin) que Georges Bugnet lui-même n'a tenu bon dans son *homestead*, avec les siens, qu'au prix d'une lutte incessante contre lui-même, contre cette part de lui-même qui acquiesçait aux vœux de son épouse..., alors on comprend qu'il ait pu, par l'écriture, s'accorder ce renoncement, cette solution de facilité qu'il se refusait dans la réalité, et vivre dans l'imaginaire le répit qu'il s'interdisait en fait (ce qui constitue encore une sorte de compensation, la contrepartie d'une « non-défaite »). En tout cas, dans la réalité vécue par les Bugnet, ce fait demeure : la mort accidentelle de leur petit Paul n'a pas écrasé les deux époux au point de les contraindre à l'abandon.

Or, dans l'œuvre écrite, la mort de l'enfant apparaît comme l'épreuve ultime, comme le test maximal qui révèle au couple les limites du supportable, et après lequel il ne reste plus qu'à capituler devant les forces hostiles de la nature canadienne. Ce thème n'est d'ailleurs pas traité de la même manière dans la pièce et dans le roman (comme on pouvait évidemment s'y attendre) car Georges Bugnet devait obéir à deux principes de composition différents.

Dans la pièce, *La Défaite*, les jeux sont faits dès la première page, et la défaite est déjà là. Aussi le thème du départ et de l'abandon est-il posé dès l'entrée par Louise Bourgoin (l'épouse) :

C'est trop dur. Je n'en puis plus. Oh, m'en aller de cette terre qui m'a si longtemps tenue comme dans une prison... en sortir ! Pourvoir enfin en sortir. (Sc. I, p. 41)<sup>9</sup>

A quoi Roger, son mari, répond :

... il faut être raisonnable. Notre argent est à présent tout épuisé. Où voudrais-tu que nous puissions aller avec quelque chance de succès ?

Voilà bien la situation banale, sans issue, qu'ont connue effectivement tant de colons qui, après avoir en quelque sorte brûlé leurs vaisseaux, ne peuvent plus revenir en arrière. Que faire, sinon s'accrocher à la terre, quand on n'a plus d'argent, ou quand l'endettement est tel que même la vente du *homestead* ne pourrait procurer une issue satisfaisante ? (C'est d'ailleurs, soit dit en passant, sur cette impossibilité que certains recruteurs comptaient pour fixer les nouveaux colons, quand viendrait le temps du découragement.)

La désillusion exprimée par Louise tout au long de la pièce est bien un écho direct de l'expérience des Bugnet :

Avoir tout quitté pour te suivre — dit-elle à son mari — quitté les miens, quitté notre patrie, et venir, si loin du monde, si loin des villes, si loin de tout, dans ce pays où nous devons si promptement faire fortune; sur cette terre sauvage protégée par ces muets gardiens qui me font peur, ce peuple de grands arbres qui la couvrent presque en entier, et qui nous cernent d'une si tenace résistance. Et cette terre, jour après jour, elle m'a tout pris; tout ce qui m'était cher. Et la voici maintenant qui cherche à m'arracher mon enfant !<sup>10</sup>

Dans le langage de Louise, il n'y a plus de place pour un espoir de vaincre jamais ces forces hostiles. La nature canadienne, et singulièrement cette forêt de l'Alberta, est perçue par la jeune femme comme une rivale implacable : elle a déjà charmé son époux qui semble de plus en plus s'attacher à elle; elle veut maintenant lui prendre son fils. Il ne reste donc qu'à la fuir. *La Défaite* est donc un aboutissement, et dès le moment où commence la pièce, il semble que les héros n'aient plus rien à découvrir de ce Canada qui les a déjà vaincus. La découverte est achevée, ou manquée, pour toujours. Si donc nous voulons mieux connaître comment les Bourgoin (c'est-à-dire les Bugnet) ont vécu leur découverte, il nous faut la prendre à son commencement, et c'est alors au roman *La Forêt* qu'il faut nous reporter.

Découvrir le Canada à deux, comme l'ont fait au début de ce xx<sup>e</sup> siècle Georges et Julia Bugnet — et le découvrir dans sa nature sauvage du nord de l'Alberta — ce sera inévitablement une aventure ambivalente. Une « découverte ambiguë, » donc, comme l'écrit André Berthiaume à propos de Jacques Cartier, mais sans doute, ici, la plus ambiguë qui soit. Car Bugnet nous amène à prendre en compte tout au long du roman l'existence de deux regards, et de deux regards désaccordés, à travers lesquels il nous donne à voir le pays nouveau. Les deux époux, dans cette transposition romanesque, sont les mêmes que dans la pièce : Roger et Louise Bourgoin.

Roger se sent fort, hardi, confiant dans sa réussite. Écoutons-le : « Tu redoutes cette forêt. Tu verras si je m'en vais la faire reculer et nous rendre au centuple mon travail. » (p. 17) Mais Louise au contraire, dès le premier jour, a été saisie par le sentiment de son immense faiblesse face à la toute-puissance de cette nature sauvage, et elle se bat difficilement contre la peur :

Que sommes-nous, en face de cette impossibilité géante ? Est-elle amie ? Ou serait-elle une ennemie perfide et sans pitié ?

Une peur instinctive (poursuit Bugnet) la faisait frissonner, comme si, là-bas, caché dans l'ombre, un être inconnu la guettait . . . (p. 15)

La peur : telle est pour la jeune femme une modalité dominante de sa découverte du Canada. L'évocation de la peur, la perception, l'expression de cette appréhension qui submerge peu à peu Louise au sein de cette nature hostile, c'est une des grandes réussites de Bugnet dans ce roman. C'est même tellement réussi, cela sonne si juste, cela paraît tellement vécu, qu'il devient clair que l'auteur lui-même a dû se défendre contre cette angoisse irraisonnée et instinctive, devant l'immensité d'une

nature sauvage tellement disproportionnée à l'être humain... Autrement dit, Georges Bugnet n'a pas découvert seulement le Canada avec les yeux de Roger, mais aussi avec ceux de Louise : dans une certaine mesure, comme nous l'avions déjà perçu, Georges Bugnet est à la fois Louise et Roger, ses deux héros.

Pourtant, tout au long du roman — c'en est même un procédé de construction — nous voyons s'affronter ces deux perceptions de la réalité canadienne. Observons par exemple les deux époux marchant dans la forêt :

Louise... en pénétrant sous la haute futaie, fut frappée de sa majesté silencieuse. Les pas s'amortissaient sur le sol humide, couvert de feuilles mortes, molles comme des mousses. Là-haut seulement, tout au sommet, les jeunes feuilles bruissaient doucement sous la brise. Mais l'intérieur était calme comme celui d'une maison inhabitée. Autour de soi, pourtant, Louise devinait mille vies cachées, hostiles sans doute à cette intrusion de leur antique demeure par des êtres nouveaux et bruyants. (p. 21)

La phrase qui suit aussitôt présente, en contraste appuyé, le comportement de l'homme :

Roger marchait en avant, parlant à voix haute, profanant comme un rude envahisseur le recueillement du sanctuaire. (p. 21)

Deux regards, donc. Deux modalités de la découverte, qui ne vont pas d'ailleurs sans se compléter et interférer l'une avec l'autre. Et c'est au rythme de ces deux oscillations désaccordées, enregistrées tout au long du livre, que les deux héros, constamment renvoyés à eux-mêmes, reçoivent la leçon de leurs propres misères, et que chacun, dans sa solitude de base, accède à cette découverte pour laquelle la nature sauvage de l'Alberta aura servi de puissant catalyseur : la découverte de soi-même.

Mais cette découverte n'est pas donnée une fois pour toutes, elle est le résultat d'une lente montée de la lucidité, et cette montée est forcée par les événements, imposée par des forces extérieures, plus que voulue. C'est ce qui apparaît par exemple à la fin du chapitre III de la seconde partie, à l'issue d'une âpre mise au point entre les deux époux. L'homme, Roger, comprend enfin la souffrance de sa femme et exprime pour la première fois un regret, assorti toutefois d'un reproche :

Si j'avais su que tu souffrirais tant, que tu n'aurais jamais le courage d'accepter la vie dans ce pays, nous n'y serions jamais venus...

mais il ajoute, peut-être satisfait de constater l'impasse :

Mais à présent, que veux-tu que je fasse?... où veux-tu que nous puissions aller?... (p. 183)

Une fois de plus, mais de façon provisoire, Louise s'incline devant la nécessité, mais un pas de plus s'est fait dans la lucidité de l'un et de l'autre :

Ils revinrent à la maison, chacun sentant qu'il n'était plus désormais en son pouvoir d'éviter un conflit jusqu'ici gardé intime ; chacun convaincu que leur désaccord n'avait pas été cherché, qu'il ne venait point d'eux-mêmes, mais d'une cause insurmontable : l'inflexible Nature canadienne, désormais ouvertement dressée entre eux, plus forte que leurs volontés. Et chacun ne voyait à leur désunion qu'un remède : que l'autre enfin cédât. (p. 183)

Finalement, c'est bien elle, la marâtre Nature, « l'inflexible Nature canadienne, » qui aura le dernier mot, et qui va imposer à Roger et à Louise un remède à leur désac-

cord, en leur prenant leur enfant. C'est elle, du même coup qui, refusant de se faire pour eux la mère bienveillante, la Demeter pourvoyeuse de riches récoltes, va briser définitivement leur rêve de richesse.

Voilà donc une découverte du Canada qui semble s'être faite entièrement sous le signe de l'échec. Heureusement, dans la réalité, pour Georges et Julia Bugnet, les événements se sont montrés plus cléments qu'il n'y paraissait tout d'abord, puisqu'ils les ont conduits à devenir, comme malgré eux, d'authentiques Canadiens. Jusqu'à sa mort en 1981 (à l'âge de 102 ans) le patriarche Georges Bugnet, désormais confiant en la pérennité de son œuvre, a tenu à affirmer bien haut sa qualité d'écrivain canadien, de Canadien. C'était pour lui l'affirmation de sa victoire.

## NOTES

<sup>1</sup> André Berthiaume, *La Découverte ambiguë* (C.L.F., 1976).

<sup>2</sup> Robert Mélançon, « Terre de Caïn, âge d'or, prodiges du Saguenay »... article dans *Studies in Canadian Literature* (pp. 22-34), Summer 1979.

<sup>3</sup> Jean Papen, *Georges Bugnet, homme de lettres canadien*. (Thèse présentée à l'Université Laval, Québec, 1967).

<sup>4</sup> Jean-Marcel Duciaume, Présentation du recueil de *Poèmes* de G. Bugnet (Edmonton : Ed. de l'Eglantier, 1978).

<sup>5</sup> Les fondateurs de Saint-Brieuc ont eu la chance qu'une belle monographie, riche en documents, leur ait été consacrée : *Historique de Saint-Brieuc, 1904-1979* (St-Boniface : Ed. Avant-Garde/Graphiques, 1981).

<sup>6</sup> Cité par Jean-Marcel Duciaume, *Poèmes* de Bugnet, Présentation p. 8.

<sup>7</sup> Montréal : Ed. du Totem, 1935.

<sup>8</sup> Publié dans *Le Canada français*, XXII, 1 (Québec, septembre, 1934), pp. 40-58.

<sup>9</sup> La p. 41 est en fait la 1<sup>re</sup> page de la pièce (pagination du n° XXII, 1, *Le Canada français*, septembre, 1934).

<sup>10</sup> *Id.*, p.41.

### Résumé :

Découvrir le Canada au xx<sup>e</sup> siècle : le cas de Georges Bugnet

Analyse de la transposition littéraire de l'aventure vécue par Georges Bugnet et son épouse, deux immigrants français qui s'installent dans l'Ouest canadien au début du xx<sup>e</sup> siècle. L'œuvre littéraire de Bugnet est nettement auto-biographique, mais elle est curieusement structurée par l'échec, alors que l'intégration de Bugnet dans la réalité canadienne fut certes difficile mais apparaît plutôt comme un indéniable succès.

### Summary :

Discover Canada in the 20th century : the case of Georges Bugnet

Analysis of the literary transposition of the adventure of Georges Bugnet and his wife, two French immigrants who settled in Western Canada at the beginning of the 20th century. The literary work of Bugnet is clearly autobiographical and it is curiously structured on failure. Whereas the integration of Bugnet into the Canadian reality was certainly difficult, it appears nonetheless to have been an unqualified success.

## UN JACQUES CARTIER « POUR LA JEUNESSE CANADIENNE »

par Jean MARMIER

Université de Haute-Bretagne (Rennes II)

Le nom d'Eugène Achard éveille sans doute des souvenirs chez nos amis québécois d'un certain âge, mais aucun chez les Français, bien que cet écrivain fécond soit né en France et y ait grandi avant d'émigrer. Avoir consacré à Jacques Cartier huit romans environ, un ouvrage historique, et, partiellement, des manuels, des pièces de théâtre scolaire, lui ouvre grand les portes de ce colloque.<sup>1</sup> Sans me référer à toute son œuvre, j'esquisserai seulement le dessin du monument patriotique et idéologique, dominé par l'effigie de notre Malouin, qu'il a voulu édifier « pour la jeunesse canadienne » (c'est le titre de la collection qui rassemble ses romans).

« Huit romans environ : » en effet, sous le titre générique *La Grande Épopée de Jacques Cartier*, imaginé après coup pour la série, on dénombre huit volumes. *Le Marinier de Saint-Malo* situe son action avant le départ pour le Canada, qui ne se produit qu'à la fin du second volume, *Vers l'Inconnu de la mer océane*. Les trois voyages occupent quatre volumes, *L'Homme blanc de Gaspé*, *Sur le Grand fleuve de Canada*, *Le Grand Chef de Stadaconé*, *Sur les hauteurs de Charlesbourg-Royal*. Les septième et huitième, *Le Vice-roi du Canada* et *L'Exilée de l'Île-aux-démons*, laissent la vedette à Roberval; Jacques Cartier y revient pour le quatrième voyage auquel Achard veut croire. Mais le contenu de certains volumes a varié d'une édition à l'autre, et le second, formé de la fin du premier et du début du troisième, n'a pas été réédité. Outre ce découpage variable, d'autres surprises guettent le lecteur. Il advient à l'auteur, comme aux romanciers de feuilleton, de s'embrouiller dans les noms des personnages fictifs, qui tressent autour des faits historiques des intrigues d'amour et de haine. Les prénoms du traître et du fidèle lieutenant s'interchangent fâcheusement.<sup>2</sup> Quelques rebondissements atteignent le rocambolique : le méchant, précipité du haut de la chute Montmorency, réapparaîtra indemne, l'âme toujours aussi noire. Mais nous ne pouvons nous attarder à ces palpitantes inventions.

La première édition s'étage de 1935 à 1943, la dernière de 1955 à 1960. Dates significatives : *La Grande Épopée* se développe à l'ère duplessiste. Elle en porte l'empreinte, et d'abord dans le parti-pris d'idéalisation du passé lointain qui doit demeurer un exemple permanent. Si l'auteur ne recule pas devant le mot d'« épopée, » ce n'est sans doute pas qu'il s'illusionne sur la puissance poétique de son style. C'est, à travers l'allusion aux paroles d'*O Canada*, parce qu'il campe son héros en modèle d'homme d'action, en parangon de hardiesse et de fidélité, soulevé par l'appel d'une mission qui dépasse sa personne, mission de conquérant, de civilisateur et d'évangéliste.

Mais entre ces trois objectifs, d'ailleurs peu dissociables, la hiérarchie ne ressort pas clairement dans les romans, à la différence de la piécette sur laquelle nous nous arrêterons plus loin.

L'évêque de Saint-Malo définit le but suprême : planter, chez les « sauvages, » la Croix, seul vrai drapeau de la civilisation.<sup>3</sup> Bien sûr, Cartier sème les témoignages de fervente piété : non seulement la croix de Gaspé ou les toponymes consacrés à des saints, mais le prosélytisme du baptême (pour la jeune Catherine ramenée par lui du Brésil, pour Mataha, fille de Donnaconna, qui joue un certain rôle dans

l'action, sans parler de Donnacona lui-même et de ses fils). Encore mieux, il exerce par charité chrétienne une clémence inépuisable envers ses ennemis.

Cependant Achard ne le sacralise pas à l'excès. A Gaspé, Stadaconé, Hochelaga, le capitaine agit avant tout en représentant du roi, attentif à scruter les possibilités du pays et prendre possession des « vallées, plâines et montagnes jusqu'à la mer prochaine » en leur confirmant le nom de Nouvelle-France.<sup>4</sup> Malgré cela, très amoureux de sa femme, c'est pour elle seule qu'il rédigerait ses récits, de sa propre main selon Achard, si elle n'en réclamait la publication. Enfin, dans le quotidien de la navigation, on le voit, pour sa part, encore plus soucieux de découvrir le passage de l'Ouest que de convertir des pleuplades païennes. Achard « habillait » l'Histoire sans scrupules, mais il ne l'ignorait pas, et même ne cessait de l'étudier. Grâce à quoi son Jacques Cartier sans peur et sans reproche reste jusqu'à un certain point plongé dans les réalités de son temps.

De ce point de vue, deux aspects de l'œuvre méritent une mention. D'abord l'évolution qu'elle a subie. Un roman comme *L'Homme blanc de Gaspé* compte quatre chapitres dans l'édition primitive, huit dans l'édition définitive. Le nombre de pages n'a guère augmenté, du fait d'une typographie plus serrée, et surtout de la suppression de longs récits reportés ailleurs ou éliminés. En revanche trois chapitres nouveaux apportent de copieusement exposés sur les ports d'embarquement pour les Terres-Neuves, sur les Indiens, leurs nations, leurs religions, leurs coutumes. Déjà l'éphémère deuxième volume intercalait, dans des récits repris au premier, des discussions sur les découvreurs du Nouveau-Monde, revendiquant la priorité pour les Français au Brésil.<sup>5</sup> On voit s'affirmer, à l'égard des sauvages, un intérêt croissant, une conscience plus nette des valeurs propres à leur civilisation, bien que son infériorité ne soit jamais mise en doute.

Ainsi se déversent de plus en plus dans le roman les données documentaires, qu'Achard traite d'ailleurs de façon relativement vivante. Alors qu'il prête à ses personnages un langage engoncé, emprunté, et qu'il cultive la période grandiloquente dans les occasions solennelles, les descriptions d'objets ou de mœurs, les discussions d'idées l'amènent à plus de naturel. Il baigne dans le didactisme vulgarisateur comme dans son élément.

En second lieu, comment ne pas relever ici son ambition de tracer une sorte de tableau de la Bretagne ? Il n'était pas natif de cette province, mais on ne peut douter qu'il y ait séjourné et s'y soit attaché. Il aime à évoquer ses paysages, son folklore, et, par bribes approximatives, son parler, gallo et breton confondu. Des comparses assument souvent la charge de les illustrer, tels le fameux Jehan Poulet, les femmes restées au pays, qui trompent les peines de l'attente par des visites aux chapelles des environs ou par le tricot aux aiguilles, invention récente, et le vieux matelot Mor-bihan, bon géant assoiffé de cidre et d'eau-de-vie dite « gwinn ardent, » qui raconte un baptême breton (celui même de Jacques Cartier), qui contamine l'histoire de la ville appelée Brest, dans la Baie des Châteaux, avec la légende de la ville d'Is, et qui, à la différence de son chef, se sent « Breton avant d'être Français : » « Et que fait-on de la Bretagne ? » grogne-t-il quand le capitaine proclame sa prise de possession de la Nouvelle-France pour François I<sup>er</sup> sans mentionner le nom de sa province natale.<sup>6</sup>

Cette réaction ne signale pourtant qu'une survivance transitoire. Achard n'entend pas critiquer la tâche unificatrice de la monarchie. Au contraire il l'étend au nouveau continent. Par Jacques Cartier se réalise la vocation préétablie du Canada à devenir Nouvelle-France. Telle est la vision politique qui se dégage des romans, où, par exemple, le véhément discours du chef indien de Gaspé, après l'érection de la

croix, subit une interprétation inédite : il ne protestait pas, comme Cartier lui-même l'a cru, contre l'annexion du territoire, mais expliquait simplement qu'il y avait d'autres croix dans la région, vestiges de l'implantation des Vikings.<sup>7</sup>

Une « saynète » destinée aux écoliers et publiée par Achard met en scène la même conception. Elle a pour héros direct Champlain lors de son arrivée à Québec.<sup>8</sup> Mais c'est en quelque sorte Jacques Cartier qui l'y accueille. Les Hurons de Stadaconé (pour Achard, ce sont des Hurons) ont légèrement déplacé leur village, au lieu dit Kébec. Avant le débarquement de Champlain, le vieux chef Ondéronk, propre fils d'Agonna, rappelle le passé à ses hommes :

Il y a de nombreuses lunes, les Visages-Pâles étaient venus habiter ce pays. Un grand chef les commandait : Jacques Cartier. Ondéronk n'était alors qu'un enfant, mais sa mémoire est fidèle : *il se souvient*.<sup>9</sup> Le grand chef des Visages-Pâles avait élevé un totem et, à la cime, il avait placé le drapeau de son pays. Or Jacques Cartier allait repartir au-delà du grand lac salé ; mais avant son départ, il avait parlé à Agonna, le père d'Ondéronk, et il lui avait dit : « Que mon frère me promette une chose. Lorsque nous serons partis, lorsqu'il ne verra plus nos maisons flottantes sur l'eau, qu'il prenne ce drapeau et qu'il l'emporte dans son wigwam. Ce sera un talisman pour lui. Quand les Français reviendront, Agonna leur remettra ce drapeau, et les Français comprendront qu'Agonna est leur ami. » — Agonna était un grand chef ; il aimait Jacques Cartier et il avait le cœur serré de le voir repartir. Il répondit : « Mon frère part pour longtemps, peut-être ne reviendra-t-il jamais. Quand les Français reviendront, Agonna sera dans la tombe, mais voici Ondéronk, mon fils, il gouvernera après moi, il gardera le drapeau, et quand tes frères reviendront, il le leur remettra en les saluant. Dis à tes frères d'être bons pour Ondéronk, comme tu as été bon pour Agonna.

Pour plus de précaution, l'ombre d'Agonna apparaît en songe à Ondéronk et lui annonce l'arrivée imminente des Visages-Pâles — songe dont le récit, malgré la différence de tonalité, imite clairement celui d'Athalie.

Champlain arrive. Les Indiens déploient le drapeau de Cartier, le drapeau royal bleu à croix blanche, tandis que Champlain passe au cou d'Ondéronk un collier d'or, don du roi de France au « roi de Canada. »<sup>10</sup> Ondéronk veut accrocher le drapeau à un totem, mais il meurt. Champlain érige un « totem » plus haut — une croix évidemment — et Ondéronk dormira « à l'ombre du drapeau qu'il a fidèlement gardé. » Champlain pose la coiffure à plumes d'aigle, attribut du chef, sur la tête du fils d'Ondéronk. Ce fils répond au nom de Mistock : faut-il y voir une ironie, assez déconcertante ici, sur le mauvais choix de l'alliance huronne ?

Ainsi l'histoire, chez Achard, par le canal du conte épique ou du théâtre de patronage, ne prétend pas seulement inculquer à la jeunesse, comme il se doit, les valeurs morales éprouvées tout en l'instruisant sur une époque ancienne. Entraînée par le mouvement nationaliste canadien-français, elle vise, autant que le lui permettent des moyens littéraires frustes, à s'épanouir en mythe fondateur, au-dessus des données factuelles, voire à leurs dépens. Le comportement hostile des Indiens à Charlesbourg-Royal ne laisse pas de trace dans la pièce, non plus que le souvenir de Donnaconna. Les romans, il est vrai, plus fidèles aux sources, ne dissimulaient par tous les conflits, dont ils réduisaient cependant la portée. La « saynète, » simpliste, dégage plus nettement la signification essentielle. Tout y proclame, non la conquête, même pacifique, mais la légitimité d'une transmission : le drapeau, le collier, la croix succédant au totem. Le surnaturel y conspire, avec le songe prophétique, et la nature aussi : Jacques Cartier n'a-t-il pas observé que, lorsqu'on scie l'érable, apparaît sur la tranche un dessin en fleur de lis ?<sup>11</sup> Agonna incarne une souveraineté qu'il aspire à

déposer entre les mains des Français. Champlain recueille le fruit d'un consentement spontané : par l'entremise de Jacques Cartier, la monarchie des lis s'est acquiescé l'hommage d'une dynastie lige et dévouée, celle de Canada, au lieu dit Kébec. Le Québec à venir a déjà reçu alors son drapeau, et dévoté sa devise par la bouche d'un Huron. Nul ne pourra jamais ravir au Canada français le sceau du droit. Fort de cette certitude, adossé à l'irréfragable passé, lui faudrait-il s'inquiéter de son avenir ? Ce n'est pas la préoccupation dominante d'Achard ni de son temps. Tout mythe de fondation est aussi mythe de permanence. Il reviendrait aux anciens lecteurs d'Achard de nous dire jusqu'à quel point il a pu contribuer à répandre une certaine « vulgate » historique. Au reste, bien d'autres auteurs, qui n'écrivaient pas pour les enfants, traitaient des origines en termes simplificateurs, qui, un jour ou l'autre, devaient provoquer la contestation et le refus. Achard a-t-il pour autant perdu tout intérêt actuel ? Pour la conception historique évidemment ; pour le style aussi en général ; mais pas forcément par les archétypes mentaux, projections de besoins profonds. Du point de vue de l'imaginaire collectif, il mériterait une étude plus précise que la présente esquisse.

## NOTES

<sup>1</sup> Voir, dans le *Dictionnaire des Œuvres littéraires du Québec*, t. II, les articles de J. Thériault-Pitre, p. 110, et de Léo A. Brodeur, p. 538.

<sup>2</sup> Le traître Loysic Douayren transfère son prénom, dans *Le Grand Chef de Stadaconé*, à l'ex-Estienne, proche de Jacques Cartier dès *Le Marinier de Saint-Malo*, et Douayren prend le prénom de Bertrand.

<sup>3</sup> *L'Homme blanc de Gaspé*, 1<sup>re</sup> éd., p. 114.

<sup>4</sup> *L'Homme blanc de Gaspé*, p. 72.

<sup>5</sup> *Vers l'Inconnu de la mer océane*.

<sup>6</sup> *L'Homme blanc de Gaspé*, pp. 28, 31, 72.

<sup>7</sup> *Ibid.*, pp. 73-75.

<sup>8</sup> *Champlain à Québec*, saynète historique en un acte (Québec et Montréal, 1941) (Librairie de l'Action catholique, et Lib. gén. canadienne).

<sup>9</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>10</sup> Le collier de l'ordre de saint Michel apparemment, en dépit du paganisme d'Agonna.

<sup>11</sup> *Le Grand Chef de Stadaconé*, p. 65.

*Résumé :*

Un Jacques Cartier « pour la jeunesse canadienne »

Les romans qu'Eugène Achard écrit dans les années 30 et qui sont rassemblés ultérieurement sous le titre générique de *la Grande Épopée de Jacques Cartier* construisent un héros archétypal qui donne à l'histoire du Malouin les dimensions d'un mythe fondateur du Québec d'aujourd'hui. La portée de cette œuvre dépasse singulièrement les intentions édifiantes d'un romancier qui écrit pour la jeunesse canadienne-française.

*Summary :*

A Jacques Cartier « For the Youth of Canada »

The novels that Eugène Achard wrote in the 1930s and 1940s and which were later gathered under the generic title *La Grande Épopée de Jacques Cartier* (The Great Epic of Jacques Cartier) create an archetypal hero which gives the story of the native of Saint-Malo the dimensions of myth of the founding of present day Quebec. The scope of this work remarkably exceeds the edifying intentions of a novelist writing for the youth of French Canada.



# JACQUES CARTIER, HÉROS DE ROMAN QUÉBÉCOIS

par Aurélien BOIVIN  
Université Laval

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les romanciers québécois contemporains sont peu attirés par l'histoire de leur pays, par les premières découvertes, par le mythe des origines. Mis à part quelques écrivains de la littérature de jeunesse, seuls Robert Hollier et Louis Caron ont privilégié le roman historique dans les vingt dernières années. Le premier raconte dans *Marche ou Crève, Carignan*,<sup>1</sup> publié en 1962, l'épopée du célèbre régiment Carignan-Salières, depuis sa fondation au Poitou en 1665 jusqu'à l'instauration de la paix avec la confédération iroquoise et aux premières tentatives de colonisation en Nouvelle-France. Le second, Louis Caron, s'intéresse dans *Le Canard de bois* (1981)<sup>2</sup> à la lutte armée d'une poignée de patriotes en 1837-1838 dans la vallée du Richelieu pour conquérir certains droits du peuple colonisateur. Pourtant, le roman historique, sans compter de chefs-d'œuvre ni de réussites formelles, a joué comme genre d'une popularité certaine pendant près d'un siècle. Philippe Aubert de Gaspé (père) avec ses *Anciens Canadiens* (1863) de l'époque de la Conquête, Napoléon Bourassa, Joseph Marmette, Edmond Rousseau, Laure Conan, ont atteint, dans leur temps, une certaine renommée en romançant une période donnée de l'histoire canadienne que leur ont fait connaître François-Xavier Garneau et l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, en particulier, qu'ils mettent souvent à contribution: Le genre connaît un déclin, après la publication des romans de Robert de Roquebrune, et son chant du cygne avec Léo-Paul Desrosiers, notre meilleur représentant, qui parvient à porter le genre à son point d'excellence avec *Nord-Sud* (1931), *Les Engagés du Grand Portage* (1938) et *Les Opiniâtres*<sup>3</sup> (1941), dans lesquels il s'intéresse successivement à l'exil et à la ruée vers l'or en Californie, au siècle dernier, aux voyages dans les pays d'en haut et à la traite des fourrures, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et, enfin, au difficile enracinement des premiers colons français en Nouvelle-France entre 1636 et 1665 et aux luttes incessantes avec les Iroquois, autour d'un jeune héros malouin, l'intrépide Pierre de Rencontre.

Ces romanciers se sont intéressés, pour la plupart, à la reconstitution d'une époque. Rares sont ceux qui, comme Joseph Marmette, ont choisi de faire revivre un personnage historique marquant, tel l'intendant Bigot,<sup>4</sup> par exemple, que Marmette tient responsable des malheurs de la Nouvelle-France et de la perte du Canada par la France. Christophe Colomb, Samuel de Champlain, le comte de Frontenac, l'intendant Talon... attendent toujours leur biographe, tout comme certains grands découvreurs et explorateurs, les La Vérendrye, les d'Iberville, les Marquette, les de La Salle...<sup>5</sup> Jacques Cartier est certes plus populaire puisque pas moins de six romanciers se sont intéressés à ses aventures et à ses exploits. C'est cette figure qui retiendra toute notre attention puisque nous tenterons de découvrir, dans les romans québécois, les images qu'il a fait naître dans l'imaginaire des romanciers et les quelques procédés que ceux-ci ont utilisés pour véhiculer ces images auprès de leurs lecteurs, tout en se conformant à la vérité historique. C'est donc de la fortune de Cartier qu'il sera question, sans infortunes, comme on pourra le constater. Les romanciers, contrairement aux historiens dont nous avons parlé Monsieur Pageaux, sont plus près de Cartier que de Colomb ou de Lahontan.

C'est l'écrivain bourguignon Henri-Émile Chevalier qui, le premier, a immortalisé le grand navigateur malouin dans un texte en prose. Chassé de sa Côte-d'Or natale

pour avoir critiqué trop violemment le régime de Louis-Napoléon Bonaparte, le républicain Chevalier émigre à New York, à la fin de 1851, puis à Montréal en 1853 où il fonde, entre autres, *La Ruche littéraire* (1853) en plus de collaborer à divers journaux et revues, dont *le Pays*, *La Patrie* — il signe «Chaufefoin» — et *Le Moniteur canadien*, dans lequel il fait paraître, le 4 janvier 1855, une nouvelle intitulée «Jacques Cartier ou le Premier Jour de l'an 1536 au Canada.» Dans cette nouvelle historique, reproduite en appendice de son roman *Le Pirate du Saint-Laurent*<sup>6</sup> en 1859, l'écrivain exilé raconte, succinctement, la visite que le grand capitaine effectue, le 1<sup>er</sup> janvier 1536, au fort érigé au confluent des rivières Layret (Lairret) et Sainte-Croix (Saint-Charles), où sont ancrés dans les glaces les trois vaisseaux qui ont permis la traversée, à l'occasion du deuxième séjour de l'explorateur malouin dans les Terres-Neuves. Cartier passe en revue ses troupes affaiblies considérablement par la terrible maladie, «le mal de terre,» qui décime ses équipages depuis l'apparition de l'hiver, particulièrement rigoureux cette année-là. Bien que soumis aux pires souffrances et aux pires tourments, les matelots accueillent leur vaillant et intrépide capitaine comme un véritable chef, le maître incontesté de qui ils attendent réconfort et guérison. De lui dépend la réalisation de leur unique rêve : revoir leur Bretagne natale. Chevalier le présente ainsi, au moment où, après avoir quitté *La Grande Hermine*, il se présente au fort :

Jacques Cartier dominait ce noble entourage par la hardiesse de ses traits et la sévérité de son maintien. C'était bien le type de l'audace coulé dans le moule de l'opiniâtreté. Son regard perçant, dont la flamme jaillissait sous des sourcils vivement prononcés : son nez, long, mince ; sa barbe épaisse, cachant les joues maigres et nerveuses, un indiscible rayonnement de mâle vigueur lui assuraient, à première vue, le respect et la considération que l'on doit aux héros. (p. 172)

C'est, on le devine aisément, le mythe du héros des origines qu'exploiteront à tour de rôle la plupart des autres romanciers québécois. C'est l'image du héros diurne, du héros solaire dont parle Durand, symbole de puissance et de pureté. Sa seule présence au milieu de ses fidèles marins suffit pour ranimer le courage des plus désespérés, pour redonner espoir aux moribonds. Son regard, associé à la lumière, à la flamme, témoigne de sa transcendance, de sa domination, de son élévation, de son ascension. C'est le monarque «à la fois mage inspiré, aux prérogatives ascensionnelles, souverain juriste et ordonnateur monarchique du groupe.»<sup>7</sup> N'est-il pas venu, envoyé par son roi, pour «descouvrir certains ysls et pays où l'on dit qu'il se doit trouver grant quantité d'or et autres riches choses,»<sup>8</sup> objectif que les romanciers catholiques ont tôt fait de transformer, comme Eugène Achard, dans le premier tome de sa *Grande Épopée de Jacques Cartier*, en véritable croisade ? Car Jacques Cartier, selon eux, a été inspiré par Dieu «pour porter le trésor de la foi à ces peuples vivant dans l'ignorance,» «au nom du roi des rois.»

Cette même image mythique du héros des origines, Chevalier l'a transposée dans son roman historique *Jacques Cartier*,<sup>9</sup> publié à Paris vers 1868, à en juger du moins par la date de la dédicace. Même si le romancier passe rapidement sur le premier voyage de son héros aux Terres-Neuves, il n'en est pas moins convaincu que cette exploration des Terres-Neuves a rehaussé le prestige qui l'auréolait déjà avant son départ :

Jacques Cartier avait déployé ses nobles qualités naturelles. Il s'était montré habile, ingénieux, brave, dur à la fatigue, hardi au danger, fertile en ressources dans les situations critiques. Il avait conquis l'estime et l'admiration de ses équipages. Bien mieux, et c'est le propre du génie, il leur avait inoculé son enthousiasme pour l'œuvre commune. (pp. 166-167)

C'est un passage que plagie textuellement Eugène Achard dans le tome II de sa *Grande Épopée de Jacques Cartier, l'Homme blanc de Gaspé* (p. 87). Pierre Aidan (pseudonyme de Joseph-Alphonse Lefebvre), premier éditeur de *Maria Chapdelaine* d'un autre célèbre Breton, insiste aussi, dans *L'Impératrice d'Amérique*,<sup>10</sup> (1928) sur les grandes qualités et vertus du brave navigateur pour mieux l'opposer à Roberval :

Très expérimenté sur les choses maritimes et coloniales, ayant une grande connaissance des choses et des hommes, Cartier possédait toutes les qualités nécessaires pour mener à bon fin les opérations difficiles et pleines d'obstacles de la création d'une colonie.

Le romancier, qui s'intéresse à l'établissement d'une première colonie en Nouvelle-France après la mort de Donnacona et le troisième voyage de Cartier, va même jusqu'à prétendre que, sans les intrigues et l'influence du sieur de Roberval, Cartier, « le vaillant découvreur, aurait pu, seul, jeter les bases d'une Nouvelle-France solide et prospère. » (pp. 80-81)

Hier, héros encore obscur, dans sa province natale, aujourd'hui brave capitaine « qui s'éveille[e] au brûlant soleil de la renommée. » Les actions d'éclat qu'il a accomplies le mettant sur le même pied que le prince charmant ou le Ti-Jean sans peur et sans reproche des contes merveilleux. Dans son journal qu'il destine à sa fiancée, Étienne Noël, neveu du navigateur malouin, après avoir loué le dévouement, le courage, la patience de son maître qui « n'a pas son égal, » (p. 266) décrit ainsi les activités quotidiennes de Cartier pendant l'épidémie :

Le capitaine-général remplit tour à tour et tout à la fois les fonctions de médecin, sentinelle, garde-malade, aumônier, cuisinier et approvisionnement. Toujours debout, toujours sur le qui-vive, il est infatigable. Les mourants le bénissent en rendant leur âme à Dieu; les vivants lui vouent une gratitude éternelle. (p. 267)

Passage qu'Achard plagie encore dans le tome IV, *Le Grand Chef de Stadaconé* (p. 41). Par une telle attitude, il n'est pas étonnant qu'on le considère comme un chef, voire comme un père, « mais un père qui a la tendresse d'une mère, les prévenances d'une sœur, sans se départir [toutefois] de la vigilance d'un guerrier. » (*id.*) Comme le héros du conte merveilleux qui triomphe des pires difficultés, terrassant un géant ou un dragon pour délivrer la princesse, selon le vœu qu'il a fait ou la promesse qu'il a donnée, Jacques Cartier est présenté comme un héros extraordinaire, c'est-à-dire hors de l'ordinaire que « les anciens auraient honoré comme un Dieu. » (p. 267) Mais ses exploits, il les accomplit simplement, modestement, pieusement, sans rechercher ni gloire, ni renommée. C'est pourquoi, « il appartient à cette race de génies trop rares auxquels l'humanité érige des monuments, témoignages de sa gratitude. » (p. 271) Et Henri-Émile Chevalier prêche d'exemple dans la dédicace de son roman qu'il adresse « À M. le Dr A. Guérin » en réclamant un monument à la mémoire de l'illustre navigateur malouin, le « Christophe Colomb » du peuple français.

Jacques Cartier, est-il besoin d'insister, est adulé des siens, dans les romans québécois. Point de mutinerie à bord. Jamais on ne conteste ses décisions de chef car, tel un chef, il a su gagner la confiance de chaque membre de son équipage et celle des Indiens qu'il visite pour la première fois. Il prend toujours la défense des indigènes et, contrairement à ses compagnons, il se garde bien d'être raciste. Eugène Achard nous en donne une preuve irréfutable, selon lui, dans le tome III de sa *Grande Épopée de Jacques Cartier, Sur le grand fleuve de Canada*.<sup>11</sup> Les hommes d'équipage que le chef de l'expédition a choisis pour l'accompagner à Hochelaga, voyage au cours duquel Cartier baptisera le mont Royal, discutent entre eux de la valeur des Indiens qui ont déployé tant d'efforts, en recourant même au subterfuge, pour

dissuader les Blancs de se rendre à Hochelaga. Pour l'un, Taignoagny est un traître, pour l'autre, un fourbe, un sot et un menteur. Macé Jalobert, commandant de l'un des vaisseaux et beau-frère du capitaine, est d'avis que ce scélérat ne mérite guère mieux qu'« un coup de hallebarde dans les parties charnues de sa personne, un carcan à la ceinture, et, quand il aurait cessé de nous être utile, un coup d'épée à travers le corps. » (p. 97) Quant à Claude de Pontbriand, un notable de l'expédition, il est convaincu que les sauvages sont « des païens à peine aussi raisonnables que des bêtes. » (*ibid.*) Ce sont « des idolâtres, des truands, » selon Jehan Poulet, voire « des scélérats qui ne demandent pas mieux que de nous assassiner pour piller nos navires. » (*id.*) Jamais Cartier ne prête un tel dessein à ce peuple qui l'étonne par sa grande simplicité, son affabilité, sa civilité. Point étonnant qu'il ne partage pas les opinions de ses lieutenants, pourtant instruits, qu'il juge trop rigoureux et injustes car, pour lui, « les Sauvages sont des hommes comme nous (et) le bon Dieu ne nous a pas donné le droit de les maltraiter. Il faut les instruire de notre sainte foi, les prendre par la douceur. » (*id.*)

C'est le signe d'un père de prendre soin de ses enfants ; c'est le signe d'un chef de prendre la défense des opprimés, des faibles, des laissés-pour-compte. Cartier en donne souvent des preuves : dès son arrivée il établit d'égal à égal de bonnes relations avec les Indiens, contrairement à Roberval, un protestant, qui se les met à dos, dès qu'il pose le pied sur les rives de Charlesbourg-Royal, qu'il rebaptise France-Roy. Il comble les sauvages de cadeaux à la moindre occasion, pactise avec le chef d'Achelacy, accepte des présents, tente d'attirer les faveurs de Dieu sur le chef de Hochelaga, qui souffre de handicaps physiques, et sur les membres malades de sa tribu, notamment en les touchant et en étendant ses mains sur eux. Il lit même une page de l'Évangile, en bon chrétien exemplaire. Il est absent quand ses hommes d'équipage entreprennent d'ériger des barricades, symbole de rupture, d'isolement, de mauvaises relations avec le peuple de Stadaconé. Il négocie avec Donnaconna, d'égal à égal, dans le respect de ses interlocuteurs. Jamais il ne se sert de son épée qu'il a reçue en cadeau de son parrain, le seigneur Charles de Mouy, sieur de Meilleraie et vice-amiral de France, tel que le rapporte Achard dans le premier tome de sa *Grande Épopée de Jacques Cartier, le marinier de Saint-Malo*. Quand le célèbre navigateur s'empare de deux Indiens, dans la baie de Gaspé, au cours de son premier voyage, et de Donnaconna et de quelques autres d'entre eux, à l'occasion de son deuxième voyage, son geste est un geste humanitaire. C'est, dans un cas, pour instruire les fils du chef et leur apprendre la langue française ; dans l'autre, pour présenter Donnaconna à son roi et ainsi pour établir des relations saines et profitables avec son peuple, et pour le conduire au baptême avec les siens. Cartier a donc recours à la ruse pour concaincre son protecteur, François I<sup>er</sup>, des richesses aurifères du Royaume du Saguenay. La présence des Indiens à la Cour est une preuve de ses exploits et une police d'assurance pour reconduire une deuxième, voire une troisième expédition à la découverte du pays de l'or et du passage vers l'Asie, et, bien sûr, dans l'espoir d'établir solidement les premiers colonisateurs du sol, riche et fertile. C'est du moins ce que laissent entendre les romanciers québécois tout en insistant sur la mission évangélique d'une telle expédition.

Cartier se porte aussi à la défense, dans les romans québécois, de ses pire ennemis. C'est lui qui accepte, à l'occasion de son deuxième voyage, de prendre à son bord comme marin Georges de Maisonneuve, célèbre chef des Tondeurs, emprisonné pour meurtre et crimes de toutes sortes, tel que le rapporte Chevalier. C'est encore lui qui, selon Achard, sauve Douayren, un bandit notoire qui a même tenté de l'assassiner et de lui voler sa relation du premier voyage, en décidant, malgré les protestations de Jehan Morbihan, son fidèle compagnon, de le compter parmi les membres de son équipage pour lui permettre de refaire sa vie dans les Terres-Neuves.

Il faut dire que la présence de ces personnages secondaires inventés de toutes pièces sert admirablement bien Chevalier et Achard pour la bonne marche de leur intrigue et contribue à rehausser l'image mythique du héros Jacques Cartier. En effet, les romanciers québécois suivent de très près les récits de l'explorateur malouin et connaissent bien les historiens et biographes de Cartier. Ils se conforment à la vérité historique mais ils inventent ou transforment des épisodes ou personnages secondaires pour assurer le déroulement de leur intrigue et pour susciter l'intérêt de leurs lecteurs. Georges de Maisonneuve ou Douayren — un matelot de Cartier portait le nom de Douayrer — sont des antithèses de Cartier. Ils sont des preuves irréfutables que Cartier est un héros diurne, car, dans un régime diurne, l'antithèse est reine. Georges de Maisonneuve est un vrai criminel qui n'a pas hésité à aller jusqu'au meurtre et au vol pour s'enrichir et se tailler une place au soleil. En voulant épouser Constance, fille adoptive du navigateur, en tentant de ternir la gloire et la réputation de son rival aux yeux des contemporains, en se donnant pour tâche de le dévaloriser, le chef des Tondeurs, une redoutable organisation secrète, contribue à rehausser le prestige de son rival. Car, le narrateur a beau comparer Georges à un géant, à un nain (monstre), à un fils de Satan ou à Satan lui-même, Cartier, en triomphant, grâce à la collaboration de généreux adjuvants, dont le fidèle Morbihan, n'en est pas moins transformé en sauveur, en prince charmant, voire en véritable détective de roman policier déterminé à éliminer le criminel pour affermir son autorité et rétablir l'ordre perturbé. Georges, connu sous le prénom de Philippe au cours de la traversée, puis à Stadaconé, se lie d'amitié avec les deux interprètes, Taignoagny et Domagaya, pour « machin[er] en sa tête un complot pour dépouiller [Cartier] de sa gloire et devenir le chef de l'expédition ou bien de se débarrasser de Donnaconna et se faire reconnaître Agouhanna par les Sauvages. » (p. 226) Il échoue cependant dans sa tentative, ayant d'abord été déjoué par Morhihan, qui n'a pas hésité à mettre sa vie en danger au cours d'un singulier combat au sommet de l'immense chute, en face de l'île d'Orléans, la célèbre chute Montmorency, pour se débarrasser du criminel qui se réfugie dans une tribu rivale, les Trudamans, dont il devient rapidement le chef. En portant la guerre à la tribu de Stadaconé, il est fait prisonnier puis attaché au poteau de torture. C'est dans cette fâcheuse position que le retrouve Cartier, lors de son troisième voyage. En bon catholique et en bon Français, il recueille la confession de celui qui avait juré de l'éliminer et lui accorde une sépulture chrétienne : un bon chef doit encore savoir pardonner à un ennemi, surtout si cet ennemi est repentant et si grâce à un tatouage au sein gauche, il reconnaît, avant d'expirer, être le frère de Constance, sa fille adoptive, cet Olivier Dubreuil, que Cartier a sauvé d'une mort certaine en même temps que sa sœur, lors du massacre d'un petit village de pêcheurs, au large des côtes de Terre-Neuve, bien avant la découverte d'un nouveau continent.

Eugène Achard, qui suit de très près Chevalier dans les épisodes qui se déroulent à Stadaconé, confie le même rôle à Douayren. Le romancier québécois, s'il modifie considérablement cette intrigue secondaire, ne s'inspire pas moins de Chevalier. Ce Douayren, qui convoitait Catherine des Granches que Cartier a choisie comme épouse, voue une haine marquée pour le navigateur malouin dont il jalouse la réussite. Il s'associe à un contrebandier dont il hérite un jour, devient puissant dans toute la région jusqu'à ce que Cartier lui-même, de retour de sa première expédition dans les Terres-Neuves, survienne à temps pour délivrer Loysie, un ami d'enfance, qui a déjoué le complot ourdi par Douayren pour s'emparer d'un vaisseau chargé d'or et pour épouser Catherine des Granches. Il est emprisonné et condamné à vingt ans de prison. C'est lui qui, feignant le repentir, demande à son rival, le capitaine, de le prendre à son bord, à l'occasion de son deuxième voyage aux Terres-Neuves, où il souhaite, du moins le laisse-t-il croire à Cartier, foncièrement honnête, refaire sa vie. Et se poursuit ainsi, d'un tome à l'autre, cette rivalité qui, à en juger par les sour-

ces auxquelles le romancier puise, n'a rien d'historique, pas plus que les manigances du criminel à Stadaconé, vite déjouées par le perspicace Morbihan et par le fidèle Loysic, deux grands admirateurs de Cartier qu'ils ont le devoir de protéger. Comme Georges de Maisonneuve, Douayren, que le romancier confond avec Loysic, tout au long du tome II de son épopée, *Vers l'inconnu de la mer océane*, complotte avec les Indiens de Stadaconé et tente, mais sans succès, de discréditer Cartier auprès des sauvages, de le dépouiller de la gloire de son entreprise, de massacrer tous les Français et de se faire sacrer Agouhanna, après avoir fait disparaître le naïf Donnacona. Mais, en raison de ses manigances et à cause de son langage fourchu, il est chassé de Stadaconé et meurt au poteau de torture. Dans sa grande bonté, Cartier réclame sa dépouille pour l'inhumer dans le cimetière de Charlesbourg-Royal où reposent déjà vingt-cinq compagnons de l'explorateur, morts de la maladie terrible au cours de l'hiver, maladie qui fait d'ailleurs l'unique sujet du roman d'Ernest Myrand, *Une fête de Noël sous Jacques Cartier*, publié à Québec en 1888.<sup>12</sup>

Juan Ruiz, espion à la solde de Charles-Quint, sert d'antithèse à Cartier dans *l'Espion de Jacques Cartier*<sup>13</sup> adapté par Eugène Achard de l'œuvre de Marie-Alexandre Markevitch (1943). Son but : s'emparer des cartes portugaises entre les mains du navigateur malouin pour l'empêcher de se rendre dans les Terres-Neuves, à la recherche d'or, et permettre à l'Espagne d'étendre son hégémonie dans cette contrée éloignée et probablement riche, fertile, comme les contrées plus au sud. Heureusement pour Cartier, Alain, fils de la veuve Damienne, servante de Catherine, son épouse, veille au grain, bien appuyé par le vieux Guérolé qui n'est pas sans rappeler le brave Morbihan. Ce jeune homme, qui se destine à la prêtrise, déjoue l'équipage de Cartier, son maître, s'introduit en cachette dans la cale du navire et met en fuite l'espion castillan, qui est monté à bord, à la faveur de la complicité des deux Indiens interprètes de Cartier, non sans lui avoir arraché les cartes qu'il s'appropriait à subtiliser. Mais il est trop vite contré pour susciter l'intérêt du jeune lecteur. Ce roman plutôt didactique verse tout à coup, après la fuite de l'espion, dans le banal roman d'aventures et de quête : Cartier est convaincu que son jeune marin Yves, le frère d'Alain, qui s'est égaré en forêt, lors de son premier voyage, est toujours vivant, prisonnier des Indiens. Après une série d'aventures cousues de fil blanc, il le retrouve à Hochelaga et revient, comblé, en France, où il est accueilli en héros. Dix ans plus tard, Alain, aumônier de la prison de Rennes, assiste à la pendaison de Juan Ruiz, assassin repentant du Dauphin.

*L'Espion de Jacques Cartier* n'a certes pas la qualité des romans d'Eugène Achard ni de celui de Chevalier, qui respectent toujours la vérité historique même si, parfois, les romanciers donnent foi à certaines théories ou à certaines interprétations qui sont loin de faire l'unanimité chez les historiens. Eugène Achard, comme l'historien Gustave Lanctot, est convaincu que Jacques Cartier a sillonné les mers jusqu'au Brésil avant son voyage en 1534. Il n'est toutefois jamais question de Verrazano. Dans *le Marinier de Saint-Malo*, il raconte, par analepse, le naufrage de Cartier à Pernambouc, sur les côtes brésiliennes, et son retour en France après s'être emparé d'un vaisseau portugais. Pour Henri-Émile Chevalier, l'expérience de Cartier s'explique par le fait qu'il a accompli « dix fois la traversée de Saint-Malo aux Terres-Neuves, » (p. 46) à bord de *La Malouine*, à rapprocher peut-être de *La Dauphine*, vaisseau de Verrazano. Achard n'hésite pas, puisqu'il s'adresse à de jeunes lecteurs, à attribuer à son héros le rôle d'évangéliste, de porteur de la foi aux Indiens infidèles et païens qu'il faut à tout prix convertir pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des indigènes. Cartier, bien qu'on n'en soit pas du tout sûr encore, du moins pour les deux premiers voyages, est accompagné de quelques aumôniers dans *la Grande Épopée de Jacques Cartier*, qui ont pour rôle de veiller au bien-être moral des équipages. Quant à Roberval, qui met en scène Achard, dans le dernier tome de son épopée,

il ne parvient pas à s'entendre avec les Indiens ni avec certains membres de son équipage qu'il doit punir du gibet ou abandonner, comme sa nièce Marguerite, dans l'Île-aux-Démons,<sup>17</sup> faisant ainsi naître la légende de Marguerite de Roberval, souventes fois exploitée dans la littérature québécoise, depuis les premières versions écrites de Marguerite de Navarre et d'André Thévet. Peut-il en être autrement puisqu'il est protestant et qu'il s'est acoquiné avec Jean Alfonse, présenté comme un bandit et un traître, compagnon d'armes de Douayren, le rival de Cartier. D'ailleurs, Achard n'est pas le seul à ternir la réputation de quelques personnages historiques. Pierre Aldan, dans son roman *l'Impératrice d'Amérique*, présente Noirefontaine sous le même jour et conclut qu'il est mort non pas noyé mais assassiné après avoir voulu éliminer Roberval, lors de son voyage avorté vers le Saguenay.

Quant à Ernest Myrand, dans *Une fête de Noël sous Jacques Cartier*, il paraphrase le récit du deuxième voyage de Cartier dans le but avoué de vulgariser l'histoire du Canada. Au cours de la nuit de Noël 1885, le romancier rencontre, en se rendant à la messe de minuit, le fantôme de l'historien-abbé Charles-Honoré Laverdière, mort onze ans plus tôt, qui le transporte dans le temps, 350 ans en arrière, le 25 décembre 1535, à bord de *La Grande Hermine*, de *La Petite Hermine* et de *L'Émérillon*, noms qui identifient d'ailleurs les trois principaux chapitres du roman. Mais l'œuvre, qui porte essentiellement sur l'épidémie qui décime les équipages du grand navigateur, est statique, sans véritable trame romanesque, ponctuée d'épisodes secondaires et de revirements inattendus propres à créer l'ambiance, à susciter l'intérêt. De plus, l'éminent historien, qui trouve le moyen de nommer tous les membres des équipages, vole souvent la vedette à Jacques Cartier dont le rôle est trop effacé. Quant à l'intérêt, ténu, il est complètement anéanti par le romancier qui, à la fin, se réveille « scandaleusement assis, au fond de [son] banc, à l'église... tandis que [ses] voisins, pieusement agenouillés, priaient avec ferveur. » Le charme est dès lors rompu.

Ainsi, dans tous ces romans que l'on peut qualifier de romans de propagande, d'édification — avec des réserves quant à celui de Chevalier —, les romanciers veulent proposer Jacques Cartier comme modèle à la jeunesse canadienne-française, devenue québécoise. Le grand navigateur y est présenté sous les traits d'un vaillant capitaine vertueux, catholique et français, autoritaire mais juste et discipliné, choisi par son roi et par son Dieu pour agrandir le royaume de France et étendre le règne du Christ par-delà les mers. Des personnages alliés l'aident à remplir sa mission alors que d'autres, des méchants, se dressent sur sa route pour l'empêcher, coûte que coûte, de l'accomplir. Mais, le célèbre navigateur a une telle force de caractère, une telle détermination qu'il parvient, sans trop de difficulté, à triompher de ses ennemis et à établir, grâce à sa grande diplomatie, de solides liens d'amitié avec les indigènes de Stadaconé. Par ses gestes héroïques et ses actions d'éclat, il est presque devenu un dieu. Il mérite le titre de découvreur du Canada et de premier chantre du fleuve Saint-Laurent qu'il fut, le premier, semble-t-il, à remonter et à maîtriser.

## NOTES

- <sup>1</sup> Montréal : Les Éditions de l'Homme, 1962, 300 p.
- <sup>2</sup> Montréal : Boréal Express et Paris : Le Seuil, 1981, 326 p. Dans *la Corne de brume*, du même auteur, publié en 1982, un roman documentaire, le romancier reconstitue dans les moindres détails l'existence des exilés politiques de l'insurrection de 1837-1838 en Australie, avec comme toile de fond, qui rattache l'œuvre à l'histoire, le soulèvement des métis dans l'Ouest canadien avec Louis Riel, en 1885.
- <sup>3</sup> *Nord-Sud*, Montréal : les Éditions du « Devoir », 1931, 199 p. *Les Engagés du Grand Portage*, Paris : Gallimard, 1938, 209 p. *Les Opiniâtres*, Montréal : Imprimerie populaire, 1941, 222 p. [Ces trois romans ont été réédités chez Fides en format poche.]
- <sup>4</sup> *L'Intendant Bigot*, Montréal : Georges E. Desbarats, 1872, 94 p.
- <sup>5</sup> Dans la galerie de héros, historiques et politiques, qui peuplent le chant patriotique des poètes canadiens-français du XIX<sup>e</sup> siècle, Jacques Cartier occupe une place d'honneur. Thomas-Jean-Jacques Loranger loue « sa magnanime vertu » et « son courage héroïque » (« Une page sur l'histoire du Canada », 1843, dans *Le Répertoire nationale*, t. II, pp. 337-339). Charles Lévesque célèbre le « vertueux Malouin », le navigateur pacifiste, ce « génie », cette « sublime intelligence » dont « l'amour patriotique — Du trône qu'il illustre arborant le drapeau — Consolide ses lois en un pays nouveau », tout en respectant la liberté et les mœurs du peuple découvert sur les rives du majestueux Saint-Laurent qui, bientôt, « l'honore et l'appelle son père » (« Un marin », *Le Moniteur canadien*, 12 août 1952, p. 1). Pamphile Lemay célèbre, par la venue de l'explorateur, les origines religieuses du Canada et glorifie le deuxième voyage de « l'humble et pieux » Cartier qui a reçu de l'Ange du Canada la mission de fonder en Amérique un vaste empire « Où le nom de la France et celui du Seigneur — Seront ensemble unis au fond de chaque cœur », (« Découverte du Canada par Jacques Cartier », *La Minerve*, 21 et 22 janvier, 1868). P.-J.-O. Chauveau, Adolphe Marsais, Adolphe-Basile Routhier, Adolphe Poisson... participent à tour de rôle à ce grand concert d'éloges à la gloire du héros fondateur. Quelques dramaturges ont porté à la scène les exploits de Cartier. Notons, entre autres, Joseph-Louis Archambault (*Jacques Cartier ou Canada vengé. Drame historique en 5 actes*, Montréal : Eusèbe Senecal, imprimeur-éditeur, 1879, 71 p.), qui s'intéresse surtout au séjour de l'explorateur à Hochelaga, et le frère Symphorien-Louis dont « la Découverte du Canada » (Archives FEC, ville de Laval), est demeurée inédite.
- <sup>6</sup> *Le Pirate du Saint-Laurent*, suivi de « Jacques Cartier ou le Premier Jour de l'an 1536 au Canada », Montréal, imprimé et publié par John Lovell, 1859, 173 p. [Paru aussi sous le titre *la Fille du pirate*].
- <sup>7</sup> Gilbert Durand, *Structures anthropologiques de l'imaginaire* (Paris : Bordas, 1969), p. 156.
- <sup>8</sup> Cité par Marcel Trudel, dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, t. I : *De l'an 1000 à 1700* (Québec : les Presses de l'université Laval, 1966), pp. 171-178 [v.p. 171].
- <sup>9</sup> *Jacques Cartier* (Paris : Lebigre-Duquesne, libraire-éditeur, s.d.), 314 p. (Les Grands Découvreurs d'aventures.)
- <sup>10</sup> *L'Impératrice d'Amérique. Roman historique* (Montréal : Les Éditions Lefebvre, 1928), 326 p.
- <sup>11</sup> *La Grande Épopée de Jacques Cartier*, 8 vol. : t. I : *le Marinier de Saint-Malo. Roman historique canadien* (Montréal : Éditions Beauchemin, 1935), 148 p.; Librairie générale canadienne (1954), 127 p.; t. II : *Vers l'inconnu de la mer océane*, Librairie générale canadienne (1954), 127 p.; t. III : *l'Homme blanc de Gaspé*, Librairie générale canadienne (1936), 122 p.; t. IV : *Sur le grand fleuve du Canada*, Librairie générale canadienne (1939), 188 p.; t. V : *le Grand Chef de Stadaconé*, Librairie générale canadienne (1940), 119 p.; t. VI : *Sur les hauteurs de Charlesbourg-Royal* (1940), 124 p.; t. VII : *le Vice-roi du Canada*, (1942), 125 p.; t. VIII : « l'Exilée de l'Île-aux-Démons », dans *la Ruche littéraire*, septembre 1940 - mai 1941 et septembre 1941 - mars 1943. [On consultera aussi l'article de Léo-A. Brodeur, dans le tome II du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, sous la direction de Maurice Lemire (Montréal : Fides, 1980), pp. 538-540.]

**Résumé :**

Jacques Cartier, héros de roman québécois

Dans les romans écrits pour la jeunesse au Canada français pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et la première partie du XX<sup>e</sup>, Cartier devient un héros mythique, modèle de vaillance et de vertu chrétienne, propagateur de l'Évangile en même temps que loyal sujet de son Roi. Les romanciers québécois sont généralement fidèles à l'histoire mais ils l'enrichissent d'épisodes fictifs destinés à réhausser l'éclat du héros en le faisant triompher d'adversaires dominés par les forces du mal.

**Summary :**

Jacques Cartier, hero of the Quebec Novel

In the novels written for the youth of French Canada during the 19th century and the early part of the 20th century, Cartier becomes a mythical hero, a model of bravery and Christian virtue, propagator of the Faith, and a loyal subject of his King. The Quebec novelists generally remain faithful to history but they embellish it with fictitious episodes destined to enhance the glamour of the hero by having him triumph over adversaries dominated by the forces of evil.



Il est peu surprenant que le nom de Pierre Perrault se trouve deux fois sur le programme de ce colloque. Je loue la sagesse de Messieurs les organisateurs, qui ont bien voulu retenir deux propositions si similaires car l'œuvre de Perrault est centrale pour une compréhension de la perennité et de la revitalisation de la légende de Cartier au Québec. Même si ceci donne lieu à des redites, nous gagnerons à méditer un peu longuement le très original retour aux sources qu'a effectué Perrault.

Dans un coin du monde dont la devise est « Je me souviens, » la mémoire est en péril. Il y a chez Perrault parfois des colères qui ressemblent à celles d'un Lévy-Strauss pour qui « 20 000 ans d'histoire sont définitivement joués » grâce à un flagrant gaspillage de ressources et une révolution technocratique suprêmement insouciantes des conséquences des progrès réalisés. Que valent au juste les souvenirs rapportés par les ethnologues de nos jours ? Dans un poème inédit de 1982, intitulé « Terre ! Terre ! » évoquant le premier accostage de Cartier en 1534, Perrault indique du doigt le fléau d'une pollution qui efface la mémoire :

terre fleuve à toutes voiles mémorables qui se porte à la défense futile d'oiseaux mis en péril par la dynastie des huiles<sup>1</sup>

et l'on pense fatalement au nom de la famille Irving étalé sur les installations pétrolières partout dans le bas du fleuve. Pierre Perrault s'en prend une fois à lui-même d'avoir malgré lui livré à la curiosité des touristes « amateurs d'archaïsme et de carnaval » les trésors intacts jusqu'à récemment de l'Île-aux-Coudres. Les gens de cette île, livrés aux Américaines en bikini, « se doutent-ils eux-mêmes de cette énorme déposition de leur âme qui les relègue irrémédiablement dans le pittoresque facile. »<sup>2</sup> Comment assurer la suite du monde, la transmission de l'héritage, à une époque où la face du pays est en train de changer inéluctablement et où la différence, fétichisée, devient un folklore de fer-blanc et de carton-pâte ? Voilà la question que Pierre Perrault se pose. Il s'inquiète de la rupture qui se fait avec le passé dans son pays et se demande comment on pourrait restituer le passé dans son authenticité et dans sa vivacité. On a pourtant de beaux souvenirs au Québec et Jacques Cartier en est un des plus émouvants mais pour Perrault, on reste prisonnier de cette mer de souvenirs parce qu'ils sont « hors d'usage. » Perrault met en garde contre la « tentation de s'en tenir aux épaves, »<sup>3</sup> à ce que les habitants de l'Île appellent des « pourillons » dans leur langage expressif. Perrault, en une démonstration symbolique qui résume fortement sa méthode, refuse de se pâmer devant les épaves, ramène toujours le passé dans le présent en le refaisant à neuf.

Perrault part donc non seulement à la recherche d'une civilisation en voie de disparition mais aussi à la recherche d'une méthode. Il devient « obsédé par les techniques du magnétophone et de la caméra comme moyen de connaissance. »<sup>4</sup> Il avait suffisamment le métier dans le sang pour éviter l'étape des questions bêtes. « Un marin ne parle pas de la tempête »<sup>5</sup> mais il arrivera à ce même marin d'en parler indirectement en racontant une traversée précise de la côte à l'Île. Perrault a vite compris qu'il faut donner à l'interlocuteur le goût de raconter. Et c'est ici qu'il fait appel à l'une des notions les plus fondamentales de ce siècle, celle de la mémoire du corps. On ne se souvient pas en fouillant sa mémoire, c'est tout au plus si l'on pourra inventer

aussi des souvenirs. Les souvenirs de ceux qui conservaient encore l'héritage du pays sans bon sens résidaient dans les mains, dans les muscles, dans les joues et la nuque qui avaient mesuré le vent, qui en calculaient la force et la constance, et surtout dans les yeux, les oreilles et la langue, ces serviteurs de la vie profonde. De cette constatation est né le cinéma — vécu de Perrault. Pour les entraîner avec lui dans une tentative de reconstitution du passé par les gestes, il est allé à la « pêche à marsoin » avec ses amis de l'Île, il les a mis à construire un canot, il les a mené chez les ancêtres dans le Perche, ou sur les traces de Jacques Cartier à Saint-Malo. Dans le Perche, on consulte les vieux registres et Alexis Tremblay de l'Île-aux-Coudres lit l'acte de départ de Pierre Tremblay au XVII<sup>e</sup> siècle. La visite à une ferme du Perche s'anime autour d'un rituel de la vie quotidienne de part et d'autre de l'Atlantique, celui de « faire boucherie, » d'égorger un cochon. En y mettant la main, Québécois et Percherons découvrent différences et ressemblances, découvrent surtout la parole qui a son origine toujours chez Perrault dans l'acte et dans le geste. A Saint-Malo, Alexis et sa femme Marie rencontrent un Monsieur Lemarchand, constructeur naval. Alexis a envie de faire faire la maquette de la *Grande Hermine* de Cartier qu'il voulait rapporter chez lui comme souvenir. Marie trouve qu'il est trop vieux pour s'offrir des luxes pareils. Alexis répond en insistant sur l'importance de la transmission du passé : « Tu transmets... un peu de ce que toi... ton naturel. Moi, le mien. »<sup>6</sup> La réponse de Marie devait mettre Pierre Perrault à sa place :

J'trouve pas qu'il y en ait qui soit attaché comme toi à c'... c'Jacques Cartier là... On peut pas laisser des souvenirs trop, trop, élevés pour nous autres.<sup>7</sup>

Car c'est bien Perrault qui introduit dans ses films le personnage de Cartier. Dans l'interview que nous venons de citer, il l'avoue :

Bien sûr. Dans (la scène de) la forge (du film *Pour la suite du monde*), je savais que je leur demanderais de parler de Cartier. Le décor se prêtait à l'argument. Et eux-mêmes en ont tiré parti.<sup>8</sup>

Ceci en réponse à une question où l'on accusait Perrault de faire de la mise-en-scène et de créer des vedettes. Perrault estime avoir créé un nouvel instrument d'écriture.

Je crois, dit-il, qu'on doit conspirer avec les gens mais à l'intérieur d'eux-mêmes, c'est-à-dire, en leur donnant l'occasion d'être eux-mêmes... en mettant dans la bouche des gens leurs propres paroles.<sup>9</sup>

Comment Jacques Cartier pouvait-il être utile à Perrault dans cette reconquête du passé ? Tout cela remonte, dirait celui-ci, à Mgr Félix-Antoine Savard, non pour son *Menaud, maître-draveur* mais pour l'*Abatis*, recueil de textes épars de 1943, qui trahit assez exactement les goûts de Perrault. Savard raconte la colonisation de l'Abitibi, raconte le Charlevoix et l'Acadie, et dans une très belle page évoque le souvenir de Jacques Cartier, recommandant à la jeunesse québécoise ses récits de voyage, sorte de *Genèse*, de texte sacré. Savard revenait d'un périple en bateau dans le Golfe du Saint-Laurent, ce qui lui permettait de dire qu'il entrait dans les récits de Cartier par la porte marine. Voici une démarche qui anticipe sur celle de Pierre Perrault. Et dans ce texte apparaissent précisément ces citations que Perrault allait prendre chez le grand capitaine. Je crois, d'ailleurs, que, sauf votre respect, Perrault nous contesterait le droit d'évoquer le souvenir de Jacques Cartier à moins de passer par cette même porte marine.<sup>10</sup>

Le poète-cinéaste est convaincu qu'il faut chercher Jacques Cartier dans les mains, dans les muscles, dans les joues et dans les reins, et dans les paroles de ceux qui descendent de lui en droite ligne. Gérard Harvey, auteur d'un livre de sou-

venirs, *Marins du Saint-Laurent*, pour lequel Perrault écrit une postface, incarnait pour celui-ci cette longue fidélité par ses 50 ans de navigation remontant aux années 20, ayant connu la période qui précédait la mécanisation (vapeur, radio, radar) et conservait en lui-même encore vivante une tradition peu changée depuis l'époque de Cartier.

Outre le chapitre deux du recueil intitulé *Toutes Isles*, dont notre collègue Bernard Hue va nous entretenir, le texte qui exprime le mieux l'hommage que les habitants de l'Île-aux-Coudres adressent à Cartier se trouve dans le scénario d'un des films de Perrault, *Les Voitures d'eau*. Je transcris ici quelques bribes d'une conversation assez décousue. L'allusion à Cartier est motivée par le fait que la conversation a lieu dans les chantiers de la Davie Brothers Limitée à Lévis où l'on construisait la réplique de la *Grande Hermine* qu'on a vue à Expo 67 et qui est amarrée aujourd'hui dans un parc sur les rives de la rivière Saint-Charles à Québec :

- Ça devait être de bons navigateurs ?
- Oui ! Ils étaient marins, certain !
- Garanti ! C'est une affaire de même pour se sauver... Il a parti de d'là montait... il a découvert... il découvrait... D'abord, premièrement, il s'envoyait...
- C'était pas lui qui était maître, c'était le bateau qui était maître !
- (Alexis Tremblay conteste cette dernière remarque) Quand il est venu, qu'il a laissé l'île aux Coudres, qu'il est venu attaquer l'île d'Orléans, qu'il a passé par le nord de l'île d'Orléans, il y avait pas une crime de bouée, il y avait pas une crime de lumière, puis il s'est pas échoué... S'il avait pas été maître du bateau, crime, il aurait été à terre puis il y aurait resté... Raisonne donc avec ta tête !<sup>11</sup>

A ceci il convient d'ajouter la conclusion d'un autre navigateur du Saint-Laurent, J.A.Z. Desgagné, dont les propos sont rapportés dans *Toutes Isles* : « c'était toujours pas un surhumain, c'était un homme. »<sup>12</sup>

La conclusion de Desgagné, l'auteur de *Toutes Isles* voudrait sans doute la souligner. Perrault veut démythifier le personnage de l'explorateur, il veut le redécouvrir dans les gestes et dans les paroles de ses derniers descendants, des derniers qui soient dignes de lui, capables de se mesurer à lui. « Comment un jour avons-nous décidé de prendre la peine de découvrir notre propre banalité ? » se demande encore Pierre Perrault.

Ce qu'il aime chez Cartier c'est la curiosité saine et franche d'un homme simple et fruste aux prises avec le réel :

Et pour ce que voullions abvoir plus ample cognoissance desdits paroisges mises les voiles bas et en travers,

ces mots de Cartier forment l'épigraphe du *Discours*... Et dans sa postface à *Marins du Saint-Laurent* évoquant l'usage qu'on a si souvent fait de la mention d'une première messe entendue à l'Île-aux-Coudres en 1535, Perrault s'en prend violemment à une image trop pieuse du découvreur.<sup>13</sup> Ce qui attirait ce navigateur, c'était la grande profusion des oiseaux aquatiques, la présence de belles rades, de havres sûrs, de beaux arbres hauts, droits et robustes « pour faire matz. » *Un pays sans bon sens* (1972) dit tout sur le rapprochement essentiel d'un Cartier démythifié et d'un peuple tenace de vaincus, de taciturnes en marge de l'histoire :

A même des images dérobées au présent (...) de chacun, nous avons voulu vérifier les propos du poète Cartier, ce premier venu, et les comparer avec notre

âme-de-tous-les-jours-suffit-sa-peine et avec la curiosité de ceux qui passent dans nos vies sans nous comprendre.<sup>14</sup>

Et Perrault passe la parole de nouveau au poète Cartier, comme il le fait si souvent et si volontiers. Dans son livre le plus récent, *Caméramages*, Perrault se réfère encore au moins trois fois à Cartier comme à une valeur sûre dans l'histoire de « ce pays qui n'existe qu'en rêve mais depuis 1608. »<sup>15</sup> Cartier pour Perrault est le garant d'une pérennité. Dans un pays où le souvenir est primordial, le *sine qua non* de la survie, le souvenir se révèle être un produit avarié. Perrault rend hommage à « l'éminence de ces hommes obscurs qui ont pris charge de la mer à notre compte... »<sup>16</sup> et qui sont les dépositaires de la vocation marine des Québécois, dépositaires, les seuls peut-être, d'un passé révolu, dépositaires d'une poésie toute gestuelle qui semble encore capable de restituer le passé pour la suite du monde.

## NOTES

- 1 *Outaouais - mars 82*, Association des auteurs de l'Outaouais québécois, p. 21.
- 2 Gérard Harvey, *Marins du Saint-Laurent*, postface de Pierre Perrault, 1974, p. 251.
- 3 *Ibid.*, p. 247, 248.
- 4 Léo Bonneville, *Le Cinéma québécois* (Editions paulines, 1979), p. 676.
- 5 *Ibid.*, p. 674.
- 6 Pierre Perrault, *Le Règne du jour* (LIDEC, 1967), p. 112.
- 7 *Ibid.*, pp. 113-114.
- 8 Léo Bonneville, *loc. cit.*, p. 684.
- 9 *Ibid.*, pp. 690-691.
- 10 Cf. « Pierre Perrault, poète/cinéaste, » *Québec français*, mai 1980, n° 38, pp. 38-39. « Savard avait réussi dans *l'Abatis*, bien mieux que dans *Menaud*, à nommer l'homme d'ici. » Savard, le professeur de lettres classiques de Perrault apparemment, « a compris que pour bien imiter Homère il ne fallait pas refaire *L'Iliade* mais retrouver Ulysse dans ses villages. » Voir, dans *L'Abatis*, « Lettres à un ami sur les Relations de Cartier, » 1960, pp. 133-139.
- 11 Pierre Perrault, *Les Voitures d'eau* (LIDEC, 1969), pp. 108-117.
- 12 Pierre Perrault, *Discours sur la condition sauvage et québécoise* (LIDEC : 1977), sans pagination.
- 13 Gérard Harvey, *op. cit.*, p. 262.
- 14 Pierre Perrault, *Un pays sans bon sens* (LIDEC, 1972), p. 18.
- 15 Pierre Perrault, *Caméramages* (L'Hexagone/EDILIG, 1983), p. 32.
- 16 Gérard Harvey, *op. cit.*, p. 253.

## NOTE

Dans la discussion qui a suivi l'exposé de M. Cedric May, celui-ci a rappelé l'affirmation faite la veille au soir par le Ministre Hugues Morissette du Gouvernement du Québec, qui, dans une allocution sur le projet québécois de remise en valeur du grand axe fluvial Québec — Grands Lacs, disait que le Québécois avait toujours tourné le dos à son fleuve et citait l'humoriste Yvon Deschamps pour qui le Québécois s'installait sur sa galerie avec une bonne petite bière chaude et regardait passer l'eau sans savoir quoi en faire. Cedric May demandait si ceux des auteurs canadiens qui avaient chanté le Charlevoix, l'Acadie et le Bas du Fleuve, comme Perrault, Savard, Antonine Maillet, Vigneault, Gabrielle Roy, Yves Thériault, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Morency et Jacques Poulin, n'avaient pas rénové au Québec le sens de la vocation marine des Québécois. Il est vrai que Montréal ne vit pas son fleuve. Les installations portuaires ont longtemps masqué le fleuve aux Montréalais. Québec se promène un jour sur sept à la Terrasse Dufferin pour regarder le fleuve. Le reste de la semaine, il regarde résolument vers les Laurentides.

M. René de Chantal rappelle une belle page du *Siegfried* de Giraudoux où, pour parler comme les Canadiens, il suffisait de dire « la rivière, » « le fleuve, » comme s'il n'y en avait qu'un seul, alors que les Français *nomment* toujours la Seine ou la Loire. M. Alonso Le Blanc pense qu'on ne doit pas exagérer le rôle des écrivains qui, pour lui, ne font que refléter des facteurs économiques et sociaux. Les Québécois se passionnent aujourd'hui pour la voile et la moindre petite municipalité réclame sa marina. M. André Gaulin, pour sa part, attache beaucoup d'importance à la belle œuvre accomplie depuis trente ans par les écrivains québécois. En nommant le pays et en en donnant la fierté aux Québécois, ils ont aussi nommé le fleuve et il cite le bel exemple de *l'Ode au Saint-Laurent* de Gatién Lapointe.

**Résumé :**

**Pierre Perrault et la suite du monde**

Le Cartier que Perrault redécouvre en retournant aux sources ne vit pas ou ne vit plus que dans l'histoire. C'est dans la « moire du corps, » c'est-à-dire dans les gestes que font aujourd'hui les hommes frustes du Québec, dépositaires de l'héritage, que survit un Cartier démythifié mais redevenu proche.

**Summary :**

**Pierre Perrault and the continuation of the world**

The Cartier that Perrault rediscovers in going back to the sources does not live or no longer lives except in history. It is in the shimmering mirror of the body that is to say in the gestures of the men of present day Quebec, guardians of the heritage, that Cartier survives, demystified but once again close to the people.

## IMAGE ET MIRAGE POÉTIQUES DANS L'ŒUVRE DE PIERRE PERRAULT : *TOUTES ISLES*

par Bernard HUE

Université de Rennes II

Si Jacques Cartier n'a guère inspiré de dramaturges, il exerce, et particulièrement outre-Atlantique, une singulière séduction sur les poètes. Témoin, entre beaucoup d'autres, Pierre Perrault, dont le recueil, *Toutes Isles*, publié en 1963, au titre emprunté aux *Relations* du pilote malouin, révèle l'intérêt accordé par le poète québécois au « navigateur ancien, » (46) qu'il salue, dans une récente dédicace, comme « le premier poète de ce fleuve que je nomme pays, *Toutes Isles*. »

C'est encore le titre donné, dans le chapitre III de ce recueil, à la séquence consacrée au voyage effectué par Pierre Perrault, sur les traces de Jacques Cartier, voyage à la fois réel et mythique : réel, comme le fut celui de Cartier dont le poète souligne qu'il « n'inventait pas son voyage; (51) » et cependant mythique, dans la mesure où il apparaît comme celui d'un être solitaire, répondant, « sur le dos d'un blanc dauphin blanc, » (21) à l'appel de la mer; car « comment résister, écrit Pierre Perrault aux premières lignes de son poème, à la mer qui coule dans mes veines, se croyant infinie? » (20)

Conduit par son ami Blanchon, le dauphin blanc, « sorte de poisson » duquel, rapporte Jacques Cartier, « il n'est mémoire d'homme avoir vu ny ouy, » (19) Pierre Perrault refait le voyage pour revivre ce qu'a vécu Jacques Cartier; il découvre à son tour « toutes îles, » (65,75) « des milliers d'îles sans nom » (65) bordant la côte du Labrador, (72) une « immense réalité d'îles, » (76) un « archipel qui compte plus de 3 000 îlots, îles, presque îles et rochers : pourquoi Cartier les a nommés Toutes Isles. » (77)

Et c'est précisément ce qu'admire Pierre Perrault : que ces « milliers d'îles sans nom » (65) aient été *nommées* par Jacques Cartier, que ce dernier, à la manière d'un démiurge, ait donné vie à ces îles en leur donnant un nom. A ses yeux, loin d'être seulement un capitaine — auquel il reconnaît de rares mérites — le pilote malouin est d'abord, est essentiellement un poète. Vision originale, sans rapport avec celle, par exemple, d'un historien tel que Charles de la Roncière qui, dans son *Jacques Cartier*, paru dans la collection « Les grandes figures coloniales, » en 1931 (Librairie Plon), affirme sans ambages : « Le pauvre Jacques Cartier n'était pas un écrivain de métier », (64) après avoir observé : « La relation de Jacques Cartier a la brièveté d'un journal de pilotage. J'aurais aimé lui voir la plume alerte d'un avocat parisien qui fit pareil voyage trois quarts de siècle plus tard et qui notait les incidents de la traversée... » (40) d'une manière fort savoureuse (allusion à l'avocat Lescarbot). Mais, sans sous-estimer le talent d'écrivain manifesté par Jacques Cartier (auquel il attribue, sans contestation, les *Relations* de ses voyages), Pierre Perrault offre de lui l'image d'un poète parce qu'il considère que ce dernier a porté sur le monde nouveau qu'il pénétrait le regard que seul un poète pouvait porter.

Cette conception éloigne Pierre Perrault des littérateurs et des historiens canadiens qui, généralement, si l'on en croit André Berthiaume, considèrent, sans beaucoup de nuances, le pilote de François 1<sup>er</sup>, les uns comme un héros, les autres comme « un individu méprisable. » (*La découverte ambiguë*, n° 37) Pierre Perrault, lui, évite soigneusement de reprendre le parallèle qui consiste à opposer l'Amérindien et

Jacques Cartier. Contournant l'écueil idéologique, il se situe, ne serait-ce que par l'aspect mythique et épique de son poème, entre l'*Histoire véritable* d'un Lucien et les grands recueils de Saint-John Perse, *Vents* et *Amers*. Il est tout à fait remarquable que, comme ce dernier, Pierre Perrault se soucie peu du temps, de la temporalité. Il enferme son héros, Jacques Cartier, dans un espace géographiquement déterminé, mais dans lequel chaque lieu échappe à toute caractérisation parce qu'il échappe à toute nomination.

Il tait les circonstances qui ont amené le navigateur au milieu de ce pays :

Mer semée d'îles  
terre semée d'eaux ?

.....  
où rien ne se passe (56)

de même qu'il occulte tout l'arrière-plan socio-économique et politique, tout le branle-bas diplomatique déclenché par les voyages et les projets de Jacques Cartier — projets, nul ne l'ignore, laissant peu de place au rêve et à la poésie. Tout se passe comme si, aux yeux de Pierre Perrault, Jacques Cartier avait fui le vieux monde et était venu chercher la solitude et la paix dans ce pays de *Toutes Isles*, où, « depuis l'archipel de Mingan jusqu'à Blanc Sablon, » la terre est « tout entière vouée au large et à la mer, » (48) « à la rude mer où rien n'est à personne, » (*ibid.*) où même, croirait-on, il ne peut exister personne. Jacques Cartier parle de cette terre, nous dit Pierre Perrault, en recourant à de « rudes paroles. » (47) Et, constate le poète québécois, « il ajoute non sans étonnement cette phrase aussi incroyable en ce jour de juin et de soleil où nous sommes qu'en ce jour de juin et de soleil où Cartier passait, il y a bientôt cinq siècles : « Il y a des gens à la dite terre... » (47)

L'étonnement de Jacques Cartier paraît extraordinaire, inattendu, « incroyable, » dit Pierre Perrault à propos de la phrase qui le perpétue : pareil étonnement révèle une sensibilité, un regard chargé d'humanité qu'un autre lecteur ne percevrait peut-être pas dans le seul texte de la *Relation* attribuée à Jacques Cartier. Pierre Perrault fait, de cette *Relation*, une lecture pleine de finesse, à partir de laquelle il dessine une image très nuancée de ce dernier, par rapport à l'image dichotomique qui en est généralement donnée. Son analyse ne correspond pas à un procès. Son regard correspond à celui d'un homme qui cherche à comprendre, à sentir, à communier plutôt qu'à juger. D'où son discours qui se déroule en forme de chant, dans lequel une profonde harmonie s'établit entre le voyageur d'hier et le voyageur d'aujourd'hui.

Harmonie, communion, accord : ces termes font entrevoir l'ambiguïté de l'image qu'offre le poème actuel de l'homme de la Renaissance. Cette image est celle qu'un poète découvre dans une *Relation* de voyage dont sa lecture l'amène à estimer que l'auteur de cette *Relation* était lui-même un poète, car c'est bien un poète qu'il admire quand il déclare, à propos du récit consacré à l'île des oiseaux :

Songeait-il à faire un pays de ces millions d'animaux, Cartier, celui qui écrit en son testament de longitude et de latitude et de margaux et de mauves, les plus belles paroles pour dire l'innombrable :  
icelles isles étoient aussi très plaines d'oiseaux que ung pré de herbe. (44)

Ainsi le navigateur ancien, tantôt frappé par la rudesse du paysage trouve les mots rudes qui lui permettent d'exprimer avec justesse son sentiment, tantôt étonné par l'extraordinaire abondance d'oiseaux encore jamais vus, trouve d'emblée la comparaison à la fois la plus adéquate et la plus poétique, ce que que Pierre Perrault fait ressortir en disant : « les plus belles paroles pour dire l'innombrable. »

On voit combien il existe peu de distance entre le poète Pierre Perrault et Jacques Cartier, le navigateur-poète. Mais n'est-ce pas là l'effet de quelque séduisant mirage? Un mirage dont les limites côtoient celle du merveilleux, qui confère au réel, à l'humain, quelque chose d'étrange, peut-être même de magique : « Comment Cartier et les autres ont-ils trouvé leur chemin parmi tant d'îles et tant d'oiseaux? » (39), se demandent Pierre Perrault, qui ne voit d'explication que dans le recours au merveilleux : « Peut-être ces hommes savaient-ils ce que les poissons et les dauphins connaissent de la mer! » (39)

De plus, Pierre Perrault ne perd pas de vue le climat du temps, l'esprit qui anime ces hommes du XVI<sup>e</sup> siècle, tout nourri de « Nouvelles admirables » (« version de lettres, » dit Ch. de La Roncière, *op. cit.*, p. 11, « apocryphes du Prêtre-Jean dont le Moyen Âge était saturé »), d'histoires d'îles fantastiques et fortunées au sein de la Mer Ténébreuse; comment faire, à cette époque, le départ entre le mythe et la réalité? C'est pourquoi, évoquant Cartier et ses hommes, le poète québécois ajoute ces réflexions :

Et il leur fallait encore, en plus d'affronter sans « l'usage de la longitude » les océans, traverser les légendes effarantes et admirables de la Mer Ténébreuse et des îles Fantastiques.

La réalité souvent plus dangereuse que la légende les attendait à l'ouest de la terre! (39)

Le voyage de Jacques Cartier revêt donc aussi le caractère d'un voyage initiatique : simple pilote au départ de Saint-Malo, l'homme de mer, traversant hardiment une foule de dangers, prenant le risque d'affronter des être effrayants, de tomber sous le charme d'êtres merveilleusement séduisants, atteint finalement un pays nouveau, inconnu, sans nom, où, par le verbe, il se transforme pour devenir pleinement à lui-même, c'est-à-dire poète.

Le poème de Pierre Perrault développe donc à deux niveaux le thème de la « découverte » et renouvelle, ainsi, l'image du découvreur Jacques Cartier, qui, au terme de son voyage, semble oublier le but primitif qu'il s'était fixé; mais en lui demeure cet « espoir de merveilles » dont parle le poème québécois : (47)

Sans espoir de merveilles qui eût osé franchir la mer ténébreuse... sans le mystère qui eût percé le secret? (47)

La merveille, en définitive, c'est cette réalité rencontrée une fois achevées les différentes épreuves, étapes du voyage. Mais pour percevoir cette réalité, cette terre « à nulle autre semblable, » (42) il fallait une ultime épreuve, celle d'un choix présenté comme un renoncement (celui de la mission de l'argonaute) :

Parmi tant d'îles et tant d'oiseaux il avait à choisir : ou bien contourner la terre jusqu'à l'Inde et alors il eût fallu faire voile au plus profond et au plus loin, toutes voiles... ou bien dresser la chronique d'un pays difficile et alors il fallait arrêter pour voir, regarder pour comprendre, deviner pour aimer toutes îles! (44)

Jacques Cartier va-t-il succomber au mirage exercé par cette réalité qui se dévoile peu à peu à son regard? Relisant la Relation du marin, Pierre Perrault croit l'entendre prononcer à haute voix la sentence correspondant à sa décision :

Les mystères et les exubérances d'archipels, d'anses, de rivières, d'oiseaux et de montagnes ayant délibéré dans son cœur, Cartier prononça les paroles les plus belles qu'on puisse dire à toute terre qu'elle soit nouvelle encore ou ancienne déjà :

et pour ce que vous voullions abvoir plus emple congnoissance desdits paroiges, mimes les voiles bas et en travers. (45)

Cartier renonce donc à « contourner la terre jusqu'à l'Inde, » (44) il renonce à son rêve premier, parce qu'il a décidé — subissant le charme du pays « Toutes Isles » — de « dresser la chronique d'un pays difficile. » (44) Ce pays l'emporte sur le « verger qui donne les fruits d'or. » (57) Le pays découvert l'emporte sur la légende. Jacques Cartier, conquis, s'arrête pour voir, regarde pour comprendre, devine pour aimer.

Il lui reste à donner un nom aux lieux qui ont eu l'heur de l'envoûter. Car, écrit Pierre Perrault,

Honte à celui qui habite lieux sans nom. Honte à celui qui habite une terre sur-nommée à d'autres fins que celles d'aimer, voir et surprendre. (171)

Quatre siècles avant le poète québécois, Jacques Cartier a été, lui aussi, la proie d'un « mirage ensorcelé, » (27) comme le fera Pierre Perrault, il a su « voir plus loin que le voyage en contemplant le navire. » (175) C'est pourquoi *Toutes Isles* se veut le poème de l'émerveillement, la reconstitution de ce « mirage ensorcelé » qui a amené, un jour, le grand navigateur malouin, à mettre « les voiles bas et en travers, » (45) geste d'admiration, de pénétration et d'amour. Rompant avec l'habitude, celle du voyage et de l'exploration à des fins pratiques, politiques ou mercantiles, il cède aux forces qui viennent de délibérer en lui. Attitude hautement poétique, reconnaît Pierre Perrault, qui, avec Saint-John Perse, fait résider la qualité fondamentale du poète dans son aptitude à explorer l'inconnu. « L'inertie seule est menaçante, déclare Saint-John Perse. Poète est celui-là qui rompt pour nous l'accoutumance. » (*Discours*, Pléiade, p. 446)

Poème doxologique, *Toutes Isles* nous offre l'image d'un Cartier original, une image qui elle-même rompt avec la représentation qu'historiens et littérateurs se plaisent généralement à perpétuer. Pierre Perrault, mû par quelque mirage poétique, sans s'attarder à ce que chacun sait et, en définitive, nous savons peu de choses de l'existence historique et psychologique de Jacques Cartier, tend à faire de sa peinture celle d'un être chimérique, capable d'émerveillement, et maître du verbe.

Dans une interview accordée à un journal régional français, en 1982, Pierre Perrault, évoquant le pilote malouin, pouvait affirmer ce que, vingt ans plus tôt son recueil laissait deviner. « Jacques Cartier est un poète et... personne ne le sait. » (*Ouest France*, n° du 2-3 oct. 1982)

Sans doute faut-il, pour le savoir, être riche soi-même, comme l'est Pierre Perrault, d'une multiple expérience et pouvoir lire, en poète, le texte de Jacques Cartier dont *Toutes Isles* constitue un admirable éloge.

*Résumé :*

Image et mirage poétique dans l'œuvre de Pierre Perrault : « Toutes Isles »  
Perrault dans *Toutes Isles* crée un Cartier dont la vérité n'a rien à voir avec l'histoire socio-économique de son temps. Cartier est poète comme Perrault. Comme lui, il se lance à la poursuite d'un « mirage ensorcelé. » La qualité essentielle du poète est son aptitude à explorer l'inconnu.

*Summary :*

Poetic Mirage and Image in the Work of Pierre Perrault : « Toutes Isles »  
Perrault in « *Toutes Isles* » creates a Cartier whose vision has nothing to do with the socio-economic history of the time. Cartier is a poet like Perrault, and like him is in search of an « enchanted mirage. » The essential quality of a poet is his ability to explore the unknown.



# UN ANCIEN DE LA « ROYAL NAVY » AU CANADA 1837-1839

par Maurice P. GAUTIER  
Université de Paris IV

L'aventure, dit-on parfois, vient de la mer. Ce fut le cas, en juillet 1534, pour le Canada lorsque le navire de Jacques Cartier pénétra sans le savoir dans le golfe du Saint-Laurent, événement dont il est célébré, cette année, le 450<sup>e</sup> anniversaire. L'aventure devait se renouveler par la suite avec d'autres personnages. Remontant le Saint-Laurent dans le sillage du navigateur malouin ou gagnant Québec et Montréal par d'autres voies, ils allaient vivre sur cette terre des heures historiques. Tel sera le destin de Frederick Marryat, « Royal Navy Captain » et romancier qui débarqua sur le sol canadien pratiquement à l'époque où le nouveau gouverneur, Lord Durham, y faisait ses premières armes. Cette formule, dans tous les sens du terme, laisse présager des difficultés traversées par le Canada en ces années 1837-1839.

\*

\* \*

Avant de franchir trois siècles, brossons succinctement l'évolution de ce territoire depuis l'origine historiquement connue. Jacques Cartier, soutenu auprès de François I<sup>er</sup> par Jean Le Veneur, évêque de Saint-Malo, traverse l'océan et ouvre un continent à la présence française. Les premières relations du voyage demeurent nébuleuses bien que le retour avec deux fils du chef indien Donnaconna à bord ne laisse aucun doute sur la réalité de la traversée. Une seconde mission avec trois navires en mai 1535 atteint Hochelaga, implantation actuelle de Montréal. L'expédition plus importante de 1541 vaudra à Jacques Cartier le commandement de Charlesbourg Royal qu'il abandonnera à la suite de dissensions, semble-t-il, avec Roberval, nouveau favori du roi. Les documents d'époque comme le récit anonyme de 1545 intitulé *Brief récit et succincte narration de la navigation faicte es Ysles du Canada, Hochelaga et Saguenay et autres, avec particulières mœurs, langaige et cerimonies des habitants d'icelles : fort delectable à veoir*, ou la relation en italien, vingt ans plus tard, suscitent des réserves chez les historiens.

Samuel de Champlain commencera la colonisation effective et, en 1608, installera Québec, pomme de discorde avec l'Angleterre. Malgré les efforts de la Compagnie du cardinal de Richelieu puis la Compagnie des Indes occidentales, le peuplement reste clairsemé sur les rives du fleuve lorsque, en 1672, s'affrontent le gouverneur Frontenac et le prélat Laval-Montmorency. Rappelé en France, Frontenac retournera poursuivre son œuvre colonisatrice en 1689 tandis que Jésuites et explorateurs, tels Marquette, Jolliet, Cavalier de La Salle, s'aventurent au cœur du nouveau continent. En 1734, Québec compte 9 000 habitants, Montréal 6 000, et 163 000 acres de terre sont cultivés. Les convulsions des guerres européennes — Succession d'Autriche, guerre de Sept Ans — seront ressenties jusqu'au Canada et aboutiront à la victoire de Wolfe sur Montcalm et à la cession du pays au roi d'Angleterre par le traité de Paris en 1763.

Ce rapide résumé nous permet de souligner les points sur lesquels buteront Marryat et Durham sur cette terre âprement disputée entre la France et l'Angleterre. La fin de la guerre signée en 1763 ne résoud pas les problèmes de colonisation et de prédominance ethnique. Le « Québec Act » de 1774 établit un modus vivendi dans lequel l'Église catholique est partie prenante. Ce compromis alerte les colonies américaines voisines qui connaissent une certaine fièvre. L'Acte constitutionnel de 1791 parachève le fonctionnement juridique du Bas et du Haut-Canada avec Assemblée élue et Conseil législatif, Conseil exécutif nommés par la Couronne et flanqués d'un gouverneur, ce qui ne suscite pas l'enthousiasme chez les administrés.

L'un d'entre eux, Papineau, va prendre la tête de l'opposition et Marryat aurait pu le rencontrer, en 1823, lorsqu'il ira protester en Angleterre contre le projet d'union des deux Canada. Né en 1786 entre les révolutions américaine et française — est-ce un signe du destin ? — Papineau est élu à l'Assemblée du Bas-Canada en 1808. Chef du parti canadien français, il est nommé au Conseil exécutif en 1820 dont il démissionne trois ans plus tard alors que le Haut-Canada vit aussi des heures chaudes. William Mackenzie attaque, dans le *Colonial Advocate*, les bureaucrates de « Châteaue Clique » qui, en retour, détruisent son matériel d'imprimerie. Des résolutions en faveur de réformes financières montent à la Commission Royale de Lord Gosford. Malgré l'avis favorable de ce dernier, en qui le fils de Papineau voit un subtil adversaire,<sup>1</sup> la Commission les refusera, ce qui mettra le feu aux poudres.

\*

\* \*

Dès l'annonce du rejet en mars 1837, les réactions s'enchaînent : les unes triomphantes avec les « Anti Gallic Letters » dans le *Montreal Herald*, les autres menaçantes dans le *Montreal Gazette* sous la plume du docteur O'Gallaghan tandis que Papineau organise la résistance dans le cadre de la constitution. Ignorant de ces événements, Marryat arrive à New York le 4 mai 1837 après une traversée — ironie du sort ! — sur le « Quebec. » Chaleureusement accueilli, il entame aussitôt un voyage qui le conduit dans le Middle West avant de revenir, en septembre, sur Philadelphie et New York. Mais déjà *The Albion*, relatant la gravité de la situation au Canada où il compte se rendre, a dû retenir son attention.

En effet, les événements se précipitent. Début novembre, la maison de Papineau est mise à sac ; on note un affrontement à Saint-Denis le 22 novembre et un tract de Mackenzie appelle aux armes le 27 novembre.<sup>2</sup> Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'à Saint-Charles, où s'était tenu un rassemblement des six comités, le sang coule et que, le 13 décembre à Saint-Eustache, les troupes de Colborne pillent et massacrent pour venger la mort suspecte du capitaine anglais Jack Weir.<sup>3</sup> Colborne à qui Marryat, en bon officier, a fait des offres de service, ne cache pas son anxiété d'après la correspondance de l'écrivain.<sup>4</sup> Ce dernier, impressionné par l'incendie de Saint-Eustache qui lui rappelle celui de Moscou, s'efforce d'aider Colborne, suppléant l'absence de gouverneur, en négociant la soumission de rebelles.<sup>5</sup>

Sur le sol où la neige est maintenant jonchée de cadavres et souillée de ruines, le romancier projetait, deux mois plus tôt, de s'installer.<sup>6</sup> La révolte risque de dégénérer sur le plan international lorsque le Captain Drew de la « Royal Navy » pénètre en territoire américain et incendie le *Caroline*, vaisseau refuge des rebelles ancré

sur la rive américaine en amont de Niagara.<sup>7</sup> Au comble de l'émotion, les patriotes américains revivent leur lutte contre le tyran anglais.<sup>8</sup> Ils soutiennent les insurgés repliés à « Navy Island » dont Marryat a communiqué les plans à l'Amirauté. L'inquiétude de ce dernier s'apaise devant le message pacifique du président Van Buren confirmant la neutralité de son pays.

Privée du soutien américain, la rébellion s'essouffle et Marryat reprend son périple aux États-Unis. Son relatif incognito sera rompu à partir d'un procès contre les éditeurs pirates américains. Sa morgue, dite typiquement anglaise,<sup>9</sup> irrite l'Amérique; cette irritation s'enflera en fureur à l'annonce du toast porté à Toronto, le 23 avril, lors du « Saint-George's Day Dinner, » en hommage à l'exploit du Captain Drew, au moment même où l'on exécute des rebelles. Hargne et invective vont harceler le romancier sous lequel se cache mal, pense-t-on, le militaire. Une hystérie collective pousse Lewiston, petite ville frontrière, à l'autodafé de ses livres en mai 1838<sup>10</sup> et on le brûle en effigie à Détroit. A travers lui, ce déferlement d'hostilité vise le souvenir exécré du despote anglais; Buffalo, puis Saint-Louis connaîtront des scènes similaires pour les fêtes de l'Indépendance.

Alors que Marryat vit ces journées de fièvre aux États-Unis, arrive à Québec, le 29 mai 1838, l'autre personnage qui va écrire une page de l'histoire du Canada, Lord Durham. Dès lors les chemins de ces deux hommes se croiseront de diverses façons et leur donneront l'occasion d'affirmer leur caractère. Nommé gouverneur avec les pleins pouvoirs en janvier 1838, Durham accepte ce poste avec réticence, ce que reconnaît le Premier ministre, Lord Melbourne.<sup>11</sup> Revenant couronné de lauriers d'une ambassade à Saint-Petersbourg, il débarque en grand seigneur à Québec aux côtés de Sir John Colborne qui a écrasé la révolte. Face à des Canadiens réservés, le nouveau gouverneur va jouer la conciliation et écarter le régime ultra conservateur de Colborne. Le 28 juin, jour du couronnement de la jeune reine Victoria, « Radical Jack » (ainsi l'a-t-on surnommé) décrète l'amnistie pour les détenus sauf pour huit d'entre eux déportés aux Bermudes.

Comme l'avait fait Marryat quelques semaines auparavant à titre privé, Lord Durham parcourt son nouveau domaine. Au moment où, dans les eaux américaines, le *Sir Robert Peel* est attaqué et incendié par Bill Johnston, le pirate du Saint-Laurent, le gouverneur proclame sa position d'arbitre. Il n'en dépêche pas moins son beau-frère, Lord Grey, à Washington pour alerter les autorités sur la situation dangereuse dans cette zone. Il poursuit ses contacts avec les négociants de Montréal, visite les Américains à Niagara puis revient à Toronto et Québec fin juillet.

Quel accueil le gouverneur reçoit-il? Réserve chez les Canadiens mais amabilité chez les Américains. Par contre les relations se tendent avec le cabinet de Londres; le gouvernement n'apprécie pas plus l'amnistie illégalement octroyée que les collaborateurs douteux — Buller, Turton et Wakefield — dont s'entoure Durham. Lorsqu'il contraint le Lieutenant-gouverneur du Haut-Canada à grâcier quatre condamnés, la coupe est pleine pour Lord Melbourne et Lord Glenelg qui l'abandonnent aux attaques de Lord Brougham devant le Parlement de Londres. Désavoué, le gouverneur général démissionne le 29 septembre 1838.

L'automne canadien sera donc sombre pour le politicien comme pour l'écrivain. Le premier monte à bord de *l'Inconstant* à Québec dès le 1<sup>er</sup> novembre; en cinq mois de séjour il n'a guère pu connaître ni convaincre les Canadiens. Leur presse traduit un total désenchantement<sup>12</sup> alors que sa venue avait suscité de grands espoirs.<sup>13</sup> De son côté, Marryat embarque le 20 novembre à New York. Chaque jour de leur traversée longue d'un mois éloigne davantage les deux hommes du Nouveau Monde qui reste pourtant l'objet de leurs préoccupations. Dès son retour, Marryat est invité

par le ministre des colonies, Lord Glenelg, pour un entretien sur son récent voyage.<sup>14</sup> Lord Durham va s'activer sur la rédaction de son rapport, connu depuis sous le nom de *Rapport Durham*. Achevé fin janvier et déposé au ministère le 4 février, il est immédiatement soumis à des indiscretions dans *The Times*. Une vive controverse s'élèvera dès avant l'ultime intervention de Lord Durham au Parlement en juillet 1839, une année presque jour pour jour avant son décès le 28 juillet 1840. C'est vers cette même période que paraissait l'ouvrage de Marryat, *A Diary in America with Remarks on its Institutions* (1839). Ces deux textes, chacun dans son domaine, allaient maintenir le Nouveau Monde et, en particulier, le Canada au cœur de l'actualité anglo-canadienne et défrayer la chronique.

\*

\* \*

Après les faits, voyons les écrits. Le rapport du « Lord High Seditioner, » comme disait *The Times*, paraît plus impérialiste que libéral malgré la virulente condamnation de Lord Brougham.<sup>15</sup> Atrabilaire, d'où des désagréments avec son beau-père, Lord Grey, Durham constitue un curieux mélange politique si l'on songe à ses positions libérales sur l'Irlande et le « Reform Bill » avec Lord Russell dans le cabinet Grey. Par ses relations, tel Ellice son beau-frère en contact avec Lafontaine, envoyé canadien à Paris au début 1838, et ses émissaires, il est assez informé de l'imbroglio que représente le Canada malgré la brièveté de son séjour. Avec une rapide introduction et une riche conclusion, le rapport, en trois cents pages et cinq parties, souligne d'abord la situation ethnique conflictuelle trouvée au débarquement.<sup>16</sup> Au fil des ans, l'antagonisme franco-anglais s'est aggravé au Bas-Canada,<sup>17</sup> et, dans le Haut-Canada, l'affrontement est quotidien entre le « Family Compact » et les réformistes. Après quelques remarques cursives sur les provinces maritimes, Durham regrette le mauvais usage de la colonisation qui décourage encore les immigrants anglais alors que l'indépendance américaine aurait dû favoriser l'installation en masse des loyalistes.

Confronté à ces « redoutables maux du Bas-Canada » et à ces « graves malaises du Haut-Canada » — ainsi dit-il dans sa conclusion — Lord Durham propose l'octroi d'un gouvernement responsable avec une union législative et non fédérale et comme « remède social la lente assimilation des Canadiens français », assez hâtivement qualifiés de « peuple sans histoire et sans littérature. » Hanté par une nouvelle sécession à l'américaine, quoiqu'il différencie les deux situations, Lord Durham jette les bases de ce qui deviendra avec le temps le Commonwealth britannique. Ainsi s'établira aux quatre coins du monde la prédominance pragmatique des Anglo-Saxons, ce qui reflète la pensée profonde de Durham.<sup>18</sup> Au Canada, cependant, cette question raciale ne se résoudra pas aussi aisément que le pressentait Marryat.

Le romancier en traitera dans *The Settlers in Canada*, publié en 1844, où il décrit les difficultés de la famille Campbell qui émigre en 1794. Selon sa technique habituelle, l'écrivain digresse sur les rivalités anglo-françaises au temps de Wolfe et Montcalm qui se perpétuent dans l'octroi de terres aux nouveaux colons.<sup>19</sup> Ne peut-on entendre là un écho précis au sentiment exprimé par Durham dans son Rapport ?<sup>20</sup> L'accueil réserve à *Diary* s'apparente aux propos corrosifs de Lord Brougham à l'encontre du *Rapport* que ce soit dans *The Southern Literary Messenger* ou *The Edinburgh Review*.<sup>21</sup> Un pastiche intitulé *Lie-ary on America with Yarns on its Institutions*

stigmatisera, à Baltimore en 1840, la superbe de l'Anglais insupportable aux Américains comme aux Franco-Canadiens. En fait, c'est le « tory » qui sert de cible aux attaques et là apparaît un nouveau point de convergence entre Marryat et Durham aux yeux des Canadiens.

Marryat invite les colons à se fixer dans le Haut-Canada, terre à blé prometteuse pour l'avenir. Il y voit une colonie de peuplement mettant un terme à la rivalité avec les Canadiens français et offrant ainsi une solution politique.<sup>22</sup> Le succès ou l'échec au Canada engagera à jamais le prestige de la métropole anglaise. Comme Durham, Marryat conserve à l'esprit le douloureux souvenir de la sécession américaine d'autant plus que la famille loyaliste de sa mère, les Geyer, avait eu à en pâtir. Avec une brutale franchise, il propose la mise à l'écart systématique des Franco-canadiens de tous les leviers de commande,<sup>23</sup> ce qui rejoint la position plus politique et policée mais non moins ferme de l'ancien gouverneur.<sup>24</sup> Cette population de souche française, dite paresseuse, ignorante et incapable comparée aux colons anglais, trahit la couronne en outre au profit du voisin américain qui prétend secourir un peuple opprimé.<sup>25</sup> La tristesse s'empare pourtant de l'esprit de Marryat devant les ruines de Saint-Eustache au soir de la bataille et il souhaiterait une prise de conscience chez les politiciens radicaux qui, à la Chambre des Communes, encouragent les sois-disant patriotes.

Telles sont les heures douloureuses que, trois siècles après la découverte de Jacques Cartier, vivait le Canada et tels sont les écrits qui allaient façonner son avenir. Qu'en est-il aujourd'hui ? Notre conclusion, portera l'estampille de 1984.

\*

\* \*

Sans entrer dans le détail, force nous est de constater que le fond du problème attend toujours une solution. L'aventure, si l'on reprend notre formule initiale, a continué de venir de la mer. Chacun conserve à l'oreille la déclaration retentissante du général de Gaulle débarquant du CLM Colbert à Québec. Sous l'éclat discuté ou discutable du propos en question se cache la difficile cohabitation de deux communautés ethniques. En fait, depuis l'époque où Jacques Cartier rencontra la population indigène

cette gent (qui) se peut nommer sauvage, car c'est la plus pauvre gent qu'il puisse être au monde,<sup>26</sup>

quatre siècles n'ont guère simplifié la situation, bien au contraire, même si l'on a dépassé le stade des conflits ouverts ou du terrorisme aveugle. Les mêmes deux points soulignés par Durham et Marryat demeurent au cœur du débat ; il s'agit essentiellement, comme le mentionne un écrit récent,<sup>27</sup> des relations avec le grand voisin américain et du contentieux franco-anglais.

La frontière américano-canadienne est certes une des plus paisibles du monde et ne requiert aucune concentration de troupes. Il ne s'en exerce pas moins des pressions, volontaires ou non, susceptibles d'infléchir artificiellement les positions canadiennes comme l'admet Pierre-Elliott Trudeau.<sup>28</sup> Il peut en être donné une bonne illustration dans un article de *Business Week* du 28 novembre 1977 annonçant l'irréversible déclin de Montréal désertée par les entreprises anglo-américaines au len-

demain du vote sur l'emploi de la langue française au Québec.<sup>29</sup> Il est de même vraisemblable qu'à l'heure actuelle, et c'est fort compréhensible, la succession du Premier ministre ne se négocie pas sans prendre en considération le mastodonte, selon l'expression de Trudeau lui-même, auprès duquel repose son pays.<sup>30</sup>

Pour ce qui est de l'immigration, à la base du différend franco-anglais d'antan, le Canada a offert de tous temps d'immenses possibilités et c'était encore vrai à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Depuis, en quelque trente années, la population a quasiment doublé, passant de onze millions à plus de vingt-quatre millions d'habitants parmi lesquels les derniers arrivés sont venus pour un tiers de Grande-Bretagne et un autre tiers d'Italie, ce qui déplace un peu la rivalité franco-anglaise sans pour autant la résoudre. Les élections favorables à René Levesque et son Parti québécois en novembre 1976 prouvaient assez la persistance d'une forme d'antagonisme concrétisée, entre autres choses, par l'adoption en juillet 1977 de la loi 101, mentionnée ci-dessus. Dans ce domaine ethnique, il nous faut noter un glissement qui actuellement affecte aussi d'autres pays et, parmi eux, les États-Unis. L'assimilation opérée par le célèbre « melting pot » américain ne semble plus répondre aux aspirations du monde contemporain et, sur ce point, les positions de Durham et Marryat datent terriblement. L'expression relativement nouvelle de « hyphenated Americans » pour Mexicains-Américains et autres dépasse les limites de la formule abstraite; elle se traduit dans la réalité quotidienne, en premier lieu, par l'officialisation de la langue espagnole dans plusieurs États ou villes comme New York sans parler de la « Calle Ocho » à Miami. Où en est-on au Canada sur cette question ?

Le concept d'identité culturelle avec sa langue d'accompagnement chemine malgré des résistances qui y voient un germe de désagrégation. *La Lettre du Canada* du 17 mars 1984, à partir du banal incident d'une convention rédigée en anglais et refusée par un francophone, titre : « Franco-Manitobains : Rien n'est perdu, » et l'on apprend que le bilinguisme constitutionnel au niveau fédéral est souvent battu en brèche dans certaines provinces. L'affaire Louis Riel au Manitoba dans les années 1870 à 1885, le « Regulation Act » de l'Ontario en 1912, pour citer quelques exemples, rendent fragile le « British North America Act » de 1867. Pourtant une mosaïque pluriculturelle semble offrir un enrichissement par rapport au concept réducteur de l'assimilation qui ne peut guère éviter la phase de déculturation. Nous touchons là au caractère propre de la constitution canadienne qui paraît tolérer de réels déphasages sur des questions primordiales entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs provinciaux; il en fut donné une illustration dans un passé récent avec le Nouveau Parti démocratique dans des provinces face aux libéraux ou conservateurs en poste à Ottawa où s'exerce la forte influence du Québec et de l'Ontario représentant 80 % de la population. Par ce biais nous voilà ramenés à la coexistence franco-anglaise, ce qu'admet le rapport de 1965 sur le bilinguisme et le biculturalisme.<sup>31</sup> L'unité dans la diversité se révèle un objectif aussi difficile à atteindre que l'indépendance dans l'interdépendance, autre slogan familier à bien des oreilles.

C'est pourtant dans ce sens que devrait s'intensifier l'effort. Une étude attentive montre le riche chatoiement de la situation culturelle qui dépasse la bipolarisation dans la multitude des voix qui montent.<sup>32</sup> Qui oserait affirmer une totale adéquation, par exemple, entre Acadiens et Québécois ou encore entre les provinces maritimes et le Saskatchewan ? La réponse négative au référendum « souveraineté-association » organisé par le Parti québécois en mai 1980 pourrait entraîner une heureuse conséquence en ouvrant la voie à un renouvellement du fédéralisme; un article récent parle d'un « fédéralisme en éclatement. »<sup>33</sup> Cela ne pourrait-il devenir le défi canadien pour le XXI<sup>e</sup> siècle ? Ce pays visité par Jacques Cartier il y a bientôt un demi-millénaire reste un jeune État puisque, en 1967, il fêtait ses cent ans. Sa

survie semble toutefois exiger une foi vigoureuse en un destin vécu en communion par tous ses fils, comme le proclamait Lester Pearson dans son message commémoratif du centenaire :

the destiny of Canada is to unite, not to divide; sharing in cooperation, not in separation or in conflict, respecting our past and welcoming our future.<sup>34</sup>

## NOTES

<sup>1</sup> Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté* (Québec, 1972), vol. I, p. 25 : « Lord Gosford n'a que trop bien réussi à se concilier les Canadiens, c'est-à-dire à semer la division parmi eux. »

<sup>2</sup> *Rapport Durham*, ed. St Marie, 1969, p. 144 : « Aux armes, valeureux Canadiens ! Préparez vos fusils et à l'ouvrage. »

<sup>3</sup> Kathleen Jenkins, *Montreal Island City of the St Lawrence* (New York, 1966), p. 300 : « burning houses and devastation marked the path of the British. »

<sup>4</sup> *Marryat's Letter to Charles Davis*, December 11, 1837, Harvard College Library.

<sup>5</sup> Robert Rumilly, *Papineau et son temps* (Montreal, 1977), vol. I, p. 569 : « Le gouvernement de Québec envoie un officier, le capitaine Maryatt (*sic*) fin décembre pour négocier des soumissions. »

<sup>6</sup> Florence Marryat Church, *Life and Letters of Captain Marryat* (London, 1872), vol. II, p. 27 : « Fortunate in purchasing very fair land from the government opposite to Detroit on the Canada side... » (Letter, October 1837).

<sup>7</sup> George Bryce, *A Short History of the Canadian People* (London, 1887).

<sup>8</sup> *New York Morning Herald*, January 4, 1838 : « The whole country was in a state of half madness, calling out for war... the enduring principles of the revolution of 1776. »

<sup>9</sup> Samuel Breck, *Recollections* (Philadelphia, 1877), pp. 289-293 : « if English... too prejudiced... too supercilious... too disgustingly insolent. »

<sup>10</sup> *The Albion*, May 12, 1838 : « All the works of Captain Marryat that could be found have been publicly burnt in Lewiston. »

<sup>11</sup> *Letters and Diaries of Lady Durham* (Oberon Press, 1979), p. 11 : « I can assure you that I consider you as making a great sacrifice for the chance of doing an essential service to the country. »

<sup>12</sup> *Le Canadien*, 22 octobre 1838 (cité par Viau) : « Par quelle étrange perversion de principes ce qui ne peut se faire vis-à-vis de l'Irlande pourrait-il se faire vis-à-vis du Canada ? »

<sup>13</sup> *New York Morning Herald*, April 25, 1838 : « The recent executions, banishments, blood, fury and folly... lead us to expect a revival of the agitation... Lord Durham is indeed wanted in Canada. »

<sup>14</sup> Mss Meyerstein, British Museum, 47879 A — *Letter from Lord Glenelg*, December 19, 1838 : « It would be a great advantage to me to converse with Captain Marryat... on topics connected with what he has observed and thought upon his tour. »

<sup>15</sup> Roger Viau, *Lord Durham* (Montreal, 1962) : « Le fond vient d'un filou (Wakefield), le style est d'un petit maître (Bullen) et le dictateur n'a fourni que six lettres D.U.R.H.A.M. »

<sup>16</sup> *Ibid.*, note 2, pp. 6-7 : « Je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État; je trouvai une lutte non de principe mais de race. »

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 7 : « Les Français se plaignaient de l'arrogance et de l'injustice des Anglais ; les Anglais reprochaient aux Français les vices d'un peuple faible et conquis et les accusaient de bassesse et de perfidie. »

<sup>18</sup> Thomas Raddall, *The Path of Destiny* (Toronto, 1957) : « Anglo-Saxon civilization predominating by their superior knowledge, energy, enterprise and wealth. »

<sup>19</sup> Frederick Marryat, *The Settlers in Canada* (1844), ed. Johnson 1896, p. 1 : « As the French settlers had already possession of all the best land in Lower Canada, these new (English) settlers were obliged to go into or towards Upper Canada... »

<sup>20</sup> *Ibid.*, note 2, p. 92 : « Beaucoup d'émigrés arrivent de la province mais en général ils traversent aux États-Unis parce qu'il n'y a pas suffisamment d'encouragement pour eux ici. »

<sup>21</sup> Maurice-Paul Gautier, *Captain Frederick Marryat, l'Homme et l'Œuvre* (Paris, 1972), p. 132.

<sup>22</sup> Frederick Marryat, *A Diary in America* (1839), vol. II, 20, p. 223 : « Upon the increase of the English population depends the prosperity of the Canadas, and the best chance of retaining them in our possession. »

<sup>23</sup> *Ibid.*, vol. II, 23, p. 257 : « The French Canadians must now be *wholly deprived* of any share of that power which they have abused. »

<sup>24</sup> Mason Wade, *Les Canadiens français* (Montreal, 1963), vol. I pp. 223-237 : « Ce doit être le but premier et conscient du gouvernement britannique d'établir une population anglaise ainsi que les lois et la langue anglaises dans cette province et ne confier son gouvernement à aucune autre législation que positivement anglaise. »

<sup>25</sup> *Ibid.*, note 22, vol. II, 19, p. 211 : « We cannot restrain the expression of our sympathy when we behold an *oppressed and heroic people unfurl the banner of freedom... against the tyranny, oppression and misrule of a despotic government.* »

<sup>26</sup> Jacques Cartier, *Voyages en Nouvelle-France* (Cahiers du Québec, 1977), p. 58.

<sup>27</sup> T.W. Deachman, « What Every American should know about Canada » in *Canada*, June 1977 : « First the continuing search for accommodation and cooperation between English and French speaking Canadians; second, defining and defending our independence in relation to the enormous prestige and power of the United States... »

<sup>28</sup> *Contemporary Canada* (University of Toronto Press, 1968) : « Americans should never underestimate the constant pressure on Canada which the mere presence of the United States had produced. »

<sup>29</sup> *Business Week*, November 28, 1977 : « forces changing Montreal from an international business center to a French speaking provincial city — certainly the heart of the Province of Quebec but no longer the equal of world capitals... the natural growth of Montreal is gone. »

<sup>30</sup> *Ibid.*, note 28 : « living next to you, in some ways, is like sleeping with an elephant. »

<sup>31</sup> *Rapport préliminaire de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme* (Ottawa, 1965) : « Le Canada traverse actuellement sans toujours en être conscient la crise majeure de son histoire ; cette crise a sa source au Québec... quoique provinciale au départ, la crise devient canadienne à cause de l'importance numérique et stratégique du Québec. »

<sup>32</sup> *Ibid.*, note 28, p. 297 : « There are many Canadas, and each speaks with a different voice and seems to have something different to say. Most important, it is quite apparent that to-day Canada is in a state of flux, of transition. »

<sup>33</sup> *Québec : un pays incertain* (Québec/Amérique, 1980).

<sup>34</sup> *Rapport*, note 28, p. 298.

*Résumé :*

Un ancien de la « Royal Navy » au Canada, 1837-1839

On retrouve dans les récits de voyages de l'Anglais F. Maryatt en Amérique du Nord en 1837-39 les mêmes thèmes et les mêmes thèses que dans le Rapport de Lord Durham sur le Canada : l'un et l'autre sont convaincus du rôle civilisateur que doivent jouer tous les Anglo-saxons en Amérique et de la nécessité d'assimiler les Canadiens français.

*Summary :*

A Former Member of the Royal Navy in Canada, 1837-1839

In the accounts of the voyages of the Englishman F. Maryatt to North America in 1837 to 1839 can be found the same themes and the same arguments that were contained in Lord Durham's Report on Canada : both are convinced of the civilizing role which must be assumed by the Anglo-Saxons in America and both are certain of the necessity of assimilating the French Canadians.



# 1934 : LE 400<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU VOYAGE DE JACQUES CARTIER EN PERSPECTIVE

par Jacques PORTES

Université de Paris I

Les anniversaires des grands événements politiques, historiques ou culturels rythment désormais l'activité des médias et sont profondément ressentis au niveau de l'opinion publique. Ainsi 1984 est-elle l'année Orwell, anniversaire du titre d'un livre; l'année Diderot en raison du bicentenaire de la mort du grand encyclopédiste et bien sûr l'année Jacques Cartier puisque voilà quatre cent cinquante ans le navigateur malouin abordait au rivage canadien, premier à le faire consciemment au nom du roi de France. Si ces anniversaires arrivent d'eux-mêmes il n'en est pas moins vrai qu'ils sont utilisés pour promouvoir des groupes d'intérêts, des affaires commerciales ou des ambitions politiques. Ce qui explique la multiplication de ces célébrations : pour les événements rapprochés on se contente de 10 ans, voire de 50 ans, pour les dates plus éloignées après s'être longtemps satisfait du centenaire, on a vu apparaître les cent cinquantièmes anniversaires, voire même les cent soixante quizièmes ou leurs pareils. Ces célébrations donnent l'occasion de fixer l'attention du public, de susciter son intérêt ou de modifier son opinion. Dans le domaine politique les anniversaires sont comme complémentaires aux voyages officiels, organisés et pensés par les gouvernements, ils doivent permettre à ceux-ci de transmettre une image, un message, ou d'affirmer leur identité<sup>1</sup> avec d'autant plus d'efficacité qu'il peut s'agir d'anniversaires internationaux, aux confins des relations internationales.

Aussi au moment de célébrer le 450<sup>e</sup> anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier au Canada, il n'est sans doute pas inutile de se pencher sur celui qui l'a précédé, le 400<sup>e</sup> de 1934. En effet il s'agissait alors d'un anniversaire majeur, à l'échelle des siècles, d'autant plus que c'était alors la première fois que la France et le Canada célébraient l'événement fondateur. Ni le xviii<sup>e</sup>, ni le xviii<sup>e</sup> siècle n'ont accordé beaucoup d'importance à ces célébrations qui ne commencent vraiment qu'au siècle suivant. Or pas plus en 1834 qu'en 1884 Jacques Cartier n'a été fêté sur le plan international, la célébration de 1905 reste un peu marginale; le statut colonial du Canada comme ses préoccupations intérieures avaient comme occulté l'événement. En 1934 tout a changé; la participation du Dominion à la Première Guerre mondiale comme les premiers effets du statut de Westminster rendent possible et souhaitable une telle célébration qui ne peut que satisfaire la France.

La genèse des festivités de 1934, leur déroulement comme leurs suites, doivent nous permettre de mieux comprendre la signification et l'importance d'un tel anniversaire et peut-être d'en tirer les conclusions utiles pour aujourd'hui. Sans vouloir faire des rapprochements hasardeux et artificiels il n'en est pas moins vrai qu'en 1934, comme en 1984, les célébrations se sont déroulées dans un contexte de crise économique internationale dont elles ont peut-être pour effet d'en effacer les aspects les plus déplaisants. Par contre le Jacques Cartier que l'on fête n'est sans doute plus tout à fait le même. Tout cela devrait mieux apparaître avec cette vue en perspective du 400<sup>e</sup> anniversaire.

Jacques Cartier, découvreur du Canada, est certainement plus présent dans la

conscience des Canadiens — et tout particulièrement des Canadiens français — que dans celle des Français, pour qui il n'est qu'un des nombreux héros d'une histoire qui en regorge. Aussi n'est-il pas surprenant que l'initiative de fêter le hardi Malouin soit née, en 1929, sur les bords du Saint-Laurent.<sup>2</sup> Elle est venue de Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes et député de Gaspé qui l'exprime, en juin, dans les journaux de la « Belle Province. »<sup>3</sup> Certes quelques esprits pervers issus des milieux italiens de Montréal ont voulu, un instant, contester la primauté de Cartier et avancer le nom de Cabot;<sup>4</sup> mais très rapidement l'idée fait son chemin et rencontre l'adhésion de toute la population canadienne française. L'occasion est trouvée de ranimer l'esprit national et religieux dans un domaine incontestable, loin des passions douteuses de la période de la conscription :

Il faut que le quatrième centenaire de l'arrivée de ce chevalier chrétien soit commémoré d'une manière qui fasse honneur au peuple chrétien que nous sommes. La fondation de Québec fut une grande date; l'érection de la croix sur la tête de Gaspé ne fut pas moins importante: elle marquait le commencement d'une ère nouvelle dans la vie du pays tout entier. Nous saurons donc faire dignement les choses.<sup>5</sup>

Dans les mois qui suivent les projets se précisent. Un comité canadien est formé regroupant des représentants libéraux à Ottawa comme le sénateur Raoul Dandurand, il est relayé par les associations catholiques de la Belle Province, comme l'*Action catholique*, la *Société Saint-Jean-Baptiste*, soutenue par *Le Devoir*. On envisage la construction d'une cathédrale à Gaspé, comme un déplacement massif vers les lieux de commémoration.

Très vite il apparaît que le contexte de crise empêchera la construction de la cathédrale mais cela ne refroidit pas les enthousiasmes qui sont strictement canadiens français; il s'agit de fêter une sorte de père fondateur. Cet aspect est accentué par les conférences et les brochures du chanoine L. Groulx ou du jeune abbé Victor Tremblay qui tirent les leçons catholiques et « françaises » du premier voyage de Jacques Cartier.

C'est au début de l'année 1933 que l'association *France-Amérique*, à laquelle le sénateur Dandurand est particulièrement liée, commence à réagir aux projets canadiens. Il s'agit de susciter l'intérêt des autorités françaises envers des manifestations qui se dérouleront partiellement en France et qui doivent faire honneur à son histoire prestigieuse; elles devraient permettre également de « mieux réagir contre les multiples causes qui tendent à détourner de nous les sympathies du nouveau monde. »<sup>6</sup> Dans les mois qui suivent, après consultations avec Charles-Arsène Henry, ministre de France au Canada et entre ministères concernés, la présidence de la République, comme le Quai d'Orsay ou le ministre de la Marine accordent leur soutien et leur patronage aux projets du Comité français qui s'est constitué, sous la présidence de Gabriel Hanotaux.

Au Canada, comme en France, les projets de célébration sont nés d'initiatives privées auxquelles les gouvernements ne sont qu'associés de diverses façons mais sans rôle prééminent. Les deux comités demandent et obtiennent des aides financières pour couvrir une partie des dépenses entraînées par les visites de délégations officielles, par la participation d'unités de la Marine nationale... mais les gouvernements ne prennent pas tout en charge comme pour bien marquer que la politique n'est pas au premier plan. D'ailleurs le gouvernement français prend bien soin d'éviter tout risque de malentendu. Pour faire taire toute propagande antifrançaise venant des milieux cléricaux canadiens, les affaires étrangères décident d'adjoindre à la délégation française un Jésuite et un Franciscain.<sup>7</sup> Pour ne pas indisposer les auto-

rités d'Ottawa, et contrairement au conseil donné par le sénateur-maire de Saint-Malo, A. Gasnier-Duparc, qui juge la province de Québec « plus qualifiée » pour la recevoir, il est décidé de donner la reproduction de la « Grande Hermine » au gouvernement fédéral.<sup>8</sup> A ces réserves près les dépenses engagées ne sont pas négligeables, le Quai d'Orsay attribuant plus de 80 000 F à l'organisation des manifestations et ne réussissant à obtenir que trois navires de la Royale se rendent à Gaspé, malgré les réticences des marins devant de tels engagements jugés trop coûteux en période de crise.

En dépit de la conjoncture économique les célébrations prennent, en effet, un tour grandiose. Elles se déroulent d'abord en France avec l'arrivée d'une délégation canadienne composée essentiellement du sénateur Beaubien et de son épouse, de Grégoire, maire de la ville de Québec, d'Edouard Montpetit de l'université de Montréal et d'une société de seize musiciens, « Les Alouettes. » Entre le 28 juin et le 10 juillet 1934 les Canadiens sont reçus par le Conseil municipal de Paris et par le président de la République; ils inaugurent diverses plaques commémoratives et un buste du navigateur malouin, offert par France-Canada et érigé place du Canada à Paris. Ils visitent ensuite Saint-Malo, Dinard, Paramé avant de repartir par Le Havre. Le tout s'est déroulé sans anicroche, dans une excellente atmosphère ponctuée de discours célébrant, à l'envie, les souvenirs de la Nouvelle-France, l'amitié entre Canadiens français et anglais, l'origine du peuple canadien due à « la semence jetée par le hardi Malouin... »<sup>9</sup>

L'essentiel a lieu pourtant au Canada, avec tout particulièrement les fêtes de Gaspé des 24, 25, et 26 août auxquelles participent plus de 30 000 personnes venues de tous les coins de la province de Québec. Le Premier ministre, R.B. Bennett, représente le Canada, son collègue Taschereau la province, M.M. Fisher et Robbins respectivement la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. La délégation française venue à bord du *Champlain* de la Compagnie générale Transatlantique<sup>10</sup> comporte plus de 200 officiels : « Jamais pareille mission nationale française ne s'est rendue à l'étranger. »<sup>11</sup> Le gouvernement est représenté par le ministre des Travaux publics, Pierre-Etienne Flandin, et par le recteur de l'Académie de Paris, Sébastien Charléty, qui sont invités par le gouvernement canadien et le Comité national canadien. La Marine est présente grâce à trois navires : le contre-torpilleur *Le Vauquelin*, les avisos *D'Entrecasteaux* et *Ville d'Ys*. Mais on trouve aussi sur *Le Champlain* des représentants du Parlement, des Académies (Henry Bordeaux), de la Bibliothèque Nationale, de l'Episcopat, des églises protestantes, mais aussi des sociétés des américanistes, des historiens des colonies, de l'Alliance française, sans oublier les descendants des anciennes familles qui ont joué un rôle au Canada, les membres d'aéro et d'automobile-clubs, les citoyens de diverses villes et les membres de leurs chambres de commerce et les délégués des diverses compagnies de transport et de la presse.<sup>12</sup>

Tout ce monde va assister à l'inauguration de la croix de granit de Saint-Malo sur le site de Gaspé, suivie d'une grand-messe, le tout accompagné de discours. Puis on se déplace à Québec où vont se dérouler de nombreux colloques et congrès : médecins de langue française de l'Amérique du Nord, presse francophone, avocats des barreaux canadiens, journées de langue, littérature et culture françaises en Amérique, journée du droit civil français dans le monde, réunion des Chambres de commerce, etc. Le 30 août tout ce beau monde se déplace à Trois-Rivières dont on célèbre le tricentenaire, puis le lendemain à Montréal. Dans la métropole où sont organisés de nombreux banquets, le clou est l'inauguration, le 1<sup>er</sup> septembre, du pont Jacques-Cartier. Enfin, du 2 au 5 septembre la délégation officielle est à Toronto et Ottawa, où ont lieu diverses manifestations; puis les Français iront voir les inévita-

bles chutes du Niagara avant de quitter l'Amérique par New York le 7 septembre.<sup>13</sup> Toutes ces réceptions ont été l'occasion d'échanges nombreux entre participants et ont été accompagnées de l'enthousiasme des foules présentes qui avait été stimulé par la distribution de milliers de portraits de Jacques Cartier dans les écoles.

Pendant ces quelques jours on ne signale aucune anicroche, le programme est respecté et tout est fait pour éviter un quelconque malentendu. Ainsi, fin juillet, A. Henry, représentant de la France au Canada s'était inquiété du fait que *Le Champlain* puisse quitter Gaspé avant la fin de la grand-messe, ce qui ne pourrait que raviser les « mauvais sentiments contre notre pays. »<sup>14</sup> Pourtant le paquebot a pu attendre et ses passagers ont assisté à la messe intégralement. Les précautions prises par les Français pour ne pas s'attirer les foudres du clergé canadien ont réussi et les commentaires canadiens, comme français, sont particulièrement dithyrambiques.

Les Canadiens français ne tarissent pas d'éloges sur le comportement et les discours des délégués français. Les journalistes n'hésitent pas à évoquer *La Capricieuse*, à s'extasier devant le crucifix du commandant du *Champlain*, à relever que P.-E. Flandin, dans son discours de Gaspé, est parvenu à émouvoir les Canadiens français en mettant en valeur l'idéal chrétien qui animait Jacques Cartier et que « ses » descendants ont su faire fructifier.<sup>15</sup> Les Canadiens français ont fait de leur mieux pour montrer leur meilleur visage : celui de leur origine française en dépit de la « croûte anglaise » souvent trop visible, surtout à Montréal ; et pour ranimer les liens avec la France, si indispensables « en dehors de la politique proprement dite : »

... Ce qu'ils ont vu, ce qu'ils verront encore en Amérique atténuera peut-être un peu chez nos visiteurs la mélancolie qu'inspire le souvenir d'un grand rêve écroulé. L'empire français qu'avaient imaginé les Français du dix-septième siècle ne s'est point réalisé, mais il en reste autre chose tout de même que de glorieux vestiges et des noms français semés à travers tout le continent. Il reste, en dépit de tous les accidents qui ont entravé son effort et ralenti sa croissance, il reste un peuple français, fidèle à la langue et à la Foi des aïeux.<sup>16</sup>

L'esprit patriotique et religieux qui entoure la célébration de Jacques Cartier explique aussi bien les espoirs de rapprochement avec la France que Camilien Houde, maire de Montréal, n'hésite pas à ponctuer d'un « Aidez-nous ! » que les délégués français se gardent bien de venir écouter, que l'attitude beaucoup plus réservée des Canadiens anglais. Certes le Premier ministre du Canada a assisté aux cérémonies, a pris la parole — en anglais... ce qui est déploré par A. Henry —, mais il y avait eu quelques échanges perfides entre lui et son collègue québécois Taschereau qui n'avait pas hésité à mettre dans la bouche de Jacques Cartier les mots suivants :

Je formule le souhait que dans votre pays, d'un océan à l'autre, en chaque province, et sur chaque parcelle du territoire canadien, la même somme de liberté soit accordée aux fils de mon sang que celle qui prévaut pour tous dans la province de Québec, et que les Canadiens français n'ont point marchandée à leurs frères d'expression anglaise.<sup>17</sup>

Par la suite Bennett, comme la presse anglo-canadienne, a noblement exprimé son admiration pour le rôle et la valeur des Canadiens français et catholiques, mais il est bien clair que ces célébrations restent pour eux secondaires. Cartier est fêté à Toronto, au moment du passage de la délégation officielle, mais la presse locale reste réservée et consacre assez peu de place aux manifestations.<sup>18</sup> Ce quatrième centenaire du voyage de Jacques Cartier est avant tout canadien français ; le héros catholique que l'on célèbre ne peut être le fondateur d'un pays majoritairement anglais et protestant.

Ces nuances sont trop peu évidentes pour être perçues par les délégués français. Les réactions sont unanimes : partout l'accueil a été chaleureux, partout a été ressentie l'émotion d'appartenir à une même culture, à une même histoire sans même la gêne qui aurait pu survenir de malentendus religieux. Vladimir d'Ormesson, dans le *Figaro*, parle d'une « race nouvelle » produite par une véritable fusion franco-anglaise dont le caractère paisible semble tenir du miracle dans un monde déchiré par la violence.<sup>19</sup> *Le Temps* évoque « une sorte de miracle canadien. »<sup>20</sup> Pierre-Etienne Flandin, dont tous les commentaires, diplomatiques ou journalistiques vantent la dignité, a exprimé la même idée dans son discours de Gaspé sans que cela apparaisse comme une convention ou une platitude de circonstance :

Les Français savent que depuis quatre siècles, une terre, un climat, une histoire qui vous sont propres ont créé une nation canadienne... D'abord ennemis, vous êtes devenus associés avec ces fils du Royaume-Uni de Grande-Bretagne qui eux aussi... ont comme vous versé au creuset canadien cette coulée humaine dont sort sans cesse le bronze vivant où ne se reconnaissent plus les éléments qui le forment, tant ces éléments sont solidement agrégés et non mêlés. Par une singulière et peut-être unique formation historique votre peuple s'épanouit sur deux troncs qui puisent leur sève dans le même sol, mais s'épanouissent également libres et bientôt sans doute également forts.<sup>21</sup>

Ainsi les Français ont trouvé de « loyaux sujets britanniques, » défenseurs de la « culture de notre pays, » ce qui ne peut que contribuer au rapprochement franco-britannique et servir la paix. Ainsi les journalistes français et canadiens se sont promis de mieux préparer les nouvelles qu'ils s'adressent les uns les autres. Ainsi on s'est promis de se revoir, touchés par tant de spontanéité et de chaleur. Les autorités françaises ont distribué des décorations : grand-croix de la Légion d'honneur à Taschereau, titre de chevalier pour le maire Grégoire de Québec et pour quelques autres personnages. Français et Canadiens se quittent se connaissant un peu mieux et s'appréciant davantage. Les premiers ont découvert un grand pays stable et apparemment harmonieux, en plus d'une population encore attachée à la culture française ; les seconds ont eu affaire à des Français compréhensifs et respectueux des valeurs religieuses dont ils les soupçonnaient volontiers de se moquer. Les autorités fédérales n'ont pu être que satisfaites de la perception du Canada exprimée par leurs visiteurs. Cette ambiance particulièrement favorable allait-elle pouvoir durer, allait-elle avoir des suites ?

A très court terme quelques menus incidents viennent ternir cette image chatoyante. La distribution de décorations suscite quelques échos à Montréal, en effet le maire de la ville a été oublié et un de ses adjoints, l'échevin Allan Bray n'hésite pas à accuser le comité France-Canada d'avoir obtenu de la France des décorations seulement pour ceux qui leur plaisaient. Il met en cause nommément les sénateurs Dandurand et Beaubien et indirectement la France.<sup>22</sup> Très rapidement le maire Houde s'élève contre cette interprétation, mais le mal est fait. Les mauvaises langues estiment que cette affaire permet de détourner l'attention des difficultés financières de la ville de Montréal et qu'il s'agit d'un règlement de compte entre libéraux et conservateurs ; néanmoins le consul de France, René Turck, comme P.-E. Flandin, avant de quitter New York, sont obligés de préciser que la France ne se fait dicter sa conduite par personne.<sup>23</sup> L'écho de ces menus événements est bien mince mais il n'en révèle pas moins certaines des tensions qui sous-tendent la société canadienne française et qui placent les autorités françaises en porte-à-faux, en dépit des célébrations officielles. Un autre incident, resté encore plus discret, vient confirmer cette analyse. Dès 1929 les Italiens de Montréal et leur journal *Il Cittadino* avaient contesté à Jacques Cartier la priorité dans la découverte du Canada, ils prétendaient donc élever un monument à Jean Cabot, le vrai découvreur selon eux. L'affaire avait

rebondi lors du passage des escadrilles du maréchal Balbo à Montréal en juillet 1933, les milieux fascistes essayant de partout glorifier l'Italie; des pressions furent exercées sur la municipalité de Montréal mais « la presse française, inspirée et documentée par le comité France-Amérique, fit front unique et tourna en ridicule les prétentions des Italiens, »<sup>24</sup> les Canadiens français ne toléreraient que Jacques Cartier. Balbo, mortifié, nomme alors comme consul un fasciste notoire, M.G. Brigidi, pour redresser la situation. Il y parvient puisqu'il obtient la promesse de la construction du monument Cabot dont l'inauguration devra avoir lieu quand toutes les célébrations en l'honneur de Cartier seront terminées.<sup>25</sup> A peine les délégués français ont-ils tourné les talons qu'effectivement Camilien Houde reprend l'idée du monument Cabot; cela n'aurait guère d'importance s'il n'y avait pas rivalité indirecte entre la France et l'Italie fasciste. En effet le représentant français attribue la conduite du maire de Montréal à son amertume après l'affaire de la Légion d'honneur qui le pousse à narguer France-Amérique et à espérer une décoration italienne; mais Brigidi rassemble des conférences de presse et ne rate pas une occasion d'affirmer son fascisme, ne s'agit-il pas de « relever le prestige de l'Italie atteint dans l'affaire Jacques Cartier. »<sup>26</sup> Les choses se calment et on ne semble plus entendre parler du monument Cabot à Montréal. Il n'en reste pas moins que les rivalités nationales se situent parfois au cœur des événements les plus inattendus et qu'elles savent utiliser les divisions politiques d'un pays tiers. D'autre part les grandes célébrations qui baignent dans un climat euphorique ne parviennent pas toujours à dissimuler les failles qui existent dans toute unanimité.

Qu'est-il finalement resté, une fois oubliés ces incidents, de la célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier? La poursuite de la crise économique mondiale comme la montée des périls en Europe, sans oublier l'arrivée au pouvoir, en France, d'une gauche bien éloignée idéologiquement des valeurs chrétiennes du Canada français, ont fait vite oublier les promesses de 1934. Il aurait fallu qu'il n'y ait plus d'interruption entre la France et le Canada après ce quatrième centenaire, mais il était encore trop tôt pour que s'établissent des relations directes et équilibrées. Brièvement Pierre-Etienne Flandin avait pressenti ce qu'elles devraient être, lui qui estime faux de dire que la langue parlée au Canada français est un patois incompréhensible, qui estime que les Français ne doivent prétendre à « aucune primauté de droit d'aïnesse » à l'égard des Canadiens français. Il décèle le goût du risque et l'optimisme à l'américaine dont la France peut profiter :

Si donc nous avons accumulé par le lent travail des siècles un capital matériel et spirituel où l'intérêt de nos frères canadiens est de puiser largement, nous avons à recevoir de la Nouvelle-France de bienfaitantes et nouvelles disciplines, adaptées aux besoins de la vie moderne et qui seront le fruit de la collaboration de la culture britannique, de la culture américaine et de la culture française sur la terre du Nouveau Monde.<sup>27</sup>

Ce point de vue est assez original pour être remarqué. D'un côté il correspond à cette époque de l'alliance franco-britannique, mais de l'autre il annonce ce qui permettra la vogue du Canada, ou tout le moins du Québec, en France à la fin des années 1960 : des valeurs américaines... en français. Cette découverte reste isolée et finalement il ne reste pas grand-chose que quelques plaques de bronze ou bustes de marbre de ce 400<sup>e</sup> anniversaire.

La leçon ne doit pas être perdue cinquante ans plus tard. Même réussies les manifestations de ce genre ne peuvent suffire à améliorer les relations et les connaissances entre deux peuples, il faut une réelle volonté de compréhension réciproque qui n'occulte pas les difficultés ni les ambiguïtés inhérentes à la réalité politique et sociale. N'avait-on pas, en 1934, péché par irénisme? Qu'en sera-t-il en 1984?

## NOTES

<sup>1</sup> R. Girault, « Voyages officiels, opinion publique et relations internationales » in *Opinion publique et politique extérieure, 1870-1914* (Rome : Ecole française de Rome, 1981), pp. 475-80.

<sup>2</sup> Dans les rapports franco-canadiens les initiatives sont toujours venues du côté canadien car c'est au Canada qu'il existe une « demande. »

<sup>3</sup> *Le Devoir*, 17 octobre 1929.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dans lequel est repris un article du *Soleil* de Québec qui expose les prétentions du journal de Montréal *Il Cittadino*.

<sup>5</sup> *Le Soleil*, 28 septembre 1929.

<sup>6</sup> A.M.R.E. (Archives du ministère des Affaires étrangères), D.P.C., Série B carton 38, dossier 6, Politique Canada, « 4<sup>e</sup> centenaire de Jacques Cartier, » 29 juillet 1933, Lettre de France-Amérique au préfet de la Seine.

<sup>7</sup> *Ibid.*, 7 juin 1934, Note pour M. Marx, directeur du service des Œuvres.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 1<sup>er</sup> août 1934, A. Gasnier-Duparc, sénateur d'Ille-et-Vilaine, maire de Saint-Malo à Louis Barthou, ministre des A.E. et réponse de ce dernier en date du 11 août 1934.

<sup>9</sup> *Le Temps*, 3 juillet 1934; extrait du discours de bienvenue de G. Hanotaux, lors du dévoilement du buste de Jacques Cartier, place du Canada à Paris.

<sup>10</sup> A.M.R.E., *Ibid.*, 27 novembre 1933, Ch.-A. Henry, ministre de France au Canada au ministre des A.E.; il s'inquiète du fait que France-Amérique ait contacté pour la croisière le Canadien Pacifique plutôt que la C.G.T. qui possède *Le Champlain*; la France serait ridiculisée...

<sup>11</sup> *Le Temps*, 18 août 1934.

<sup>12</sup> *Ibid.*, liste complète des divers organismes. Par ailleurs le dossier conservé aux Relations extérieures détaille les demandes de subvention envoyées par diverses personnalités ou certaines de leurs récriminations comme celle de l'évêque de Rennes qui refuse une cabine à deux...

<sup>13</sup> Programme complet, avec menus aux plats historisants, dans *Le Devoir* du 11 juillet 1934.

<sup>14</sup> A.M.R.E., *Ibid.*, 28 juillet 1934, Ch.-A. Henry au ministre.

<sup>15</sup> *Le Devoir*, 27 août 1934. La remarque ne manque pas de sel quand on sait l'appartenance du ministre à la franc-maçonnerie!

<sup>16</sup> *Ibid.*, 30 août 1934, éditorial d'Homer Héroux.

<sup>17</sup> *Ibid.*, 27 août 1934.

<sup>18</sup> *The Globe and Mail* relate les cérémonies de Gaspé comme une manifestation folklorique, un peu plus de place est donnée à celle de Toronto, mais on ne trouve aucune forme de mobilisation populaire comme au Québec.

<sup>19</sup> *Le Figaro*, 30 août 1934, éditorial en p. 3.

<sup>20</sup> *Le Temps*, 29 août 1934, Bulletin du Jour.

<sup>21</sup> *Ibid.*, 27 août 1934.

<sup>22</sup> *Le Devoir*, 11 septembre 1934.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 6 septembre 1934.

<sup>24</sup> A.M.R.E., Amérique 1918-1940, *Canada 15*, Propagande; René Turck, chargé d'affaires français à Ottawa à Louis Barthou, 28 septembre 1934.

<sup>25</sup> *Le Devoir*, 9 juin 1934. Dans sa longue dépêche R. Turck explique également qu'il a été contacté par son collègue Petrucci, consul à New York et vieil ami, afin qu'il obtienne des Canadiens français un emplacement neutre pour le monument Cabot, il avait refusé.

<sup>26</sup> A.M.R.E., *Ibid.*, c'est du moins l'analyse de R. Turck.

<sup>27</sup> *Le Figaro*, 18 septembre 1934. P.-E. Flandin est interrogé après son retour à Paris. De son côté Contenot, président du conseil municipal de Paris, souhaite que des échanges réguliers d'étudiants aient lieu entre les deux pays. Pour lui qui croit avoir retrouvé la vieille France, ce serait un moyen de lutter contre l'américanisme. Il s'agit là d'une opinion très habituelle des conservateurs français à l'égard du Canada.

*Résumé :*

1934 : le 400<sup>e</sup> anniversaire du voyage de Jacques Cartier en perspective  
L'auteur replace la préparation et la célébration, tant en France qu'au Canada, du quatrième centenaire du premier voyage de Cartier au Canada dans le contexte politique et culturel canadien aussi bien que français. Il le situe aussi dans le contexte international des années 30 et du développement du fascisme.

*Summary :*

1934 : the 400th Anniversary of the Voyage of Jacques Cartier in Perspective  
The author examines in the political and cultural contexts of France and Canada the preparations and celebrations in both countries of the 400th anniversary of the first voyage of Cartier to Canada. He also situates this event in the international context of the 1930s and of the development of fascism.

## LES FRANÇAIS AU CANADA (1815-1860)

par **Claude GALARNEAU**

Université Laval

Si Jacques Cartier avait su que la France ne connaîtrait pas de très grands succès en Amérique du Nord, on peut se demander s'il aurait entrepris ses voyages ou s'il aurait persévéré après 1534. Les avatars de la politique européenne ont empêché la France de donner suite aux efforts du Malouin durant la seconde partie du XVI<sup>e</sup> siècle. Trois générations après, Champlain reprenait la route du Saint-Laurent pour s'établir à Québec. Mais la guerre de Trente Ans, la guerre contre l'Espagne et les révoltes rurales et urbaines ont encore une fois pris les forces vives du royaume. Quant au Roi-Soleil, il refusa de peupler la Nouvelle-France parce que Colbert croyait que l'Ancienne manquerait de bras pour la manufacture. Le premier XVIII<sup>e</sup> siècle partagea le même sentiment avant que la France ne passe la main à la Grande-Bretagne.

Une fois les bouleversements de la Révolution et de l'Empire terminés, les plus grandes migrations libres que l'Europe ait jamais connues allaient diriger les populations de la campagne vers la ville ou vers la terre promise américaine. La révolution industrielle et celle des transports furent parmi les facteurs principaux qui permirent cet exode sans précédent. Si la France n'a pas fourni la partie la plus importante de cette migration, il ne sera pas inutile de rappeler quel a été son apport, d'abord aux États-Unis, puis au Canada dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Après avoir tenté d'évaluer le nombre des Français ayant traversé l'Atlantique, il conviendra de circonscrire diverses catégories d'immigrants et d'estimer le rôle qu'ils ont joué dans la société québécoise, individus ou groupes.

\*

\* \*

A la fin du Régime français, le Canada avait reçu environ 11 000 immigrants et immigrantes, qui s'étaient multipliés néanmoins par six, laissant 70 000 habitants. Avec l'Acadie et la Louisiane, cela faisait environ 85 000 en 1760. Au même moment, l'Angleterre en comptait un million dans ses colonies du continent nord-américain auxquels s'ajoutaient 300 000 esclaves. Dans le demi-siècle qui suivit, ce sont les événements politiques qui ont forcé l'émigration française. Durant la guerre de la Révolution américaine, l'armée française brilla aux côtés des Insurgents. Lors des guerres de la Révolution et de l'Empire, l'Amérique servit de refuge aux uns et aux autres dans les moments les plus difficiles, quitte à ce qu'ils regagnent la patrie lorsque les conditions le permettaient. Une fois Napoléon rendu au bout du monde et les règlements effectués sur l'échiquier européen, les populations se transportèrent en masses compactes en Amérique du Nord. De 1820 à 1930, l'émigration européenne aurait porté vers les nouveaux pays environ quarante millions d'hommes, de femmes et d'enfants, dont la plus grande partie s'est établie aux États-Unis. Les Britanniques ont ainsi vu partir dix-sept millions d'émigrants de 1825 à 1920, dont 65 % sont allés aux États-Unis, 15 % au Canada et 11 % en Australie et en Afrique du Sud. Les Allemands ont pour leur part fourni cinquante à cent mille migrants par année

à partir de 1846. Ce qui explique que les États-Unis ont vu leur population passer de quatre millions en 1790 à dix-sept millions dès 1840, ayant alors reçu quatre millions d'immigrants<sup>1</sup>.

Au Canada les rentrées d'immigrants étaient beaucoup moins importantes. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la colonie canadienne avait accueilli quelques milliers de Britanniques et 40 000 loyalistes des États-Unis. De 1815 à 1830, le Canada vit arriver 15 000 à 20 000 immigrants britanniques par année et 170 000 de 1831 à 1835.<sup>2</sup> De 1829 à 1851, ils seraient entrés au pays au nombre de 735 000.

Avant 1850, la France aurait vu partir un peu moins de 400 000 citoyens, dont le tiers, soit 130 000, a pris la direction des États-Unis. Les plus forts moments de cette émigration se sont inscrits dans les années 1827-1828 et 1845-1847.<sup>3</sup> Au Canada, le groupe francophone ne put compter que sur lui-même pour faire nombre et il atteignit le million d'habitants vers 1860 seulement. L'entrée du pays fut interdite aux Français à partir de 1763, étant donné les impératifs de l'exclusif colonial séculaire. Ce qui n'empêcha pas deux ou trois dizaines de Français de s'établir sur les bords du Saint-Laurent avant 1793. A partir du moment où la guerre fut déclarée par la Révolution contre la Grande-Bretagne, des émigrés vinrent au Canada. Mais encore là, le nombre des Français ne dépassa sans doute pas les deux cents. J'ai montré ailleurs tout l'apport que ces quelques centaines d'immigrants français ont donné à la culture française au Canada.<sup>4</sup> Ne citons pour exemple que l'installation de l'imprimerie et la publication du premier journal à Montréal par Fleury Mesplet en 1776-1778,<sup>5</sup> ou l'arrivée de 51 prêtres émigrés, qui ont augmenté le clergé canadien d'un tiers et d'un seul coup, alors que le clergé canadien avait diminué de moitié pour une population qui, elle, avait doublé de 1760 à 1790.

Si j'ai donné ces quelques chiffres sur l'émigration européenne et française aux États-Unis et au Canada, c'est qu'il me paraît impérieux de souligner les problèmes d'échelle qui nous confrontent quand il s'agit d'évaluer les grands phénomènes démographiques, économiques, religieux et culturels dans la comparaison entre le Canada, les États-Unis et l'Europe atlantique au XIX<sup>e</sup> siècle. La vertu du nombre, tout approximatif soit-il, nous oblige à tenir compte des ordres de grandeur et à juger moins sommairement de certaines réalités.

Avant 1861, les recensements du Canada n'étaient pas de la plus grande précision. P.-J.-O. Chauveau disait que le Canada de 1852 ne comptait encore que 1 366 personnes nées en France et en Belgique.<sup>6</sup> En 1861, le Haut-Canada aurait eu 2 389 habitants nés en France et le Bas-Canada 672 seulement.<sup>7</sup> En ce qui me concerne, j'en ai repéré environ 325, sur qui j'ai des renseignements plus ou moins fournis selon les cas. On pourrait ainsi estimer le nombre des Français arrivés au Bas-Canada au double de la période 1764 à 1815. Les Britanniques, entrés au nombre de 735 000 de 1829 à 1851, n'auraient laissé que 150 000 âmes, les autres allant aux États-Unis. Ce qui ferait une proportion de moins de 0,5 % d'immigrants français. Par rapport aux Canadiens de langue française, qui étaient 700 000 en 1851, l'immigration française n'aurait guère eu la moindre importance.

Mais les chiffres ne sont pas les seuls facteurs à considérer et mon propos sera maintenant de montrer que la présence et l'influence culturelle et morale des Français ont été inversement proportionnelles à leur nombre dans la société québécoise au cours de ce demi-siècle. Le tiers des effectifs a été fourni par des ecclésiastiques, prêtres, religieux et religieuses. Sur un peu plus de 200 religieux, il y eut ainsi 45 sulpiciens, 10 prêtres séculiers et 4 évêques. Le plus fort groupe fut celui des membres des dix communautés religieuses différentes que les évêques du Québec ont recrutés en France, et qui ont amené 150 pères, frères et sœurs.<sup>8</sup> On compte une

centaine d'intellectuels, tels que des artistes, des instituteurs et des journalistes, le reste comprenant des artisans, des commerçants ainsi que quelques personnages vite répartis, comme des diplomates, des nobles ou de grands publicistes. On peut autrement regrouper ces migrants en voyageurs et en résidents, ceux qui ont écrit sur le Canada étant surtout de la première catégorie.<sup>9</sup>

L'action exercée par ce petit contingent de Français exigerait certes de plus longs développements pour être appréciée à sa juste mesure, ce que je ne saurais faire ici faute de temps. Aussi me contenterai-je de caractériser l'incidence des uns et des autres par quelques exemples. Du côté des ecclésiastiques, les sulpiciens possédaient la seigneurie de Montréal et d'autres territoires qui leur rapportaient des centaines de milliers de livres de revenus chaque année. Ils dirigeaient la cure de la ville, très vite la plus peuplée de Québec, le collège classique de Montréal, le grand séminaire, la bibliothèque paroissiale et le cabinet de lecture. Cela leur assurait une puissance financière et une influence morale et intellectuelle qui faisaient souvent trembler l'évêque.<sup>10</sup> Les dix communautés arrivées au pays avant 1860 ont vite établi la reproduction de leurs effectifs, investissant le monde de l'éducation, de l'assistance publique et du secteur religieux proprement dit. Les jésuites, arrivés en 1842, auront leur collège dès 1848 comme les clercs de Saint-Viateur et les clercs de Sainte-Croix, qui avaient ouvert le leur à Joliette et à Saint-Laurent l'année précédente. Sur les quatre évêques qui se sont rendus au Québec, trois étaient des prêtres émigrés devenus évêques aux États-Unis et qui n'ont fait que rendre visite à l'évêque de Québec à quelques reprises. Mais le quatrième, Mgr de Forbin-Janson, a littéralement soulevé les populations des deux tiers du Québec catholique lors du séjour qu'il fit en 1840-1841.

Grand prédicateur de la mission de France, il avait animé la rechristianisation de la France dans les campagnes et les villes du pays après 1815. Nommé évêque de Nancy en 1823, il avait continué dans son diocèse sa prédication, qui était aussi ardemment royaliste que religieuse. La révolution de 1830 ne le lui pardonna pas et il dut s'enfuir en juillet. Il s'établit ensuite à Paris, prêchant, voyageant et s'occupant de la Propagation de la foi.<sup>11</sup> A la demande réitérée des évêques français aux États-Unis, il finit par accepter l'invitation avec l'autorisation du pape. Arrivé à New York en 1839, il prêcha les foules américaines de la Nouvelle-Orléans à Buffalo et à Minneapolis, assistant au concile de Baltimore et refusant l'évêché de Détroit. Comme cela devait arriver, il fut invité par Mgr Lartigue, évêque de Montréal. Et de septembre 1840 à la fin de l'automne 1841, il se promena de Québec à Montréal, dans la Beauce et dans la vallée du Richelieu, prêchant des missions et des retraites dans un pays qui n'en avait jamais connu jusqu'alors, le clergé étant toujours très faible numériquement.<sup>12</sup> Ses plus grandes missions eurent lieu à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal et il aurait fait en tout plus de trois cents sermons et allocutions durant son séjour au Québec, attirant les foules canadiennes avec le même charisme qu'il avait déployé en France sous la Restauration. Cette prédication dans les circonstances pénibles que venait de vivre le Bas-Canada, a assuré la reprise en main des Canadiens français catholiques par le clergé. Le passage de Forbin-Janson fut un événement créateur, qui a orienté l'avenir religieux du Québec français pour cent vingt ans.<sup>13</sup>

Le groupe des intellectuels a amené sur nos rivages un personnage comme Alexandre Vattemare. Comédien, il avait parcouru l'Europe de l'Angleterre à la Russie à partir de 1815, consacrant son argent et ses loisirs au développement des échanges culturels entre les pays. Sollicité par les Américains, il vint en Amérique durant les mêmes années que Mgr de Forbin-Janson. Ce qui n'était que pure coïncidence. A Montréal et à Québec, Vattemare réveilla les francophones des classes instruites et donna une très nette impulsion à la création des cercles culturels. C'est dans sa

foulée que l'Institut canadien fut fondé à Montréal en 1844 et cent autres instituts en province après, suivant le modèle qu'il avait suggéré à l'hiver 1841.<sup>14</sup>

Napoléon Aubin fut un véritable leader sur le plan politique et culturel. Journaliste et éditeur de plusieurs journaux, propriétaire d'imprimerie, promoteur de théâtre et animateur de sociétés, inventeur d'un système d'éclairage au gaz utilisé en Europe et en Amérique, franc démocrate et humoriste, il paya de sa personne pour ses opinions en faveur des patriotes. En 1840, il s'associe à un autre français pour l'achat de la première presse lithographique installée à Québec.<sup>15</sup> Alfred Rambau et Hyacinthe-Marie Leblanc de Marconnay sont deux autres journalistes qui ont fait leur marque dans la presse périodique.

Les libraires Bossange de Paris envoyèrent l'un de leurs fils à Montréal en 1815, où il établit solidement le commerce familial, s'adjoignant le jeune Montréalais Edouard-Raymond Fabre, qui ne tardera pas à voler de ses propres ailes pour devenir le premier libraire de langue française à Montréal.<sup>16</sup> Hector Bossange épousa la sœur de Fabre et ces liens débordèrent largement ceux de la famille puisque tous les Canadiens qui allaient à Paris passaient s'inscrire chez les Bossange, qui tenaient registre à cette fin. C'est à leur service que finirait ses jours en 1879 le poète en exil Joseph-Octave Crémazie.

Chez les artisans de Québec, on peut citer Adolphe Jacques, typographe, qui fonda la Société typographique canadienne en 1836, la première « union » créée au Canada;<sup>17</sup> Louis Lemoine, armurier et inventeur de machines; chez ceux de Montréal, l'industriel Mariotte, qui dépensa une jolie fortune à l'établissement de manufactures. La liste ne serait pas complète sans ajouter L. Auvray, cuisinier-pâtissier, et Charles Lafont, restaurateur, qui acquirent réputation respectivement à Québec et à Montréal dans cette profession bien française.

De grands publicistes et savants ont certes fait leur tour du Canada, tels que Alexis de Tocqueville, Michel Chevalier et Xavier Marmier, Auguste Plée et Jean-Jacques Ampère. D'autres ont ouvert des écoles à Québec et à Montréal. Quelques-uns ont participé au combat des patriotes, faisant de la prison comme Aubin ou donnant même leur vie comme Charles Hindenlang, jeune officier français exécuté avec onze autres patriotes en 1839, pendant que certains prenaient parti pour les Britanniques, tels que les Messieurs de Saint-Sulpice et des journalistes comme Rambau et Leblanc de Marconnay.

\*

\* \*

Il importe peu que les Français aient choisi de partir pour des motifs d'ordre politique — ce fut le cas en 1815, en 1830, en 1848 et en 1852 — ou attirés par l'aventure et l'utopie. En aucun cas, je n'ai rencontré au Québec des immigrants français de la misère et du déclassement. Certes le goût de l'aventure a joué dans leur choix, mais il fallait du courage pour quitter son pays, ne fût-ce que quelques années. Courage qui s'est manifesté en capacité d'adaptation au nouveau pays et même en esprit d'entreprise caractérisé. Ces Français se sont fait remarquer par leur bonne instruction, par des ressources intellectuelles et morales au service d'une compétence professionnelle dans les domaines où ils ont œuvré. Il est vrai qu'ils étaient désirés et que les Canadiens sont même allés les chercher dans certains cas. Mais on a assez

dit que les Français n'émigraient pas pour convenir enfin que leur émigration au Canada, si faible fût-elle en ce premier XIX<sup>e</sup> siècle, a été d'une importance qu'on ne saurait surestimer dans les domaines religieux, culturel et social.

## NOTES

<sup>1</sup> Marcel Reinhard, A. Armengaud et J. Dupaquier, *Histoire générale de la population mondiale*, Montchrestien, 3<sup>e</sup> éd., 1968, pp. 275, 399, 405.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 419-420.

<sup>3</sup> René Raymond, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, t. I, Colin, 1962, pp. 65-66; Leonard Dinnerstein et David M. Reimers, *Ethnic Americans. A History of Immigration and Assimilation*, New York, Harper and Row, 1975, p. 162.

<sup>4</sup> *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec et Paris : les Presses de l'Université Laval et Colin, 1970, pp. 66-71, 187-198.

<sup>5</sup> Voir le *Dictionnaire biographique du Canada*, t. IV, art. Jautard et Mesplet.

<sup>6</sup> Charles Guérin, *roman de mœurs canadiennes*, Montréal, 1853, p. 347.

<sup>7</sup> Pierre Savard, « L'immigration française au Canada vue par les représentants de la France de 1859 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, » *Le Bouclier d'Achille. Regards sur le Canada de l'ère victorienne*, W.L. Morton éd., Toronto : McClelland and Stewart, p. 276.

<sup>8</sup> Bernard Denault et Benoît Lévesque, *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, Montréal et Sherbrooke : Presses de l'Université de Montréal, 1975.

<sup>9</sup> Marc Label prépare un ouvrage sur les récits de voyage de cette période.

<sup>10</sup> Marcel Lajeunesse, *Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1982.

<sup>11</sup> Ernest Sevrin, *Les missions religieuses en France sous la Restauration, 1815-1830*, t. I; *Les Missionnaires et la mission*, Saint-Mandé, 1948.

<sup>12</sup> N.-E. Dionne, *Galerie historique*, IV. *Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine. Sa vie, son œuvre en Canada*, Québec : Laflamme et Proulx, 1910.

<sup>13</sup> Un ouvrage collectif paraîtra en 1984, dans lequel nous tentons une nouvelle évaluation du séjour de Mgr de Forbin-Janson au Québec.

<sup>14</sup> Elisabeth Revai, *Alexandre Vattemare, trait d'union entre deux mondes...* Montréal : Bellarmin, 1975; C. Galarneau, « Le Philanthrope Vattemare, le rapprochement des "races" et des classes au Canada : 1840-1855, » *Le Bouclier d'Achille...*, pp. 94-110.

<sup>15</sup> Jean-Paul Tremblay, *A la recherche de Napoléon Aubin*, « Vie des lettres canadiennes, » n° 7, Québec : les Presses de l'Université Laval, 1969.

<sup>16</sup> Jean-Louis Roy, *Edouard-Raymond Fabre, libraire et patriote canadien (1799-1854). Contre l'isolement et la sujétion*, Montréal : HMH, 1974.

<sup>17</sup> C. Galarneau « Les métiers du livre à Québec (1764-1859), » Québec, *Les Cahiers des Dix*, n° 43, 1984, pp. 143-165.

*Résumé :*

Les Français au Canada (1815-1860)

Si l'émigration de Français au Canada au XIX<sup>e</sup> siècle a toujours été quantitativement négligeable, elle a pourtant eu un impact culturel sans proportion avec le nombre réel des immigrants. L'apport des Français a marqué le développement du Canada français de manière significative dans le domaine religieux et intellectuel et même dans le domaine économique.

*Summary :*

The French in Canada (1815-1860)

Even though the emigration of the French to Canada throughout the 19th century was quantitatively negligible, it had a cultural impact which was disproportional with the real numbers of emigrants. The French contributed significantly to the development of French Canada in the religious, intellectual, and even business fields.

Les récits des voyages et découvertes de Jacques Cartier ont non seulement été une des sources importantes du *Pantagruel* de Rabelais, ils ont contribué à augmenter en France l'intérêt suscité aux <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles par les révélations du Nouveau-Monde et ils ont été chantés par quelques poètes français et canadiens.

A la vérité, ce sont surtout les explorations des Antilles, du Brésil et du Pérou qui ont d'abord fasciné rois, seigneurs et aventuriers européens : plantes et animaux exotiques, indigènes aux traits physiques déformés et aux mœurs étranges, trésors fabuleux de l'Eldorado semblaient confirmer la réalité d'un univers mythique qui avait depuis des siècles hanté l'imagination des Occidentaux et qui avait été maintes fois évoqué dans les contes et récits de l'Antiquité et du Moyen Age. Comme on l'a écrit à l'époque, les récits des explorateurs d'un monde inconnu connurent une grande vogue parce que l'on y trouvait « une volupté et délectation naturelle de nouveauté. »

Les expéditions successives vers les terres et îles d'Amérique visaient à trouver un chemin plus court vers le Cathay, royaume de l'or et des épices. Au moment où il décrit le premier voyage de Pantagruel à Cathay (1532), Rabelais connaissait les récits souvent mirifiques des premiers explorateurs espagnols et portugais ; aussi, même s'il s'est embarqué à Honfleur, son personnage atteint-il le pays d'Utopie situé en Extrême-Orient après avoir visité des îles tropicales et, comme Vasco de Gama, contourné l'Afrique. Mais voici que pour retourner dans son royaume d'Utopie, Pantagruel, dans le *Quart Livre*, publié en 1548, s'embarque, cette fois, à « Thalasse près Sannalmo » et suit l'itinéraire de Jacques Cartier vers Terre-Neuve et le Canada.

C'est qu'entre-temps Rabelais a lu le *Brief récit et succincte narration* de Jacques Cartier et, croit-on, est allé à Saint-Malo en 1546 ou 1547 pour y recueillir de vive voix du découvreur du Canada de plus amples renseignements sur ses découvertes. Abel Lefranc, le grand spécialiste sur Rabelais, cite dans *Les navigations de Pantagruel* (1905), un certain chanoine du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle du nom de Doremus qui a écrit que Rabelais « vint apprendre de ce Cartier les termes de la marine et du pilotage, à Saint-Malo, pour en chamarrer ses bouffonnesques Lucianismes et impies épicuréismes. » En fait, pour ce nouveau voyage vers Cathay par la route du nord, le pilote de Pantagruel est Jamet Brayer en qui les historiens ont reconnu Jacques Cartier lui-même. Il était accompagné de Xenomanes qu'on a identifié au pilote Jean Alfonse.

Contrairement à la plupart des récits du genre qui à l'époque étaient encombrés d'allusions mythiques ou littéraires, le *Brief récit* de Cartier est précis et dépouillé ; il écrivait pour être utile aux marins qui entreprendraient le même voyage. Mais sur ce canevas net et distinct, Rabelais a tissé avec l'imagination qu'on lui connaît une tapisserie des plus brillantes et des plus colorées. Aussi est-il étonnant que Rabelais ait inclus Jacques Cartier au nombre des cosmographes de chambre victimes des élucubrations d'Ouy-dire. Soit que ce passage *du Cinquième et dernier livre* soit apocryphe, soit que Rabelais ait tenu compte de ce que Cartier ait consigné dans son récit les descriptions fantaisistes que le chef Donnaconna faisait des habitants du pays du Saguenay, pygmées unijambes qui vivaient sans manger ! En tout cas, s'il a inclus dans son récit du *Quart Livre* toutes sortes de détails et d'événements inspirés par les relations de voyages vers les pays méridionaux, Rabe-

lais a puisé dans le récit de Cartier la source de descriptions telles que celles d'un « grand et monstrueux physetère venant droict vers eux, enlevé plus haut que les hunes des naufz et jettant eaux de la gueule en l'air devant soy, comme si fust une grosse rivière tombante de quelque montaigne » (on aura reconnu le cachalot observé par Cartier), ou encore de l'île Medamothi « belle à l'œil et plaisante à cause du grand nombre des phares et hautes tours marbrines, des quelles tout le circuit estait orné et qui n'estait moins grand que Canada » (c'est visiblement ce hable des Chasteaux ainsi baptisé par Cartier à cause de ses hauts rochers). Plusieurs tels emprunts sont évidents.

D'autre part, Montaigne n'a pas cité Cartier dans son chapitre sur les cannibales, ni Marguerite de Navarre, qui a pourtant connu l'explorateur, dans la nouvelle de l'*Heptameron* inspirée par l'aventure de Marguerite La Roque abandonnée par Roberval sur l'île des Démonns dans le fleuve Saint-Laurent. Comme l'a démontré Roger Le Moine, les poètes de la Pléiade et beaucoup d'autres poètes français du xvi<sup>e</sup> siècle ont écrit de nombreuses pièces de vers inspirés par l'exotisme américain ; très peu d'entre eux, semble-t-il, ont manifesté un réel intérêt pour les voyages de Cartier, mais ils avaient presque tous une admiration très grande pour le cosmographe du roi André Thévet ; comme Thévet a beaucoup emprunté au *Brief récit* de Cartier dans ses *Singularitez de la France antarctique*, on peut en conclure que Cartier a exercé sur plusieurs de ces poètes une réelle influence par personne interposée. On ne peut toutefois établir que Cartier ait directement influencé Antoine Du Périer pour la rédaction de son roman, le premier dont l'action se situe au Canada, *Les amours de Pistion*, ni Jacques Du Hamel dans la pièce en vers qu'il en a tirée, *Acoubar*.

Plus tard, un autre grand Malouin, Chateaubriand, qui était si fier de sa ville et de son glorieux passé, admirait Jacques Cartier et on peut penser que ce dernier a contribué à susciter l'intérêt que l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* portait à l'Amérique.

Il serait surprenant que les exploits du célèbre navigateur français, qui fut le premier grand personnage de l'histoire du Canada, n'ait pas inspiré des poètes des deux côtés de l'Atlantique. Les vers des poètes bretons François Bazin, Thomas Maisonneuve, et surtout Louis Tiercelin et Théodore Botrel, font écho à ceux de poètes canadiens qui, comme Louis Fréchette, William Chapman, Pamphile Le May, Adolphe Poisson, Alphonse Désilets et d'autres, ont célébré le grand pilote malouin à qui nous devons la découverte et la révélation du Canada. Ces vers du juge Poisson expriment bien les sentiments d'admiration et de reconnaissance qu'on éprouve au souvenir du grand navigateur breton :

« Marin, grande est ton œuvre et sans tache est ta gloire,  
Aussi l'écho puissant d'un siècle qui finit  
Aux descendants des preux rappelle ta mémoire  
Et, fils d'un grand passé, le présent te bénit. »

**Résumé :**

Jacques Cartier et les lettres

On retrouve l'influence directe du *Brief Récit* de Cartier sur Rabelais dans le *Quart Livre* et indirecte chez les poètes de la Pléiade — par l'intermédiaire de Thevet. Cartier a sans doute influencé Chateaubriand et bien des poètes français et canadiens.

**Summary :**

Cartier and literature

The influence of Cartier's *Brief Récit* can be directly traced in Rabelais' *Quart Livre* and indirectly — through Thevet — on the Pléiade poets and possibly too on Chateaubriand and many French and Canadian poets.



## NOTE CONCERNANT LES PROCÉDÉS DE NAVIGATION À « LATITUDE CONSTANTE » AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

par Hubert MICHEA  
Capitaine au long cours

Le praticien de la navigation que je suis, voudrait proposer à votre réflexion quelques éléments concernant les modalités pratiques de la navigation telle qu'elle pouvait être pratiquée au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il n'existe pas encore de journaux de bord en tant que tels, à cette époque. Ceux-ci ne seront constitués en dépôts obligatoires par la puissance publique que dans les décennies qui vont suivre les premiers voyages d'exploration et il faudra encore du temps pour que ces journaux prennent une forme détaillée et « normalisée. » C'est donc à partir de documents fragmentaires et incomplets que nous devons tenter d'apprécier les moyens mis en œuvre par ces premiers explorateurs.

Dans son ouvrage *Giovanni et Girolamo Verrazano*, M. Mollat nous fournit la transcription de la relation du voyage de la *Dauphine*, telle que Verrazano la fit tenir au roi de France Henri II. Nous y trouvons à la page 44 le détail du calcul par Verrazano de la longitude estimée de la côte qu'il a découverte et qui a été identifiée comme celle des États-Unis. Je remarque que l'explorateur déclare avoir navigué à la « latitude constante » de 36 puis, après une correction, de 34 degrés nord, et parcouru une distance qu'il estime à 1 200 lieues (4 800 miles à 4 miles par lieue et 62,5 miles par degré d'arc de grand cercle). Il s'agit donc d'une distance parcourue de l'est vers l'ouest à partir de Madère dont la position était bien connue à cette époque.

L'explorateur fournit un calcul qui est à première lecture assez hermétique, au terme duquel il estime à 52,1 mile, la valeur du degré de longitude, à cette latitude de 34° N. Je dois préciser tout de suite que ceci correspond au produit des 62,5 miles, valeur du degré de longitude à l'équateur, par le cosinus de la latitude. Nous retrouvons ici l'application de la formule moderne :  $E = G \cos \text{La}$ . Ceci est intéressant du fait que nous voyons faire usage ici de connaissances qui semblent cohérentes avec les théories de la sphère élaborées bien avant le XVI<sup>e</sup> siècle par les philosophes sans que la théorie en ait été vérifiée par la pratique, jusqu'à ce que les grandes expéditions intercontinentales en offrent l'occasion.

Je remarque que l'explorateur ne semble pas pratiquer la numération décimale. Par exemple, il exprime le nombre « Pi » par « Trois et un septième » et laisse un certain nombre d'opérations de division sous forme fractionnaire. A ce détail près, les opérations de Verrazano, pour autant qu'elles soient détaillées, semblent correctes. Je note que Verrazano précise que son estimation repose sur le seul usage des « instruments » et qu'il précise « sans recourir aux éclipses de lune, » ce qui laisse clairement percevoir une idée qui reçut par la suite une application intéressante à une

époque où le chronomètre n'avait trouvé ni son concepteur ni son réalisateur. Cette idée consistait à mesurer la différence entre les temps locaux auxquels un événement unique et universel se produisait, une éclipse par exemple.

\*

\* \*

L'observation de la latitude en mer ne me semble pas avoir été possible avec une précision satisfaisante au temps des grandes découvertes. Le soleil n'était pas observable autrement que par son ombre, du fait de l'absence d'optique colorée autorisant une « collimation. » L'usage de l'ombre, ainsi que l'autorise la manipulation de l'astrolabe, nécessite un support stable, et n'est donc possible qu'à terre. Il restait naturellement la possibilité d'utiliser la hauteur de la polaire au moyen du bâton de Jacob. Cependant la polaire n'est pas toujours observable, au crépuscule, et par ailleurs il n'est pas aisé d'obtenir simultanément la coïncidence du bâton, de l'étoile et de l'horizon. Les estimations auxquelles je me suis livré me laissent penser qu'une approximation de 30 minutes d'arc constituait le plafond d'erreur raisonnable de cette possibilité d'observation en mer<sup>1</sup>. Il s'agissait donc d'un moyen à la fois aléatoire et relativement sûr de vérifier la latitude, telle qu'elle résultait de l'estime.

L'estimation de la longitude repose sur un « calcul d'estime » comme on dit en langage moderne, c'est-à-dire sur deux éléments : l'un la distance parcourue et l'autre la direction, tous deux à partir d'un point de départ connu auquel on peut revenir par la marche inverse.

Il y a lieu de noter ici que cela reposait sur une mesure du temps qui au moyen de sabliers représentait au bout de quelques jours de mer une source d'erreur cumulative considérable. Cependant ceci ne pouvait avoir une influence quant à la mesure de la vitesse par le moyen du loch à plateau puisqu'on utilisait pour cela un sablier particulier de durée par conséquent constante.

\*

\* \*

Ici il me semble nécessaire de suggérer que la distance parcourue de 1 200 lieues est une distance réelle à latitude constante. Il est très probable que l'explorateur n'a pas tenu un cap constant en raison des changements de direction du vent à cette latitude. En effet les « pilots'charts » actuels montrent une majorité de vents d'ouest sur ce trajet. Si on suit les indications du Pr Leroy Ladurie dans son *Histoire du climat depuis l'an 1000* on peut même penser que la proportion de vents contraires au XVI<sup>e</sup> siècle était encore plus élevée que de nos jours. Par conséquent Verrazano fut dans l'obligation de tirer certaines bordées en vue de conserver une route à latitude moyenne constante. Il s'agissait donc pour lui comme pour les autres explorateurs de disposer des éléments de correction nécessaires en attendant de pouvoir observer la polaire avec une précision satisfaisante.

Sans entrer dans le détail d'une étude que j'ai réalisée récemment, sur l'utilisa-

tion des martelloios au Moyen Âge, je souhaiterais préciser ici que ces diagrammes, que l'iconographie populaire baptise roses des vents, constituaient en réalité un système de calcul d'estime.

Ils permettaient au marin, en fonction de la route qu'il suivait — laquelle lui était dans certains cas dictée par le vent —, d'une part, et de la distance qu'il estimait avoir parcourue à ce cap, d'autre part, de déterminer la distance et la direction de son point de destination, du point qu'il désirait éviter, ou encore de celui dont il était parti. Ceci ne demandait que l'usage de la règle de trois afin de transformer les données lues sur le martelloio, au moyen d'un compas à pointes sèches et d'une règle à parallèles en données réelles. Le diamètre de la rose étant arbitrairement compté pour Cent lieues.

On voit l'intérêt d'une telle simplification dès lors que la numération décimale ne semble pas avoir un usage universel au point que Verrazano laisse penser qu'elle ne lui est pas familière.

Sur les trajets transatlantiques la durée de chaque bordée pouvait être de plusieurs jours et, dans le cas où il s'avérait nécessaire d'en faire de plus courtes, la lecture du « renard » permettait au pilote de faire chaque jour la reconstitution sur le martelloio, de la route suivie et des nouvelles coordonnées par rapport au point de départ ou au parallèle choisi et par conséquent de suggérer les changements de bordées nécessaires au retour à la route choisie.

\*  
\*   \*  
\*

Nous sommes donc ici en présence de la superposition de deux conceptions :

La première, pratique, affaire de marins et non de gens de cabinet, consistait à déterminer sans calcul savant la direction et la distance dans lesquelles se trouvait le lieu de destination. Elle impliquait une navigation à latitude constante, suivie à l'estime par le martelloio et vérifiée, temps permettant, par la hauteur de la polaire.

La seconde, œuvre de théoriciens, tendait à représenter la terre sous la forme d'une sphère et à situer un point de sa surface par des coordonnées, latitude et longitude qui en mer s'avéraient impossibles à obtenir par l'observation astronomique. Je précise que de nos jours on ne calcule pas à proprement parler la longitude sauf par les nouveaux moyens mis à notre disposition par les procédés radio électriques. Seule la latitude peut être observée en tant que telle à la mer. A la précision près il en était de même au xvi<sup>e</sup> siècle.

En conséquence, je pense pour ma part que Verrazano avait les moyens de faire une estime relativement correcte des distances parcourues sur une ligne Est-Ouest grâce aux martelloios et loch à plateau utilisés à cette époque sans oublier naturellement ses compas magnétiques.

Les erreurs qui peuvent s'être introduites dans son calcul sont principalement dues à l'estimation des distances parcourues sur les segments de bordée, c'est-à-dire qu'elles dépendent du soin apporté aux observations de ces instruments et que c'est à cela qu'il se réfère pour préciser comment il est parvenu à ses conclusions. Il est bien sûr dommage que son livre de bord ne nous soit pas parvenu.

Pour ce qui concerne les navigations en direction du Canada, je suggère de remarquer qu'une navigation, de Lizard ou du sud de l'Irlande à Terre-Neuve se pratique à la latitude constante de 50° N.<sup>2</sup>

Il est probable que le front polaire se soit trouvé, à cette époque, plus au sud qu'il ne l'est de nos jours et que la proportion de vents d'ouest à cette latitude ait été moins élevée que de nos jours.

Ceci pourrait également expliquer la précocité des voyages scandinaves et bretons au nord du continent américain, les vents d'est placés au nord des dépressions étant alors plus fréquents.

\*  
\*   \*  
\*

En conclusion, aucun élément nouveau n'étant apparu, en ce qui concerne les connaissances astronomiques depuis l'ère d'Henri le Navigateur, il me semble logique de suggérer que les pilotes de Cartier ont utilisé cette méthode de navigation à latitude constante, d'autant qu'il semble que ce soit celle utilisée par Verrazano lors de son retour d'Amérique qu'il semble avoir abandonnée à une latitude qui le ramenait sur la pointe de Bretagne. On mesurera la hardiesse de telles entreprises à la modicité des moyens disponibles. C'est le plus bel hommage que nous puissions, au-delà du temps, adresser à la mémoire d'hommes sans qui rien de ce que nous sommes n'aurait été possible et dont l'espérance, par-delà les générations, survit dans les expéditions que nous lançons vers l'Espace.

## NOTES

<sup>1</sup> Dans le cas du bâton de Jacob je note que la hauteur mesurée c'est-à-dire la latitude de la polaire sous réserve de corrections comme il est indiqué ci-après, est déterminée par la relation suivante :  
 $L = 2^{\circ} \operatorname{atn}(h/1)$

Attention : L est exprimé en radians (a) ou en degrés et minutes selon les tables ou calculatrices, h est la longueur de la demi-traverse et 1 la distance de l'œil de l'observateur au pied de la traverse.

En différenciant cette formule en vue de connaître la conséquence d'une erreur (dl), de 1 millimètre sur (1) on pourra en déduire la variation (dL) de la hauteur de l'astre et donc de la latitude calculée par l'appareil.

On obtient alors :

$$d(L) = -2 \times h \times d(1) / 1^2 + h^2$$

d(L) est exprimé en radians. On obtient sa valeur (b) en degrés en la multipliant par 57,3 et en minutes en multipliant le tout par 60.

Si je suppose un bâton de 1 mètre de long soit 1 000 millimètres et disposant d'une traverse de  $h = 306$  millimètres de hauteur on a :  
 formule (a)  $L = 2 \times \text{atn} (306/1000) \times 57,3) = 34$  degrés de latitude ou de hauteur.

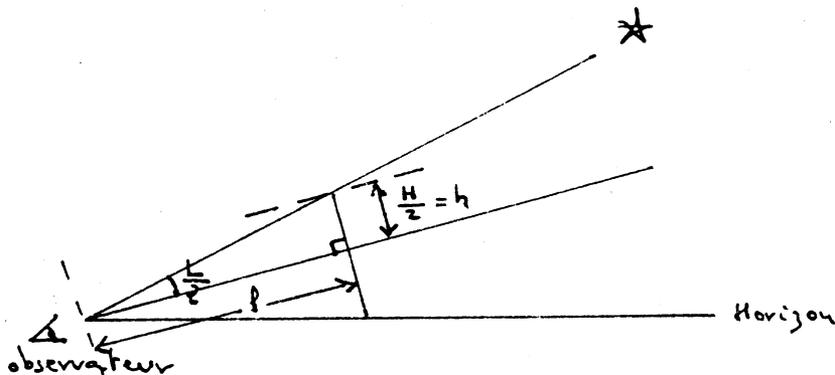
Si l'observateur fait une erreur de 1 millimètre sur le positionnement de la traverse nous remplaçons les lettres par leur valeur dans (b) et obtenons :  
 $d(L) = -2 \times 306 \times 1 \times 57,3 \times 60 / (1000^2 + 306^2) = 1,9$  minute d'arc.

J'estime, compte tenu des manœuvres auxquelles je me suis livré, à trois millimètres l'erreur cumulée due aux défauts d'ajustement de la traverse sur le bâton d'une part; à l'incertitude de la position de son œil; et à la difficulté d'apprécier la coïncidence simultanée du bas de la traverse sur l'horizon et de son haut avec l'étoile d'autre part.

La conséquence est que cette observation, pour cette latitude, conduit à une incertitude dans la lecture de la latitude de 6 minutes d'arc au moins. C'est cependant tout à fait remarquable. La dépression de l'horizon et la réfraction astronomique ne semblent pas prises en compte à cette époque. Leur valeur cumulée avoisine les 15 minutes.

Je note, par ailleurs, que les tables de correction fournies par P. de Médine dans son *Arte de navegar* (pp. 85-87 de l'édition de Lyon en date de 1544) proposent des corrections de demi-degré en demi-degré à choisir d'après la position des gardes de la polaire.

Le pilote pouvait, le cas échéant, tenter une interpolation à vue. La faisait-il? Rien ne nous le laisse entrevoir. Il est par conséquent probable que l'observation et les calculs faits à la mer et compte tenu de ce qui précède, avaient très peu de chances, à cette époque, de fournir une précision supérieure à 30 minutes soit environ 55 kilomètres. Ça n'était pas si mal.



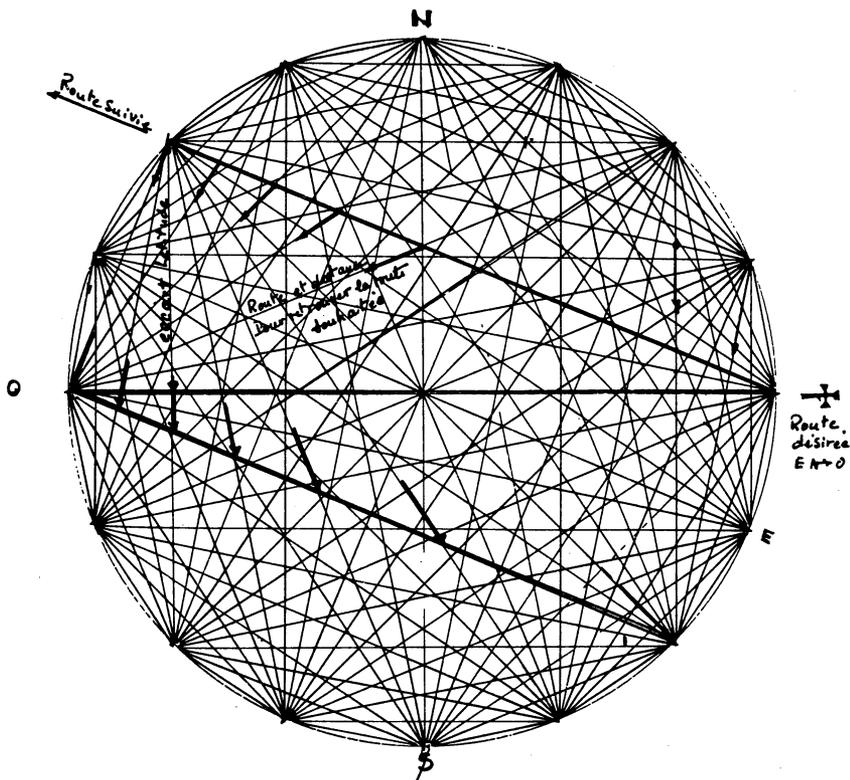
$$\text{tg } \frac{L}{2} = \frac{\frac{H}{2}}{l} = \frac{H}{2l}$$

$$\Rightarrow L = 2 \text{ Arctg } \frac{H}{2l}$$

$$\text{ou pose } h = \frac{H}{2}$$

$$\Rightarrow L = 2 \text{ Arctg } \frac{h}{l}$$

<sup>2</sup> Cependant la déclinaison magnétique augmente considérablement à l'approche du continent nord-américain ce qui infléchit inévitablement la route d'un navire qui se fie à ses compas vers le sud. Seule l'observation astronomique permet la correction.



## BIBLIOGRAPHIE

*Giovanni et Girolamo Verrazano navigateurs de François I<sup>er</sup>*, Dossiers de voyages établis et commentés par Michel MOLLAT DU JOURDAIN.

M. MOLLAT DU JOURDAIN, *Le commerce maritime à la fin du Moyen Age*.

H. MICHEA, « L'utilisation des martelloios au Moyen Age » dans *Bulletin technique du Bureau VERITAS* (66), mars-avril 1984.

P. DE MEDINE, *El arte de Navegar*, édition française dédiée à Henri II roi de France (Lyon, 1544).

### Résumé :

Les procédés de navigation utilisés par Verrazano sont probablement ceux qui ont permis à Cartier d'entreprendre ses voyages (navigation à latitude constante).

### Summary :

The navigation techniques used by Verrazano are probably the same which allowed Cartier to undertake his voyages (constant latitude navigation).



---

**IMPRIMERIE DROUILLARD**

**3, PLACE DE LA VICTOIRE**

**33000 BORDEAUX**

---

## ETUDES CANADIENNES/CANADIAN STUDIES

L'Association Française d'Etudes Canadiennes diffuse **ÉTUDES CANADIENNES/CANADIAN STUDIES**, à **raison de deux numéros par an** (parution juin et décembre).

Cette publication accueille toute étude intéressant le Canada et rend compte des activités de l'Association. Les textes dactylographiés doivent être envoyés en double exemplaire au Rédacteur de la revue, AFEC, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 33405 Talence Cedex, France.

### EQUIPE DE RÉDACTION

Pierre SPRIET, rédacteur en chef.

Jean-Michel LACROIX, rédacteur en chef adjoint (relations avec imprimeur, correspondants, éditeurs, revue des revues).

### COMITÉ DE LECTURE

P. SPRIET, J.M. LACROIX (litt. canad. anglaise et civilisation), Cl. FOHLEN, P. GUILLAUME (histoire), P. GEORGE (géographie), M. MALHERBE (philosophie), J. MARMIER (litt. québécoise).

### Prix des anciens numéros :

N<sup>os</sup> 1 (1975) à 9 (déc. 80) :

35 Francs ou \$ 9.00 le numéro.

N<sup>os</sup> 10 (juin 81) à 13 (déc. 82) :

40 Francs ou \$ 10.00 le numéro.

N<sup>os</sup> 14 (juin 83) à 16 :

50 Francs ou \$ 11.00 le numéro.

Pour se les procurer, écrire au siège social de l'AFEC ou à J.M. LACROIX, 6 rue Jean-Racine 33170 Gradignan, France.

Tarif abonnement seul 1984 (n <sup>os</sup> 16 et 17) : \$ 20.00, £ 9,00 ou 100 Francs.
Tarif abonnement seul 1985 (n <sup>os</sup> 18 et 19) : \$ 20.00, £ 9,00 ou 110 Francs.

## SOMMAIRE

Jean BERENGER, Les États de Bretagne et la colonisation nord-américaine .....	p. 7
André LESPAGNOL, Saint-Malo et la découverte du Canada .....	p. 19
Philippe PETOUT, Saint-Malo au temps de J. Cartier .....	p. 25
J. F. BOSHER, Les origines cosmopolites du commerce canadien à Bordeaux de 1671 à 1684 .....	p. 29
T. J. A. LE GOFF, Les origines sociales des gens de mer en France au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	p. 37
Michel MOLLAT DU JOURDAIN, Quelques documents inédits concernant le troisième voyage de Cartier et Roberval .....	p. 39
Frank LESTRINGANT, La Conférence de Saint-Malo aujourd'hui .....	p. 53
Arthur STABLER, En marge des récits de voyage : André Thevet, Roberval, Jean Alfonse et Jacques Cartier .....	p. 69
Maurice LEBEL, Observations sur le vocabulaire et les images dans les trois récits de voyages de Jacques Cartier au Canada. ....	p. 73
Michel BIDEAUX, Qui est l'auteur de la Relation de 1534? .....	p. 83
Marie-Christine GOMEZ-GERAUD, Jacques Cartier devant les corps malades .....	p. 91
Normand DOIRON, Sainte-Croix : le nom et le lieu .....	p. 99
Jean-Pierre SANCHEZ, Jacques Cartier et le royaume de Saguenay ...	p. 107
Alonzo LE BLANC, Jacques Cartier et la baie des Chaleurs .....	p. 119
Étienne VAUCHERET, Les mœurs guerrières des Indiens selon les premières découvertes .....	p. 125
Jean-Claude LASSERRE, Jacques Cartier et le Saint-Laurent : hasards et grandeurs d'une « découverte » .....	p. 137
Marcel TRUDEL, Pour une mesure plus exacte du rôle de J. Cartier ...	p. 149
Daniel-Henri PAGEAUX, Jacques Cartier et la France des lumières ...	p. 155
Guy LECOMTE, Découvrir le Canada au XX <sup>e</sup> siècle : le cas de Georges Bugnet .....	p. 161
Jean MARMIER, Un Jacques Cartier « pour la jeunesse canadienne » ...	p. 169
Aurélien BOIVIN, Jacques Cartier, héros de roman québécois .....	p. 175
Cedric MAY, Pierre Perrault et la suite du monde .....	p. 185
Bernard HUE, Image et mirage poétique dans l'œuvre de Pierre Perrault : <i>Toutes Isles</i> .....	p. 191
Maurice P. GAUTIER, Un ancien de la « Royal Navy » au Canada, 1837-1839 .....	p. 197
Jacques PORTES, 1938 : Le 400 <sup>e</sup> anniversaire du voyage de Jacques Cartier en perspective .....	p. 207
Claude GALARNEAU, Les Français au Canada (1815-1860) .....	p. 215
Guy SYLVESTRE, Jacques Cartier et les lettres .....	p. 221
Hubert MICHÉA, Note concernant les procédés de navigation à « latitude constante » au XVI <sup>e</sup> siècle .....	p. 225